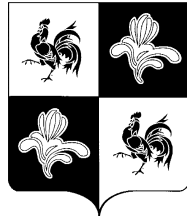


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



5 décembre 2011

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIERES

1. Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles par Mme Anne Herscovici et M. Eric Tomas.....	3
2. Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire par Mme Caroline Désir	37
3. Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Nadia El Yousfi	75
4. Rapport fait au nom de la commission de la Santé par M. Pierre Migisha	107

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Anne HERSCOVICI et M. Eric TOMAS

SOMMAIRE

1. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.....	4
2. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	5
3. Avis.....	7
4. Exposé de de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de l'Administration/Fonction publique (divisions 10 et 21)	7
5. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	10
6. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales (division 30 – activité 0)	13
7. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	14
8. Avis.....	17
9. Approbation du rapport.....	17
10. Annexes	18

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Michel Colson), Mme Julie de Groote (présidente), M. Serge de Patoul, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Philippe Pivin, Mme Olivia P'tito, M. Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, M. Eric Tomas et M. Rudi Vervoort.

Membre absent : M. Michel Colson (excusé).

Etaiement également présents à la réunion : M. Christos Doukeridis (ministre-président) M. Benoît Cerexhe (ministre) et M. Emir Kir (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

En application de l'article 77.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois, la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en ses réunions de lundi 21 novembre 2011 et lundi 5 décembre 2011, le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 2], le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 4], le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 2] et le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 4].

Mme Anne Herscovici et M. Eric Tomas ont été désignés en qualité de rapporteurs.

La commission a décidé de mener une discussion et un examen conjoints des tableaux *partim* qui concernent l'ajustement 2011 et le budget initial 2012 de la Commission communautaire française.

1. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement

Division 21 – Administration – Programme 0 : Subsistance (les accords du non-marchand)

Puisqu'il se trouve au cœur de l'action de la Commission communautaire française, le ministre-président souhaite exposer d'abord le budget relatif au non-marchand.

Dans ce secteur essentiel aux citoyens bruxellois francophones, un nouvel accord a été conclu fin décembre 2010, pour la période 2010-2012.

Il a été négocié pour la première fois pour l'ensemble des secteurs. Les mesures décidées consistent en une augmentation du pouvoir d'achat, via des éco-chèques et une valorisation des primes syndicales, des subventions aux associations qui occupent des agents contractuels subventionnés, ainsi qu'un volet visant à améliorer le bien-être au travail.

Dans un but de lisibilité, les différentes mesures des accords de 2000 et de 2010 sont reprises dans des articles budgétaires spécifiques, dès le budget

2012. Chaque mesure fait donc l'objet d'une allocation de base distincte.

Le ministre-président ajoute quelques précisions supplémentaires :

- L'embauche compensatoire pour les plus de 45 ans en compensation d'une réduction du temps de travail est reprise à l'AB 01.07.

En raison du vieillissement des travailleurs et de l'index, le budget de l'embauche compensatoire se trouve en augmentation constante. Le « *papy-boom* », également appelé le « *happy boom* », fait passer cette AB à 4.146.000 € en 2012. Il faut noter que ce dispositif fait l'objet d'un paiement par avance depuis 2011, année durant laquelle les derniers soldes ont été liquidés en crédits dissociés (au départ de l'AB 01.04 supprimée depuis lors). Les frais de gestion sont repris, quant à eux, à l'AB 01.03 pour le « Fonds BEC » et « Réduire et compenser ».

- Les primes syndicales, augmentées à 90 €, sont reprises dès 2012 à l'AB 01.10. Il faut souligner que, dans les secteurs des entreprises de travail adapté et de la cohésion sociale, il s'agit d'un complément aux subsides récurrents accordés dans les divisions des collègues au sein du gouvernement. Dès 2012, le montant de 191.000 € comprend les 56.000 € budgétés les années précédentes, ainsi que 135.000 € supplémentaires.

- En ce qui concerne les agents contractuels subventionnés (ACS), à l'AB 01.05, l'accord 2010 a porté à 760.000 € l'intervention complémentaire partielle salariale pour les travailleurs signalés dans les asbl de la Commission communautaire française, dans l'attente d'une prise en charge progressive totale de ce différentiel par la Région.

Le ministre-président en vient aux mesures totalement nouvelles, issues de ce nouvel accord du non-marchand.

Pour 2011, elles sont toutes reprises à l'AB « générique » 01.08. Le montant de 985.000 € comprend :

- le paiement des éco-chèques pour 365.000 €;
- les primes syndicales distribuées en 2011 pour les années 2010 et 2011, pour un total de 270.000 €;
- et les mesures pour le bien-être portant sur 350.000 € pour l'année 2011.

En ce qui concerne les éco-chèques et les mesures pour le bien-être des travailleurs, l'accord est ap-

pliqué de manière totale mais différée, ce qui explique le montant repris à l'ajustement.

En effet, les justificatifs des prestations de travail des 500 associations concernées ne sont disponibles que l'année suivante. Par exemple, le calcul des éco-chèques distribués sur base du cadastre des travailleurs en place en 2010 se fera dans les prochaines semaines en 2011. Il va de soi que l'entièreté du million d'€ obtenu pour financer cet accord sera utilisé, même si son utilisation est davantage étalée dans le temps.

L'important chapitre de l'accord consacré au bien-être des travailleurs est indispensable dans des secteurs en contact quotidien avec des populations souvent précarisées pour lesquelles la charge psychosociale est élevée. Il permet en effet d'avancer dans l'application de la loi fédérale de 1996 sur le bien-être.

L'AB 01.09 couvre à la fois une subvention à l'asbl paritaire intersectorielle « Association bruxelloise pour le bien-être au travail » et aux opérateurs désignés par les secteurs, pour des projets d'amélioration du bien-être, dont le remplacement de travailleurs en formation sur le bien-être avec embauche compensatoire et l'édition d'outils de prévention adaptés aux sous-secteurs. L'association sera tout prochainement mise sur les rails avec, au service des associations de tous les secteurs qui le souhaitent, une équipe susceptible de fournir des analyses de risques, des plans de prévention et des conseils personnalisés.

Division 30 – Politique générale

Les montants alloués aux projets de politique générale se trouvent globalement stables. Un rééquilibrage a été mené en diminuant le budget de promotion (AB 12.01) et en augmentant celui des subventions aux associations et organismes qui mènent des projets transversaux aux politiques sectorielles du gouvernement (AB 33.01).

En 2012, ces allocations permettront notamment de poursuivre la construction d'une véritable politique d'égalité des chances, en collaboration avec l'ensemble des services du gouvernement et relativement à toutes ses compétences. Dans la lignée du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement, un protocole de collaboration sera conclu avec le Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme et avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Par ailleurs, ces allocations permettront de poursuivre la structuration du volontariat, qui ne s'arrêtera

pas avec la clôture de l'année européenne y consacrée. Le gouvernement s'appuiera entre autres sur sa collaboration avec la Plate-forme francophone du volontariat, déjà active dans la promotion de l'assurance volontariat gratuite lancée en septembre 2011.

Le tableau de bord, outil de travail du gouvernement, n'a pas pour le moment fait l'objet de dépenses, ce qui a incité le gouvernement à proposer une légère diminution des crédits.

2. Discussion et examen des tableaux *partim*

Mme Françoise Schepmans (MR) évoque un montant de 350.000 € consacré à l'emploi et au bien-être. Elle souhaiterait savoir comment ces nouveaux fonds seront ventilés.

M. Christos Doukeridis (ministre-président du Gouvernement) énonce la ventilation suivante :

- 106.000 € seront consacrés pour le financement de l'asbl « Association bruxelloise pour le bien-être au travail »;
- 244.000 €, soit le solde de l'AB, seront consacrés aux opérateurs qui seront désignés par les secteurs.

M. Karim Majeros (collaborateur du ministre-président) précise que, à propos de ce volet de l'accord du non-marchand, il a été convenu que, d'une part, une asbl serait créée par les partenaires sociaux (« l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail ») et que, d'autre part, les différents secteurs se mettraient d'accord sur des programmes d'amélioration du bien-être spécifique pour chacun de leurs secteurs. Ce volet de l'accord doit encore être appliqué dans les prochaines semaines. L'attribution de 106.000 € a déjà été décidée pour l'asbl. On peut raisonnablement penser que ce montant sera augmenté l'année prochaine qui ne sera plus une année de démarrage. L'asbl est en train d'engager du personnel. Le solde de 244.000 € est disponible pour des projets de bien-être. Les arrêtés sont en cours de production.

Mme Olivia P'tito (PS) se réjouit de l'amélioration du sort des travailleurs de la Commission communautaire française. Il s'agit de montants conséquents :

- les éco-chèques octroyés au niveau fédéral;
- les primes syndicales;
- et enfin le volet bien-être au travail.

Elle déclare ne pas percevoir comment ce volet va s'articuler. S'agit-il d'organiser des formations ? Le bien-être au travail ressort de la compétence du Fédéral. Qu'en est-il ? Comment ce volet va-t-il s'appliquer concrètement, outre la création d'une asbl ?

M. Karim Majeros (collaborateur de M. Christos Doulkeridis) précise qu'en ce qui concerne ce volet, l'accord prévoit de se baser sur l'existant, le ressenti et les priorités qui sont détaillées dans chacun des sous-secteurs. En phase de démarrage, une série de projets sont mis en place qui visent à étudier la situation existante. Les employeurs et les travailleurs connaissent-ils la loi sur le bien-être ? Une série d'études sont réalisées en collaboration avec les universités. Une série de formations seront prises en charge, dans le volet embauche compensatoire, c'est-à-dire que lorsqu'un travailleur part en formation, le temps de travail est compensé à hauteur de 24,17 €. Enfin, ce volet comprend également l'édition d'outils (affiches, dépliants, ...) spécifiques aux risques propres à chacun des sous-secteurs.

Mme Olivia P'tito (PS) plaide pour qu'il n'y ait pas de double emploi entre les politiques menées en la matière par la Commission communautaire française, d'une part, et par le Fédéral, d'autre part. Il n'en demeure pas moins que la Commission communautaire française a un rôle à jouer par des mesures concrètes en matière d'embauche compensatoire, par exemple.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) se réjouit de ce que les accords du non-marchand ont pu être réalisés en rencontrant les besoins du terrain et en évitant les doubles emplois.

En ce qui concerne l'AB 33.01 (subventions de politique générale), elle rappelle que le ministre-président a évoqué un protocole de collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes. Sur quelle matière portera cet accord ? Est-ce pour pouvoir ester en justice ? Quel est l'objet de la négociation avec chacun des deux organismes ?

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) souligne qu'il s'agit de mettre en application le décret relatif à certaines formes de discrimination et la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement. Le gouvernement avait besoin de partenaires compétents en la matière.

Après avoir examiné plusieurs possibilités, le gouvernement a opté pour la signature d'un protocole avec les organismes susmentionnés.

M. Karim Majeros (collaborateur de M. Christos Doulkeridis) précise que le Centre pour l'égalité

des chances ne peut pas intervenir sur des questions de discrimination hommes-femmes. C'est forcément l'Institut qui peut être actif sur ces matières.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) ajoute que le gouvernement doit effectivement collaborer avec ces deux organismes s'il entend couvrir l'ensemble du champ de compétences.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) déclare qu'en Comité d'avis Egalité hommes-femmes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, s'est tenu un débat sur le fait qu'il fallait s'adresser à l'un ou l'autre de ces organismes. Il ne serait pas inutile, lorsque le protocole sera établi, que les députés puissent en avoir connaissance.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) rappelle qu'il avait annoncé, dans le cadre de la déclaration de politique générale, l'intention du gouvernement de réaliser une lecture des genres pour les budgets. Ce travail a commencé, en tout cas en ce qui concerne les compétences du ministre-président. Il permettra de découvrir tout ce qui peut être réalisé en termes d'études et d'analyses pour pouvoir présenter un budget « genré » qui permette de répondre à ce type de préoccupation.

Le ministre-président propose de présenter ce travail achevé lors d'une réunion future du Comité d'avis Egalité hommes-femmes de la Commission communautaire française et d'exposer les conclusions qui pourront être établies sur l'état de la situation actuelle.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) se déclare très heureuse de cette proposition, depuis le temps que l'idée a été abordée ... Elle espère que les autres membres du gouvernement agiront de la même manière.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) précise qu'il s'agit d'une volonté commune à l'ensemble des membres du gouvernement. Il a été convenu de travailler de manière progressive. L'année prochaine, le gouvernement aura l'occasion d'avoir une lecture complète de genre sur l'ensemble des compétences.

Evoquant l'AB 30.12.01, **M. Serge de Patoul (FDF)** s'interroge quant aux charges liées aux frais de fonctionnement du Conseil consultatif des francophones de la périphérie bruxelloise. Y a-t-il un bilan de l'activité du Conseil ? Quelles sont les perspectives pour l'année 2012 ?

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) propose que la réponse à ce point soit annexée au rapport.

3. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les divisions 1 à 7, 21 et 30 des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2011 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2012 et en a proposé, dès lors, l'adoption par 6 voix pour et 2 voix contre.

4. Exposé de de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de l'Administration/ Fonction publique (divisions 10 et 21)

L'administration est le bras armé des politiques de la Commission communautaire française. Elle constitue un vecteur de service public francophone essentiel au développement de la région bruxelloise. De par les compétences exercées par la Commission communautaire française, les services du Collège portent, au sein de la population francophone, la volonté politique que le Collège détermine dans les politiques du cœur.

Les interlocuteurs premiers de l'administration sont les associations actives tant dans les secteurs de l'aide aux personnes, de la formation professionnelle que de la culture ou de l'enseignement.

La volonté du Collège, affirmée dès l'accord de majorité, est de doter cette administration d'outils, permettant la pleine rencontre de ses missions en tant que service public (c'est-à-dire en termes de contrôle, de veille et d'aide), mais aussi en dotant l'administration d'outils permettant à l'ensemble des agents de connaître un cadre professionnel enthousiasmant, dynamisant et donc porteur.

C'est ainsi qu'en 2011, divers chantiers ont été approfondis dans la perspective de la finalisation du fameux plan de modernisation. Plusieurs parlementaires interpellent régulièrement le ministre à propos de la finalisation de ce plan. Ce dernier voudrait insister ici pour rappeler ce qu'il a déjà dit, à savoir que le plan de modernisation en tant que tel n'est que la présentation finalisée et coordonnée d'un ensemble d'initiatives et de projets qui ont été entamés. A cet égard, M. Benoît Cerexhe soutient que le plan de modernisation est, dans ses fondements, particulièrement bien avancé.

Ainsi, les axes suivants ont déjà fait l'objet de mises en œuvre concrètes :

- le développement d'une administration de service, c'est-à-dire une administration qui, en plus de son

rôle de contrôle, anticipe les difficultés et joue un rôle de veille, a été concrétisé par la mise sur pied de différents observatoires tels que, dans le secteur des personnes handicapées, l'Observatoire du handicap, ou dans le secteur ambulatoire, la Cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative;

- l'adoption d'une structure des services plus en phase avec les missions de l'administration et un fonctionnement efficient. A cet égard, le ministre confirme que le Collège a adopté une nouvelle structure des services qui contribuera à la rencontre des objectifs précités. Parmi les modifications proposées, il faut noter le renforcement du rôle de l'administrateur général par la suppression du poste d'administrateur général adjoint (qui se fera au départ à la pension de l'actuel titulaire du poste qui a rendu des services inestimables à la collectivité tout au long de sa carrière). De cette manière, et à l'instar de la plupart des administrations francophones, l'administrateur général incarnera la responsabilité finale de l'administration. L'ensemble des directions d'administration seront affectées, suite à la mise en œuvre de la réforme des mandats qui, elle aussi, sera finalisée.

Il faut noter tout particulièrement l'affectation du poste de directeur d'administration des ressources humaines et de l'informatique.

Par ailleurs, de nouveaux services verront le jour :

- le service du secrétariat général qui assurera un rôle de transversalité entre les différents services, tout particulièrement autour de la question du non-marchand;
- le service d'inspection transversal;
- le service des ressources humaines qui englobera les missions liées au personnel et à la formation;
- le service informatique et de la gestion documentaire qui aura pour mission d'assurer une simplification administrative au bénéfice des usagers et des agents eux-mêmes;
- la création d'un service de la cohésion sociale qui portera la volonté du Collège d'accorder à ce secteur l'approche spécifique qu'il exige.

Les principes de cette nouvelle structure des services ont été validés par le Collège et devront maintenant faire l'objet d'arrêtés *ad hoc*. La finalisation des procédures d'attribution des mandats des directeurs d'administration coïncidera avec la mise en œuvre de cette nouvelle structure. Ce système de mandats permettra de fixer, pour chaque direction d'adminis-

tration, des feuilles de route précises et adaptées à la fois aux moyens donnés à l'administration et aux objectifs politiques qui lui sont assignés.

Le Collège s'est également accordé sur un plan pluriannuel de recrutement qui planifie la politique de gestion du personnel, comme suite aux nombreux départs à la pension que l'administration connaîtra d'ici 2014.

De manière pragmatique et volontariste, le Collège a élaboré ce plan de recrutement en identifiant les départs à la pension qui donneront lieu à des remplacements de ceux qui ne le seront pas, mais qui permettront de rencontrer des besoins nouveaux prioritaires.

De cette manière, le Collège maintient le niveau global de l'emploi au sein de l'administration et ne prend aucun risque sur le plan budgétaire. Il adapte son administration aux nouveaux enjeux qui sont les siens.

En 2011, le Collège a pu finaliser un accord sectoriel qui, dans la situation budgétaire actuelle, relève du tour de force et ce, sans grever les moyens budgétaires de la Commission communautaire française puisque l'essentiel des moyens nécessaires proviennent de la région bruxelloise.

Ainsi, les agents de l'administration ont vu leurs chèques-repas augmenter de 1 €. Les agents de niveaux 2 et 3 verront leurs barèmes augmenter de 20 € brut non indexés à partir du 1^{er} janvier 2012, tandis que l'ensemble des agents vivant en région bruxelloise bénéficieront d'une prime à la vie chère de 30 € brut à indexer, dès le 1^{er} juillet 2012.

Les moyens budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2012. Certaines demandes syndicales, exposées dans les divers cahiers de revendications reçues par le gouvernement, seront prises en compte dans le cadre de ce plan de modernisation.

La volonté du Collège est de garantir à l'administration les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Au-delà des avancées importantes évoquées, le budget 2012 permet d'autres développements importants.

Ainsi, les moyens consacrés à l'informatique et à la politique de formation ont été, dans la mesure des possibilités, renforcés par une enveloppe de 166.000 € supplémentaires et ce, pour la première fois depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, une attention soutenue à l'intégration des personnes handicapées au sein de l'administration est maintenant concrétisée par l'adoption, en première lecture, d'un arrêté fixant à 5 % le taux de recrutement des personnes handicapées au sein des services.

Une des préoccupations majeures des dernières années a été la gestion des politiques de pensions. Les choix qui ont été opérés par le Collège portent maintenant leurs fruits puisqu'on assiste à une stabilisation du coût de financement des pensions des agents appelés « archéo-cocof ». A ce sujet, le ministre voudrait indiquer que l'accord institutionnel fédéral annonce une évolution en termes de primes de responsabilisation pour les pensions des entités fédérées. Cette évolution devrait se concrétiser par une augmentation de cette prime de responsabilisation à l'horizon 2016. Les services analysent, dès à présent, cette évolution qui ne devrait pas avoir d'incidences budgétaires à moyen terme.

Le ministre demande aux députés de prendre en considération une correction technique à apporter aux programmes justificatifs relatifs de l'ajustement 2011 et de l'initial. En effet, le service du personnel et des pensions de la Commission communautaire française se trouve confronté à l'obligation de payer une pension à un agent démissionnaire de l'ancienne Commission française de la Culture, non repris par l'assurance-pension conclue à l'époque avec la SMAP (devenue ETHIAS par la suite). Aucune allocation de base du projet de budget ajusté 2011, ni du projet de budget réglementaire 2012 ne permet de couvrir cette dépense. Mais, comme les pensions des agents de l'ancienne Commission française de la Culture – qui ont été pensionnés pour inaptitude – sont imputées directement sur le budget réglementaire, le nouveau type de dépense de pension susmentionné pourrait également être imputé sur ladite allocation de base via une correction à apporter au projet de règlement ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2011 et au projet de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année 2012.

Cette correction technique consisterait à modifier l'intitulé actuel de l'AB 10.00.11.30 et à le formuler de la manière suivante : « Pensions pour cause d'inaptitude et charges de pensions des ex-agents de la CFC » et à ajouter, dans le programme justificatif, à la suite du texte actuel en regard de l'AB 10.00.11.30 : « Ce crédit est également destiné à couvrir les dépenses de pension des anciens agents de la CFC qui ne sont pas repris dans l'assurance-pension prévue pour ce personnel ».

Le ministre propose ensuite de parcourir les principaux postes du budget des divisions 10 et 21 pour identifier les évolutions qui ont été nécessaires.

Au niveau de l'ajustement du budget 2011, les évolutions les plus remarquables concernent les allocations budgétaires relatives aux rémunérations du personnel (AB 11.03 et 11.04 des divisions 10 et 21).

Des diminutions ont été possibles à ce stade de l'année, au regard des besoins réels et du rythme de remplacement des agents qui ne pèsent pas sur le budget en année pleine. Une diminution des allocations 11.06 de la division 10 et 11.08 de la division 21 a été possible au regard de la diminution CVO inconnue lors de l'élaboration du budget initial. De même, l'allocation 10.00.11.30 a pu être ajustée très légèrement à la baisse au regard de la non-finalisation d'un dossier de mise à la pension pour inaptitude physique.

Une légère augmentation de l'AB 21.00.11.05 a été nécessaire pour rencontrer l'augmentation des abonnements STIB et SNCB ainsi que l'augmentation des chèques-repas.

L'AB 21.00.11.20 relative aux dépenses de pensions pour les agents de l'ex-Province de Brabant admis à la retraite avant 1995 a été diminuée parce que, fin 2010, le comité de surveillance de ce fonds de pension a décidé de ne pas procéder à une consolidation. La Commission communautaire française a pris alors en charge 10,4 % du montant nécessaire pour assurer l'équilibre du fonds.

Les crédits d'ordonnancement de l'AB 21.00.12.07 (application budgétaire et comptable) ont été revus à la baisse parce qu'une dépense prévue ne pourra se faire qu'en 2012. Les crédits d'ordonnancement de 2012 ont d'ailleurs été majorés à due concurrence.

Enfin, la dotation au SGS Bâtiments connaît une forte augmentation liée à la nécessité absolue d'effectuer des travaux de réparation d'installations de chauffage au Meiboom.

À l'initial 2012, les évolutions des AB Rémunérations font suite à l'application de l'indexation et à l'évolution des barèmes ainsi qu'à l'application du statut en termes de promotions en carrière plane. Un montant a également été prévu pour couvrir le remplacement des agents statutaires en maladie, le remplacement indispensable des agents détachés dans les cabinets ainsi que, dans certains cas jugés également prioritaires, le recrutement anticipé d'agents remplaçants des futurs départs à la pension et dont l'écolage par le futur pensionné est jugé nécessaire.

Des glissements entre les allocations destinées aux contractuels et aux statutaires suivent la logique de statutarisation. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'accord sectoriel sont prévus.

Comme chacun sait, la pension des agents de l'ex-Commission française de la Culture, celle des agents de l'ex-Province de Brabant sont à charge de la Commission communautaire française. Les autres catégories d'agents sont à charge du Trésor public. Le contrat conclu en 1991 avec la société ETHIAS en vue de liquider le paiement des pensions de ces agents prévoit des contrats individuels, d'une part, et un fonds de financement, d'autre part. Ce dernier sert à la prise en charge de l'indexation et de la péréquation des pensions.

Le Collège de l'époque n'avait pas prévu le cas, pourtant largement majoritaire, des agents partant à la pension avant 65 ans. En conséquence de cela, la Commission communautaire française s'est vue adresser des factures pour les agents visés qui partent à la pension avant 65 ans. Afin de lisser le coût supplémentaire entraîné par le départ à la pension des agents, un avenant à ce contrat a été conclu, de manière à assurer une couverture à partir de 62 ans.

L'AB couvrant les dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1^{er} janvier 1995 s'élève 344.000 €, en application du plan de financement prévu et communiqué par la société Ethias.

La dotation au service social a été calculée en tenant compte du protocole d'accord.

La politique d'égalité des chances au sein de l'administration est supportée par les mêmes moyens.

Les 40.000 € prévus à l'AB 21.00.12.15 sont dédiés à la réservation de places d'accueil au bénéfice des enfants des agents de la Commission communautaire française tant à Schaerbeek qu'à Anderlecht.

Le budget consacré aux frais liés à l'informatisation continue à augmenter puisqu'il passe de 1.035.000 € en 2011, toutes allocations budgétaires confondues, à 1.183.000 € en 2012. Cette augmentation permettra d'engager un développeur supplémentaire et de moderniser certaines applications dans une logique de work-flow ainsi que d'acquérir d'autres outils informatiques.

Dans cette même logique, les moyens prévus pour la formation du personnel (AB 21.00.12.04) sont majorés à concurrence de 53.000 €, de manière à soutenir le développement de nouvelles formations qui seront présentés dans le cadre d'un plan de formation 2012-2014.

Les autres allocations de base, en lien direct avec la fonction publique, ne connaissent pas d'évolution notable.

5. Discussion et examen des tableaux *partim*

Mme Françoise Schepmans (MR) se félicite de ce que le plan de modernisation de l'administration semble enfin avancer. Cette mise en œuvre se fera de manière concomitante avec la désignation des mandats.

Elle s'interroge quant au remboursement des pécules de vacances. Un budget a-t-il été prévu à cet égard ?

Qu'en est-il d'une collaboration de la Commission communautaire française à l'Ecole d'administration créée au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Le budget a-t-il intégré le saut d'index prévu en janvier 2012 ?

En ce qui concerne les formations présentées par le ministre, elle demande si celles organisées en 2011 ont bien été organisées et quelles sont celles qui sont prévues pour 2012.

M. Joël Riguelle (cdH) se réjouit des efforts financiers qui seront réalisés en termes de chèques-repas et de primes à la vie chère et visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Il se félicite également des efforts réalisés en matière d'informatisation et de formations dont chacun sait l'intérêt qu'elles éveillent auprès des fonctionnaires.

Il demande que le Collège aille au-delà de l'intention d'intégration de 5 % de personnes handicapées au sein de l'administration. Ce geste est important et doit être réalisé, éventuellement avec l'aide d'Actiris.

Le colloque de la FEBRAP qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2011 a bien montré que le pouvoir public est le premier à devoir donner l'exemple en termes de recrutement des personnes handicapées. Il s'agira d'un exemple pour l'ensemble des administrations qui ne le font pas assez.

M. Serge de Patoul (FDF) demande à pouvoir disposer, en annexe du rapport, de l'organigramme de l'administration qui tient compte des données du plan de modernisation et de ce qui devrait être réalisé au cours de l'année 2012. Il suppose que les mandats ont été définis par le ministre, de même que les profils de fonctions. Serait-il possible d'en disposer ?

Abordant le problème des pensions, le député évoque un tableau remis en illustration des discussions

budgétaires de l'année passée. Si l'on cumule les départs certains et les départs potentiels à la pension, il fallait totaliser 98 départs en 2012, 111 en 2013 et 121 en 2014. Le député souhaite pouvoir disposer d'une actualisation de ce tableau. Il serait intéressant de pouvoir examiner le détail de ces départs, ventilés par niveaux afin d'évaluer la manière dont le Collège se prépare à ces nombreuses mutations au sein de l'administration.

Un des points souvent évoqués en séance plénière est la recherche de synergies. L'accord de gouvernement prévoit « une évaluation des propositions relatives aux relations entre services ainsi qu'entre l'administration et les autres administrations régionales, communautaires, voire fédérales ».

Quels sont les rapprochements que l'on peut avoir entre les administrations pour gagner en synergie et en efficacité par rapport aux services rendus au public ? Qu'en est-il des statistiques à la Commission communautaire française, alors que l'on sait qu'elles sont unifiées entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles à bien des niveaux ?

Le député rappelle le débat qui se tient régulièrement au sein de la commission du Budget concernant la nécessité ou non de procéder à une comptabilité unifiée des entités. Le FDF plaide pour une unicité de pratiques. Il semblerait que le Collège ait des difficultés à s'accrocher à cette logique.

Le député souhaite également savoir ce qu'il en est du partage des réserves de recrutement.

Qu'en est-il de l'accès des agents de la Commission communautaire française à la future Ecole d'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ?

La réforme de l'informatique de l'administration a été évoquée rapidement par le ministre. Qu'en est-il ? Quelle est l'estimation des coûts des implémentations envisagées ?

Qu'en est-il de l'emploi des personnes en situation de handicap ? Les réponses du ministre aux interpellations posées par les députés ont été souvent vagues. Aujourd'hui, le Collège peut-il dire combien de personnes handicapées travaillent au sein de l'administration. A-t-on atteint le quota de 5 % ?

Le ministre peut-il informer les députés de l'état des négociations avec l'ONSS ou l'ONSS APL relatives à la retenue des 13,07 % perçus sur les pécules de vacances des agents de la fonction publique en 2003 et 2007 ? On se souvient que cette retenue n'avait plus de base légale depuis 2005. En conséquence, un montant de 1.426.000 € avait été versé de bonne

foi mais indûment par l'administration. Il doit être récupéré auprès de l'ONSS et l'ONSS APL.

Enfin, le décret ambulatoire et les démarches qualitatives qu'il induit ont évidemment un impact en termes de charge de travail pour l'administration. Le ministre avait annoncé l'année dernière un cadre fixé à deux niveaux 2 et un niveau 1, temps plein. Est-ce suffisant ou une révision du cadre est-elle envisagée ?

Mme Anne Herscovici (Ecolo) se réjouit de ce que le budget 2012 permet la mise en œuvre de l'accord sectoriel conclu avec les organisations syndicales. Elle apprécie également les articles budgétaires qui traduisent les accords du non-marchand, et plus particulièrement la création de l'asbl paritaire « Emploi et bien-être ».

Le plan de modernisation de l'administration est un enjeu important. Il n'a peut-être pas pris une longueur d'avance mais il avance. Il se concrétise dans deux articles budgétaires consacrés respectivement à la formation et à l'informatisation. Elle espère que la réforme des mandats aboutira le plus tôt possible en 2012.

S'agissant de la question du quota des personnes handicapées au sein de l'administration, elle rappelle que le ministre avait évoqué la difficulté de pouvoir faire un état des lieux de la situation actuelle pour pouvoir calculer la progression à assurer en la matière. Quel effort devra être fait en 2012 ? Le ministre dispose-t-il d'une évaluation du vécu des agents déjà en place et engagés sur ce quota ? L'intégration de ces personnes dépend bien entendu de la capacité des responsables de chacun des services dans lesquels elles ont été engagées, de les soutenir et de les y intégrer.

A propos de la politique d'égalité des chances, la députée souligne que l'accueil dans les crèches des enfants en bas âge des agents de la Commission communautaire française à Schaerbeek et à Anderlecht semblait poser un problème en termes de sous-occupation. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Mme Anne Sylvie Mouzon (PS) s'interroge quant à certains transferts réalisés entre allocations de base. Elle pointe le fameux directeur d'administration dont la rémunération est transférée du budget décretaal au budget réglementaire. Pourquoi et comment ce transfert est-il décidé ? Qui plus est, à la rubrique « Personnel contractuel du budget réglementaire » (AB 10.12.04), le programme justificatif indique que « le coût d'un agent précédemment pris en charge par cette allocation est transféré à la division 10 ». Quid ?

M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Fonction publique) signale qu'il s'agit d'une erreur et qu'il faut lire « division 21 ».

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) donne lecture du programme justificatif relatif à la division 21 (AB 01.06), et plus particulièrement aux dépenses liées à la réforme de la comptabilité de l'Etat ... qu'il ne faut pas confondre avec celle des statistiques évoquée par un autre commissaire.

La députée pointe le fait que cette justification est restée identique depuis 2009. Quelle est la politique que le Collège a décidé de mener en la matière ? Que réalise-t-il concrètement à ce sujet ?

Abordant l'AB 21.12.11 relative à des frais de personnel qui accuse une augmentation de 12,3 %, la députée s'interroge quant aux raisons de cette augmentation. Elle rappelle que cette AB couvre les cotisations de tutelle médicale, les cotisations de primes syndicales, les chèques-repas, les abonnements STIB, la confection de la carte MOBIB, le remboursement aux agents des duplicatas en cas de vol et les frais de vélo. Est-il possible d'avoir une ventilation de cette augmentation entre ces différents postes ?

M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Fonction publique) souligne qu'il répondra aux questions qui relèvent de ses compétences propres. Celle relative à la réforme de la comptabilité appartient aux compétences de M. Christos Doulkeridis.

A propos de l'indexation des rémunérations, le ministre précise qu'elle a été incluse dans le budget 2012.

En ce qui concerne le dossier du pécule de vacances des agents, le ministre souligne que l'enjeu de ce dossier est de savoir si les agents relèvent de l'ONSS ou de l'ONSS APL. Quel est le statut de l'institution ? La Commission communautaire française est-elle une institution locale ou une entité fédérée ? Le Collège espérait pouvoir résoudre ce dossier au cours de l'année 2011 puisque, dans un premier temps, dans le cadre des négociations entre avocats, l'ONSS APL avait laissé entrevoir la possibilité de résoudre ce dossier de manière amiable. C'est ce que le Collège espérait. Malheureusement, l'ONSS APL a changé de stratégie et une question préjudicielle devra être introduite devant la Cour constitutionnelle. Le point de vue de celle-ci sera déterminant bien entendu.

Le ministre se dit prêt à transmettre l'organigramme de l'administration à la commission une fois que l'arrêté sera pris par le Collège. Quant à la définition des différents mandats, elle pourra être jointe au rapport. Pour ce qui est de la détermination des profils de fonction, elle n'a pas encore été opérée. Le Collège

s'est mis d'accord sur l'administration générale et sur les différentes directions.

A propos de l'actualisation du tableau des pensions, elle pourra être communiquée au rapport et il semble que peu de changements ont été marqués par rapport à celui déjà en possession des députés.

En ce qui concerne l'intégration des personnes handicapées au sein de l'administration, le ministre rappelle que l'année dernière, il avait proclamé sa détermination quant au respect d'un quota d'intégration de personnes handicapées. Il avait également expliqué la difficulté d'identifier au sein de l'administration les personnes handicapées. Tout un travail a été effectué. Aujourd'hui, 23 personnes ont été identifiées et reconnues comme personnes handicapées au sein des services centraux de la Commission communautaire française. L'arrêté contenant l'objectif des 5 % est passé en première lecture au Collège. A la demande de M. Riguelle, le ministre précise que ces 23 personnes correspondent grosso modo aux 5 % dont question.

En ce qui concerne la réalisation du plan de formations, celles prévues en 2011 ont eu lieu, que ce soient les formations de carrière (celles liées à l'accès à un niveau supérieur), les formations liées à la législation sur le bien-être, ou encore les formations liées au perfectionnement professionnel (séminaires en management, marchés publics, légistique, informatique, ainsi qu'approche par métier).

L'année 2012 sera marquée par une continuité. Le budget complémentaire sera consacré au soutien du plan de modernisation, en particulier en matière d'accompagnement de l'installation de nouveaux outils informatiques ainsi que, comme conséquence aux nombreux départs à la pension, à la formation des nouveaux collaborateurs et à la formation à la gestion des connaissances, en vue de permettre la continuité du service public. Il s'agira également d'un soutien aux chefs d'équipe et aux chefs de service.

En ce qui concerne la Cellule « Démarche d'évaluation qualitative » prévue par le décret ambulatorio, il faut savoir que le cadre prévu suffit et qu'il n'y a pas eu de demandes complémentaires de la part de l'administration.

A propos des collaborations en matière de recrutement et de mobilité entre administrations francophones, un groupe de travail a été mis sur pied, regroupant la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française en vue de favoriser cette mobilité et d'établir une procédure visant à favoriser le puisage de chaque entité francophone dans des réserves de recrutement des autres entités francophones. Il s'agit là du résultat d'un des

gouvernements conjoints réunis en 2011. La Région de Bruxelles-Capitale s'est d'ailleurs jointe à ce projet.

Quant aux relations avec les autres entités sur le plan des statistiques, le ministre précise que les partenaires les plus efficaces sont l'IBSA ou, dans un autre domaine, l'Observatoire du social et de la santé.

En ce qui concerne les pratiques comptables, le ministre rappelle qu'il faudrait interroger le ministre-président.

En matière d'informatique, le recrutement d'un développeur est prévu, de même que l'adaptation des logiciels dans une logique de workflow (gestion continue de travail) et d'autres modifications en matière de simplification administrative.

La liste des formations et la ventilation des budgets pourront être jointes en annexe au rapport.

Pour ce qui est des transferts entre décretal et réglementaire, le ministre précise qu'il n'y avait aucun salaire de directeur d'administration ponctionné sur le budget réglementaire. Le Collège a profité du départ à la pension du titulaire en place pour imputer son salaire sur le budget réglementaire puisque la culture est une matière réglementaire.

A la demande de Mme Mouzon, le ministre précise qu'il y a 6 directeurs dont 5 sont répertoriés dans les matières décretales et 1 dans les matières réglementaires.

A propos de l'augmentation de 12,3 % susmentionnée, une ventilation de cette augmentation pourra être jointe au rapport. *Grosso modo*, elle est due d'abord à l'augmentation des coûts de la SNCB, puis, dans une moindre mesure, de la STIB. Ensuite, il s'agit de l'augmentation faciale des chèques-repas, et enfin des frais de vélo.

Mme Françoise Schepmans (MR) souligne que le ministre n'a pas répondu à sa question relative à l'Ecole d'administration.

M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Fonction publique) précise que les agents de la Commission communautaire française auront accès à cette Ecole de formation, mais que la Commission communautaire française, dans un premier temps, n'en est pas gestionnaire et partenaire et ce, pour des raisons de coût et d'opportunité.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) s'interroge à nouveau sur la politique d'égalité des chances.

M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Fonction publique) rappelle qu'il avait dénoncé la situation de la crèche de Schaerbeek qui avait trop de succès alors que celle d'Anderlecht en manquait. Il semble que, selon les dernières informations, la situation s'est améliorée et que les taux d'occupation se régularisent. Ils pourront être joints au rapport.

Constatant que les députés ne souhaitent plus poser de questions, M. Cerexhe remercie chaleureusement Mme Dubus, fonctionnaire à l'administration de la Commission communautaire française qui prendra sa pension en fin d'année. Elle a apporté de nombreuses réponses aux questions légitimes des commissaires.

6. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales (division 30 – activité 0)

Le ministre déclare que cette année, il n'a pas été nécessaire d'ajuster les budgets 2011 consacrés aux Relations internationales. En effet, de manière générale, il faut bien constater une meilleure consommation des crédits sur l'ensemble des articles budgétaires y consacrés. Pour rappel, en 2010, 25 % des budgets étaient restés non consommés, ce qui constituait déjà une amélioration par rapport aux années antérieures. En 2011, ce taux est descendu à 15 %.

Cette amélioration est consécutive à un effort d'information du service Relations internationales vers les opérateurs agréés, d'une part et vers les services de la Commission communautaire française, d'autre part.

Ainsi, sur l'article 12.01, davantage de fonctionnaires se sont impliqués dans les relations internationales en lien avec leur matière :

- le service du Tourisme est allé représenter la Commission communautaire française à la 87^e session du Comité du Tourisme à l'OCDE;
- le service de la Cohésion sociale a été invité à la Conférence paneuropéenne sur l'Intégration des migrants;
- le service de la Santé est allé présenter les suites de sa participation à la présidence belge de l'Union européenne au Forum européen pour la sécurité urbaine;
- le service des Relations internationales a accompagné le WBI dans le cadre des commissions mixtes permanentes afin de défendre activement les

projets introduits par les opérateurs soutenus au Bénin, au Congo et en Pologne.

En 2012, l'implication des fonctionnaires du service des Relations internationales devrait se poursuivre puisque d'autres commissions mixtes permanentes seront négociées et qu'il importe d'y défendre la spécificité de la Commission communautaire française.

En ce qui concerne les missions des membres du Collège, la Commission communautaire française a été représentée soit par un ministre, soit par les membres des cabinets sur la scène internationale dans les domaines du Tourisme, de l'Action sociale, de la Formation professionnelle et de la Politique de l'aide aux personnes handicapées.

En ce qui concerne les subsides aux associations, octroyés via l'article 33.01, plus d'une trentaine de projets ont pu être soutenus, dans des domaines très divers, de l'aide aux détenus aux soins palliatifs en passant par la santé des femmes ou les sectes, par exemple. Cet article budgétaire est pratiquement épuisé, puisqu'il reste un solde d'à peu près 3.000 €.

Pour rappel, la contribution annuelle de la Commission communautaire française au WBI pour la gestion des accords bilatéraux avec des pays partenaires étrangers, ainsi que pour la préparation des traités mixtes qui la concernent, est maintenue à hauteur de 232.000 € en 2011.

En date du 7 juin 2011, un accord de coopération a été signé avec la Turquie. Ainsi, la commission des Relations internationales sera bientôt consultée dans le cadre de la procédure d'assentiment des trois derniers accords signés : la Hongrie, la Croatie et la Turquie.

Il faut savoir que, dans le cadre de la gestion de cette dotation au WBI, le Collège a renégocié cette année, quatre commissions mixtes permanentes, et ce, avec une proactivité qui débouche sur un résultat prometteur.

En Pologne, de nouveaux projets relatifs aux personnes handicapées, aux familles en difficulté, à la marginalisation et à l'exclusion sociale vont voir le jour avec trois provinces différentes.

Au Congo, le Collège a maintenu son aide aux écoles de Kinshasa et au projet de formation des instituteurs. Il a ajouté un nouvel axe de travail en soutien à l'entrepreneuriat des femmes.

Au Québec, en plus de poursuivre la collaboration en matière de formation professionnelle autour des métiers de l'automobile (écodémontage et moteurs hybrides) et de donner suite à l'échange d'expériences

ces sur la problématique des bandes urbaines, une fiche projet va permettre d'échanger sur l'innovation sociale en matière de problématique des mariages forcés, de pauvreté des enfants et de vie affective des personnes handicapées.

Au Bénin, la Commission communautaire française poursuit le soutien au projet d'intégration des personnes sourdes. Le ministre annonce l'organisation d'un colloque à Bruxelles en 2012 autour de ce projet. Il a également demandé au WBI de relancer la négociation d'un accord de coopération avec Haïti.

En 2011, le Collège a également veillé à une meilleure visibilité de la Commission communautaire française au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Une carte blanche a été donnée au Festival du Cinéma méditerranéen de Bruxelles dans le cadre du Festival du Film francophone qu'organise le Centre.

En 2012, dans le cadre d'une carte blanche donnée à M. Jaco Van Dormael, une exposition du Musée « Arts en marge » sera présentée. En automne, une opération intitulée « Paris fait chanter Bruxelles » permettra de valoriser le Rallye « Chantons français ».

M. Emir Kir rappelle que sa priorité en matière de Relations internationales est de renforcer la collaboration avec les pays du Maghreb et l'Afrique, pays dont sont issus bon nombre de citoyens belges. Pour ce faire, il est évident que l'enseignement et la formation sont des secteurs porteurs de développement et d'émancipation. Ils permettent bien souvent d'entamer d'autres processus visant à la promotion de l'égalité femme-homme et à celle des Droits de l'homme. Le Collège veillera à continuer à promouvoir ces deux composantes dans le cadre des prochaines commissions mixtes permanentes.

L'année 2012 sera marquée par une série de commissions mixtes permanentes qui auront lieu avec la Turquie, la Roumanie, le Maroc, la Bulgarie, le Sénégal et le Vietnam. Le ministre espère également pouvoir faire avancer les accords avec la Tunisie et Haïti.

Enfin, afin d'améliorer l'image bruxelloise et francophone de la Commission communautaire française, une évaluation du travail mené par le Centre européen de la langue française a été demandée. Le guide « Bruxelles culturelle » sortira de presse très prochainement.

7. Discussion et examen des tableaux *partim*

Mme Françoise Schepmans (MR) rappelle qu'une nouvelle allocation a été créée l'année passée pour le

Centre européen de langue française – Alliance française (CELF). La députée souhaite savoir ce qui a été réalisé au moyen de cette subvention.

La députée souhaiterait également connaître la position du Collège par rapport aux accords de coopération qui le lient aux pays d'Afrique du Nord qui ont connu le printemps arabe, notamment la Tunisie.

Quel type de collaboration pourra être envisagée, étant entendu que l'enveloppe budgétaire est maintenue ?

Dans un cadre multilatéral, la députée se réjouit de ce que les fonctionnaires continuent à représenter la Commission communautaire française au sein de l'instance internationale, notamment le groupe de suivi des questions liées au vieillissement. Ils participent à la préparation du colloque organisé par la Conférence économique pour l'Europe et les Nations Unies consacré au vieillissement et prévu au mois de septembre 2012. Comment la Commission communautaire française se prépare-t-elle à cette conférence ?

M. Aziz Albishari (Ecolo) souhaite formuler une série de commentaires et/ou remarques sur des budgets somme toute modestes, voire parfois dérisoires. De manière générale, il s'interroge quant à la marge de manœuvre dont dispose réellement la Commission communautaire française en ce qui concerne les accords cadres qui la lient à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après l'exposé du ministre relatif au budget initial 2012, il semble que la marge de manœuvre s'élargisse et que la Commission communautaire française place ses pions en tentant d'imposer une certaine direction à ces accords cadres.

Il en veut pour preuve le projet qui lui tient à cœur de collaboration plus étroite avec Haïti, seul pays francophone indépendant et unilingue en Amérique – à l'exception du Canada avec le bilinguisme du Québec – et qui ne fait malheureusement pas encore partie des pays prioritaires, même si l'on semble se diriger dans cette voie.

A propos de l'AB 33.02, le député souligne que sa création a eu le mérite de mettre en évidence un subside lié à une convention signée en octobre 2003 et qui a pour but de financer une action organisée par le Centre européen de langue française – Alliance française.

Le député se dit sensible à l'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise. Ces budgets en cohésion sociale sont démesurément petits et ce, même si le Collège a dégagé une marge supplémentaire de 200.000 € pour créer une nouvelle politique d'accueil des primo-arrivants. Selon le député, l'AB 33.02

constitue elle aussi une politique d'accueil des primo-arrivants. Le ministre a le mérite de le mettre en évidence par la création de cette allocation.

Le député s'intéressera à l'avenir à l'évolution de cet accord. Il s'agit de 50.000 €, versus les 200.000 € consacrés à la politique des primo-arrivants dans le budget de la cohésion sociale.

Le député souhaite également obtenir quelque explication quant à l'évolution dans la demande adressée au WBI sur le projet Haïti, d'une part, et quant au devenir des accords de coopération avec les pays qui ont abouti à la mise en place de commissions mixtes permanentes avec les pays du Maghreb, d'autre part. Suite aux événements qui se sont déroulés dans ces pays, la langue française a été un véhicule ou, en tout cas, est au centre de la question des émancipations locales ...

M. Emmanuel De Bock (FDF) interroge le ministre au sujet de l'AB 33.01 quant à la liste des associations qui sont subventionnées dans le cadre de cette allocation de base. Il faudrait y joindre la liste des associations qui ont introduit une demande en 2011, sans aboutissement.

M. Joël Riguelle (cdH) pointe une non-concordance de chiffres entre le programme justificatif, d'une part, et les projets budgétaires, d'autre part (division 30 – programme 0 – activité 1 – AB 33.01).

Mme Sophie Berlainmont (cabinet du ministre Emir Kir) souligne que la remarque formulée par le député concerne les budgets du Tourisme et qu'il conviendra de l'adresser à M. Christos Doulkeridis, ministre-président. Il s'agit de la Commission nationale des droits de l'enfant.

M. Joël Riguelle (cdH), évoquant l'allocation de base 01.01, constate une diminution liée au fait que le tableau de bord n'a pas fait l'objet de dépenses en frais d'études ou d'expertises. Ce tableau de bord existe-t-il ? Pourrait-on en disposer ?

M. Emir Kir (ministre en charge des Relations internationales) souligne encore qu'il s'agit d'un budget géré par M. Christos Doulkeridis et abordé par la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles le lundi 21 novembre.

M. Serge de Patoul (FDF) constate que certaines initiatives de coopération sont envisagées dans le budget. Il se demande si, dans la mesure où les montants en question sont modestes, un examen d'une collaboration a été réalisé pour s'inscrire dans la logique des programmes de coopération entre institutions locales, dans lesquels la grande majorité des

communes bruxelloises se sont inscrites. En effet, ces programmes ciblent des pays cités par le ministre. Il semblerait que ces programmes, menés dans les mêmes régions, puissent parfois être très proches. Qu'en est-il des possibilités de synergie en la matière ?

M. de Patoul cite ensuite les appels à projets de la Commission européenne pour des accords de coopération. Ces appels à projets sont intéressants puisqu'ils apportent un financement substantiel et qu'il est possible, par ce biais-là, de créer des effets de synergie. Par exemple, le porteur de projet peut investir 1 € et en recevoir 4 € en complément et mener ainsi un projet à concurrence de 5 €. Il s'agit ici d'ordres de grandeur, bien entendu.

La rédaction de ces réponses aux appels à projets est un investissement indiscutable car de grande complexité. Les pouvoirs publics régionaux bruxellois sont parfois démunis ou ne se concertent pas suffisamment pour pouvoir être plus efficaces dans les réponses aux appels à projets. Une réflexion a-t-elle été menée par le Collège dans ce cadre ?

Le député souhaite obtenir en outre des explications quant aux actions liées à la francophonie. Elles sont d'une grande utilité, notamment en contribuant à ce que Bruxelles, capitale de l'Europe, soit réellement une ville francophone. Le membre du gouvernement peut-il expliciter plus précisément les initiatives menées en 2011 et celles envisagées en 2012 concernant ce poste budgétaire qui doit permettre de renforcer le caractère francophone de Bruxelles auprès de la communauté internationale qui la fréquente ?

A propos de l'AB 30.01.12.01 dotée d'un montant de 78.000 € pour l'initial 2012, le député pointe les deux aspects de l'explication figurant au programme justificatif.

M. Emir Kir (ministre en charge des Relations internationales) rappelle qu'il s'agit d'une compétence gérée par le ministre-président.

M. Serge de Patoul (FDF) se limite dès lors à constater que la subdivision budgétaire des compétences des membres du Collège reste complexe.

M. Eric Tomas (PS) rappelle qu'il y a moins de dix ans, la Commission communautaire française a dû se battre face aux autres entités fédérées pour faire reconnaître sa compétence en matière de relations internationales et pouvoir siéger en tant qu'entité fédérée à part entière à la Conférence interministérielle de politique étrangère (CIPE) puisqu'elle ratifie un certain nombre de traités internationaux de la même manière que les autres entités fédérées. L'année 2011 a été caractérisée par un gouvernement fédéral

en affaires courantes et il en résulte que le contexte est assez particulier.

La Conférence interministérielle de politique étrangère s'est-elle réunie ? La Commission communautaire française a-t-elle pu y participer ? Combien de réunions y a-t-il eu ? Des points intéressaient-ils plus particulièrement la Commission communautaire française ou s'agissait-il simplement de ratifications de traités internationaux ?

Mme Anne Herscovici (Ecolo) déclare ne pas avoir d'illusion sur le pouvoir d'influence de la Commission communautaire française en matière de relations internationales à l'échelle internationale. Néanmoins, l'AB 12.00 fait référence à une liste de pays prioritaires, notamment la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. A l'occasion des missions de la Commission communautaire française dans ces pays, la question des Roms est-elle abordée et examinée ?

M. Emir Kir (ministre en charge des Relations internationales) souhaite rappeler en quelques mots l'objectif que le Collège poursuit au travers de la convention avec le CELF. L'objectif principal est de mieux faire connaître la région francophone que constitue Bruxelles auprès d'un public international et européen. Il s'agit essentiellement de fonctionnaires, diplomates, interprètes, enseignants et parlementaires. L'idée est de valoriser la francophonie face à la langue anglaise ou néerlandaise. Les institutions flamandes essaient objectivement de présenter Bruxelles comme étant une ville flamande. Le Collège a raison de mener ici une action envers ceux qui portent une responsabilité aux niveaux international et européen par rapport à Bruxelles.

Il est vrai qu'il y a d'autres types de primo-arrivants en région bruxelloise. Les budgets en cohésion sociale sont insuffisants. En matière de formation professionnelle, le Centre de langues va également s'occuper de primo-arrivants; il y aura donc une offre de formations nouvelles par rapport à un public qui souhaite être alphabétisé en français ou en d'autres langues.

Depuis 2011, une AB 33.02 a été créée. Elle a été reconduite en 2012. Un effort tout particulier a été réalisé en 2011 pour la création d'un nouveau site internet afin qu'il soit plus performant et convivial.

Une lettre électronique bimensuelle, « La cédille de l'Alliance française », de l'Alliance française a été créée. Elle reprend les nouvelles pédagogies et informe les lecteurs sur une série d'activités culturelles proposées à Bruxelles et en Wallonie. L'établissement s'est également engagé dans une démarche de qualité portant sur huit domaines (pédagogie, enseignement, centre de ressources et de documenta-

tion, communication, marketing, relations clients, ressources humaines, gestion comptable et financière, locaux, gestion des activités culturelles et enfin gouvernance).

Le ministre raconte qu'il a eu l'occasion de se rendre en 2010 à la rencontre des Alliances françaises. Cette institution a un accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2012, cette action sera maintenue après évaluation prévue au mois de février prochain.

Concernant les pays du Maghreb, il faut savoir que le climat politique y est en constante évolution vers une plus grande démocratisation, en dehors de l'Algérie. Si les députés le souhaitent, ils pourront obtenir plus d'informations concernant les programmes de coopération entre la Commission communautaire française et ces pays. A propos de la Tunisie plus particulièrement, l'accord de coopération n'est pas signé. Les pourparlers reprendront en fonction de l'évolution de l'actualité. Avec l'Algérie, aucune évolution démocratique n'est visible, mais l'un ou l'autre projet se poursuit avec des associations au niveau local. Au Maroc, les élections viennent d'avoir lieu, mais il subsiste encore quelques manquements aux règles élémentaires de démocratie. Les projets en cours se poursuivent. Pour le Collège, il y a effectivement une priorité à travailler avec les populations du Maghreb dont sont issus nombre d'habitants de la région bruxelloise.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande à nouveau si les fonctionnaires continueront à représenter la Commission communautaire française, notamment à la Conférence économique pour l'Europe et les Nations Unies.

M. Emir Kir (ministre en charge des Relations internationales) rappelle qu'une réunion de préparation est prévue le jeudi 8 décembre 2011. Comme la députée l'a signalé, il s'agira de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. A Vienne, se tiendra, les 19 et 20 septembre 2012, la conférence dont question supra, dix ans après Berlin et cinq ans après León.

Le ministre ajoute que, de manière générale, aussi bien les fonctionnaires que les cabinets et lui-même essaient de frapper les différents projets en cours d'une marque « Commission communautaire française ». Par rapport à Haïti, il n'y a toujours pas d'accord de coopération signé, mais le Collège continue à travailler sous la forme d'initiatives ponctuelles. Le ministre a demandé au WBI de faire le nécessaire pour préparer la ratification de l'accord.

M. Emir Kir propose de joindre, en annexe au rapport, la liste complète des associations et institutions qui ont introduit des projets nouveaux en 2011.

Pour répondre à M. de Patoul, le ministre précise qu'il existe effectivement une série d'associations qui demandent des budgets complémentaires à l'Europe.

En ce qui concerne la Commission communautaire française, considérant le peu de moyens dont disposent aussi bien l'administration que les cabinets, il n'a pas été possible de porter assistance à ces associations qui souhaitent introduire des projets au niveau européen. Le ministre déclare souscrire à l'excellente idée de croiser les démarches avec celles des communes bruxelloises dans le cadre d'une recherche de synergie. Une réunion pourrait être organisée à cet effet en 2012.

M. Emir Kir rappelle qu'il a eu l'occasion d'aller en Hongrie lors de la signature de l'accord de coopération. Il est arrivé en Hongrie au moment où un nouveau premier ministre venait d'être désigné. Ce premier ministre a refusé de donner force à un certain nombre d'accords européens, considérant qu'ils ne devaient pas s'appliquer à son pays. Depuis lors, les choses ont évolué, même si certains soucis subsistent cependant.

Par rapport à ces pays de l'Est, deux projets, dont un consacré aux enfants de la rue, sont en cours. Au travers de ceux-ci, la Commission communautaire française pourra toucher les populations de Roms.

En ce qui concerne la commission mixte permanente avec la Bulgarie, un accord semblable est envisagé.

Le ministre rappelle que la Hongrie compte des parlementaires d'origine Rom, ce qui prouve que, petit à petit, cette population devient citadine. L'intégration y est donc possible.

Le ministre ajoute enfin que M. Eric Tomas a bien raison de signaler les difficultés que suscite la situation politique au niveau fédéral. La reconnaissance

de la compétence de la Commission communautaire française en matière de Relations internationales a été obtenue à l'époque par M. Eric Tomas, mais elle n'a pas été mise en œuvre. La Conférence interministérielle de politique étrangère s'est réunie à une seule reprise, sans la Commission communautaire française. Un courrier de protestation vive lui a été envoyé. Depuis lors, aucune commission ne s'est tenue et il conviendra d'attendre la mise en place du nouveau gouvernement fédéral.

M. Eric Tomas (PS) s'étonne de la réponse du ministre à propos de la CIPE étant entendu que la Commission communautaire française y figure en tant que telle, suite à une décision du Comité de concertation fédéral – entités fédérées. Le député encourage le ministre à protester violemment et à faire valoir les droits de la Commission communautaire française par-devant les autres entités fédérées francophones. Il est tout à fait anormal que le ministre en charge des Relations internationales ne soit pas convoqué à des réunions de la CIPE.

8. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les divisions 10, 21 *partim* et 30 – activité 0, des projets de décrets et de règlements ajustant, d'une part, le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2011 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2012 et en a proposé, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

9. Approbation du rapport

Il a été fait confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

La Présidente

Mme Anne HERSCOVICI Mme Julie de GROOTE
M. Eric TOMAS

10. Annexes

Annexe 1

Cadastre ACS 2008

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	Diff NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée
AAPH			110	80,60	1748.005,48	1638.854,44	201.801,98		64.861,82
	BATACLAN		14	10,20	209.815,41	266.889,49	54.083,47		8.339,46
		DEGUENT Virginie	1	1,00	28.455,08	28.715,94	260,86		260,86
		DENIS Aurore	1	0,50	12.173,87	13.469,39	1.295,52		827,34
		MOUSSADEQ Kawtar	2	0,70	19.607,44	22.867,13	3.259,69		426,74
		VAN CUTSEM Baptiste	1	0,50	6.645,87	8.668,81	2.022,94		451,65
		VAN MIEGROET Catherine	1	1,00	6.684,50	14.292,90	7.608,40		454,28
		VAN NEDERVELDE Julie	1	1,00	30.444,65	33.748,66	3.304,01		913,94
		ZEMMOURI Lamia	1	1,00	43.756,76	44.584,93	828,17		828,17
		EGER Camille	1	1,00	13.772,12	24.887,16	11.115,04		935,95
		GRANDJEAN Renaud	1	0,50	5.510,81	7.952,22	2.441,41		394,23
		ROBERTI Daphné	1	1,00	27.292,66	31.583,90	4.291,24		1.854,81
		VROMAN Anne-Marie	1	1,00	467,26	1.030,88	563,62		31,75
		CORNIL Joëlle	1	0,50	7.429,89	16.973,81	9.543,92		524,94
		MOUSSADEQ Najla	1	0,50	7.575,00	15.813,76	8.238,76		514,80
	CENTRE ESPOIR ET JOIE		6	5,00	90.900,77	103.915,78	15.330,04		6.020,28
		KARKOUH Rohla	1	0,50	13.241,05	15.212,70	1.971,65		899,86
		MAIMOUNI Nohla	1	0,50	13.394,79	15.681,04	2.286,25		910,31
		OLVOET Kathleen	1	1,00	27.569,52	31.654,54	4.085,02		1.873,62
		LARDIN Sophie	1	1,00	6.637,59	6.062,06	-2.739,50		225,80
		BENMEZIAN Jamal	1	1,00	17.897,84	19.873,54	2.175,70		1.202,75
		RAVET Benoit	1	1,00	13.359,98	15.431,90	2.071,92		907,94
	ESCALE		2	2,00	56.771,02	59.924,20	165,23		2.335,90
		BODENSTEIN Elodie	1	1,00	32.653,12	37.005,70	2.633,99		2.335,90
		CHENOUIL Bediaa	1	1,00	24.117,90	22.918,50	-2.468,76		0,00
	FAMISOL		6	3,00	68.904,93	76.818,97	10.044,11		3.392,18
		MARCHAL Jean-Michel	2	1,00	31.312,89	32.535,08	1.219,28		1.078,98
		PONCIN Anne	2	1,00	28.651,51	32.045,93	4.512,95		1.871,14
		STOQUART Kevin	1	0,50	5.939,32	9.071,28	4.200,82		331,00
		CHATELAIN Manon	1	0,50	3.001,21	3.166,68	111,06		111,06
	IRSA CENTRE DE SERVICES		6	5,75	142.976,16	145.193,54	1.133,13		3.507,46
		BUSUIOC Toriani	1	1,00	0,00	102,23	102,23		0,00
		LALLEMAND Lydia	1	1,00	36.067,02	41.974,87	5.907,95		2.451,11
		MEILLON Emilie	1	1,00	29.835,31	25.944,68	-3.890,32		0,00
		NAVARRO DOMINGUEZ Ana	1	1,00	29.323,74	29.880,11	556,37		556,37
		ROMEO Jean-Carlo	1	0,75	20.606,69	19.648,17	-2.043,08		0,00
		SAIDI Nordine	1	1,00	27.143,40	27.643,38	499,98		499,98
	LA CLÉ		5	3,00	49.804,45	59.446,86	8.318,39		3.419,64
		LEVÊQUE Laurent	1	1,00	24.648,23	29.436,02	4.787,79		1.675,09
		NANIWE Gilles	1	0,50	12.556,44	14.848,59	1.632,04		898,20
		GERADIN Inés	1	0,50	10.825,23	12.414,78	738,47		738,47
		VAN OUDENHOVE Véronique	2	1,00	1.774,55	2.747,47	1.160,09		107,88
	LA MAISON DES PILIFS		5	4,00	110.753,06	122.486,31	18.962,23		3.702,07
		LACANTE Valérie	1	1,00	31.741,94	32.183,69	7.145,54		1.701,59
		MAMPAEY Françoise	1	0,50	16.447,16	21.924,34	6.844,66		1.024,82
		MOUNAIM Salah	1	1,00	25.520,80	24.927,67	-992,93		0,00
		AHMED Adil	1	0,50	14.031,68	18.730,18	5.863,71		874,41
		NDEMEZO Stratou	1	1,00	22.611,68	24.720,43	101,25		101,25
	LA PASSERELLE		7	3,50	59.726,24	64.665,14	6.046,78		2.479,85
		ARNOUYS Mathilde	1	0,50	13.514,74	13.941,09	426,35		426,35
		SQUILBIN Aline	1	0,50	3.299,61	4.004,88	1.814,83		148,84
		DODEMONT Magali	1	0,50	12.536,29	13.107,48	571,19		571,19
		BERBEL Magali	1	1,00	9.241,29	8.198,65	-42,64		0,00
		MOULIN Sabine	1	0,50	5.939,33	7.310,78	1.371,45		403,64
		RIFFI Nadia	1	0,50	4.692,35	4.842,14	148,11		148,11
		SCHAFFENEERS Jérôme	1	0,50	11.502,63	13.260,12	1.757,49		781,72
	LA VAGUE		3	1,50	46.990,96	57.122,47	10.057,90		3.198,50
		GILLOTAY Diane	1	0,50	11.865,31	15.043,83	3.104,91		811,37
		PAULET John	1	0,75	26.850,86	32.918,25	6.065,99		1.824,78
		WAUTELET Véronique	1	0,25	8.274,79	9.162,39	887,60		582,35
	RECI-BRUXELLES		6	4,00	58.968,20	67.952,48	7.874,04		1.248,69
		SOLNON Elodie	2	1,50	33.961,27	33.284,18	-677,09		0,00
		WEBER Valerie	1	1,00	7.622,20	7.622,20	0,00		0,00
		GODIN Chloé	1	0,50	3.905,85	3.586,09	-319,76		0,00
		DUBETZ Simon	1	0,50	11.844,91	13.196,12	727,79		727,79
		SOSSON Anouk	1	1,00	9.256,17	10.263,69	520,90		520,90
	S.A.H.A.M.		3	3,00	101.077,00	106.639,00	5.610,00		2.636,27
		JACOB Genevieve	1	1,00	41.451,00	41.152,00	-260,51		0,00
		SCHYNS Fabienne	1	1,00	38.802,00	45.409,00	6.617,47		2.636,27
		TIEST Antoine	1	1,00	20.824,00	20.078,00	-746,56		0,00
	SAPHAM		14	7,85	233.975,10	256.946,75	29.816,41		9.017,44
		BEN SALEH Fatima	1	0,50	19.038,56	19.435,42	396,86		396,86
		DUMONT Cecile	1	0,80	24.570,17	29.604,96	11.879,55		1.204,62
		GARCIA Y IRANZO Natividad	1	0,75	25.225,41	26.295,28	1.069,87		1.069,87
		SIMÕES FERREIRA Saliwa	2	0,70	16.828,93	16.752,82	-76,11		94,23
		VAN DEN BERGE Patricia	1	0,50	23.465,35	28.047,28	4.581,93		1.594,71
		VAN LIERDE Veronique	1	0,50	26.157,65	26.591,96	433,86		433,86
		VRUDAG Christian	2	1,00	20.117,64	24.845,30	4.728,11		1.346,49
		PAQUET Béatrice	2	1,00	22.720,01	37.551,95	14.831,94		1.084,00
		ROBA Delphine	1	0,50	12.488,20	15.447,61	2.959,41		848,70
		BERG Delphine	1	1,00	24.845,92	25.357,11	511,19		511,19
		VANDENSCHRICK Celine	1	0,50	6.517,26	7.027,06	509,80		442,91
	SISAHM		4	2,00	64.616,11	68.723,79	3.891,43		2.885,97
		LECOQ Katia	1	0,50	18.001,74	18.165,11	164,00		164,00
		MACHE Pavana	1	0,50	14.262,63	14.955,77	520,41		520,41
		PONCELET David	2	1,00	32.351,74	35.601,91	3.207,02		2.201,56
	SUSA-BRUXELLES ASBL		2	2,00	28.939,64	31.443,36	2.203,74		967,82
		OPBROUCK Michael	1	1,00	26.580,35	28.853,52	881,66		881,66
		WODNIK Ana	1	1,00	2.359,29	2.589,84	1.322,08		86,16
	TRANSITION		6	5,50	78.335,53	83.990,53	11.263,33		2.318,87
		BENALI Adil	1	0,50	10.417,79	11.972,75	2.525,41		642,04
		BENEZECH Esther	1	1,00	2.380,08	3.510,46	1.131,61		161,67
		FAYT Véronique	1	1,00	37.071,77	37.204,12	132,35		132,35
		WALRAVENS Martine	1	1,00	2.240,50	2.424,34	2.498,87		0,00
		NIYA Fatma	1	1,00	3.566,43	3.442,34	-124,09		0,00
		LAGOS Yezal	1	1,00	22.658,96	25.436,52	5.089,18		1.382,81
	TRIANGLE BRUXELLES		3	2,00	49.146,66	49.241,89	95,23		572,37
		DE THEUX DE MEYLANDT ET MONTJARDIN Laurence	1	1,00	31.121,41	31.693,78	572,37		572,37
		VAN MALDEREN Patrick	1	0,50	12.721,39	12.416,09	-305,30		0,00
		BEN KADDOUR Latifa	1	0,50	5.303,86	5.132,02	-171,84		0,00
	LA BRAISE - CENTRE DE JOUR		5	5,00	79.672,38	81.738,75	4.381,40		2.624,31
		SCARPUZZA Maurizio	1	1,00	25.486,42	24.348,89	-1.137,53		0,00
		VAN MELKEBEKE Jessica	1	1,00	28.429,08	30.755,16	2.326,08		1.932,04
		FERREIRO GONZALEZ Monica	1	1,00	12.382,30	13.953,99	3.787,51		692,27
		DE VOS Nathalie	1	1,00	8.746,90	8.353,07	-274,62		0,00
		BECHTEL Karine	1	1,00	4.627,68	4.327,64	-300,04		0,00
	ANAIS ASBL		1	1,00	18.867,40	19.225,00	-635,42		0,00
		THEYS Stéphane	1	1,00	18.867,40	19.225,00	-635,42		0,00
	LA BRAISE - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT		2	1,50	49.434,92</				

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	Diff NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée
ISP			447	398,16	10.438.412,07	13.032.647,18	2.654.867,86	623.310,57	386.574,29
	ARPAJIE		4	4,00	117.788,46	132.211,46	14.764,31	11.784,78	0,00
		BUYKDERE Fahti	1	1,00	26.816,08	30.168,98	3.360,86	1.755,46	0,00
		DELAHAUT Jean Claude	1	1,00	29.694,46	34.578,71	5.198,95	5.007,44	0,00
		HARPIGNIES Chantal	1	1,00	36.121,87	39.516,12	3.405,11	3.192,08	0,00
		USTUNDAG Eif	1	1,00	25.156,05	27.947,65	2.799,39	1.229,80	0,00
	ASSOCIATION PÉDAGOGIQUE D'ACCUEIL DES JEUNES « APAJ »		7	6,00	63.593,16	70.660,58	11.681,12	3.439,24	1.456,15
		BENGHALLAM Nabila	1	0,50	2.594,82	4.910,43	2.315,61	1.979,01	0,00
		COLABUFALO Liana	1	1,00	25.411,47	24.095,90	-1.315,57	0,00	0,00
		DEFRANG Jacques	1	1,00	6.453,69	2.434,78	509,19	0,00	130,86
		GELINNE Catherine	1	1,00	0,00	386,42	386,42	0,00	0,00
		GROSJEAN Isabelle	1	1,00	17.607,19	27.228,73	9.707,14	1.190,77	1.190,77
		LORIE Frédéric	1	0,50	6.732,76	6.676,57	-56,19	0,00	0,00
		HOFFMAN Sven	1	1,00	4.793,23	4.927,75	134,52	134,52	0,00
	ATELIER DU SOLEIL		7	6,00	170.671,50	210.452,24	62.379,79	22.708,73	7.907,95
		FINCAN Tural	1	1,00	15.130,73	36.459,43	36.459,43	17.526,85	0,00
		KHALIFE Imad	1	0,50	13.954,36	14.663,10	1.744,16	0,00	877,97
		MUKESHIMANA Floride	1	1,00	36.332,60	42.402,33	6.069,73	2.469,16	2.469,16
		THIRY Eise	1	1,00	34.024,19	39.083,79	7.373,24	5.181,88	0,00
		COMAK Tuncar	1	1,00	36.661,46	40.323,42	5.720,40	2.351,62	2.351,62
		KALISONI Marie-Rose	1	1,00	29.505,71	31.768,52	2.262,81	2.005,21	203,99
		POLECHONSKA Alicja	1	0,50	5.062,45	5.751,65	2.750,02	0,00	0,00
	BOULOT ASBL		5	4,00	103.318,73	145.843,38	41.239,07	7.012,80	0,00
		BRASSEUR Valérie	1	1,00	28.274,41	35.972,35	7.697,94	1.921,53	1.921,53
		MASQUELIER Dominique	1	1,00	31.306,96	51.448,53	20.129,57	2.128,44	2.128,44
		EL FASSI Saloua	1	0,50	15.733,66	20.089,64	4.389,64	1.061,81	1.061,81
		BUNONO Jean-Pierre	1	1,00	24.153,69	33.139,92	8.781,85	1.655,37	1.655,37
		LAHBOUBI Nadia	1	0,50	3.849,71	5.195,94	240,65	0,00	240,65
	CEFAID ASBL		12	10,00	221.268,99	294.259,97	74.610,01	14.673,12	0,00
		AMIROUCH Fouad	1	1,00	23.931,84	29.115,31	5.183,47	1.626,41	1.626,41
		BOULGHALGH Abdelmoumene	1	1,00	27.347,64	33.209,39	5.861,75	1.859,55	1.859,55
		DEPECHE Samantha	1	0,50	10.901,70	13.718,72	4.042,78	0,00	0,00
		DESSY Frédéric	1	0,50	12.368,99	14.088,80	1.068,81	884,84	884,84
		IHIRROU Aicha	1	1,00	26.268,54	30.191,72	3.923,18	1.785,21	1.785,21
		MARTINEZ Margarita	1	1,00	33.327,24	42.812,58	9.485,34	2.264,92	2.264,92
		VANGRIEKEN Sophie	1	1,00	20.987,14	25.485,24	4.498,10	1.426,29	1.426,29
		VIANA Y APPRAIZ Rosario	1	0,70	20.727,76	35.124,35	15.446,86	1.337,69	1.337,69
		BERTRAND Marie-Noëlle	1	0,50	3.742,05	3.733,94	-8,11	0,00	0,00
		DENEUFBOURG Anne	1	1,00	7.513,49	9.233,54	1.720,05	510,62	510,62
		MOTTAR Serge	1	1,00	15.007,08	34.413,75	19.406,67	1.019,88	1.019,88
		PITZ Nicolas	1	0,80	19.145,52	23.132,63	3.987,11	1.301,13	1.301,13
	CEFIG ASBL - CENTRE DE FORMATION - INSERTION LE GRAIN		4	4,00	131.635,03	135.479,23	3.844,20	4.393,68	0,00
		DECOUVREUR Laurence	1	1,00	31.044,82	33.456,42	2.411,60	2.109,81	2.109,81
		EL MRABET Amine	1	1,00	29.741,89	32.342,79	2.600,90	2.021,26	2.021,26
		MAES Jean	1	1,00	38.105,55	36.368,16	-282,61	262,61	262,61
		OKTEN Fusun	1	1,00	34.742,77	33.311,86	-1.430,91	0,00	0,00
	CENFORGL		9	8,00	219.958,25	297.400,13	74.994,38	12.751,70	13.682,90
		EL MASMOUDI Hinda	1	1,00	25.218,94	30.467,82	3.921,57	1.804,08	1.804,08
		GALLER Michele	1	1,00	30.549,97	48.335,00	17.785,03	2.076,18	2.076,18
		GATELIER Raymonde	1	1,00	43.385,02	48.881,28	5.496,26	2.948,45	2.948,45
		GAUTIER Amandine	1	0,50	14.089,54	14.729,62	640,08	640,08	640,08
		HAITOF Abdelkrim	1	1,00	32.179,26	40.903,88	7.030,97	2.302,00	2.302,00
		MOREAU Annick	1	0,50	17.128,57	19.778,77	2.650,20	1.164,06	1.164,06
		MOUSSAOUI Mohammed	1	1,00	39.574,92	41.601,80	2.600,34	2.600,34	2.600,34
		VAN LOO Dominique	1	1,00	15.658,51	35.172,43	19.513,92	12.751,70	0,00
		BOLLINNE Veronique	1	1,00	2.173,52	17.529,53	15.356,01	0,00	147,71
	CENTRE ANDERLECHTOIS DE FORMATION		7	7,00	153.335,91	169.412,55	16.000,05	7.047,68	6.134,26
		BEN MOUSSA Said	1	1,00	31.877,13	31.807,59	-69,54	532,54	532,54
		MAGIS Pascal	1	1,00	31.887,26	34.481,01	2.517,16	2.172,26	2.172,26
		POLLAK Sophie	1	1,00	18.247,82	25.295,50	7.047,68	7.047,68	0,00
		BOULLON PONTE Marcos	1	1,00	14.219,91	14.219,91	0,00	0,00	0,00
		DUYCKAERTS Brigitte	1	1,00	32.653,12	37.345,44	4.692,32	2.219,11	2.219,11
		ESPAIGNE Philippe	1	1,00	4.269,92	4.498,05	238,13	238,13	238,13
		CHARAVEL Valérie	1	1,00	20.793,29	21.765,21	972,22	972,22	972,22
	CENTRE DE FORMATION 2MILLE		15	12,50	276.735,80	387.081,93	106.010,14	19.101,64	0,00
		BOUMZEZOUGH Nabil	1	1,00	5.035,00	31.116,02	26.081,01	342,18	342,18
		BRYN Monique	1	1,00	27.856,04	38.849,05	10.993,01	1.893,10	1.893,10
		DESSY Frédéric	1	0,50	11.941,97	15.228,32	2.657,84	854,29	854,29
		ERNOTTE Fabienne	1	0,50	14.482,83	24.725,44	9.480,36	1.036,06	1.036,06
		GRIMBERGHS Damien	1	1,00	25.939,56	28.474,07	2.973,27	1.733,63	1.733,63
		HOURMAN Grégoire	1	1,00	25.731,52	32.157,38	5.071,57	1.840,75	1.840,75
		IRAGUHA Emmanuel	1	0,50	13.068,34	17.320,84	4.252,50	888,12	888,12
		LALAOUI CHERIFI Nabil	1	1,00	27.874,44	30.517,61	2.643,17	1.894,35	1.894,35
		MATEOS Jose	1	0,50	10.392,02	21.299,18	10.907,16	706,24	706,24
		MOL Sylviane	1	0,50	22.553,42	26.984,58	4.431,16	1.532,73	1.532,73
		NDOUR Paul	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		PITZ Michael	1	1,00	26.188,10	32.348,04	5.619,94	1.818,44	1.818,44
		POSNO Alexandra	1	1,00	30.227,60	40.281,74	8.463,21	2.162,39	2.162,39
		SIRLETTI Guido	1	1,00	31.044,82	41.648,86	10.604,04	2.109,81	2.109,81
		JABOUR Mustapha	1	1,00	4.298,90	6.130,80	1.831,90	292,15	292,15
	CENTRE DE FORMATION BONNEVIE		11	10,00	237.472,34	300.135,81	62.369,85	15.521,68	6.243,70
		BOUHNA Lahcen	1	1,00	29.909,44	29.729,95	-179,49	0,00	0,00
		CAJA Cataldo	1	1,00	26.268,54	43.980,09	17.711,55	4.299,38	4.299,38
		FLEURY Georges	1	1,00	30.815,05	42.006,32	11.191,27	8.725,84	8.725,84
		HOMIRA Faouzia	2	1,00	20.730,72	19.661,77	-1.068,95	0,00	0,00
		MIEDZYBLOCKI Jacek	1	1,00	17.944,17	24.999,40	7.055,23	1.219,49	1.219,49
		MOSSA Luisa	1	1,00	38.169,14	42.586,70	4.417,56	2.496,46	2.496,46
		RICCOBENE Domenico	1	1,00	28.940,68	39.393,75	10.453,07	1.966,81	1.966,81
		HARMIANT Antoine	1	1,00	10.190,74	18.705,40	8.514,66	692,56	692,56
		SZAJZINSKI Zygwniew	1	1,00	5.378,81	7.458,77	1.586,34	399,09	399,09
		DOMBELE DA COSTA Carlos	1	1,00	28.925,05	31.613,66	2.688,61	1.965,75	1.965,75
	CENTRE FAC		8	8,00	193.355,46	241.759,97	58.578,76	12.449,00	0,00
		DEMAREZ Jean	1	1,00	0,00	3.136,85	3.136,85	0,00	0,00
		EL GHRIH Malika	1	1,00	30.325,58	46.118,42	17.884,52	1.918,78	1.918,78
		KHEDDADA Hamdi	1	1,00	33.711,29	41.648,98	9.664,11	2.173,69	2.173,69
		SALMOUN Ramzi	1	1,00	24.921,36	27.464,65	4.136,77	1.585,36	1.585,36
		TEMIZ Sevim	1	1,00	29.841,47	33.478,50	5.249,93	1.918,28	1.918,28
		VANGENECHTEN Aline	1	1,00	33.979,19	37.694,80	5.330,51	2.199,48	2.199,48
		GUISEN Michel	1	1,00	28.344,81	38.527,31	11.715,37	1.822,14	1.822,14
		BROZE Christophe	1	1,00	12.231,76	13.692,46	1.460,70	831,27	831,27
	CENTRE FAMILIAL DE BRUXELLES - CEFOR		1	1,00	42.011,80	51.366,36	9.350,71	2.855,38	0,00
		BAIKRY Nicole	1	1,00	42.011,80	51.366,36	9.350,71	2.855,38	2.855

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	Diff NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée
ISP	COBEFF ASBL	SANCAKTAR Muslum	1	0,50	10 600,03	14 454,23	3 853,79		720,41
		TOTIN Emmanuelle	1	0,50	21.001,45	21.258,38	256,93	1.343,18	0,00
		VANDERSCHUEREN Anne-Sophie	1	0,50	997,16	4.164,64	3.167,48		67,77
		PAQUET Françoise	1	0,50	5.111,57	7.773,94	2.662,37		347,38
		MABIALA Pierrette	1	0,63	6.022,28	6.244,28	222,00		222,00
	COFTEN ASBL	ANGIUS Giovanna	16	11,50	243.124,18	311.209,62	66.987,98	40.206,78	16.237,45
		ELENS Laurent	1	1,00	16.663,68	30.947,32	14.183,64		1.132,46
		ERNOTTE Fabienne	1	1,00	22.928,23	32.930,43	13.672,14		1.308,79
		GATRAYIHA Jean Bosco	1	0,50	4.546,60	5.737,56	1.190,96		308,99
		GRICIC Predrag	1	1,00	29.435,79	27.960,68	2.520,21		1.728,93
		JOLY Christian	1	1,00	8.331,81	10.456,74	2.124,93		566,23
		LEMONE Catherine	1	1,00	29.435,79	38.899,93	12.643,04		1.784,42
		REYNERTS Sylvie	2	1,00	38.242,76	42.626,81	5.463,00	3.368,02	1.300,22
		SEDEYNS Bernard	1	1,00	23.841,19	50.471,64	26.630,45	27.107,27	0,00
		AMMARA Samia	2	0,70	18.191,87	16.005,27	-1.525,64		9.731,49
		DENDIEVEL Ingrid	2	2,00	24.452,48	23.137,89	-4.605,51		783,10
		MENACER Said	2	1,00	7.567,38	6.523,10	-665,91		0,00
	COLLECTIF ALPHABÉTISATION	BAKKERS France	19	1,00	226.216,32	726.940,87	195.099,70		32.692,60
		BASTILLE Béatrice	1	1,00	34.606,49	44.653,13	7.691,82		2.511,89
		DE WOLF Nathalie	1	1,00	38.866,59	47.955,13	9.088,54		2.641,37
		DENIS Rolande	1	0,40	13.596,29	14.588,34	277,11		277,11
		DZIERGWA Nadia	1	0,50	14.041,03	18.209,45	4.168,42		954,23
		FONTAINE France	1	0,50	14.392,23	17.802,14	3.409,91		978,10
		GREKOFSKI Philippe	1	0,80	39.782,97	38.440,32	-3.436,49		0,00
		HUTEREAU Gilles	1	27,00	27.293,51	36.050,56	8.757,98		1.855,08
		JANNIN Véronique	1	1,00	35.619,76	47.383,33	11.763,57		2.420,72
		KÖLHER Marie-Christine	1	1,00	41.054,62	49.229,14	8.174,52		2.790,07
		LOCKHART Helena	1	1,00	35.491,80	50.073,39	14.581,59		2.412,02
		OUAZZANI Naïma	1	1,00	31.706,22	52.634,70	20.928,48		2.154,75
		PAINNELS Roger	1	1,00	23.487,72	47.061,06	23.574,14		1.596,23
		PONZ Didier	1	1,00	15.809,84	24.739,39	8.929,55		1.074,44
		PREVOT Myriam	1	1,00	34.274,18	46.142,94	11.895,76		2.327,44
		REININGER Marie-France	1	1,00	4.504,03	27.977,60	23.472,67		306,16
		SDAO Sandra	1	1,00	35.593,72	48.285,81	12.692,09		2.418,95
		VERSCHAREN Bénédicte	1	1,00	33.087,97	36.079,33	2.507,18		2.281,56
		FOTSO Léa	1	1,00	37.777,31	47.237,73	9.460,42		2.567,35
	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ ASBL	CARDON DE LICHTBUER Samuel	9	15,00	15.230,04	32.396,58	17.166,54		1.035,03
		GATTO Paola	1	1,00	225.089,05	319.674,40	150.854,47	46.472,13	3.072,23
		LEBLICQ Cécile	1	1,00	34.358,98	34.557,34	198,36		198,36
		SENAV Berna	1	1,00	40.629,59	49.890,93	11.076,89	2.321,70	0,00
		STRUGLIA Sabrina	1	1,00	39.759,25	39.452,76	-313,20		0,00
		VANDEBERGHE Dominique	1	1,00	18.151,19	36.277,07	36.277,07	16.952,76	0,00
		VANDIEPENBEECK Christian	1	1,00	18.005,56	21.371,64	3.372,79		1.223,20
		BOUHADDANE Alcha	1	0,80	29.898,83	31.006,96	1.108,13		1.108,13
		ASSUMANI-LUGOLO Micheline	1	1,00	18.151,19	59.724,28	59.724,28	20.714,73	0,00
	FORM@XL	WIELEMANS Amandine	1	1,00	18.151,19	37.692,70	37.692,70	6.482,94	0,00
		BENVEGNO Alexandro	1	0,50	7.983,27	9.700,72	1.717,45		542,54
		FORMATION EMPLOI TREMPLIN (FOR.E.T.) ASBL	5	4,00	121.591,68	136.368,79	10.131,61		6.098,69
		LÉ HÜNG LONG Maxime	1	1,00	33.327,24	36.244,37	2.917,13		2.284,92
		MAMBA KANKU Denhyz	1	1,00	19.350,54	25.133,26	4.784,99		1.384,28
		SAIVE Stephan	1	1,00	33.402,53	36.488,93	3.282,37		1.328,37
		WIELEMANS Amandine	1	1,00	33.140,76	35.892,98	1.007,97		1.007,97
		BENVEGNO Alexandro	1	0,50	2.370,61	2.608,53	113,15		113,15
		IGLESIAS Maggy	1	1,00	98.621,24	130.100,84	31.473,52		5.112,60
		JACOBS Juliette	1	1,00	10.007,99	28.834,12	18.826,13		680,14
		RENSON Julie	1	0,50	43.695,50	56.270,97	12.575,47		2.969,55
		TIHON Adeline	1	0,50	12.904,45	12.203,55	-698,90		1.108,13
	FORMATION ET AIDE AUX ENTREPRISES ASBL	IGLESIAS Maggy	4	3,00	85.220,51	133.326,81	46.690,42		5.887,80
		GULEC Ibrahim	1	0,50	16.024,95	37.444,63	20.576,26		1.146,37
		INAMUGISHA Sandrine	1	0,50	13.726,80	17.713,80	4.332,38		909,40
		MURENA Giuseppe	1	0,50	26.230,05	34.728,35	14.728,87		1.741,03
		NDAGIJUMANA Benoit	1	1,00	29.229,71	38.421,03	7.652,91		2.091,00
	FORMATION ET TRAVAIL EN QUARTIER POPULAIRE	BAIROUK Abdelhamid	7	7,00	143.791,43	178.356,32	34.564,89	4.289,12	6.536,00
		DEKEYSER Mireille	1	1,00	32.813,11	33.818,41	1.005,30		1.005,30
		EL ARRASS Najim	1	1,00	36.147,48	42.571,24	6.423,76		2.456,58
		EL NHAÏER El Matti	1	1,00	0,00	446,50	446,50		0,00
		KALOUJI Ntambua Vincent	1	1,00	26.124,37	29.251,41	3.127,04	4.289,12	1.775,41
		KHIEL Abdessalam	1	1,00	29.596,59	36.438,09	6.438,09		2.158,70
		GOOSENS Pascal	1	1,00	10.987,08	25.339,07	14.351,99		746,68
		ABDEL-KADER Aboubakar	16	11,20	8.122,80	10.895,02	2.772,22	19.852,75	11.276,25
		BAUNA Michel Laurent	1	0,50	16.663,68	19.579,75	2.916,07		1.132,46
		COTTY Gilbert	1	0,75	22.166,45	24.965,94	2.799,49		1.506,43
		DEL MARMOL Philippe	1	0,75	56.062,69	48.592,40	-7.470,29		0,00
		DEVLEESHOUEWER Pierre	1	1,00	16.663,68	24.550,06	7.886,38		1.132,46
		JAMART Géraldine	1	0,50	23.580,75	45.741,09	22.160,34	13.729,94	0,00
		KHARRAJ Abderrahmane	1	1,00	21.371,71	20.850,94	-520,77		0,00
		LUNGO Phloméne	1	0,50	0,00	2.026,29	4.007,01		0,00
		MONNOYE Sébastien	1	0,70	30.854,60	38.689,83	7.835,23	6.122,81	0,00
		RODRIGUEZ Fior Maria	2	0,70	19.483,59	20.693,11	1.209,52		1.195,20
		STROOBANT Véronique	1	1,00	31.764,67	40.528,95	8.764,67		2.158,70
		VAN STALLE Marc	1	0,75	23.837,77	27.965,77	6.028,00		1.490,89
		VANDERHYDEN Eric	1	0,75	16.663,68	22.799,95	6.136,27		1.132,46
		DE BIE Maud	1	1,00	22.478,72	32.653,71	10.174,99		1.527,65
		AREKION Marissee	1	0,50	13.153,52	12.333,80	-819,72		0,00
	FORMATION TRAVAIL ET SANTÉ ASBL	BESBES Sabri	11	11,00	18.538,07	18.135,80	-402,27		0,00
		CARLIER Michel	1	1,00	265.451,76	318.829,86	52.299,41		14.044,65
		EUGENE Stéphanie	1	1,00	25.578,89	27.922,64	3.927,24		1.630,73
		GAMATE Mamoudou	1	1,00	1.996,48	2.722,45	2.413,77		20,98
		LECOMTE Mélanie	1	1,00	32.864,36	35.426,74	2.562,38		2.233,46
		MARSIBATTI Nadia	1	1,00	22.938,59	26.057,42	1.911,54		1.640,95
		MORILLON Frédéric	1	1,00	19.112,10	25.862,41	7.867,04		1.222,97
		NERINCKX Rudi	1	1,00	27.576,53	31.094,13	2.056,20		1.972,74
		ROYER Françoise	1	1,00	33.140,76	35.636,70	651,69		651,69
		SANCHEZ QUIROS Isabelle	1	1,00	33.194,99	60.794,42	27.599,43		2.255,93
		VANARDOIS Michael	1	1,00	33.125,12	35.460,88	592,33		592,33
		ARCHAMBEAU Rita	6	3,00	22.442,59	24.136,86	2.373,93		1.479,01
		JAEEL Gabrielle	1	1,00	13.481,35	13.825,21	343,86		343,86
		MAGHOUZ Mustapha	1	0,50	101.923,65	101.951,18	27,53		1.378,01
		VANCLEYENBREUGEL Marie-Françoise	1	0,80	26.878,70	27.168,82	290,12		290,12
		NKWRIRIKIYE Telesphore	1	0,50	3.599,17	3.340,74	-258,43		0,00
	IDEE 53 ASBL	ABDELLAOUI Néjia	6	6,00	153.477,12	218.247,26	56.336,95	4.527,68	4.009,85
		BEL HADJ Kais	1	1,00	23.931,84	43.946,19	19.114,35		1.622,41
		EL MOURABIT Badiâa	1	1,00	5.035,01	29.377,15	24.342,14	2.975,11	0,00
		ROBESCU Tiberiu	1	1,00	21.475,23	22.390,41	-166,34		0,00
		TUREO CHAVEZ Adriela	1	1,00	46.183,02	49.525,83	912,12	1.552,57	0,00
		VAN LELIENDAEL Paul	1	1,00	25.366,76	26.680,35	-21,50		0,00
		BITINI Doris	13	12,10	31.485,26	47.227,33	12.156,18		2.383,44
		BLAZQUEZ Sonia	1	0,70	566.578,77	572.617,07	-1.798,70	14.851,01	1.253,23
		DEMEY Claire	1	0,80	26.878,70	27.168,82	290,12	4.207,75	0,00
		DEVOLDER Christophe	1	1,00	23.951,60	22.112,08	-3.100,13		0,00
		ELABO Assouf	1	1,00	50.526,49	46.390,10			

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	Diff NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée		
ISP	INTERFACE 3	EL KHADRI Khadija	1	1,00	24.922,16	25.087,83	-1.146,02		0,00		
		LEBRUN Luc	1	1,00	4.288,33	7.190,71	2.902,38		291,43		
ISPAT			10	8,00	214.928,47	266.976,23	51.471,67	30.259,29	7.182,11		
		DAGCI Dône	1	1,00	31.773,90	38.831,64	7.057,74		2.159,35		
		DERLUCKE Philippe	1	1,00	28.851,10	35.579,73	6.728,63		1.960,72		
		EROSLU Tolim	1	1,00	28.851,10	35.215,07	9.185,83		1.768,95		
		FREMAIL Luc	1	0,50	44.914,54	44.914,54	-2.807,11		0,00		
		HELLIN Sylvie	1	1,00	19.883,74	36.856,61	16.972,87	16.973,07	0,00		
		ISIMBA Kito	1	0,50	6.924,85	19.263,56	12.338,71		0,00		
		KONSSITINI Salima	1	0,50	11.527,94	11.691,18	163,24		163,24		
		RUCOUYO Kwang	1	1,00	16.625,29	18.100,38	1.475,09		1.129,85		
		POTVILIGE Bosanna	1	1,00	12.177,00	13.124,51	947,51	947,51	0,00		
		LURQUIN Gaëlane	1	0,50	13.399,01	13.399,01	-690,84		0,00		
JEUNES SCHAERBEEKOIS AU TRAVAIL ASBL			3	3,00	89.743,27	98.931,10	9.187,83	2.174,70	1.922,41		
		LANZILLOTTA Rosario	1	1,00	28.287,35	32.279,24	3.991,89		1.922,41		
		OUHNAOUI Said	1	1,00	34.108,28	36.793,61	2.685,33	1.169,53	0,00		
LA CHOM'HER A.I.D.		PALMIERI Giovanni	1	1,00	27.347,64	29.858,25	2.510,61	1.005,17	0,00		
			7	7,00	107.294,61	191.579,27	84.284,66		7.291,73		
		BOULAICHI Samir	1	1,00	24.105,32	26.776,08	2.670,76		1.638,20		
		DE CLERCO Els	1	1,00	19.527,65	21.254,85	1.727,20		1.337,10		
		PONCELET Dominique	1	1,00	27.077,91	57.675,30	30.597,39		1.840,21		
		TYSMAN Huguette	1	1,00	16.053,41	25.980,70	9.927,29		1.090,99		
		YOUX Sandrine	1	1,00	12.510,35	31.821,80	19.311,45		850,20		
		HRUSZKO Catarina	1	1,00	2.489,17	4.893,14	2.403,97		169,16		
		MOORS Kim	1	0,50	5.530,80	23.179,40	17.648,60		375,87		
			12	12,00	304.599,63	420.009,86	103.927,59		21.480,87		
		LE PIMENT ASBL		BLANQUEZ Carmen	1	1,00	30.464,39	39.115,65	7.047,87		2.179,33
				BOUALI Abdel	1	1,00	24.222,22	31.743,66	6.235,01		1.733,57
CAMPAGNA Marco	1			1,00	27.011,57	39.444,36	11.009,91		1.932,41		
DEBAISE David	1			1,00	31.972,38	41.407,50	7.750,91		2.287,30		
D'HONT Alfred	1			1,00	25.988,32	36.818,97	9.462,63		1.859,14		
LEMERK Nadine	1			1,00	22.060,88	34.069,99	10.848,91		1.578,17		
MECHAREK Touraya	1			1,00	35.928,66	41.614,96	5.678,44		2.442,25		
VAN DEN BOSCH Patricia	1			1,00	29.476,14	48.383,84	18.907,70		2.003,20		
LOPEZ Marie	1			1,00	21.200,76	31.139,00	9.938,24		1.440,80		
CORREIA Carlos	1			1,00	27.477,81	40.802,50	11.878,49		1.965,68		
IGLESIAS Javier	1			1,00	22.895,86	28.346,78	4.258,93		1.637,01		
BOUCHOMS Jean-Paul	1			0,50	5.900,64	7.122,65	911,45		422,11		
	8			5,30	147.788,40	172.738,62	26.290,15		9.571,67		
MAISON DE QUARTIER D'HELMET ASBL				DUTRY Aurélie	1	0,50	12.309,55	13.618,74	1.359,66		833,13
				EL KHATTABI Fatima	1	0,80	20.613,21	23.708,63	3.095,42		1.400,87
				GEEURICKX Jennifer	1	0,50	13.188,23	14.265,23	1.077,00		896,27
				LECLERCQ Véronique	1	0,50	16.760,43	18.082,90	2.179,73		1.080,78
		MARTIN Sylviane	1	1,00	47.764,80	63.710,70	16.367,50		3.217,44		
		AUDEMAR Aurélie	1	0,50	9.494,13	10.100,89	696,76		639,10		
		MANDJANGU Donald	1	0,50	10.686,94	11.071,98	385,64		385,64		
		DULGER Selma	1	1,00	17.061,11	18.179,55	1.118,44		1.118,44		
			3	3,00	79.838,32	98.764,10	18.925,78	4.364,84	4.058,29		
		HASIBI Jihan	1	1,00	20.122,48	27.808,46	7.685,98		0,00		
NTYABAMPAYE Clamande	1	1,00	31.887,26	36.980,06	5.092,80		2.167,06				
GHISOU Mirélla	1	1,00	37.828,58	33.975,58	6.147,00		1.891,23				
MISSION LOCALE DE BRUXELLES-VILLE			26	25,00	675.674,41	826.050,31	156.063,34		37.613,83		
		BEN MOUMA Fatima	1	1,00	39.941,99	50.819,89	10.877,90		2.714,46		
		BIANGI Eric	1	1,00	33.203,88	33.015,81	-873,44		0,00		
		CABRAS Simonitta	1	1,00	40.093,51	49.000,80	8.907,29		2.724,75		
		DIDERICH Alain	1	1,00	33.419,02	47.066,38	13.647,36		2.271,16		
		FTAICH Fatima	1	1,00	33.077,79	31.282,74	-720,37		0,00		
		GHARBI Nabli	1	1,00	29.483,10	31.485,25	5.243,11		1.795,21		
		GOOVAERTS Corinne	1	1,00	33.755,27	50.391,51	16.424,33		2.172,49		
		GOSSIAUX Nadine	1	1,00	33.734,99	43.755,43	10.020,44		2.292,63		
		GRIMARD Philippe	1	1,00	30.014,26	38.583,05	8.568,79		2.039,77		
		HALDJAOUI Laila	1	1,00	26.282,10	27.340,38	4.336,98		1.563,31		
		INTINI Séverine	1	1,00	37.877,37	42.335,17	4.457,80		2.574,15		
		KOURDOUS Sana	1	1,00	29.586,35	29.993,99	4.093,04		1.705,89		
		KRASNIQI Zeqirja	1	1,00	25.440,30	29.867,82	4.427,52		1.728,92		
		LE LOUP Nele	1	1,00	28.576,99	30.327,23	1.750,24		1.750,24		
		LUCAS Emilie	1	1,00	25.971,43	26.692,32	720,89		720,89		
		NOEL Patrick	1	1,00	26.283,10	33.016,96	6.937,71		1.772,35		
		NTAWIMARA Jeanne	1	0,50	13.041,46	15.647,84	2.598,50		886,83		
		ROBERT Dominique	1	1,00	40.344,12	50.595,43	10.272,15		2.740,37		
		SNEYERS Francis	1	1,00	39.311,84	57.311,87	18.070,03		2.668,88		
		ULAJ Davit	1	1,00	12.136,99	17.382,27	5.245,28		824,83		
		VAN KEIRSBlick Juan	1	1,00	27.060,73	38.209,53	11.148,80		1.839,05		
		VANDERSTRAETEN Dominique	1	1,00	8.043,08	17.452,46	9.409,38		546,61		
		ZOGGIA Béatrice	1	1,00	30.011,26	28.279,73	-1.731,53		0,00		
		DE PIERPONT Florence	1	1,00	2.426,58	2.259,43	-167,15		0,00		
		MAREZ Alain	1	1,00	815,13	937,38	124,22		55,26		
MOUSSADEK Najat	1	0,50	3.013,77	3.314,24	300,47		204,82				
MISSION LOCALE DE FOREST			16	14,00	427.605,86	520.872,41	92.536,84		17.260,12		
		COLLARD Anne Sophie	1	1,00	40.198,50	40.232,92	-10,20		0,00		
		DE KEERLE Hélène	1	0,75	37.081,39	36.037,96	-5.118,70		0,00		
		EL HAMMOUTI Nadia	1	1,00	33.572,15	36.757,45	5.422,55		2.129,52		
		ERRAMI Afia	1	1,00	25.989,53	28.330,54	2.330,78		1.795,52		
		JOUHRI El Miloud	1	1,00	28.410,63	32.191,68	4.237,97		1.899,73		
		LECHAT Jacques	1	1,00	30.008,11	48.929,87	18.767,48		2.049,84		
		MASHAVU RUSHEMA Claude	1	1,00	27.625,65	31.204,29	3.588,89		1.876,88		
		PERREMANS Myriam	1	1,00	23.931,84	41.809,65	17.877,81		1.626,41		
		PILOY Luc	1	1,00	47.153,22	73.534,23	28.276,97		3.075,68		
		RIBESSE Christian	1	1,00	46.248,94	45.871,73	-360,83		0,00		
		VANDE PITTE Violaine	1	1,00	33.582,30	49.046,61	15.474,46		2.281,56		
		VERKAEREN Vincent	1	0,25	5.874,33	9.682,51	3.791,03		400,38		
		CHANA CRUZ Edisney	1	1,00	19.000,00	17.218,35	-740,77		0,00		
BAYET Veronique	1	1,00	4.017,38	5.135,87	2.861,00		154,60				
CHOTAS Carla	1	1,00	19.454,35	19.399,78	-2.937,08		0,00				
ROUSSEAU Sandrine	1	1,00	5.457,54	5.509,97	922,52		0,00				
MISSION LOCALE DE MOLENBEEK			22	21,50	623.403,81	701.229,39	78.108,25	75.420,36	4.587,28		
		AGBOU Georges	1	1,00	33.265,84	36.267,75	3.001,91	1.368,03	0,00		
		AMRANI Karima	1	1,00	26.239,58	29.975,68	3.736,10		1.783,24		
		BENABDELKRIME Antar	1	1,00	27.022,08	27.514,55	492,47		492,47		
		BOKOTUA Bernard	1	1,00	34.108,28	37.713,59	3.605,31	3.605,31	0,00		
		BRECKPOT Martine	1	1,00	5.674,35	17.863,80	12.189,45	12.189,45	0,00		
		OZA Daniel	1	1,00	26.200,32	30.576,99	4.376,67	4.376,67	0,00		
		DEFOSSÉ Marie-Pascale	1	1,00	33.289,64	33.289,64	0,00		0,00		
		ESTEVENY Hugues	1	1,00	33.451,05	35.855,02	2.403,97	2.403,97	0,00		
		HAMMOUTI Souad	1	1,00	42.050,72	45.215,68	3.447,63	11.682,64	0,00		
		KHELIFA Haicha	1	1,00	30.815,05	35.305,52	4.490,47	4.490,47	0,00		
		KILICLAR Ozlem	1	1,00	34.110,57	34.110,57	0,00		0,00		
		KUKABUSU Angèle	1	1,00	40.746,55	40.746,55	0,00		0,00		
		MABROUK Souad	1	1,00	29.332,70	31.355,24	2.022,54	2.022,54	0,00		
		QUAMARI Souaad	1	1,00	29.101,84	39.224,08	10.122,24	10.122,24	0,00		
		RAISON Anne-Marie	1	1,00	29.296,77	29.296,77	0,00		0,00		
		SCOCHIER Luc	1	1,00	39.298,85	50.981,49	11.682,64	11.682,64	0,00		
		SLABBERS Roland	1	1,00	32.681,31	37.741,76	5.060,45		2.221,02		
		PIFFERT Frédérique	2	1,50	8.127,12	10.187,23	2.060,11	2.060,11	90,55		
NOURI Moustafa	1	1,00	26.211,50	30.437,73	4.156,23	4.156,23	0,00				
LONGELO Mlombo	1	1,00	36.041,15	36.041,15	0,00		0,00				
ALI SOULHI Arifinah	1	1,00	26.288,54	31.526,60	5.258,06	5.258,06	0,00				
MISSION LOCALE DE SAINT-GILLES			12	11,50	390.973,10	461.613,89	73.628,75	49.351,28	0,00		
		BRUTOUT Ginette	1	1,00	41.590,98	44.383,94	5.813,04	2.792,96	0,00</		

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	Diff NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée
ISP	MISSION LOCALE DE SAINT-GILLE	NEILIAR Nadia	1	1,00	36.108,98	35.988,27	-120,71		0,00
		SAILLIEZ Claudine	1	1,00	32.783,65	41.749,23	8.965,58	6.203,28	0,00
		UWAMAHOOR Valerie	1	1,00	27.077,91	34.123,91	7.046,00	3.174,61	0,00
		VANDEPLAS Ann	1	1,00	35.763,19	35.884,03	120,84	120,84	0,00
	MISSION LOCALE DE ST-JOSSE		23	22,00	537.193,74	664.257,66	121.019,29	138.292,29	0,00
		BOULAHYA Karim	1	1,00	22.756,68	28.172,78	5.416,10	5.417,10	0,00
		CESAR Stephane	1	1,00	11.736,72	22.045,13	12.002,45	10.308,41	0,00
		COGGE Yves	1	1,00	31.887,16	37.861,81	5.864,50	5.674,65	0,00
		COUVARAS Constantin	1	0,50	7.114,05	11.164,83	4.048,80	4.050,78	0,00
		DE MAN Eliane	1	0,50	18.399,12	22.078,17	3.679,05	3.679,05	0,00
		DEMAT Delphine	1	1,00	28.010,56	32.722,15	4.711,59	4.711,59	0,00
		DEMIR Tulay	1	1,00	26.090,44	31.253,53	5.163,09	5.163,08	0,00
		EFONGGO Thérèse	1	1,00	29.490,67	32.269,43	2.778,76	2.778,76	0,00
		ESKI Ozem	1	1,00	24.932,69	26.649,30	1.716,61	1.716,61	0,00
		GÉNICOT Elisabeth	1	1,00	34.715,02	40.858,79	6.143,77	6.143,77	0,00
		GOOSSENS Michèle	1	1,00	33.327,24	40.397,99	7.070,75	24.546,59	0,00
		HADOUCHI Karima	1	1,00	29.505,71	33.010,87	3.505,16	3.505,16	0,00
		JONLET Dominique	1	1,00	33.327,24	46.061,08	12.733,84	12.733,84	0,00
		LOWETTE Eva	1	1,00	24.645,48	35.887,21	11.241,73	11.041,73	0,00
		MILLER Elvire	1	1,00	24.541,01	27.748,11	3.207,10	3.207,10	0,00
		SCHMIDT Grégoire	1	1,00	28.196,99	38.150,46	9.943,39	9.943,39	0,00
		TAHIRI Karima	1	1,00	28.799,64	37.374,12	8.574,48	8.574,48	0,00
		WAUTHIER Marc	1	1,00	34.422,64	49.017,83	14.595,19	8.333,03	0,00
		KOMNANG WANDJI Betran	1	1,00	2.866,94	2.866,94	-0,00	-0,00	0,00
		KUKAJ Ndue	1	1,00	19.200,20	19.917,41	712,62	712,62	0,00
		BCUCHRA Abdelatif	1	1,00	15.573,41	16.561,18	987,77	987,77	0,00
		PASHAJ Kudret	1	1,00	22.123,76	22.123,76	0,00	1.829,06	0,00
		ANTHONIS Yvon	1	1,00	7.551,43	10.760,78	3.209,35	3.224,05	0,00
	MISSION LOCALE D'ETTERBEEK ASBL		21	21,00	529.079,42	655.724,65	126.645,34		32.231,83
		ABEDDAIM Lazhari	1	1,00	24.818,42	29.161,55	4.343,13		1.686,66
		MBATCHOU SILAK Drusille	1	1,00	2.057,38	3.163,13	1.105,75		139,82
		PALAMARIU Silvie	1	1,00	28.096,88	33.671,63	5.574,75		1.909,46
		DELGUSTE Christophe	1	1,00	32.822,28	44.063,77	11.241,49		2.230,60
		VANDEVELDE Marie-Jeanne	1	1,00	32.909,67	36.658,18	3.748,51		2.236,54
		WRIGHT Myriam	1	1,00	31.887,26	46.265,39	14.378,13		2.167,06
		DIERCKX Ambre	1	1,00	27.278,77	28.385,66	1.106,89		1.106,89
		DEDONDER Gael	1	1,00	26.890,53	35.100,19	8.209,66		1.827,48
		NGONGO Carine	1	1,00	17.603,29	20.579,58	2.976,29		1.196,32
		PISCOPO Daniela	1	1,00	37.344,89	37.425,80	80,91		80,91
		VANDENWEGHE Bernard	1	1,00	28.163,32	50.848,76	22.685,44		1.913,98
		CLESSENS Myriam	1	1,00	28.012,97	33.615,89	5.602,92		1.903,76
		CORDOVA Roberto	1	1,00	31.484,11	46.282,51	14.798,40		2.139,66
		EL AYADY Abdelkader	1	1,00	28.634,24	33.824,41	5.190,17		1.945,98
		YAVARI Majid	1	1,00	47.904,40	55.399,81	7.495,41		3.255,58
		YEMER Anouck	1	1,00	29.135,20	39.395,14	10.259,94		1.980,03
		SADOUNE Indra	1	1,00	37.705,14	40.502,74	2.797,60		2.552,43
		SAKALA SEKE Clément	1	1,00	8.269,54	10.899,74	2.630,20		562,00
		SALENGROS Corine	1	1,00	7.656,99	7.408,96	-248,03		0,00
		BASOUS Jahon	1	1,00	15.825,77	18.129,00	2.303,23		1.075,52
		EL AJI Fouad	1	1,00	4.578,37	4.942,81	364,44		311,15
	MISSION LOCALE SCHAERBEEK		12	12,00	338.961,88	414.640,59	75.477,53	31.363,51	7.841,31
		DECOUX Françoise	1	1,00	32.000,00	32.585,04	585,04		5.219,50
		DIJUESNE Luc	1	1,00	29.148,55	45.421,74	16.273,16		11.119,56
		GRISAR Brigitte	1	1,00	23.620,49	33.685,92	10.065,43		1.605,25
		KAZANTZIDIS Maria	1	1,00	40.475,16	40.584,25	109,09		109,09
		LEVENTACOS Dina	1	1,00	26.268,54	31.408,74	5.140,20		1.785,21
		MARCELIS Christine	1	1,00	34.403,39	42.940,57	8.537,15		4.088,52
		OZEEL Françoise	1	1,00	25.790,61	33.606,90	7.816,29		1.752,73
		VAN LAECKEN Véronique	1	1,00	34.403,39	48.569,14	14.165,72		10.935,93
		VANDEN BOSSCHE Cécile	1	1,00	35.134,19	35.423,75	289,56		238,67
		EKOFO Nayké	1	1,00	8.209,15	8.209,15	-0,00		-0,00
		BEDINI Flutura	1	1,00	24.127,55	24.798,92	671,37		671,37
		COLLE Marylène	1	1,00	24.659,77	27.406,47	2.746,70		1.678,99
	MOLENBEEK FORMATION ASBL		10	9,80	204.976,06	249.573,91	44.316,55	18.461,75	1.889,72
		AZIZ Lutfia	1	1,00	33.263,84	37.977,67	4.713,83		2.949,43
		DE JUMINE Salomon	1	1,00	29.505,71	36.316,21	6.810,50		3.619,63
		DEKENS Bruno	1	0,80	22.427,76	34.955,71	12.527,95		3.447,00
		EKPON Jeanne	1	1,00	26.281,50	30.571,11	4.289,61		1.786,09
		GERARD Raymond	1	1,00	12.146,03	16.861,74	4.715,71		1.683,73
		PIFFERT Frédérique	1	1,00	4.345,44	4.345,44	-0,00		0,00
		DRAGOUSIA Abdelaziz	1	1,00	33.263,84	1.835,04	-330,10		103,63
		BOUKHYARE Jamila	1	1,00	30.651,96	33.162,25	2.510,29		2.218,40
		DEGHILAGE Sandrine	1	1,00	11.790,81	15.572,96	3.782,09		1.534,75
		DUPONT Frank	1	1,00	33.036,07	37.955,78	4.919,71		3.008,81
	PROFORAL ASBL		8	6,00	210.785,25	233.832,42	23.047,17	14.494,20	7.149,23
		BALLE Séverine	1	0,50	18.266,61	18.469,83	203,22		203,22
		DEBUCK Yves	1	1,00	31.734,08	34.729,42	2.995,34		2.650,41
		GORGEMANS Nicolas	2	1,00	36.416,97	38.753,98	2.337,01		1.845,66
		LAMBOL Dominique	1	1,00	29.505,71	41.597,35	12.091,64		11.843,79
		NOLLOMONT Jean François	1	1,00	44.724,51	48.083,50	3.358,99		3.039,48
		PINEAU Pauline	1	1,00	30.777,15	32.557,55	1.780,40		1.780,40
		VAN LEEMPUTTEN Pascale	1	0,50	19.360,22	19.640,79	280,57		280,57
	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'ACTION SOCIALE ASBL SIREAS		16	16,00	417.434,84	499.046,25	80.667,38		17.656,63
		AKKOUBI Ahmed	1	1,00	26.358,47	38.989,70	12.631,23		1.791,32
		ANCILOUX Guy	1	1,00	21.200,76	28.143,09	6.942,33		1.440,80
		BOLLINNE Véronique	1	1,00	14.909,92	25.197,37	10.287,45		1.013,28
		COPPEE Robert	1	1,00	21.200,76	32.756,11	11.555,35		1.440,80
		EL HDIKI Mohamed	1	1,00	26.892,35	39.547,41	12.655,06		1.827,60
		GUEDOUH Fatima	1	1,00	28.600,17	26.612,05	-1.988,12		0,00
		LARUELLE Bernard	1	1,00	23.487,72	40.649,63	17.161,91		1.596,23
		MEDHI MOKHTAR Mohamed	1	1,00	25.042,22	29.451,45	4.409,23		1.701,87
		SIMOGLU Apostolos	1	1,00	27.150,34	31.501,62	4.351,28		1.845,14
		MFANGAM LAMERE Rehanetou Na	1	1,00	24.128,57	23.853,34	-275,23		0,00
		BENSILMAN Mariama	1	1,00	28.684,83	27.007,64	-1.677,19		0,00
		DECASTIAUX Joëlle	1	1,00	29.606,66	29.943,45	336,79		336,79
		GUSTOT Laurence	1	1,00	10.293,16	9.373,03	-920,13		0,00
		NASSIR Natima	1	1,00	41.267,92	41.262,36	-5,56		0,00
		BEN YOUNES Karim	1	1,00	36.876,91	40.216,16	3.339,25		2.506,15
		PIGNE Philippe	1	1,00	31.734,08	34.521,84	2.787,76		2.156,65
	CONVIVALITÉS ASBL		1	1,00	23.076,29	22.080,40	-995,89		0,00
		ABDELMALKI Hafed	1	1,00	23.076,29	22.080,40	-995,89		0,00
	CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ASBL		2	1,00	21.169,32	34.023,81	12.854,49		1.438,67
		DE VISSCHER Alice	1	0,50	7.575,00	17.081,14	9.506,14		514,80
		DESCHRIJVER Dery	1	0,50	13.594,32	16.942,67	3.348,35		923,87
SANTE			170	131,31	3.047.885,30	3.576.151,43	528.266,13		148.799,95
	BRUXELLES ASSISTANCE - 3E MILLENAIRE		9	7,00	101.818,07	113.167,94	24.807,64		5.530,45
		BERARD Hélène	1	0,50	6.904,32	6.602,44	-301,88		0,00
		BREDA Aïx	1	0,50	8.962,20	9.534,82	572,62		546,00
		CLAREN							

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	Diff NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée	
SANTÉ	CENTRE MEDICAL ENADEN	BALEINE Brigitte	12	9,50	240.726,85	266.993,08	28.104,53		12.432,90	
		DETHIER Cécile	2	1,80	38.934,47	42.084,25	3.148,36		2.528,57	
		GODTBIL Didier	1	1,00	31.667,09	36.762,17	5.104,63		2.151,45	
		MAKSUT Demir	1	0,50	12.002,47	13.522,47	1.520,00		815,69	
		OSTYIN Fabienne	1	1,00	28.692,93	28.937,50	244,57		244,57	
		TOVSTIUK Hélène	1	1,00	27.195,91	27.489,84	293,93		293,93	
		VLAYEN Marie	1	1,00	3.515,61	4.749,72	1.235,53		238,82	
		BAETMANS Claire	1	1,00	31.724,53	34.650,25	4.754,47		2.031,72	
		BAUTIER Karin	1	0,80	26.516,94	31.306,31	4.789,37		1.802,09	
		DUPLAT Céline	1	1,00	1.118,06	1.247,59	129,53		75,98	
		FERAUGE Cédric	1	0,20	6.249,89	3.998,76	-2.251,13		0,00	
					1,00	33.108,95	42.244,22	9.135,27		2.250,08
					17,00	305.333,50	396.453,94	71.945,00		19.636,38
		CSD ASBL	ARNOULD Eric	18	1,00	4.318,31	7.329,58	2.789,59		308,54
	DA SILVA DOS SANTOS Carla		1	0,80	18.867,85	26.750,71	3.134,87		1.604,93	
	DAHMANE Samir		1	1,00	25.453,87	31.780,07	4.947,85		1.823,52	
	DEVLAMINCKX Valerie		1	1,00	20.235,65	25.823,76	4.521,81		1.447,68	
	DUBOIS Patrick		1	1,00	21.410,82	30.077,62	7.403,06		1.540,96	
	EL ABDOUNI Omar		1	1,00	24.222,03	27.117,99	2.779,88		1.654,02	
	GARTLI Fouad		1	1,00	21.546,75	26.592,36	5.911,55		1.541,39	
	MARTIN Sylviane		1	1,00	31.869,04	35.985,89	2.436,16		2.280,04	
	MOUGROU Maria		1	1,00	8.272,15	14.631,45	4.160,54		711,60	
	PULLARA Francesco		1	1,00	18.354,68	26.757,77	7.436,26		1.313,09	
	SAMADI MOHAMED Arbi		1	1,00	23.403,12	30.395,17	5.664,26		1.680,71	
	BELCE Gullu Melek		1	1,00	10.145,06	16.048,31	3.956,73		821,81	
	CAMMARATA Lucia		1	1,00	8.547,22	17.936,83	8.561,45		637,15	
	DAHDAH Yasmina		1	1,00	0,00	395,51	2.170,89		0,00	
	EL HATIMI Souad		1	1,00	13.050,19	14.920,88	-198,05		0,00	
	IZOUGARHANE Samia		1	1,00	22.221,36	21.987,00	-235,03		0,00	
	KOBBAI RHimou		1	1,00	18.156,08	19.675,49	1.521,01		1.233,78	
	POTVIN Katia		1	1,00	15.261,32	20.246,57	4.985,17		1.037,16	
			9	4,50	102.991,19	115.719,03	12.737,84		4.733,72	
				0,50	22.554,56	22.554,56	4.352,14		1.532,21	
	DICI ET D'AILLEURS ASBL		AL HAJ Yesser	1	0,50	14.401,32	15.076,20	674,88		674,88
			BENALI Nouria	1	0,50	7.123,51	10.300,06	3.176,55		484,11
			DA CONCEICAO - SANTOS Paula	1	0,50	0,00	0,00	0,00		0,00
			KHAMRICH Nadia	1	0,50	26.798,72	27.171,91	373,19		373,19
			MARTENS Hedwig	1	0,50	16.401,02	18.629,24	2.228,22		1.114,61
MIAH Shadia			1	1,00	5.234,07	7.342,80	2.108,73		355,71	
SOUCHEH Hélène			1	0,50	5.815,55	5.441,27	-374,28		0,00	
BEN MLAH Salma			1	0,50	4.652,44	4.850,85	198,41		198,41	
PINCKAERS Mala		1	0,50					198,41		
		3	3,00	92.346,96	106.142,25	12.502,51		4.606,62		
SORGHOU Elisabeth		1	1,00	24.562,73	25.735,79	-119,72		0,00		
VANDECASTEEL Corinne		1	1,00	36.961,31	43.885,21	6.923,90		2.511,89		
SCHMITZ Anne		1	1,00	30.822,82	32.962,82	5.698,33		2.093,73		
	8	6,85	136.144,24	152.336,86	70.520,86		4.339,10			
FREE CLINIC ASBL	BOUCHER Antoine	1	0,35	15.015,00	17.902,04	17.902,04		0,00		
	COPPIN Stéphanie	1	1,00	1.473,04	11.174,79	9.698,05		100,36		
	DE BECKER Dominique	1	1,00	37.128,05	36.799,54	-36.799,54		0,00		
	DEMOULIN Thomas	1	1,00	29.694,00	31.737,74	1.969,32		1.969,32		
	ROELANDT Joëlle	1	1,00	31.933,70	33.962,82	2.049,12		2.049,12		
	SADEQ Najat	1	0,50	11.031,47	11.229,19	170,07		0,00		
	POSKIN Nathalie	1	1,00	6.821,78	6.134,87	-704,00		0,00		
	EL-KADERY Nadia	1	1,00	3.047,20	3.375,87	2.636,72		50,23		
		9	5,00	85.748,68	104.887,35	20.492,09		5.735,50		
	BINKIN Olivia	1	0,50	9.838,17	11.254,31	1.416,14		668,60		
	CHOUILLI Bouchra	1	0,25	6.803,62	8.128,84	1.325,22		462,37		
DAMIAN Michael	1	0,75	16.848,47	19.291,83	5.296,81		1.145,47			
DE FAUCONVAL Sophie	1	0,50	6.017,92	6.974,30	960,02		408,73			
DELCROIX Alexandra	1	0,50	7.107,72	9.550,04	1.594,02		540,69			
GAMEIRO PINTO Andrea	1	0,50	13.618,73	13.061,13	-1.018,03		818,45			
LEEMANS Catherine	1	0,50	14.717,60	15.859,05	1.180,08		997,58			
LOBOZ Frédéric	1	0,50	10.796,45	12.871,42	2.665,34		693,61			
REYNERS Laetitia	1	0,00	0,00	5.036,43	5.036,43		0,00			
	3	3,00	53.969,52	60.229,44	6.275,44		1.622,46			
LA TRACE ASBL	KUNSCH Benoit	1	1,00	23.883,65	31.645,77	7.771,99		1.622,46		
	VANSTEENKISTE Thomas	1	1,00	23.144,35	22.335,17	-803,23		0,00		
	JAUMOTTE Sandrine	1	1,00	6.941,52	6.248,20	-693,32		0,00		
		8	6,00	204.534,00	221.152,42	16.491,90		5.279,04		
	ALACA Razyne	1	1,00	37.336,83	37.300,49	-36,34		0,00		
	GAOZIEV Hamik	1	0,50	12.769,69	13.010,73	241,04		241,04		
LAMA CENTRE MÉDICO-SOCIAL POUR TOXICOMANES ASBL	LEROUY Philippe	1	1,00	47.234,46	47.275,67	41,21		41,21		
	MORYSSE Julie	1	0,50	14.156,00	14.447,07	291,07		291,07		
	OBST Richard	1	0,50	19.196,35	19.156,07	-40,28		0,00		
	PEETERS Laurance	1	1,00	37.872,49	45.350,59	7.478,10		2.573,81		
	RICHIR Xavier	1	1,00	24.124,09	33.526,67	8.112,35		1.727,16		
	VANDERWAEREN Sarah	1	0,50	11.944,09	26.908,13	404,75		404,75		
		4	2,50	61.778,35	87.689,04	25.910,69		4.198,45		
	ESCOLA Berta	1	1,00	31.197,46	45.604,17	14.406,71		2.120,18		
	MARCO Myriam	1	0,50	16.401,02	22.621,95	6.220,93		1.114,61		
	VESSIE Bruno	1	0,50	13.125,81	16.298,30	3.172,49		892,03		
	FRANCART Benjamin	1	0,50	1.054,06	3.164,62	2.110,56		71,63		
	10	5,00	161.362,21	173.673,21	15.534,06		8.109,10			
L'ASTER	BEQQADA Abdallah	2	1,00	25.813,15	27.485,85	2.048,20		1.505,42		
	CHATEAU Joël	1	0,50	14.311,39	14.765,46	453,87		453,87		
	DELGADO Fanny	1	0,50	12.784,97	12.642,60	-142,37		0,00		
	JAMINON Gisèle	1	0,50	15.164,98	16.500,10	1.335,12		1.030,61		
	LARDO Emmanuel	1	0,50	16.543,97	18.469,39	3.089,13		1.045,24		
	PANCALDI Antonio	1	0,50	13.731,09	14.684,35	953,26		933,16		
	PEYPERS Janine	1	0,50	25.829,05	27.068,51	1.042,20		1.042,20		
	ROZENCWAJG Elisabeta	1	0,50	17.494,06	18.331,03	836,97		836,97		
	VANDERMEERSCHEN Pascale	1	0,50	19.689,65	23.725,92	5.161,68		1.261,63		
		2	2,00	61.114,98	65.104,87	3.876,85		3.251,03		
	STYL Nancy	1	1,00	25.116,16	27.569,60	2.340,40		1.714,58		
TELLER Valentine	1	1,00	35.998,82	37.535,27	1.536,45		1.536,45			
	4	3,53	32.794,80	86.472,52	53.676,26		2.228,70			
MAISON MEDICALE ASBL	SANDON Alexandre	1	1,00	2.064,16	17.224,00	15.159,84		140,28		
	SELLIER Philippe	1	1,00	0,00	3.948,31	3.948,31		0,00		
	WOLF Catherine	1	0,53	145,93	14.867,71	14.722,32		9,88		
	SCHMITT Michèle	1	1,00	30.584,71	50.432,50	19.847,79		2.078,54		
		3	1,80	52.391,01	65.793,35	11.999,31		3.370,69		
	DEWITTE Arlette	1	0,80	30.159,89	38.512,43	8.352,54		2.049,67		
MAISON MÉDICALE KATTEBROEK	NAZ'ONALE Isabelle	1	0,50	9.812,71	13.610,06	3.943,83		718,08		
	MEKDAD Samira	1	0,50	12.418,41	13.670,86	602,94		602,94		
		2	1,00	28.510,50	34.061,22	5.552,29		1.937,46		
	DEGLAS Claire	1	0,50	16.401,02	18.548,72	2.147,70		1.114,61		
	RODRIGUEZ Zaira	1	0,50	12.109,48	15.512,50	3.404,59		822,85		
NOUVEAU CENTRE PRIMAVERA		1	0,50	12.964,72	13.128,48	163,76		163,76		
	MAHOU Fatma	1	0,50	12.964,72	13.128,48	163,76		163,76		
PROMOTION SANTÉ ASBL		3	3,00	56.186,60	67.294,46	10.307,16		2.916,95		
	DE ROJAS Concepcion	1	1,00	12.909,24	18.552,82	5.643,58		877,31		
	VANDENBEMDEN Gregory	1	1,00	19.793,88	21.037,46	443,65		443,65		
PROSPECTIVE JEUNESSE	EL MOUTAKI Jamila	1	1,00	23.483,48	27.704,18	4.219,93		1.595,99		
		2	2,00	78.323,94	78.767,45	443,45		684,83		
	DOMBRET Danièle	1	1,00	39.887,94	40.572,83	684,83		684,83		
SANTÉ ET ENTREPRISE	DUPUIS Manuel	1	1,00	38.436,00	38.194,52	-241,48		0,00		
		3	1,50	40.352,56	50.163,03	10.095,67		1.319,09		
	COLOT Régine	1	0,50	15.541,35	25.105,21	9.849,06		1.036,81		
	KERGER Marie-Gabrielle	1	0,50	22.071,95	22.354,23	282,28		282,28		
	CAPPENDIJK Catherine	1	0,50	2.739,26	2.703,59	-35,67		0,00		
SSM LA GERBE		7	4,50	98.903,17	117.406,47	20.939,87		6.323,97		
	BENTEBOUCHE Aïcha	1	0,50	13.894,19	16.135,16	2.257,89		943,10		
	DE COSTER Sylvie	1	1,00	24.680,65	28.210,40	3.537,11		1.678,80		
	HAZARD Brigitte	1	0,50	13.392,49	16.483,79	3.095,23		909,89		
	ROBLES Sergio	1	0,50	13.392,49	16.483,79	3				

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	DIFF NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée	
SANTE	SSM LA GERBE	BALLESTEROS Yarin	1	0,50	12.833,33	13.286,62	628,34		628,34	
		VAN DELSEN Christiane	1	1,00	6.288,94	8.840,64	4.866,73		270,07	
		HANF Christel	1	1,00	29.281,77	36.543,88	5.720,96		2.094,73	
	SSM LE CHIEN VERT ASBL	HANF Christel	1	1,00	29.281,77	36.543,88	5.720,96		2.094,73	
		SSM LE MÉRIDIEN	GHALAMKARIPOUR Bijan	6	4,50	82.909,53	108.250,85	23.873,89		3.372,31
			ZIBOUH Ahmed	1	1,00	17.253,67	24.861,31	8.917,49		1.083,54
			ARNOULD Aurore	1	1,00	26.851,54	26.819,99	68,45		68,45
			SORGELOOS Laurence	1	0,50	4.165,92	4.215,69	49,77		49,77
			THOMAS Nathalie	1	0,50	12.497,76	20.491,79	5.216,75		1.038,09
	WAUTHOZ Aurélie		1	0,50	16.663,68	26.785,64	10.121,96		1.132,46	
	WOLUWE-PSYCHO-SOCIAL	WAUTHOZ Aurélie	1	1,00	5.476,96	4.976,43	-500,53		0,00	
		DELEZ Marianne	3	2,00	53.171,76	73.800,81	20.628,95		3.444,88	
		EDDAHRI Nadia	1	1,00	32.505,40	49.621,15	17.115,75		2.209,07	
		TKINT DE RODENBEKE Astrid	1	0,50	12.470,96	15.092,67	3.093,18		815,49	
	CENTRE DE PSYCHO-ONCOLOGIE ASBL	TKINT DE RODENBEKE Astrid	1	0,50	8.195,40	9.086,99	420,02		420,02	
		BECKERS Julie	19	18,33	410.031,20	463.150,47	58.362,33		19.997,40	
		CAILLIER Marie	1	1,00	7.194,79	16.415,85	12.247,02		283,31	
		CASTELLANO Isabelle	2	2,00	33.065,50	32.187,20	-876,14		302,72	
		DE FAYS Florence	1	1,00	29.220,38	38.892,34	7.228,43		2.151,88	
		DURIEUX Jean-François	1	1,00	27.167,93	33.546,55	6.378,71		1.846,53	
		EL KADI Hamid	1	1,00	47.343,20	48.992,62	1.649,42		1.649,42	
		FARVACQUES Christine	1	0,33	6.175,28	8.973,87	2.798,59		419,67	
		HUBERT Fabienne	1	1,00	16.449,50	17.392,42	947,37		947,37	
		INDESTEGH Nicole	1	1,00	32.337,58	38.881,68	8.859,13		2.040,33	
		MÉRINI Valérie	1	1,00	15.994,53	18.295,21	2.300,68		1.086,99	
		MEUNIER Julie	1	1,00	27.579,74	29.226,79	3.706,30		1.734,33	
		MOUCHEUX Angélique	1	1,00	37.321,06	42.124,64	4.809,94		2.535,03	
		MUKARWEGO Immaculée	1	1,00	45.661,75	47.700,05	2.038,30		2.038,30	
		DEMAN Amélie	1	1,00	29.685,57	28.227,63	-1.457,94		0,00	
		STAQUET Delphine	1	1,00	18.151,82	18.428,60	2.720,31		1.067,54	
		VAHUFFEL François-Michel	2	2,00	23.605,02	25.372,52	1.760,89		857,48	
		ZIFRONI Bat-El	1	1,00	7.401,57	8.541,09	1.139,52		503,01	
		CENTRE DE PREVENTION DU SUICIDE ASBL	ZIFRONI Bat-El	1	1,00	5.675,98	9.951,41	1.951,20		543,69
			ABSIL Michel	12	9,00	285.212,83	309.752,77	24.539,94		10.967,58
	COVAS Fernando		1	0,50	27.828,45	28.476,03	647,58		647,58	
	DUHAUT Paulette		1	0,50	14.429,10	18.528,98	4.099,88		980,60	
	GILLES Francis		1	1,00	38.791,53	45.771,01	6.979,48		2.636,27	
	KERVYN Alexia		1	0,50	11.322,33	10.866,47	-455,86		0,00	
	KYNDT Isabelle		1	1,00	19.357,10	18.870,80	-486,30		0,00	
MIEST Nicolas	1		1,00	28.069,71	27.057,52	-987,81		987,81		
MUSELLE Sophie	1		1,00	32.273,20	33.074,88	801,68		801,68		
LEKEUX Beatrix	1		1,00	19.082,45	20.955,57	1.873,12		1.296,84		
EL KHABBABI Malika	1		1,00	38.818,79	47.738,15	8.919,36		2.638,12		
LENELLE Anais	1		0,50	3.748,29	4.527,47	779,18		254,73		
BAETENS Cristel	1		0,50	10.894,43	10.764,49	-129,94		0,00		
BAETENS Cristel	1		1,00	42.597,45	43.321,40	723,95		723,95		
Social				197	156,94	3.185.129,05	3.678.450,49	548.173,43		151.357,75
ACCUEIL MONTFORT	DUCHESNE Marie-Lise		8	7,50	148.925,28	182.976,62	26.190,52		6.975,70	
	EEMBECK Marie-Claire		1	1,00	9.801,98	20.160,30	9.847,47		700,86	
	MARTINS Fatima		1	1,00	19.622,41	23.803,34	3.147,37		1.403,78	
	MASSART Marianne		1	1,00	27.705,92	29.477,74	3.137,72		1.145,41	
	SANCHEZ Maria		1	1,00	31.477,45	42.512,67	9.378,51		2.251,80	
	VAN KERKHOVEN Marina	1	1,00	27.853,11	29.438,08	119,02		119,02		
	KUREK Paulina	1	0,50	15.944,19	18.317,76	1.534,40		1.140,60		
	AFIAVI Marie-Helene	1	1,00	14.595,92	17.332,71	1.942,49		1.045,92		
	AIDE FAMILIALE - REGION BRUXELLES ASBL	AMEILLAL Fatima	64	64	516,20	806.999,26	878.998,83	139.646,95		37.842,72
		BALE MUKUNA Florentine	1	0,80	9.399,78	12.744,38	4.055,09		590,53	
		BEN ALLA Razeka	1	1,00	12.159,02	13.616,42	1.843,27		800,10	
		BERARD Hélène	1	0,50	13.583,84	13.143,06	-540,50		540,50	
		BOUTALEB Souad	1	0,50	12.826,78	14.173,48	1.048,57		891,97	
		BRABANT Sophie	1	1,00	26.592,42	29.965,72	5.758,34		1.645,13	
		BUFFIN Marie-José	1	1,00	29.220,10	24.562,93	-1.384,37		1.384,37	
		CARBONERAS Maria	1	1,00	25.127,89	25.062,21	-12.275,19		869,01	
		EL AMOURI Halima	1	1,00	28.818,13	29.376,78	2.696,36		1.813,20	
		EL HARRAK Abdesslam	1	0,50	11.332,09	12.002,09	1.033,23		745,44	
		GONZALES Maria	1	0,80	29.730,54	29.369,40	-2.773,34		1.807,47	
		LARA ERAZO Maria	1	1,00	15.438,62	19.576,89	-1.372,38		0,00	
		MAKANGA Manuela	1	0,50	7.458,87	8.196,87	956,47		492,06	
		MAKHOLOUF Hanan	1	1,00	25.131,22	25.324,93	1.692,26		1.606,76	
		MAVATA KWE Thérèse	1	1,00	24.198,53	23.046,15	-2.219,04		1.415,41	
		MPIA BOMPENDE Karine	1	0,50	5.314,55	7.195,36	2.953,05		288,31	
		MUKESHIMANA Pulchérie	2	2,00	27.066,84	28.002,16	3.280,57		1.680,08	
		NDOLLE Ipe	1	1,00	15.939,92	20.174,86	5.984,24		964,39	
		NDJULI NBEWA Marie Thérèse	1	1,00	26.067,33	26.911,33	2.809,81		1.637,94	
		NTUMBA Kalengayi	1	0,50	2.036,83	2.261,80	1.033,23		83,49	
		OLSZEWSKA Joanna	1	1,00	19.674,40	20.334,48	3.989,81		1.110,85	
		PIERRE Villia	1	1,00	27.638,15	28.264,51	1.190,22		1.190,22	
		PISTIDDA Francesca	1	0,00	0,00	3.048,53	3.048,53	0,00		0,00
		RAYON Maryline	1	1,00	15.020,27	18.358,26	4.246,76		959,02	
		ROY Laurence	1	1,00	26.663,09	28.499,38	3.486,85		1.699,85	
		TRAINA Teresa	1	1,00	2.172,44	11.643,31	11.387,59		17,38	
		TRUONG Thi Thu Nguyen	1	1,00	27.851,64	28.007,21	-1,62		0,00	
		VAN DE VELDE Marie Christine	1	1,00	21.955,28	22.922,45	442,83		442,83	
		VAN DER MEERSCH Fabienne	2	1,00	26.453,62	27.083,74	2.319,08		1.683,01	
		VAN HOUT Sonja	1	0,50	4.560,32	5.416,22	856,05		309,91	
		VERHEYDEN Suzanne	1	0,80	15.204,98	11.628,72	-3.706,48		0,00	
		YIANGNICI Ginette	1	0,50	9.893,84	10.843,91	394,68		394,68	
		ASANOVSKA Dzeva	1	1,00	26.569,53	36.720,52	9.994,45		1.816,30	
DEUMAGA CHOUAPI Sylvie		1	1,00	10.989,54	10.723,54	-1.049,61		0,00		
GERACI Carolina		1	1,00	10.523,52	10.455,49	-452,58		403,88		
KIALA Johana		2	1,50	8.822,73	8.452,85	88,21		277,25		
KUZNIAR Iwona	1	0,80	5.935,52	7.178,76	1.749,97		368,94			
MWEZE Faïda	1	0,50	13.507,89	13.877,80	930,82		879,88			
NGONDO Victorine	1	0,50	16.028,84	17.718,26	1.339,07		1.113,13			
TANDU DJOKOTO Kanza	1	0,50	14.228,88	14.652,99	933,79		932,35			
HANINE Souad	1	1,00	12.796,94	12.066,57	-1.339,06		0,00			
NIMANI Arbenore	2	2,00	18.991,95	18.394,68	-9.978,22		0,00			
KIMELI Jackline	1	1,00	510,60	821,70	352,86		31,86			
JARDA Farid	1	0,50	2.340,12	2.091,04	-249,08		0,00			
BRAIBER Aziza	1	1,00	24.284,44	27.986,54	30.003,00		0,00			
COLPAN Noura	1	1,00	9.141,84	8.310,74	-1.059,94		0,00			
EL FEMMI Fatima	1	1,00	5.074,83	5.300,32	2.247,00		207,50			
KEMP Christiane	1	0,50	3.206,36	3.270,28	1.048,52		150,99			
TERMINE Laura	1	0,50	286,70	357,14	57,40		20,37			
SCHLESSER Aurore	2	0,70	7.083,31	7.527,92	409,63		210,34			
STORMACO Sandrine	1	1,00	11.476,69	12.878,76	3.384,30		645,24			
DESCHAMPS Marie	2	2,00	8.670,44	8.172,27	-563,38		0,00			
LOCHT Jacques	1	1,00	2.145,09	2.128,82	-2.128,82		0,00			
SMORCZEWSKA Ewa	1	0,50	156,92	157,11	1.151,51		0,00			
BENSALAH Touria	1	0,50	1.809,82	2.135,85	298,01		124,90			
TORRES-SAAVED Mari-Fé	1	0,80	24.488,11	32.526,84	7.869,87		1.675,69			
MARCONI ASBL	1	1,00	1.288,73	1.178,25	-123,53		0,00			
BERMUEZ Y. MENDEZ Encarnacion	4	3,00	28.096,60	33.146,25	4.891,51		1.920,19			
HOEYLAERTS Véronique	2	1,00	65.434,70	84.537,39	11.261,50		3.271,65			
MABILLE Yun	1	1,00	31.393,43	39.529,43	6.782,50		2.225,21			
BOUKHARI Rimou	2	1,50	18.420,73	26.744,18	-19.090,44		0,00			
CONTRERAS Lourdes	1	0,50	15.620,54	18.267,70	1.046,44		1.046,44			
DAHOU Mohamed	9	8,00	163.522,33	193.525,03	50.932,32		8.181,99			
EL AISSATI Yamina	1	1,00	12.452,64	14.927,89	5.082,66		669,08			
JARQUE Marie Ange	1	1,00	24.594,12	26.595,82	2.001,69		1.671,42			
ZECHINI Icrum	1	1,00	25.417,20	25.801,46	2.084,26		1.721,85			
ZECHINI Icrum	1	1,00	27.530,16	27.925,80	395,63		395,63			
	1	0,50	18.323,18	21.982,91	21.982,91		0,00			
	1	0,50	12.536,43	13.734,05	1.198,09					

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	Diff NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée
Social	CENTRE DE PREVENTION DES VIO	BOUKHARI Zneb	1	1,00	26.585,16	33.899,43	7.313,51		1.808,78
		LENGELE Regine	1	1,00	2.025,15	2.129,50	104,34		104,34
		BENTHAMI Badia	1	1,00	14.058,29	24.828,17	10.769,23		955,45
	CENTRE SEVERINE		5	4,00	67.845,13	92.904,60	16.723,94		4.267,90
		EL MAHI Halima	1	1,00	15.696,37	25.627,23	8.850,10		1.140,17
		NZAKA Adeline	1	1,00	27.718,65	32.989,79	5.271,85		1.247,85
		STJUNS Larissa	1	0,50	7.852,83	4.496,76	4.496,10		687,22
	CSAD ASBL	COULON Sarah	1	0,50	10.709,00	11.540,53	784,74		730,98
		AQUITE Safia	1	1,00	6.068,28	8.577,29	1.342,15		491,70
		COMPERE Jacqueline	1	1,00	11.018,81	14.419,71	2.820,54		788,28
EL YOUNSSI Lamia		1	0,89	12.322,29	15.310,82	-1.164,35		0,00	
ENTRAIDE DES MAROLLES	EL YOUNSSI Ouassima	1	0,50	10.202,21	12.789,22	2.204,00		719,37	
	FRANCK Valerie	1	1,00	23.191,85	24.927,40	-1.893,69		0,00	
	GEPTS Roger	1	1,00	23.806,87	26.035,15	975,32		975,32	
	GOMES DA SILVA Ilda	1	0,61	11.038,01	16.719,25	4.329,13		842,03	
	GUTIERREZ GUTIERREZ Jose	1	0,50	24.583,49	27.600,63	2.138,57		1.730,40	
	KABBA Mohamed Lamin	1	0,50	18.092,79	23.970,10	4.925,67		1.294,26	
	MSADDAQ Mohamed	1	1,00	21.698,43	28.556,00	5.158,84		1.590,07	
	NGALULA BETUKUMESU Victorine	1	1,00	5.187,12	13.089,71	7.629,85		371,05	
	OLMO Margretha	1	0,50	1.477,24	6.116,73	4.330,08		121,42	
	PAUWELS Julia	1	0,47	7.829,49	14.619,83	3.951,62		725,01	
	PROISY Murielle	1	0,61	0,00	3.302,94	3.302,94		0,00	
	VANDELVELDE Henri	1	1,00	16.007,07	28.579,48	11.534,62		1.158,37	
	VERBEKE Chantal	1	1,00	20.742,93	28.468,09	4.341,21		1.639,66	
	EL HATIMI Souad	1	1,00	13.050,19	13.375,24	-1.739,69		0,00	
	MULE Maria Grazia	1	0,50	8.750,94	10.570,41	1.290,37		628,73	
	PANAGIOTIDIS Evangelia	1	0,50	6.000,55	6.619,00	847,38		392,24	
	ENTRAIDE DES MAROLLES		11	9,00	206.278,66	245.661,30	38.810,47		12.894,05
		CARTUYVELS Solange	1	1,00	38.403,06	41.278,13	2.875,07		2.609,87
		ESCH Céline	1	0,50	5.302,82	10.766,45	5.465,85		360,23
MARIE Marie-Thérèse		1	1,00	30.113,91	35.177,05	5.063,10		2.046,54	
ORNIA Cristina		2	2,00	34.730,80	47.879,05	7.597,41		2.737,54	
CLERBAUX Stéphanie		1	0,50	1.862,12	1.724,92	-137,20		0,00	
DELEHOZEE Benoit		1	0,50	14.755,82	15.621,54	865,74		865,74	
BOMPONGA Marie-Thérèse		1	0,50	13.818,55	14.074,57	341,21		341,21	
BLONDELL Marguerite		1	1,00	40.629,59	49.508,21	8.878,62		2.761,19	
GUYPEN Cécile		1	1,00	21.767,61	22.942,44	1.171,73		1.171,73	
DOZIN Véronique		1	1,00	4.834,38	6.698,94	6.698,94		0,00	
ESPACE SOCIAL TÊLÉ-SERVICE			12	9,50	220.003,03	246.426,04	62.296,23		9.849,24
		AZZOUZ Sakina	1	1,00	39.836,49	43.006,78	3.170,29		2.707,29
		BENIS Coralie	1	1,00	14.126,16	23.021,49	8.859,95		962,42
		BERRUYER Sophie	1	0,50	12.978,10	20.884,81	20.884,81		0,00
		BREULET Gérard	1	1,00	26.749,18	28.922,15	2.105,93		1.822,43
	CHAFIKI Rablila	1	0,50	11.503,35	11.956,33	452,98		452,98	
	D'HELT Dominique	1	1,00	30.629,27	32.671,22	1.965,19		1.965,19	
	GHAOUZI Mohamed	1	1,00	22.870,47	23.412,71	23.412,71		0,00	
	NDEVA Luvukio	1	0,50	11.839,60	12.223,41	383,81		383,81	
	SCHOUNE Annie	1	0,50	19.436,04	20.860,57	1.424,53		1.320,87	
	VANTOMME Audrey	1	1,00	19.269,83	19.504,28	234,25		234,25	
	AMAASSOUM Azza	1	0,50	5.727,29	5.315,28	-423,41		0,00	
	SERIFI Samira	1	1,00	5.037,25	4.846,21	-174,81		0,00	
	LA MAISON RUE VERTE		12	7,50	188.145,49	200.040,99	12.339,92		6.369,64
		BEN EL MOSTAFA Malika	1	0,50	8.000,13	7.730,24	-690,95		0,00
		DAGYARAN Rukiye	1	0,50	12.344,44	12.063,40	-930,75		0,00
EL AMIN Abdelhamid		1	1,00	26.295,82	24.969,11	-1.326,71		0,00	
EL HAMMOUCHI Naima		1	0,50	8.361,33	8.392,25	874,45		510,91	
IZCI Güler		1	0,50	13.184,68	15.735,20	2.388,57		907,04	
LUIS SEQUEIRA Anne-Marie		1	1,00	46.641,70	47.645,30	1.003,60		1.003,60	
MICHAUX Bénédicte		1	1,00	40.949,25	47.213,98	6.264,73		2.782,91	
SARIKAYA Dursun		1	0,50	12.453,24	12.422,39	-30,85		0,00	
KONSIMBO Claudine		1	0,50	3.794,55	5.757,30	2.796,36		201,23	
DE COSTER Audrey-Rose		1	0,50	2.663,73	2.713,17	49,44		49,44	
WOLLACKER Nathalie		1	0,50	1.917,00	2.925,95	1.008,95		130,28	
FERRAJ Hejar		1	0,50	11.539,62	12.472,70	933,08		784,23	
LE CHANT D'OISEAU ASBL			2	1,00	26.430,28	30.610,62	4.180,32		1.796,20
		DE WALQUE Valentine	1	0,50	12.828,57	14.455,35	1.626,77		871,83
		RUITTEN Sylvie	1	0,50	13.601,71	16.155,27	2.553,55		924,37
LE PATIO ASBL		1	1,00	24.000,00	29.107,14	14.306,87		1.005,83	
	ONANO Fabio	1	1,00	24.000,00	29.107,14	14.306,87		1.005,83	
LES TROIS POMMIERS		5	2,20	102.329,69	109.216,82	6.976,20		4.153,16	
	AYYADI Carima	1	1,00	24.976,45	26.286,17	1.309,72		1.309,72	
	VULA Luljeta	1	0,50	25.603,82	25.918,78	405,23		405,23	
	CLEREBOUT Fabienne	1	0,25	16.401,72	18.988,98	2.587,96		1.114,61	
	GISLAIN Christiane	1	0,20	12.433,13	14.629,78	2.196,65		844,96	
	TABTI Omar	1	0,25	22.914,47	23.393,11	478,64		478,64	
MAISON D'ACCUEIL DES PETITS RIENS ASBL		1	1,00	27.336,89	49.856,48	22.519,59		1.857,82	
	FIQUARD Nadine	1	0,50	27.336,89	49.856,48	22.519,59		1.857,82	
MAISONS D'ACCUEIL L'LOT		3	3,00	43.794,86	45.412,52	2.092,69		0,00	
	DUCOBU Suzanne	1	1,00	23.360,93	23.711,70	-462,49		0,00	
ŒUVRE DE L'HOSPITALITE		2	2,00	20.433,93	21.700,82	2.555,18		0,00	
	ATSE Achi	1	1,00	11.859,07	12.800,53	627,03		627,03	
SERVIE LAIQUE D'AIDE AUX JUSTICIALES ET AUX VICTIMES - BI	BARGOUT Ouarda	1	1,00	3.689,96	4.931,78	-16.571,96		0,00	
	BENHAMOU Belchaire	1	1,00	27.140,02	33.157,48	6.025,71		1.843,88	
	BOUJIBAR Mhamed	1	1,00	16.723,42	22.456,50	3.265,57		1.304,22	
	DE CUYPER Michaele	1	0,50	9.146,43	15.000,31	5.054,05		675,95	
	DEMAN Miguel	1	0,50	12.531,52	13.884,97	1.349,85		851,89	
	DIOH Abdoulaye	1	1,00	24.391,88	28.389,13	2.721,19		1.744,39	
	GHEDIA Kamel	1	1,00	25.136,59	25.212,47	-1.262,17		0,00	
	YANOGO Louise	1	1,00	13.270,76	12.446,35	-818,16		0,00	
	BEGHIN Juliette	1	0,50	10.396,62	18.346,46	10.845,17		509,79	
	DAHIN Anne-Françoise	1	0,50	23.885,59	26.441,47	880,69		880,69	
	DELCHAMBRE Astrid	1	0,50	12.876,66	15.571,51	11.329,15		288,31	
	FARROUK Nassima	1	0,50	28.418,07	29.401,21	974,60		974,60	
	HAMOIR Hughes	1	1,00	35.333,06	38.539,44	2.486,90		2.451,49	
MEURICE Fanny	1	0,50	37.686,16	40.771,57	3.060,45		2.562,85		
MICHEL Vanessa	1	0,50	40.553,36	41.861,87	1.274,69		1.274,69		
STASSIN Marthe	1	0,50	23.118,10	24.049,22	-759,92		0,00		
REBOLLEDE VELASCO Sofia	1	0,50	20.410,77	25.963,09	5.545,00		1.387,61		
SOURCE		14	14,00	243.622,51	263.851,85	28.956,00		9.404,07	
	AL HASSAN Malek	1	1,00	25.802,23	24.553,95	-1.248,28		0,00	
	ALAOUI Fatima	1	1,00	20.840,11	24.158,90	3.317,55		1.416,38	
	DJAFRI Ahmed	1	1,00	20.269,19	20.750,21	481,02		481,02	
	GHISLAIN Ampelio	1	1,00	22.979,79	22.542,58	-2.703,75		1.348,25	
	GIRMA Y Habtamu	1	1,00	30.357,16	28.655,57	-486,75		486,75	
	GUANO VARGAS Silvia	1	1,00	26.242,98	33.633,50	7.390,52		1.783,47	
	JANSSENS Valerie	1	0,50	25.138,65	27.215,76	2.077,11		1.708,42	
	MILONE Bruno	1	1,00	20.737,43	33.739,34	14.071,67		1.338,02	
	CALOMME Nathalie	1	1,00	6.941,52	4.954,91	-3.022,23		314,50	
	COPPEE David	1	1,00	3.167,22	2.735,78	-431,44		0,00	
	DENRUYTER Farid	1	1,00	2.216,88	2.083,05	-132,59		0,00	
	FIGUEROA Alejandro	1	1,00	6.750,34	8.334,07	1.587,19		458,52	
	GILUSSEN Yves	1	1,00	31.137,54	29.341,24	-1.796,30		0,00	
	UARDIA Farid	1	1,00	1.041,17	1.161,99	120,82		70,76	
	SERVICE SOCIAL JUIF		6	6,00	134.776,58	165.617,81	28.724,14		9.303,28
		RUBIN-KAMINSKY Shavit	1	1,00	24.212,70	29.042,53	2.773,99		1.785,21
		CARETTE Anne-Marie	1	1,00	41.550,72	50.415,77	8.867,14		2.823,64
		DEHENAIN Cécile	1	1,00	24.975,90	29.352,03	3.073,33		1.785,90
SEBAHRUN Jayeshree		1	1,00	24.681,84	29.006,45	5.405,77		1.603,90	
KEMBOU Martin		1	1,00	9.136,46	14.227,44	7.170,29		479,60	
SOLIDARITE SAVOIR ASBL		1	1,00	10.218,94	13.573,59	1.433,62		825,03	
	WALZER David	1	1,00	20.824,56	21.588,22	763,66		763,66	
SOS VIOL ASBL		3	1,96	81.281,58	93.878,16	12.648,96		3.069,24	

DA	Nom_ASBL	Nom_Prénom	Nbre d'ACS	ETP_ACS	ACTIRIS	Coût NM	Diff NM ACTIRIS	ANM	Prime Valorisée Individualisée
Social	SOS VIOL ASBL	CHARLIER Martine	1	0,80	36.066,79	35.366,58	-700,21		0,00
		LIESSE Vincent	1	0,66	30.626,00	35.914,81	5.336,83		2.078,08
		QARI Zeina	1	0,50	14.588,79	22.596,77	8.012,34		991,16
Total			924	767,21	18.419.431,90	22.225.103,54	3.988.383,14	623.310,57	759.993,91

Annexe 2

		06/12/11													
		Evolution des coûts « frais du personnel » depuis 1999													
		AB 10.00.11.05 ET 21.00.11.05 « frais liés au personnel »													
		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Prév 2011	Prévisions 2012
TR	div 10	49.618,17	45.299,69	47.914,20	48.099,37	52.345,94	50.343,47	50.637,59	50.706,40	52.178,50	51.077,55	51.825,10	50.657,41	57.738,30	63.463,40
	div 21	329.617,80	293.635,28	310.951,32	291.504,83	377.971,67	413.327,67	440.343,40	442.402,30	445.362,95	439.418,29	439.656,76	449.717,50	502.671,64	542.466,07
	TOTAL	379.235,97	338.934,98	358.865,52	339.604,20	430.317,61	463.671,14	490.980,99	493.108,70	497.541,45	490.495,84	491.481,86	500.374,91	560.409,94	605.929,47
	10	20.224,67	19.349,23	18.212,29	19.573,31	23.174,23	18.176,57	18.162,50	29.384,50	29.794,00	32.956,35	34.806,60	33.520,70	28.000,00	30.000,00
	21	86.513,75	83.054,94	109.370,03	106.103,15	116.600,94	124.086,65	126.828,82	124.634,15	131.772,50	134.961,80	145.008,00	164.386,70	175.959,40	183.573,00
	TOTAL	106.738,42	102.404,17	127.582,32	125.676,46	139.775,17	142.263,22	144.991,32	154.018,65	161.566,50	167.918,15	179.814,60	197.907,40	203.959,40	213.573,00
	10	2.311,51	3.754,60	4.237,64	4.596,81	5.791,09	6.277,03	7.389,32	8.566,12	9.296,50	9.466,40	10.459,64	10.446,91	13.529,79	14.747,47
	21	20.803,00	34.493,74	37.022,20	42.486,67	52.119,67	56.417,31	66.503,96	77.095,15	83.668,42	85.197,48	90.136,58	94.021,99	121.767,88	132.726,99
	TOTAL	23.114,51	38.248,33	41.259,84	47.083,48	57.910,76	62.694,34	73.893,28	85.661,27	92.964,92	94.663,88	100.596,22	104.468,90	135.297,67	147.474,46
	10	2.952,66	4.811,84	4.320,54	5.416,95	4.584,69	5.558,07	5.653,60	5.691,21	5.529,68	1.229,56	5.564,68	5.869,29	6.024,25	6.469,00
	21	26.573,94	43.306,53	38.884,73	48.752,61	41.262,16	50.020,50	50.882,40	51.220,93	49.767,12	11.066,06	50.082,17	52.823,56	54.218,25	58.221,00
	TOTAL	29.526,60	48.118,36	43.205,26	54.169,56	45.846,85	55.578,57	56.536,00	56.912,14	55.296,80	56.192,27	55.646,85	58.692,85	60.242,50	64.690,00
	10												13,50	160,00	160,00
	21												374,85	1.231,20	1.302,00
													388,35	1.391,20	1.462,00
													861.832,41	961.300,71	1.033.128,93
	% augm	0,9797	1,0819	0,9923	1,1894	1,0747	1,0304	1,0224	1,0224	1,0224	1,0024	1,0226	1,0414		
	diff %	-2,02%	8,18%	-0,01%	18,94%	7,47%	3,04%	0,24%	2,24%	0,24%	0,24%	2,26%	4,14%		

Prime syndicale 2008 a été payée via les rémunérations ou le compte de transit mais pas par les AB frais liés

En 2011 :

augmentation du % de remboursement des abonnements SNCB

Sur les 7 premiers mois de l'année, le remboursement SNCB a augmenté de 29,04% par % à 2010

augmentation d'1 € par titre-repas à partir de juin 2011

L'augmentation des abonnements STIB a été minimale en 2011 : 1,01%

En 2010, l'augmentation a été de 7% et en 2009 de 6,5%

Pour rappel :

l'augmentation des tarifs de la SNCB et de la STIB ne seront connus qu'en 2012

ainsi que de la tutelle médicale et de la prime syndicale (entre juillet et décembre 2012)

Annexe 3

Départs pensions 60-65 ans

60-65 ans entre 2011 et 2014
ADMINISTRATEUR GENERAL

	AB	Rang 1/7/10	Départs pension connus
SIPP	21.00.11.03	16/1	1/2/11
	21.00.11.03	30/1	
	21.00.11.03	14/3	
	21.00.11.03	28/1	
	21.00.11.03	25/1	
Informatique	21.00.11.04	24/1	1/02/12
Archives	10.00.11.03	13/2	
	21.00.11.03	25/1	
Serv social	21.00.11.03	26/1	
	21.00.11.03	27/1	
	21.00.11.03	22/4	
Perm syndicaux	21.00.11.03	24/1	

DA des Affaires générales et des Ressources humaines

Service de la Fonction publique, des Aff. juridiques, des marchés publics et des assurances

Assurances	21.00.11.03	14/1	
	21.00.11.03	12/1	

Service du Personnel et des Pensions

Personnel	21.00.11.03	22/4	1/05/11
	21.00.11.03	28/1	1/1/12
	21.00.11.03	14/1	
	21.00.11.03	25/1	
	21.00.11.03	25/1	
	21.00.11.04	10/1	
	21.00.11.03	30/1	

Service de la Formation et de l'Organisation des examens

	21.00.11.03	10/1	
--	-------------	------	--

Service des Relations internationales, de la coordination du suivi des directives européennes et de la communication externe

Rel intern	21.00.11.03	14/1	
	21.00.11.04	20/1	

DA des Affaires culturelles et du Tourisme

	21.00.11.03	15/1	en 2011
	21.00.11.03	28/1	

Service de la Culture

	10.00.11.03	13/2	
Beaux-Arts	10.00.11.03	28/1	
Beaux-Arts	10.00.11.04	13/2	
Beaux-Arts	21.00.11.03	12/1	

Service du Tourisme

	21.00.11.03	28/1	
	21.00.11.03	35/1	

Service des Affaires socio-culturelles

	10.00.11.03	14/1	1/05/11
Centres cult, diffusion culturelle	21.00.11.03	25/1	
Jeunesse	10.00.11.03	25/1	
Lect publ, ludothèques	21.00.11.03	24/1	
Sports, CS	10.00.11.04	10/1	
	29.02.11.01	24/1	1/05/11
	29.02.11.01	30/1	
	29.02.11.01	30/1	
	29.02.11.01	30/1	
	29.02.11.01	30/1	

DA de l'Enseignement et de la Formation professionnelle

	21.00.11.03	15/1	
--	-------------	------	--

Auditorim

	29.03.11.01		
--	-------------	--	--

Salle Omnisports

	29.03.11.01	30/1	1/11/2012
--	-------------	------	-----------

HAUTE ECOLE

	29.03.11.02	20/2	
	29.03.11.02	28/1	
	29.03.11.02	35/1	
	29.03.11.02	22/4	
	29.03.11.02	24/1	
	29.03.11.02	30/1	
	29.03.11.02	22/4	
	29.03.11.02	22/4	
	29.03.11.02	30/1	

Service de la gestion des carrières du personnel enseignant et des structures des établissements d'enseignement

Ecoles, PSE, PMS, Internat

	21.00.11.03	35/1	1/06/11
	21.00.11.03	25/1	
	21.00.11.03	12/1	
	21.00.11.03	10/3	

Promotion sociale

	21.00.11.03	28/1	
--	-------------	------	--

Personnel adm et comptable des sites d'enseignement

RP secr	29.03.11.01	28/1	
(subvent CF)	29.03.11.01	35/1	
Papeterie RP	29.03.11.01	35/1	
	29.03.11.01	35/1	
	29.03.11.01	35/1	
CPMS	29.03.11.01	26/1	
Herlin, téléphoniste	29.03.11.01	35/1	

Service de l'Organisation pédagogique et logistique

	29.03.11.01	13/2	1/04/2013
--	-------------	------	-----------

Organisation administrative et pédagogique

AS	29.03.11.01	28/1	1/07/12
Biblio	29.03.11.01	26/1	
	29.03.11.01	30/1	
Infirmierie	29.03.11.01	30/1	
Freeflow	29.03.11.01	34/1	
	29.03.11.01	20/1	
PSE	29.03.11.01	12/2	
	29.03.11.01	11/6	
	29.03.11.01	10/3	
CPMS 1 et 2	29.03.11.01	11/6	
Cuisine- entretien	29.03.11.01	30/1	
Pers paraméd	29.03.11.01	27/1	
Nettoyage	29.03.11.01	30/1	
	29.03.11.01	30/1	
Chauffeurs	29.03.11.01	35/1	
	29.03.11.01	32/1	
	29.03.11.01	27/1	
Gheude infirmerie	29.03.11.01	27/1	
Ex-concierge	29.03.11.01	32/1	
Gryzon magasin	29.03.11.01	20/1	
Internat Karreveld	29.03.11.01	30/1	

Service technique des sites d'enseignement

	29.03.11.01	01/05/11	
	29.03.11.01		

CERIA

Cell compt et adm	29.03.11.01	28/1	
Nettoyage	29.03.11.01	30/1	
Corps de métier	29.03.11.01	30/1	
Lingerie	29.03.11.01	20/1	
CPMS	29.03.11.01	34/1	
Etudes, projets & plans	29.03.11.01	35/1	

Service de la Formation professionnelle et transport scolaire

	21.00.11.03	14/1	
--	-------------	------	--

Parascolaire culturel et pédagogique

	10.00.11.03	20/1	
--	-------------	------	--

SFPME	21.00.11.03	13/2	1/06/12
	21.00.11.03	11/3	
	21.00.11.03	12/1	
	21.00.11.04	26/1	
	21.00.11.04	30/1	
	21.00.11.04	28/1	

Institut de recherches microbiologiques JM WIAME

	29.03.11.01	13/3	
	29.03.11.01	12/2	
	29.03.11.01	32/1	
	29.03.11.01	10/3	

ADMINISTRATEUR GENERAL adjoint

Secr Contrôleur eeng	21.00.11.03	16/1	1/11/2012
	21.00.11.03	28/1	
	21.00.11.03	13/2	

DA des Affaires budgétaires et patrimoniales

Service du Patrimoine, de l'infrastructure, de la gestion des bâtiments et de l'économat

Infrastructure Concierge Economat Patrimoine Patrimoine	21.00.11.03	14/1	1/9/11
	21.00.11.04	35/1	
	21.00.11.03	20/1	
	10.00.11.03	35/1	
	21.00.11.03	22/4	
	21.00.11.03	10/1	

Service du Budget, de la comptabilité et de la trésorerie

Budget et compta	21.00.11.03	25/1	1/01/12
	21.00.11.04	26/1	

DA des Affaires sociales et de la Santé

	21.00.11.03	13/2	
Insp & études	21.00.11.03 21.00.11.03	28/1 28/1	

Service des Affaires sociales

Iniativ	21.00.11.03	14/3	
es, télévigilance	21.00.11.03	25/2	
	21.00.11.03	35/1	
Planning, CASG, maisons d'accueil	21.00.11.03	24/1	
Coh soc	21.00.11.03	24/1	

Service de la Santé

Initiatives...	21.00.11.03	14/1	
	21.00.11.03	12/1	

DA de l'Aide aux personnes handicapées

Secr	21.00.11.03	35/1	
Inspection	21.00.11.04	11/6	

Service des prestations individuelles

	21.00.11.03	14/1	1/01/2012
	21.00.11.03	34/1	
	21.00.11.04	10/3	
	21.00.11.04	20/2	
	21.00.11.03	27/1	
	21.00.11.03	35/1	
	21.00.11.03	35/1	
	21.00.11.03	34/1	
	21.00.11.04	30/1	
	21.00.11.03	35/1	
	21.00.11.03	12/1	
	21.00.11.03	35/1	

Service de l'accueil et de l'hébergement

	21.00.11.03	14/1	
--	-------------	------	--

Service de l'emploi et des aides à l'intégration

	21.00.11.03	13/2	
	21.00.11.03	26/1	
	21.00.11.03	12/1	
	22.32.11.01	11/6	
	22.32.11.01	11/6	

Annexe 4

Liste des formations prévues pour le personnel de la Commission communautaire française en 2012

Intitulé de la formation	Prévision	Total
<i>Formations de carrières</i>		29.000,00 €
Formation à l'accèsion au niveau 1 Concours	3.000,00 €	
Formation à l'accèsion au niveau 2 (assistant administratif) Epreuve générale : Résumé et commentaire d'un texte Epreuve particulière : Logique mathématique et compréhension de texte	9.500,00 €	
Formation à l'accèsion au niveau 2 (assistant technique) Epreuve générale : Rédaction d'un rapport Epreuve particulière : Entretien sur des questions ayant trait avec la fonction à conférer	8.500,00 €	
Formation à l'avancement au rang 35 Module 1 : Organisation du travail Module 2 : Communication	8.000,00 €	
<i>Formations liées à la législation sur le bien-être</i>		21.000,00 €
Secourisme : Formation de base et recyclage	11.000,00 €	
Équipiers de première intervention : Formation de base et recyclage	10.000,00 €	
<i>Formations de perfectionnement professionnel</i>		130.000,00 €
Programme général	30.000,00 €	
Gestion des ressources humaines et développement personnel		
Assertivité		
Prévention et gestion du stress		
Prévention et gestion de conflits		
Prise de parole en public		
Conduite de réunions et négociation		
Gestion du temps et des priorités		
Formations administratives et techniques		
Perfectionnement à l'écrit administratif		
Prise de notes et PV de réunions		
Principes de droit administratif		
Initiation à la rédaction de textes législatifs, réglementaires et administratifs		
Marchés publics (les bases)		
Comptabilité privée des asbl		
Formations informatiques		
Suite bureautique LibreOffice		
Passage à Windows 7		
Formations pour une catégorie de personnel	50.000,00 €	
Les chefs d'équipe ou de service		
La gestion des connaissances		
Piloter le changement		
Les tableaux de bord		
Les entretiens de fonctionnement et d'évaluation		
L'entretien de sélection comportemental		
L'accueil des nouveaux		
Les nouveaux collaborateurs		
La présentation de la Cocof et de son environnement institutionnel		
Les inspecteurs		
Communiquer efficacement		
Les accompagnateurs scolaires :		
Premiers secours aux enfants		
Gestes et postures au travail		
Prévention de l'agression verbale		
Formations RH spécifiques	10.000,00 €	
Formations administratives spécifiques	10.000,00 €	
Formations techniques spécifiques	10.000,00 €	
Formations informatiques spécifiques	20.000,00 €	
Accompagnement au passage à des logiciels libres ou spécialisés		
<i>Congés de formation</i>		1.000,00 €

TOTAL : 181.000,00 €

Annexe 5

Liste des postes à mandats dans les services du Collège de la Commission communautaire française

En ce qui concerne les directions d'administration, l'aboutissement de la procédure de mandat sera concomitante à la mise en œuvre de la nouvelle structure des services.

Administrateur général

Direction d'administration des ressources humaines

Direction d'administration des affaires budgétaires et patrimoniales

Direction d'administration des affaires culturelles, du sport et du tourisme

Direction d'administration de l'aide aux personnes handicapées

Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle

Direction d'administration des affaires sociales et de la santé

Secrétaire général de Bruxelles-Formation

Annexe 6

AB 33.01 – Subventions aux associations

LIBELLE	Objet	Montant prévu
Bruxelles Laïque	Accueil de deux experts dans le cadre du Colloque « Pour des alternatives à l'enfermement ». Bruxelles, le 19 janvier 2011	339,00 €
Actions pour la Coopération et le Développement	Envoi de deux experts dans le cadre de la mise en place du cycle de formation destiné aux Cadres de la fédération Nationale des Travailleurs des Transports du Social et de l'Informel (FNTSI). Bujumbura, du 7 au 15 mars 2011	1.540,00 €
ILGA	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation à la 55ème Session de l'ONU de la Commission du statut de la femme. New York, du 22 février au 4 mars 2011	855,00 €
FBMMCSF	Accueil de huit experts dans le cadre d'une participation à un Congrès organisé par l'asbl avec pour thème : « Rêver d'un autre monde – Relever la tête, c'est résister pour un avenir en santé ». Bruxelles, les 18 et 19 mars 2011	3.100,00 €
SOS Sectes	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation à la Conférence annuelle internationale organisée par la FECRIS avec pour thème : « Les abus récurrents dans les sectes : témoignages et preuves ». Varsovie, le 7 mai 2011	131,00 €
Cité Sérine	Accueil de six experts dans le cadre d'une participation au 1 ^{er} Congrès pédiatrique Arémis/Cité Sérine avec pour thème : « L'enfance, entre douceur et douleur ». Bruxelles, les 25 et 26 mars 2011	1.967,00 €
Planning Marolles	Accueil de de cinq experts dans le cadre d'une participation à la réunion du Comité consultatif international de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé. Bruxelles, du 24 au 28 mars 2011	1.701,00 €
ILGA	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation à la 17e session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Genève, du 30 mai au 17 juin 2011	1.065,00 €
Centre médical Enaden	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation à la rencontre clinique « La demande en question » organisée par TyA – Toxicomanie et Alcoolisme – Réseau du Champ Freudien. Rennes, le 10 juin 2011.	788,00 €
Réseau Mariage et Migration	Accueil de quatre experts dans le cadre du colloque « Mariages forcés : journée de réflexion internationale sur la prise en charge des victimes ». Bruxelles, le 20 mai 2011	2.660,00 €
Centre médical Enaden	Accueil d'un expert dans le cadre d'un stage d'observation et de participation aux différentes modalités de soins. Bruxelles, du 8 septembre au 10 octobre 2011	167,00 €
Service de Santé Mentale Sectorisé de Saint-Gilles	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Séminaire – post-formation à la thérapie familiale systémique organisé par l'Accademia di Psicoterapia della Famiglia. Rome, du 26 au 29 septembre 2011	369,00 €
Centre de Télé-Accueil Bruxelles	Envoi de deux experts dans le cadre d'une recherche sur le Chat-Accueil en partenariat avec l'association SOS Amitié. Aix-en-Provence, le 10 septembre 2011	344,00 €
Université des Femmes	Accueil de six experts dans le cadre du Séminaire de formation « Les Fausses bonnes idées pour les femmes. Sortir du capitalisme et du sexisme. ». Bruxelles, d'octobre à mars 2012	1.380,00 €
Centre Chapelle-aux-Champs	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation au 6ème Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle (CIFAS) sur la thématique « Penser l'agression sexuelle ». Montreux, 12-14 Septembre 2011	241,00 €
FBMMCSF	Envoi de deux experts dans le cadre de la Conférence européenne « <i>Integrating Public and Personal Health Care in the World on the move : the European Primary Care Perspective</i> » et de l'atelier « Alliance européenne de services de soins de santé primaires orientés vers la communauté » organisés par le Forum européen pour les soins de santé de santé primaires (EFPC). Graz, 15-17 septembre 2011	730,00 €
Bruxelles Laïque	Accueil de quatre experts dans le cadre d'une résidence de travail entre partenaires du projet « Constellation 1961 ». Bruxelles, du 3 au 8 octobre 2011	1.765,00 €

Réseau Hépatite C	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation au Colloque Européen et International Toxicomanies Hépatites SIDA. Biarritz, 11-14 octobre 2011	732,00 €
Free Clinic	Accueil de trois experts dans le cadre de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé. Bruxelles, 13-17 septembre 2011	1.924,00 €
Femmes et Santé	Accueil de deux experts dans le cadre de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé. Bruxelles, 13-17 septembre 2011	286,00 €
Vie Féminine	Accueil d'un expert dans le cadre de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé. Bruxelles, 13-17 septembre 2011	980,00 €
Centre médical Enaden	Accueil d'un expert dans le cadre d'une participation à la rencontre clinique « Le temps qu'il faut ... » organisée par TyA – Toxicomanie et Alcoolisme – Réseau du Champ Freudien. Bruxelles, le 19 novembre 2011	257,00 €
ULB	Accueil de cinq experts dans le cadre de l'exposition « Rémanence : Penser la Yougoslavie 20 ans après ». Bruxelles, du 10 - 17 décembre 2011	3.100,00 €
Planning Marolles	Accueil de trois experts dans le cadre de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé. Bruxelles, 13-17 septembre 2011	1.965,00 €
CONSTATS	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Congrès des 5 continents avec pour thème : « Effets psychosociaux de la mondialisation sur la santé mentale : pour une écologie du lien social ». Lyon, du 19 au 22 octobre	105,00 €
SMES-B	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Congrès des 5 continents avec pour thème : « Effets psychosociaux de la mondialisation sur la santé mentale : pour une écologie du lien social ». Lyon, du 19 au 22 octobre	205,00 €
Centre de Télé-Accueil Bruxelles	Envoi de dix sept experts dans le cadre d'une journée de formation des écoutants chateurs en partenariat avec l'association SOS Amitié. Paris, le 19 novembre 2011	850,00 €
Bruxelles Laïque	Accueil de 25 experts dans le cadre du « Festival des Libertés 2011 ». Bruxelles, du 17 au 26 novembre 2011	3.100,00 €
Le Patio	Accueil d'un expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parent. Bruxelles, du 12 au 14 décembre 2011	221,00 €
Le Grès	Accueil d'un expert dans le cadre d'une journée d'étude avec pour thème : « Quand les familles d'aujourd'hui nous font évoluer : réflexions et questionnement sur les pratiques et la prévention en SSM ». Bruxelles, le 16 décembre 2011	360,00 €
Force douce	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Congrès Mondial du Diabète à Dubaï. Dubaï, du 30 novembre au 07 décembre 2011	1.908,00 €
		35.135,00 €
	Montant AB	41.000,00 €

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Caroline DÉsir

SOMMAIRE

I. Division 11 – Jeunesse, Sports, Education permanente, audiovisuel, enseignement	
Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7 – Culture	
Programme 2, activités 1 et 3 – Sport et Jeunesse	
Programme 3 – Education à la culture	
Programme 4, activité 1 – Education permanente, activités socio-culturelles	
Division 25 – Transport scolaire	
Division 26 – Formation professionnelle	
Division 28, activité 0 – Equipements sportifs	
Activité 0	
1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire et du Sport	38
2. Discussion générale	43
3. Analyse des tableaux	51
II. Division 26 – Formation professionnelle	
Programme 2 – Classes moyennes	
1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle	51
2. Discussion générale	53
III. Division 24 – Tourisme	
Division 29, activité 3 – Enseignement	
Division 11, programme 6, Activités parascolaires à caractère pédagogique	
Division 29, activité 2 – Complexe sportif	
1. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement et du Tourisme	55
2. Discussion générale	58
3. Analyse des tableaux	65
IV. Votes sur les avis	65
V. Approbation du rapport.....	65
VI. Annexes	66

Membres présents : M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Ahmed El Ktibi, M Hamza Fassi-Fihri, M. Vincent Lurquin (président), M. Bertin Mampaka Mankamba, Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed Mouhssin, M. Arnaud Pinxteren, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Viviane Teitelbaum.

Membre absente : Mme Cécile Jodogne.

Ont également participé aux travaux : M. Aziz Albishari, Mme Julie de Groote, M. Serge de Patoul, Mme Anne Herscovici, M. Joël Riguelle (députés), M. Christos Doukeridis (ministre-président du Gouvernement), M. Benoît Cerexhe (ministre) et M. Emir Kir (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 21 novembre 2011, la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26, 28 et 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2011 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année 2012.

Mme Caroline Désir est désignée en qualité de rapporteuse.

La Commission a décidé de procéder à l'examen conjoint des projets d'ajustement du budget 2011 et des projets de budget 2012.

I. Division 11

Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7 – Culture

Programme 2, activités 1 et 3 – Sport et Jeunesse

Programme 3 – Éducation à la culture

Programme 4, activité 1 – Éducation permanente, activités socio-culturelles

Division 25 – Transport scolaire

Division 26 – Formation professionnelle

Division 28 – Équipements sportifs, activité 0

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire et du Sport

Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7 – Culture

C'est avec plaisir que le ministre présente aujourd'hui les grandes lignes du budget relatif aux compétences qui lui sont dévolues en matière culturelle.

Pour ce qui concerne la division 11 Culture, la principale modification concerne la diminution de la subvention de fonctionnement octroyée au Centre international pour la ville et l'architecture (CIVA). Cette diminution a permis un transfert d'un montant de 150.000 € vers deux allocations budgétaires de diffusion culturelle permettant ainsi l'étude et la rédaction du Plan culturel pour Bruxelles, d'une part, et le soutien des projets culturels de proximité et d'accessibilité à tous, d'autre part.

Un transfert de 30.000 € en jeunesse a également permis la création de l' A.B.11.21.12.12 nécessaire à l'installation de la ludothèque de la Commission com-

munautaire française dans ses nouveaux locaux sis rue Royale 223 à 1210 Bruxelles.

Enfin, en matière d'éducation permanente, l'année 2011 a confirmé une augmentation croissante des demandes de soutien pour de nouvelles initiatives émanant d'associations d'éducation permanente non reconnues par la Communauté française. Ce qui a justifié le transfert de 60.000 € des A.B.11.41.12.02 et 11.41.33.02 vers l' A.B.11.41.33.01.

En matière de politique culturelle, le budget 2012 prévoit que le soutien à l'ensemble des acteurs culturels et socio-culturels sera maintenu et structuré dans le cadre d'un Plan Culturel pour Bruxelles. Celui-ci s'inscrit dans une volonté de déployer sur le territoire de la région bruxelloise une politique culturelle concertée, cohérente et de proximité. Il s'appuiera sur les auditions réalisées au sein du Parlement francophone bruxellois durant le premier semestre 2011, sur les conclusions des Assises du Développement culturel territorial pour Bruxelles réalisées en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, et sur les pistes proposées par le Réseau des Arts à Bruxelles.

Ce Plan a pour principale ambition de coordonner et de développer les initiatives visant à garantir l'accessibilité de la culture au plus grand nombre. Un important projet de médiation culturelle sera notamment déployé afin de systématiser l'accès aux projets et programmes culturels dans l'ensemble des réseaux scolaires, publics et associatifs.

Le Plan culturel veillera également à développer une politique interculturelle fidèle à la réalité de notre modèle urbain : refléter la réalité des quartiers et s'inscrire dans un espace de rencontres, d'échanges et d'intégration de la diversité, tant au niveau des publics, des programmes que des équipes techniques et artistiques.

Un soutien particulier sera accordé aux artistes, visant à faciliter l'ensemble des démarches logistiques, administratives, sociales et fiscales afin de consacrer la volonté de faire de Bruxelles une terre d'accueil en matière de création.

La culture générant des emplois, des perspectives d'insertion socio-professionnelle, mais aussi des ressources économiques et de l'attractivité pour la Région, le Plan promouvra toutes les collaborations nécessaires afin de stimuler ce potentiel.

La concertation entre les différents pouvoirs publics subsidiaires sera renforcée, afin d'optimiser l'affectation des moyens culturels mis à disposition. Une coordination structurelle et différents outils de gestion seront proposés afin de renforcer le maillage territorial entre les acteurs culturels et institutionnels. Cette

mise en réseau permettra d'encourager la promotion et la diffusion de la production bruxelloise sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique et sur la scène internationale.

En outre, le montant de 150.000 € émanant de la diminution de la subvention de fonctionnement du Centre international pour la ville et l'architecture CIVA, est redistribué entre différentes allocations budgétaires, afin de renforcer conjointement les secteurs des arts du cirque et des arts de la rue, de l'audiovisuel, des ludothèques, de la culture à l'école et des initiatives culturelles s'inscrivant dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles.

Programme 2 – Sport et Jeunesse – Activité 2 – Sports

Division 28 – Équipements sportifs – Activité 0

Le ministre présente les grandes lignes du budget relatif aux compétences qui lui sont dévolues en matière sportive.

Pour ce qui concerne le programme 2 (activité 2) de la division 11, Sports et Jeunesse, les budgets initiaux 2011 n'ont pas été ajustés.

Pour rappel, l'AB 11.22.33.01 est destinée au subventionnement d'associations œuvrant à la promotion du sport. Elle a bénéficié d'une augmentation en 2011. C'est donc au travers de ce crédit que sont soutenus plus de 50 projets dont notamment les différentes actions mises en place dans le cadre du Plan fair-play, du sport au féminin, du sport scolaire ou des ententes sportives chargées de promouvoir leur discipline.

Pour 2011, les crédits initiaux de cette AB sont identiques, soit 500.000 €. Ces crédits serviront à poursuivre les actions précitées.

Les crédits initiaux 2012 prévus pour la promotion et la publication, l'AB 11.22.12.02, sont restés identiques à ceux de 2010, soit 50.000 €.

Ces crédits sont destinés à la co-organisation d'événements sportifs ainsi qu'à l'achat de matériel sportif pour les clubs.

En terme de subventions aux frais de fonctionnement, l'AB 11.22.33.02, l'année prochaine, plus de 150 clubs seront soutenus pour un montant global de 176.000 €, un montant identique à celui de 2011. Via ce crédit budgétaire, ce sont particulièrement les clubs sportifs œuvrant à la formation des jeunes et mettant l'accent sur l'accueil et l'intégration de jeunes d'origine étrangère qui sont subventionnés.

En ce que concerne le Centre sportif de la Woluwe dont la Commission communautaire française est copropriétaire, l'AB 11.22.33.03 destinée à l'association de gestion a été fixée en fonction du tableau du remboursement dû au leasing.

Enfin, le ministre a décidé de créer une nouvelle allocation de base, l'AB 11.22.33.04, dédiée au subventionnement des associations actives dans le domaine du sport au féminin. Il n'y a pas de budget inscrit dans cette AB à l'initial 2012 mais c'est le premier pas vers la pérennisation de cette action qui lui tient particulièrement à cœur. Un projet de règlement sera d'ailleurs déposé au Parlement dans le courant de l'année 2012.

Il propose à présent de passer en Division 28, AB 28.00.52.02 où, en matière d'infrastructures, les petites infrastructures privées continueront de bénéficier du soutien de la Commission communautaire française. Ici, les crédits inscrits – à la division 28 – sont identiques à ceux de l'initial 2011.

Quant à l'allocation destinée à la rénovation des bâtiments de ce centre, l'AB 28.00.61.35, un ajustement à la baisse de 37.000 € a été effectué en fonction de l'évolution des travaux. L'AB est donc ajustée à 43.000 €. Les crédits 2012 sont moins élevés que ceux de 2010, soit 70.000 €, d'après les estimations de l'Administration.

Division 25 – Transport scolaire

Le ministre poursuit son intervention par la présentation des grandes lignes du budget en matière de transport scolaire.

Les chiffres présentés ici sont à lire à la lumière des efforts budgétaires qui ont été demandés à l'ensemble du Collège. En effet, compte tenu de la situation budgétaire de la Commission communautaire française, il s'est efforcé, avec l'Administration, de calculer au plus juste l'ajustement 2011 et les crédits initiaux 2012.

On constatera que l'augmentation globale du budget initial 2012 s'élève à 782.000 €, soit 8,31 % en plus par rapport à l'initial 2011. Cette augmentation sert uniquement à assurer l'obligation légale de transporter les élèves de l'enseignement spécialisé. Il ne s'agit pas de la mise en œuvre d'une nouvelle politique.

Il assure que tout est mis en œuvre pour que les services de la Commission communautaire française puissent continuer à travailler quotidiennement à l'amélioration des conditions de transport des quel-

ques 6.000 enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé bruxellois.

L'objectif est que chaque enfant, et indirectement chaque parent, puissent bénéficier d'un service de qualité, performant et confortable et que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Les crédits prévus pour la rémunération du personnel, l'AB 25.00.11.04, ont été ajustés à la hausse pour permettre de faire face à l'augmentation des inscriptions de la rentrée scolaire 2011.

En effet, en plus du boom démographique dont les effets commencent à se faire ressentir, des implantations scolaires supplémentaires ont été créées. C'est notamment une des conclusions du Groupe de travail instauré par le Gouvernement conjoint interfrancophone : l'offre scolaire fait défaut à Bruxelles pour les types 2 et 3. La Fédération Wallonie-Bruxelles encourage donc la création d'implantations supplémentaires dont la première a débuté à la rentrée 2011. Ainsi, il a fallu engager 7 accompagnateurs supplémentaires. Ce budget permet donc de garantir le paiement des 157 accompagnateurs actuellement occupés par la Commission communautaire française. Cette augmentation est compensée par l'ajustement à la baisse de l'AB 25.00.12.03.

Pour terminer avec l'AB relative à la rémunération des accompagnateurs, l'augmentation des 7 accompagnateurs a été répercutée dans le budget de l'initial 2012. Ces recrutements sont nécessaires pour faire face à l'augmentation d'élèves à transporter.

En terme de frais de transport, l'AB 25.00.12.03, la diminution du crédit lors de l'ajustement a été réalisée dans le cadre de l'effort budgétaire collectif et a été calculée de manière à coller au plus près à la réalité. Par contre, pour l'initial 2012, les crédits ont été augmentés afin de faire face à l'augmentation des élèves pris en charge dans le cadre de la création ou du déménagement d'établissements scolaires.

Le montant inscrit dans l'AB 25.00.12.11 (Dépenses de toute nature) n'a pas été ajusté. A l'initial 2012, les crédits sont identiques à ceux de 2011.

En matière de frais de location de bus, l'AB 25.00.12.13, un ajustement a eu lieu. A l'initial 2012, le crédit a été reporté à l'identique afin de pouvoir louer 4 bus.

Pour ce qui concerne l'AB 25.00.74.01, aucun crédit n'est inscrit car aucun achat de bus n'est prévu en 2011.

Pour ce qui concerne les AB relatives au leasing de bus scolaires, les AB 25.00.21.11 et 25.00.91.11, aucun crédit n'est inscrit car cette option n'a pas été retenue. En effet, il apparaît que la gestion des bus loués est plus souple et plus efficace que la gestion des bus sous leasing. En cas de panne par exemple, les bus loués sont automatiquement remplacés par la société propriétaire, ce qui n'est pas le cas des bus sous leasing. Pour cette raison d'efficacité, c'est cette option qui est pour le moment privilégiée.

Enfin, le ministre souhaiterait souligner la grande difficulté pour l'Administration de pouvoir évaluer le nombre d'élèves réels qui devront être transportés. En effet, il n'est pas possible, début juillet, quand l'Administration doit remettre ses demandes budgétaires au Cabinet, d'évaluer combien d'enfants s'inscriront deux mois plus tard, ni dans quelle école, ni où ils seront domiciliés. Dans le même registre d'idée, l'Administration travaille sans relâche tout au long de l'année pour rationaliser les parcours et éliminer les élèves fantômes. Il est évidemment impossible d'évaluer le nombre d'élèves fantômes qui seront exclus des listes en cours d'année. Il souhaitait faire ces précisions à la fois pour saluer le travail de l'Administration et pour apporter des éclaircissements sur ces ajustements et augmentations de crédit.

Il faut savoir qu'assurer pleinement cette compétence est pour le ministre une priorité pour laquelle il sera toujours attentif et réactif par rapport à la réalité de terrain.

Division 26 – Formation professionnelle
Programme 1 – Support de la politique générale de formation professionnelle
Programme 3 – Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle

La formation professionnelle est l'une des priorités essentielles de l'accord de majorité de la Commission communautaire française pour la législature 2009-2014.

Les montants des allocations de base du programme 1 tels qu'indiqués au budget initial de l'année 2011 n'ont pas été ajustés. Néanmoins, pour information, 3 arrêtés de redistribution ont été approuvés par le Collège en 2011 afin :

- de rencontrer les accords négociés avec le secteur de l'insertion socioprofessionnelle (octroi d'écochèques);
- de couvrir les dépenses prévues en 2011 pour le fonctionnement des équipes de base des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) ainsi que de la FÉBISP;

- de soutenir la diffusion de brochures informatives, notamment sur les activités apicoles.

Aucune adaptation du budget n'a été prévue pour le programme 3 qui concerne Bruxelles Formation et ses partenariats.

En 2010, Bruxelles Formation a organisé la formation de 13.599 stagiaires distincts. 10.490 sont des demandeurs d'emploi et 3.172 sont des travailleurs. Cela signifie aussi 3,3 millions d'heures de formation dispensées par les Pôles de Bruxelles Formation et ses partenaires.

Quelques 6.000 demandeurs d'emploi distincts ont suivi une formation dans un Pôle de Bruxelles Formation en 2010 et 4.550 chez un partenaire.

Si l'on y regarde de plus près, on constate que l'offre est arrivée à saturation en 2010. Il était impossible d'encore augmenter le nombre de places de formation sans moyens complémentaires.

Les premiers moyens obtenus pour le refinancement de la Formation professionnelle en 2011 permettent le renforcement et la diversification de l'offre de formation et ce, en priorité, pour les publics les plus exposés au risque d'exclusion professionnelle.

Pour cela, il est essentiel de s'assurer que la gestion des budgets se fasse au plus près des réalités du secteur de la formation professionnelle. En outre, c'est aussi de cette façon que l'on participe à l'effort budgétaire que doit faire la Commission communautaire française dans le contexte difficile que l'on connaît.

Au budget initial 2012, le secteur de la Formation professionnelle continue de bénéficier du refinancement structurel de la Commission communautaire française par la Région de Bruxelles-Capitale comme négocié l'année dernière.

C'est d'autant plus important au vu de la situation du chômage qui poursuit sa progression en région bruxelloise. On compte plus de 107.000 demandeurs d'emploi inoccupés inscrits à ACTIRIS en octobre 2011. 15.546 sont des jeunes de moins de 25 ans et près de 20.000 sont des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

1. Les causes du chômage sont multiples : la crise évidemment, la discrimination et la sur-qualification à l'embauche, mais aussi la qualité de l'enseignement, la non-adéquation des qualifications des Bruxellois aux emplois offerts en région bruxelloise, etc. Les remèdes, pour autant que l'on puisse parler de remèdes, se trouvent notamment dans l'accompagnement et dans la formation des demandeurs d'emploi.

2. Bien que le contexte soit très difficile, le budget 2012 reflète la volonté du Collège de mise en place de diverses stratégies de réponse adaptées au plus près des réalités tant des demandeurs d'emploi que des employeurs.

3. Le ministre pense notamment à l'AB 26.10.01.01 (« projets innovants de formation et d'accompagnement pédagogique ») qui permet l'organisation de projets pilotes en matière de formation, notamment à destination des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ainsi que le renforcement de projets de formation proches de l'emploi, c'est-à-dire correspondant aux besoins des secteurs professionnels et des entreprises.

Le développement de l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi sera poursuivi, toujours avec des priorités telles que les langues, l'éco-construction, la détermination professionnelle, les secteurs porteurs définis dans le *New Deal* (construction (durable), Horeca, logistique, services aux entreprises, non-marchand, emplois publics, essentiellement).

En outre, à partir de 2012, une allocation de base, l'AB 26.10.33.12, est spécifiquement dédiée au financement de l'asbl Skillsbelgium car le ministre souhaite rendre visible et encourager la valorisation des métiers manuels ou techniques ainsi que l'échange d'expériences concernant toutes les questions touchant à la formation professionnelle et à la valorisation de ces métiers et des personnes qui les exercent.

Les crédits 2012 permettront la poursuite de l'offre de formation :

- dans les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), partenaires de Bruxelles Formation, qui offrent aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés sur le marché du travail :
 - des formations de base (français langue étrangère, informatique, calcul, etc.),
 - de l'alphabétisation,
 - des préformations,
 - ainsi que des formations qualifiantes en lien avec un métier;
- dans les écoles de l'Enseignement de Promotion sociale, partenaires de Bruxelles Formation, qui proposent aux demandeurs d'emploi diverses formations qualifiantes (notamment dans le secteur de l'aide aux personnes) et de remise à niveau. De plus, à partir de 2012, les demandeurs d'emploi qui le souhaitent pourront compléter leur parcours de

formation en vue de l'obtention d'un complément-certificate d'enseignement secondaire supérieur;

- au sein des Pôles de Bruxelles Formation qui proposent une large palette :
 - de formations qualifiantes (Construction, Management et Multimédia TIC, Logistique, Industrie, Entreprises, Bureau et Services),
 - de formations linguistiques « orientées métier » en situation professionnelle (Langues),
 - de préformations ainsi que de vérifications des compétences de base (Tremplin),
 - et enfin, d'orientation, de guidance et d'information aux demandeurs d'emploi (Carrefour).

Les travaux relatifs à l'aménagement du nouveau pôle « Bruxelles Formation Tremplin Jeunes » seront terminés au début de l'année prochaine. Il sera inauguré en février 2012 et permettra de réaliser des formations « d'accrochage » des jeunes au monde du travail.

Par ailleurs, l'Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française relatif au financement de l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi conclu récemment traduit très concrètement la mobilisation des partenaires du New Deal au profit de la formation des Bruxellois.

En effet, il permet d'apporter une réponse adéquate en matière de formation à la mise en œuvre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, d'augmenter encore l'offre de formation en langues, avec un accent particulier sur l'apprentissage du français langues étrangère, ou encore de renforcer l'adéquation de la formation aux défis de la construction durable.

C'est par ce biais que plus de 1.000 demandeurs d'emploi supplémentaires auront accès à la formation en 2012.

Le financement de l'accord du non-marchand et du dispositif d'insertion socioprofessionnelle est lui aussi assuré. Les crédits prévus permettent le subventionnement :

- des équipes de base des OISP (AB 26.10.33.02 : 6.057.000 €, soit + 355.000 € / + 6,2 %), en tenant compte des coûts liés aux changements de catégories et à la prépension;
- de la formation continuée du personnel des OISP (AB 26.10.33.08 : 199.000 €, soit + 3.000 € / + 1,6 %)

qui représente 1 % de la masse salariale du personnel des organismes agréés affectés à des missions d'insertion socioprofessionnelle;

- et des heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté aux tâches d'insertion (AB 26.10.33.09 et AB 26.10.33.10, soit 1.148.000 € / idem 2011).

Les modifications des procédures de gestion de financement des heures d'embauche compensatoire, en application de l'Arrêté 2010/93, requièrent que l'on différencie à nouveau le volet « heures » et le volet « frais de gestion » d'où la réactivation de l'A.B. 26.10.33.10; la FÉBISP, l'organe représentatif des employeurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, voit sa dotation augmenter de 4.000 € et ce, afin de couvrir l'augmentation des coûts salariaux récurrents.

Le financement du Bureau Permanent de l'Alternance, mis en place au sein de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (Commission communautaire françaiseEE) afin de renforcer le dispositif de formation en alternance sera intégré à partir de 2012 dans le budget de Bruxelles Formation, et ceci dans un souci de simplifier la gestion quotidienne des équipes.

Bruxelles Formation voit aussi sa dotation stabilisée au budget 2012 afin de faire face aux demandes de formation.

Il s'agit de l'AB 26.30.43.05 qui est créditée de 29.222.000 €, soit + 1.219.000 € / + 4,3 %. Cette augmentation permettra à l'Institut de remplir ses obligations en matière de personnel (coûts liés aux indexations 2011 et 2012, accord sectoriel, évolution des carrières, financement des fonds de pensions, etc.).

La concrétisation du premier Contrat de gestion entre Bruxelles Formation et le Collège à la fin de cette année 2011 permettra de préciser les missions prioritaires du service public de formation à mettre en œuvre dans les 5 ans (2012-2016). Il clarifiera aussi ses rôles de régisseur et d'opérateur de formation professionnelle et définira les modalités du travail en partenariat avec les autres acteurs du champ de la formation et de l'emploi.

Ce précieux outil sera largement au service du Plan stratégique de formation.

En voie de finalisation, ce Plan a été nourri en 2011 par l'expertise des acteurs lors d'une journée d'étude consacrée à la place des jeunes dans le dispositif de formation ainsi que par l'audition par le Parlement francophone bruxellois de nombreux représentants

issus du champ de la formation mais aussi de l'emploi.

Cet instrument de pilotage, qui ambitionne de doubler l'offre de formation pour les Bruxellois d'ici 2020, intégrera nombre de chantiers de l'Accord de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale sur les politiques croisées Emploi-Formation qui vient d'être conclu, chantiers qui seront traduits par un accord de collaboration et des plans d'actions annuels entre Bruxelles Formation et ACTIRIS ainsi que les chantiers issus de la Déclaration de politique communautaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (Validation des compétences, Centres de technologie avancée, Service francophone des métiers et des qualifications, bassins de vie) auxquels son cabinet collabore activement.

2. Discussion générale

Division 11 – Culture

Mme Isabelle Molenberg (FDF) attend avec impatience le Plan Culturel pour Bruxelles de la Commission communautaire française. Elle ne songe nullement à dénigrer le projet élaboré par les RAB et RKO mais il se devait d'être complété aux regards des réalités socio-culturelles bruxelloises; d'où précisément son impatience.

Elle demande au ministre où en est le projet de cartographie culturelle, première étape au PCB de la Commission communautaire française. Pour sa part, elle souhaiterait que ce plan soit terminé au plus tôt et ce, pour pallier au plus vite certaines incohérences typiquement bruxelloises. L'on annonce, en effet, la création prochaine de trois musées dédiés à l'Art Nouveau !

Rappelant que les télévisions régionales sont l'objet d'un vaste débat au sein de l'Exécutif francophone, elle s'interroge sur les intentions de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'égard de Télé-Bruxelles.

Après s'être réjouie des grands axes de la politique culturelle du Collège, **Mme Caroline Désir (PS)** se félicite de ce que le Plan culturel pour Bruxelles tiendra compte des auditions menées en commission de la Culture. Celles-ci n'auront pas été menées en vain. Elle souhaite aussi connaître la date de son dépôt.

Revenant au budget 2012, elle souligne qu'il répond aux attentes comme aux besoins des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale et s'inscrit pleinement dans les spécificités bruxelloises. Il permettra notamment de soutenir les projets culturels de proximité.

Pour sa part, elle s'interroge toutefois sur la très importante baisse des crédits affectés au CIVA. Elle ose espérer que cette baisse ne mettra pas en péril ce bel outil bruxellois. Elle ose espérer que la région compensera totalement la perte des crédits jusqu'alors affectés par la Commission communautaire française.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite également pouvoir prendre connaissance au plus tôt du Plan culturel bruxellois. Annoncé en juillet 2009, ce dossier est toujours en gestation et il est à craindre que ses effets concrets ne soient réellement perceptibles que sous la prochaine législature. Elle n'en exagère pourtant pas l'impact sur la culture bruxelloise. Le PCB ne fera, en effet, que renforcer un secteur déjà bien dynamique. Bruxelles est une fabrique culturelle d'importance et ce, pour tous publics. Beaucoup d'activités culturelles sont ainsi, d'ores et déjà, accessibles aux publics les plus défavorisés, notamment par le fait d'asbl tel l'Article 27. A ses yeux, c'est au niveau du soutien aux artistes bruxellois, notamment de la diffusion de leurs œuvres vers l'étranger que le bât blesse. La Commission communautaire française ne soutient pas assez les initiatives des artistes bruxellois. Les Flamands à cet égard sont beaucoup plus proactifs. Elle souligne que les artistes ne sont pas des gens de dossiers et qu'il faudrait trouver des moyens pour les aider dans leurs différentes démarches administratives ou financières. Elle rappelle que la culture est génératrice d'emploi, qu'elle est même l'un des fers de lance de l'économie bruxelloise qui, faut-il le rappeler, n'est pas une grande région industrielle. Une autre piste serait d'intéresser l'Europe à contribuer au développement culturel bruxellois. La Commission communautaire française devrait sans doute jouer un rôle pilote à cet égard.

En ce qui concerne la promotion de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle, elle se demande quel est actuellement l'état des lieux à Bruxelles ? Le ministre peut-il, d'une part, broser un panorama du secteur en termes de points forts et de points faibles et, d'autre part, préciser quels types de mesures le Collège entend encourager en partenariat avec les autres niveaux de pouvoir ?

S'agissant du CIVA, elle s'inquiète aussi de la baisse très sensible des crédits qui lui sont affectés. En 2012, ce sont ainsi pas moins de 150.000 euros qui vont fondre par rapport à l'année dernière dans les budgets réservés aux frais de fonctionnement du centre d'architecture (AB 11.15.33.02), au profit des secteurs des arts et du cirque, des ludothèques ou encore de la culture à l'école. Elle souhaiterait obtenir du ministre des garanties quant à son financement régional et se demande si les responsables du CIVA ont été prévenus des modifications budgétaires.

Revenant sur l'exposé des motifs, la députée s'interroge, d'abord, sur l'état d'avancement du cadastre des infrastructures. D'un côté, il n'y a pas assez de locaux pour les nombreuses asbl que compte la Région bruxelloise, de l'autre celle-ci compte de nombreux locaux, salles vides et/ou inoccupées, notamment au niveau scolaire.

Elle rappelle que le ministre a annoncé la mise en œuvre d'un « point service » pour accompagner les artistes sur les plans de la fiscalité, des obligations sociales et des démarches administratives. Elle demande au ministre si ce guichet existe déjà ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi et qu'est-il prévu pour le réaliser en 2012 ?

Enfin, elle s'inquiète de l'avenir de Télé-Bruxelles dans le contexte d'une concurrence accrue. La RTBF compte désormais trois chaînes, sans compter les chaînes privées francophones. Elle s'interroge, dès lors, sur son audience réelle, sur ses objectifs à court et moyen termes, sur ses projets pour 2012 et, plus encore, sur les intentions de la Fédération Wallonie Bruxelles à son égard.

Pour **M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture**, il existe bel et bien une identité francophone bruxelloise, d'où l'importance de liens solides avec la Wallonie et de se doter d'outils de réflexion et d'action communs. C'est la raison pour laquelle ont été lancées, à Bruxelles, en février 2011, les Assises du Développement culturel territorial. C'est dans ce cadre qu'est actuellement réalisé une cartographie commune des opérateurs culturels soutenus par la Communauté française et la Commission communautaire française. Cet outil permettra une vision globale de l'offre culturelle à Bruxelles. Il confirme que ce ne sont pas moins de 1.200 opérateurs, publics comme privés qui y sont déjà recensés. Ce travail n'a pu se faire évidemment sans une étroite collaboration avec la Communauté française, acteur principal de la politique culturelle francophone.

Au delà de cet incontournable exercice cartographique, nécessité est aussi de penser la culture bruxelloise à moyens et longs termes et, plus encore, dans toutes ses composantes; de là l'idée d'un Plan Culturel de la Commission communautaire française, embrassant toutes les spécificités bruxelloises.

Bruxelles présente, en effet, des caractéristiques socio-économiques très spécifiques, dont il est indispensable de tenir compte dans une logique de développement culturel (boom démographique, diversité culturelle, taux de chômage élevé, taux important de jeunes, etc.). Ce plan prendra la forme d'une note d'orientation générale. Il s'inspirera évidemment de l'excellent travail mené en commission de la Culture. Les auditions vont être d'une très grande utilité.

Formellement, le Plan culturel bruxellois sera rédigé par un pôle universitaire composé de chercheurs issus de l'Institut universitaire de St Louis et de l'ULB. Il leur reviendra de traduire en points précis, les pistes et recommandations tracées par ses services et la commission Culture du Parlement francophone bruxellois. Il reviendra ensuite à trouver des pistes de financement. L'argent est bien le nerf de la guerre. La Commission communautaire française a d'ores et déjà décidé d'y consacrer une somme avoisinant le million d'€. Cette somme peut paraître modique de prime abord, bien moins si l'on songe au budget global de la Commission communautaire française en matière culturelle, soit 12 millions d'€. A cet égard l'idée d'une intervenante d'y associer l'Europe lui paraît intéressante. En terme de calendrier, tout devrait être terminé pour fin 2012, voire début 2013.

S'agissant de l'avenir de Télé-Bruxelles, il souligne que les discussions avec ses partenaires wallons ne sont pas toujours faciles. Les discussions se poursuivent. L'objectif du Collège vise au maintien et développement d'une télévision régionale tout à la fois spécifiquement bruxelloise et de qualité.

Il rappelle que la Commission communautaire française est, d'ores et déjà, très active dans le soutien à la création artistique bruxelloise, notamment à travers le WBI.

S'agissant du guichet d'information qui devrait aider les artistes dans leur démarche, une première réunion a été organisée entre les services de la Commission communautaire française et de la FWB. Le projet de cadastre des infrastructures a connu quelques retards dus à certains problèmes internes de l'asbl qui doit s'en charger, en l'occurrence IDEJI.

En réponse à Mme Rousseaux qui s'étonne de ce que le Commission communautaire française sous-traite nombre de ses études, le ministre ré-insiste sur le très petit nombre de fonctionnaires de son administration. Il ne peut que déléguer un certain nombre de tâches et ce, dans le contexte d'une administration qui est, elle-même, opératrice de nombreuses initiatives.

L'audience de Télé-Bruxelles est loin d'être négligeable pour être de l'ordre de 20,4 %, ce qui correspond en chiffre à 60.000 téléspectateurs par jour. Télé-Bruxelles est bien plus populaire qu'on ne le soupçonnerait de prime abord.

En ce qui concerne le CIVA, il tient à rassurer les commissaires présents. Le CIVA n'a pas été sacrifié. Les transferts entre la région et la Commission communautaire française doivent être compris comme une opération blanche. Il a pu convaincre, sans grande difficulté, ses partenaires de l'Exécutif bruxel-

lois. Il rappelle à toutes fins utiles qu'il occupe aussi le poste de Secrétaire d'Etat régional à l'urbanisme. Il juge pour sa part logique de voir la région prendre le relais dans une compétence qui est la sienne. Cette opération de transfert de crédits a été naturellement conclue en plein accord avec l'opérateur.

Rassurée quant à l'avenir du CIVA, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** regrette le manque persistant de synergies réelles entre les opérateurs wallons et Télé-Bruxelles.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture, se veut rassurant. Télé-Bruxelles n'est pas en danger. L'avenir de la télévision francophone bruxelloise est assuré; des divergences quant à sa place spécifique dans le paysage audiovisuel francophone persistent.

S'agissant de l'exercice de cartographies des institutions culturelles bruxelloises, le ministre se veut à nouveau rassurant. Cette cartographie reprendra l'ensemble des acteurs culturels bruxellois, publics comme privés. Les centres culturels reconnus comme non reconnus, seront référencés. Le Centre culturel d'Uccle est d'ores et déjà repris. Il rappelle à ce propos que tous les acteurs culturels bruxellois avaient été invités lors des assises du développement culturel qui s'étaient tenues à Bruxelles en 2011.

Le ministre s'engage à annexer au rapport les différentes listes demandées dans le cadre des discussions relatives aux crédits sportifs. Il tient à rappeler une nouvelle fois en quoi la démocratisation de la pratique sportive constitue l'une des priorités majeures du Collège. Le Collège travaille dur pour relever ce défi qui concerne bien toutes les catégories bruxelloises, des plus jeunes aux plus âgées. Le « Sport au féminin » touche déjà quelques 2.000 femmes de tous âges, conditions et nationalités. Il rappelle, enfin, que la lutte contre les discriminations inclut évidemment aussi celle contre le racisme et l'antisémitisme et que le Collège entend faire du fairplay, l'outil par excellence de la bonne pratique sportive. Le sport doit aussi être une école des valeurs.

Analyse des tableaux

Après avoir constaté dans l'ajustement budgétaire, d'une part, une baisse conséquente des crédits dévolus au CIVA (AB 11.1.5.32.02 et, d'autre part, l'augmentation de quelques 85,000 € à l'AB 11.1.1.33.02 (subventions aux associations du secteur privé), **Mme Isabelle Molenberg (FDF)** souhaiterait voir annexer au rapport l'ensemble des montants affectés à cette allocation budgétaire et tout particulièrement les bénéficiaires du transfert de crédits. Elle souhaite également que soit annexé au rapport les montants relatifs

à l'AB 33.01 du programme 4 (subventions aux associations en matière d'éducation permanente).

Saluant encore l'initiative de sport au féminin, la députée souhaiterait voir figurer au rapport la liste des subventions accordées dans l'AB 11.22.33.01 (subventions aux associations) ainsi qu'un éventuel rapport d'évaluation. Pour rappel, ce crédit est destiné au subventionnement d'associations œuvrant à la promotion du sport. C'est désormais à travers ces crédits que sont soutenus les différentes actions mises en place dans le cadre du sport au féminin, du sport scolaire ou destinés à faciliter l'accès aux infrastructures sportives. Elle souhaiterait que les activités liées au sport au féminin puissent bénéficier au plus tôt d'un règlement. Elle interroge encore le ministre quant à ses actions en faveur de la pratique du sport auprès des personnes âgées.

Enfin, s'agissant de l'aide attribuée aux clubs sportifs, elle demande au ministre s'il pourrait communiquer la liste ventilée des 150 clubs sportifs soutenus l'an dernier. Est-il déjà informé des sommes réservées pour chacun d'entre eux en 2012 et, le cas échéant, peut-il également les communiquer en annexe au rapport ?

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaiterait voir annexer au rapport la liste complète des subventions accordées aux associations dans le cadre de l'AB 33.01 du programme 1 de l'activité 2 (Danse, musique, théâtre) et de l'activité 3 (Livre, littérature et langue française).

Elle émet une demande identique s'agissant de l'AB 11.16.33.01 (audiovisuel).

S'agissant du programme 4 (éducation permanente et activités socio-culturelles), la députée s'interroge sur la hausse de 60,000 € à l'AB 11.41.33.01 dans l'ajustement budgétaire. Elle demande au ministre s'il peut expliquer les transferts de crédits entre les AB 12.02, 33.02 et 33.01. Elle ne voudrait pas que ces transferts aient été effectués au détriment de l'opération « Carrefour des générations ». Elle souhaiterait obtenir, en annexe au rapport, la liste des subventions et des associations concernées en 2011 par les AB 33.01 et 33.02.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture, se propose d'annexer au rapport les différentes listes demandées par la députée. S'agissant de la diminution à l'AB 33.02, il tient à rassurer une nouvelle fois l'intervenante. C'est bien pour soutenir l'opération « Carrefour des générations » que deux montants de l'ordre de 60,000 € ont été transférés vers l'AB 32.01.

Mme Viviane Teitelbaum (MR), s'agissant des « actions destinées à la promotion du sport et au sport

pour tous » qui seront consolidées en 2012, la parlementaire souhaite savoir si le Collège a déjà effectué une évaluation de l'apport de la Commission communautaire française aux budgets des 40 initiatives.

Concrètement, elle s'interroge sur le bilan des années précédentes et des objectifs généraux attendus pour 2012. Elle demande au ministre s'il a pris connaissance du nombre de bénéficiaires de ces opérations et de l'évolution de ce chiffre lors de ces dernières années. Par ailleurs, dans l'exposé général, au sujet des projets « Sport au féminin », on peut encore lire qu'un projet de règlement sera soumis au parlement en ce qui concerne la base légale à l'ensemble des associations partenaires de la Commission communautaire française. Elle voudrait des précisions demande sur ce point. S'agit-il, ou non, du seul type d'activités qui ne posséderait pas de base légale ou d'autres initiatives ou mesures seraient-elles également concernées dans le domaine sportif ? Tout comme Mme Molenberg, elle voudrait savoir quand le projet de règlement sera déposé et présenté aux députés.

M. Mohamed Daif (PS) se réjouit pour sa part du soutien de la Commission communautaire française à des investissements en matière d'infrastructures privées, notamment dans les quartiers défavorisés. Grâce à l'appui de la Commission communautaire française, de nombreuses communes bruxelloises comme Molenbeek bénéficient de facilités sportives d'importance. Il cite en exemple certains équipements (piste d'athlétisme, salle de mini foot, etc.) qui ont été soutenus dans sa commune. Son seul regret est de voir ces budgets stagner alors qu'ils devraient évidemment augmenter compte tenu de l'importance du sport dans le processus de socialisation des jeunes.

Le ministre s'engage à annexer au rapport toutes les listes demandées. Il souligne que la plupart des crédits sont identiques à ceux présentés l'an dernier avec de très faibles variations vu la faiblesse des marges disponibles.

Division 28 – Sport – Équipements sportifs

En ce qui concerne la division 28 (EQUIPEMENTS SPORTIFS), **Mme Isabelle Molenberg (FDF)** souhaiterait voir annexer au rapport la liste des investissements en matière d'infrastructures privées (AB 28.00.52.02). Elle rappelle au ministre qu'il s'était proposé, lors de l'exercice précédent, de consacrer des moyens destinés à implanter des engins, à usage gratuit, dans certains espaces publics. Elle souhaiterait savoir si cette promesse s'est belle et bien concrétisée en 2011. Enfin, elle voudrait en savoir davantage sur les travaux de rénovation effectués au Centre sportif de la Woluwe.

M. Mohamed Daif (PS) estime que les moyens alloués dans le cadre de cette division 28 sont trop faibles. Ceux-ci condamnent la Commission communautaire française à une politique de saupoudrage. Il s'interroge, de manière générale, sur le maintien de cette division.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) rappelle que le Collège entend favoriser l'accessibilité des sites sportifs aux personnes à mobilité réduite et c'est une bonne chose. Ceci étant, elle demande au ministre s'il peut dire quel est l'état des lieux de cette problématique. En d'autres termes, quelle est la proportion des infrastructures sportives qui ne sont pas encore dûment adaptées et quels sont les travaux déjà prévus en 2012 pour corriger cette situation ?

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport, se propose d'annexer au rapport le détail des travaux effectués dans le cadre de l'AB 52.02. Conformément à ce qui avait été annoncé l'année dernière, il précise que le Collège songe à équiper les abords de certains centres sportifs d'engins à usage gratuit.

Division 25 – Transport scolaire

Mme Isabelle Molenberg (FDF), tout en se félicitant de la légère augmentation des budgets consacrés au transport scolaire et des améliorations manifestes apportées en termes de sécurité comme de temps de parcours, elle entend souligner la persistance d'un certain nombre d'aberrations.

A ses yeux, le service en charge du transport scolaire devrait faire montre de davantage de souplesse et de pragmatisme. Ses critères, bien trop stricts, confinent quelques fois à l'absurde, notamment en termes de calcul des distances. On refuse quelque fois l'inscription d'un élève dans un établissement pour une question de quelques mètres d'un trajet calculé qui plus est, à l'aide de l'option piéton (et non automobile) du logiciel Mappy.

A ce propos, elle demande au ministre s'il compte enfin généraliser l'usage du nouveau logiciel d'optimisation des circuits. Elle lui demande encore ce qu'il en est des mesures prévues pour empêcher la compétition entre réseaux; l'idée étant que les parents puissent scolariser leur enfant dans l'école la plus proche de chez eux. Elle souhaiterait, enfin, connaître avec précision le nombre de nouveaux circuits ouverts en 2011 et les circuits que l'on compte ouvrir en 2012.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) souligne que l'ajustement diminue les moyens aux politiques menées par la Commission communautaire française en matière de transport scolaire. Et pourtant, il constate une

augmentation en termes de parcours et de personnel accompagnant. Comment l'expliquer ?

S'agissant de la question de la durée des trajets, il les estime toujours trop importants. Il souhaiterait en connaître la durée moyenne, rappelant qu'elle était naguère de l'ordre de 4 heures.

Mme Caroline Désir (PS) se félicite aussi de ce que la politique de transport scolaire intègre les bases du boom démocratique qui s'annonce pour Bruxelles. C'est ainsi que des nouveaux circuits ont été créés et que sept accompagnateurs supplémentaires ont été engagés. Il lui paraît évident qu'à terme, des classes supplémentaires devront être ouvertes.

M. Mohamed Daïf (PS) s'étonne des arguments du ministre selon lesquels il serait plus aisé de travailler avec des bus loués plutôt que sous contrat leasing; les bus loués étant automatiquement remplacés par la société propriétaire, ce qui ne serait pas le cas avec les bus sous leasing. Il souligne que des contrats leasing peuvent prévoir le remplacement immédiat d'un autobus en panne.

M. Emir Kir, ministre en charge du Transport scolaire, confirme que le logiciel de circulation sera utilisé pour l'ensemble des circuits qui ont été augmentés de sept unités (6 en 2011 et un prévu en 2012). Il partage l'avis de l'intervenante quant à la nécessité de travailler avec tous les réseaux scolaires et ce, dans un esprit de collaboration. Il y travaille avec le Collège, notamment par le biais d'une brochure qui devrait contribuer à clarifier la position du Collège.

Rationalisation est le maître mot de son action; d'où la baisse des crédits à l'ajustement. Cette diminution s'explique précisément par un politique de rationalisation des moyens. Il a été possible de faire plus avec moins de moyens et ce, grâce à une meilleure gestion administrative. Les montants inscrits aux budgets répondent aux besoins réels. Quant à la nouvelle durée moyenne des circuits, elle n'a pas encore été calculée. Ils seraient de moindre durée en région bruxelloise qu'en région wallonne, en moyenne de l'ordre de 90 minutes contre 120 minutes.

Analyse des tableaux (Divisions 11–28–25)

Mme Caroline Désir (PS) s'interroge sur l'augmentation sensible des frais de transports qui passent de 7.128 € à 7.608 € (AB 25.00.12.03).

M. Emir Kir, ministre en charge du Transport scolaire, répond que l'augmentation est due essentiellement à l'indexation.

Division 26 – Formation professionnelle

Mme Viviane Teitelbaum (MR) constate non sans amertume que l'exposé général du Collège a fait de la formation professionnelle l'un de ses chevaux de bataille depuis plusieurs années. Or, de la coupe aux lèvres, il y a souvent une grande marge. Elle observe, en effet, que l'augmentation budgétaire de 4 % ne correspond finalement qu'à un accroissement naturel des dépenses (l'index) et donc que les moyens sont tout juste préservés à défaut d'être dopés.

A ses yeux, le Collège se montre au final une nouvelle fois très habile pour décrire des grands projets soutenus avec l'argent qu'il ne possède pas. En 2011, le Collège avait assuré un budget en hausse de 4 millions d'€ par rapport à l'année précédente. Elle souligne que cet argent n'apparaît pas plus à l'initial qu'à l'ajustement. En 2012, elle constate que l'on met 1,8 millions d'€ supplémentaires pour renforcer les mesures de l'éco-construction, du suivi des bénéficiaires du CPP, de l'apprentissage des langues, des stages en entreprises ou encore des partenariats avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Cela tient inévitablement de la politique de saupoudrage sans grands résultats.

Elle demande au ministre s'il peut préciser si le dispositif du « *New Deal* », annoncé l'été dernier, intègre des montants pour la formation professionnelle en 2012. Le cas échéant, quelle est l'enveloppe financière y afférente et, surtout, quels en sont les principaux secteurs concernés ? Elle rappelle qu'en 2011 un budget de 2,12 millions avait été mobilisé. Qu'en sera-t-il cette année ? Elle lui demande encore si des décloisonnements budgétaires ont été prévus en 2012 entre la Région et la Commission communautaire française. Elle indique à cet égard que cela fait plusieurs années que son groupe réclame plus de porosité entre les budgets régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle : accueillir un chômeur chez Actiris, c'est bien, lui donner une formation professionnelle à la Commission communautaire française et, partant, l'insérer sur le marché de l'emploi, c'est beaucoup mieux ! Il n'est pas normal qu'à Bruxelles, 290 millions d'€ soient utilisés pour la politique de l'emploi et à peine 48 millions pour les formations. A ses yeux, trop de chantiers importants sont encore en jachère.

L'oratrice demande au ministre qu'il lui réponde sur les questions suivantes. Elle lui demande :

- ce qu'il en est exactement la préparation du Plan stratégique de formation professionnelle annoncé depuis 2009. N'est-il pas paradoxal que ce dernier soit élaboré et présenté après l'adoption du prochain contrat de gestion de Bruxelles Formation annoncé pour la fin de l'année ?

- quand sera présenté au parlement le décret d'assentiment de l'accord de coopération sur les politiques croisées entre les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle et quel en seront les grandes lignes ?
- quand sera lancée la fameuse conférence interministérielle « Emploi – Formation professionnelle – Enseignement », promise depuis le mois de juillet 2009. Cette plateforme est censée réunir les ministres concernés pour définir des pistes d'actions communes. Or, jusqu'à présent et sauf erreur de sa part, le bilan est inexistant et ce, sans parler de la faiblesse générale des synergies mises en œuvre avec les secteurs de l'enseignement alors qu'ils sont au cœur du défi social bruxellois. En réalité, l'exposé général ne fait que parler des liens à renforcer avec la Région et il omet de citer la Communauté française;
- pourquoi l'on ne retrouve pas des liens de collaboration avec la Région wallonne dans la présentation du budget. Des synergies ne sont-elles pas envisageables dans le cadre notamment des objectifs de formation dans les métiers verts avec le FOREM ?

Elle souhaite également savoir quand le ministre pourra communiquer le bilan de la mise en œuvre de l'Alliance Emploi Environnement en termes de formation de demandeurs d'emploi.

Elle souligne ensuite que l'essentiel du budget de la division revient à Bruxelles-Formation (IBFFP). Cet opérateur voit sa dotation augmenter de 1,2 millions d'€ pour répondre à trois défis prioritaires : l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, la rencontre du défi démographique bruxellois et l'organisation de l'offre de formation complémentaire visant à répondre à la mise en place de l'accompagnement obligatoire des jeunes chômeurs.

Elle demande au ministre s'il peut fournir :

- la ventilation de cette hausse budgétaire entre les trois axes prioritaires définis pour 2012 avec la part qui revient spécifiquement au suivi du CPP obligatoire ?
- le bilan des synergies entre la Région et la Commission communautaire française dans l'accompagnement et le suivi des jeunes soumis au CPP obligatoire. Concrètement, elle voudrait savoir combien de jeunes ont bénéficié en 2011 des formations fournies par Bruxelles Formation ou l'un de ses partenaires et les projections pour l'année 2012;

- les secteurs de métiers qui ont bénéficié d'une demande accrue de la part des stagiaires.

La liste des éventuels stages qualifiants en situation de saturation.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) s'interroge sur le calendrier des dispositifs qui seront mis en œuvre pour favoriser la formation en région bruxelloise. Elle souhaiterait avoir un calendrier précis, notamment concernant la mise en œuvre du *New Deal* et du Plan Stratégique de Formation Professionnelle. S'agissant de ce plan, elle souhaiterait avoir davantage d'information sur les différentes initiatives qui seront prises en 2012 et les éventuelles synergies avec l'enseignement de promotion sociale ainsi qu'avec la Région wallonne. Elle insiste pour que le PSFP, une fois finalisé, soit présenté devant les députés.

Soulignant le nombre croissant de Bruxellois en sous-qualification et la nécessaire promotion des métiers techniques et manuels, la députée interroge le ministre sur les nouvelles orientations relatives aux métiers en pénuries, de même que sur les actions pilotes qui seront prises en 2012. La députée partage l'avis du ministre quant au nécessaire maintien de Bruxelles Formation et l'interroge sur les nouvelles formations prioritaires prévues pour 2012 et sur celles créées en 2011.

Elle demande encore au ministre de lui communiquer le nombre de stagiaires en éco-formation ainsi que des stagiaires de moins de 25 ans. Enfin, s'agissant, du service francophone de qualification, elle lui demande s'il serait possible d'en recevoir une première évaluation.

Mme Caroline Désir (PS) se félicite de ce que la formation professionnelle soit toujours prioritaire pour le Collège de la Commission communautaire française, comme d'ailleurs pour la Région qui mobilisera encore d'importants moyens budgétaires pour la formation professionnelle. L'augmentation des crédits, toute modérée qu'elle soit, devrait rassurer les plus sceptiques quant aux intentions du Collège. Toute une série d'éléments concoure à envisager la formation professionnelle avec optimisme. Comment ne pas se réjouir, en effet, de ce que

- l'offre de formation cible de mieux en mieux les demandes et besoins de la région,
- le budget permettra de rencontrer le défi démographique, bref de faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire de Bruxelles,
- la dotation à Bruxelles Formation permettra d'organiser l'offre de formation complémentaire visant

à répondre à la mise en place de l'accompagnement obligatoire des jeunes de moins de 25 ans, en commençant par ceux qui sortent de l'école,

- un accord de financement a été conclu avec le secteur non-marchand,
- tous les nouveaux chantiers (du contrat de gestion au plan stratégique) avancent de manière significative.

Tout comme les deux oratrices précédentes, la députée souhaiterait recevoir un échéancier relatif à ces différents dispositifs.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo) se réjouit également, au nom de son groupe, du budget présenté par le Collège. Il ne peut que saluer, à son tour, la poursuite du soutien de la région bruxelloise. Pour sa part, il souhaiterait davantage d'information sur le Plan Stratégique de Formation, son contenu, sa finalisation. Il pense également qu'il serait judicieux qu'il soit présenté, une fois finalisé, en commission.

De manière générale, il estime que les tableaux relatifs à la Formation professionnelle ne sont pas assez détaillés. Il demande au ministre de veiller à ce que lors du prochain exercice, le budget soit davantage détaillé et expliqué. Cela ne pourra que faciliter la discussion budgétaire.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaiterait voir annexer au rapport la liste et les montants affectés aux projets innovants financés en 2011. Cette demande concerne autant les actions, que les opérateurs et communes concernées. Se félicitant de ce qu'à partir de 2012, les demandeurs d'emploi qui le souhaitent pourront compléter leur parcours de formation en vue de l'obtention d'un complément-certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), elle voudrait en savoir davantage sur le dispositif qui sera mis en œuvre. Comment sera-t-il organisé, sur quelle base et dans quels établissements scolaires ?

Enfin, elle ne peut s'empêcher de déplorer de ce qu'au sein de la Commission communautaire française, on en vienne à parler du français comme d'une « langue étrangère ». Elle souhaite que l'on utilise une autre expression pour qualifier la principale langue des Bruxellois. Le français, tout comme d'ailleurs le néerlandais, ne saurait être qualifié de langue étrangère.

M. Mohamed Daïf (PS) insiste sur le rôle clef joué par la formation professionnelle en région bruxelloise. L'enjeu de la formation est vital dans une région particulièrement frappée par le chômage. La formation joue un rôle clef dans la recherche de l'emploi. Le député souhaiterait connaître le taux de mise à l'em-

ploi. Il insiste ensuite sur la problématique de la certification des compétences. Cette question lui paraît fondamentale.

Enfin, il souhaiterait également voir annexer au rapport la liste des projets liés à AB 26.10.01.01 (« projets innovants de formation et d'accompagnement pédagogique ») destinée à l'organisation de projets pilotes en matière de formation, notamment à destination des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, veut rassurer les parlementaires. En ce qui concerne l'augmentation des budgets relatifs à la formation professionnelle, les promesses de 2011 ont bien été tenues. Les crédits affectés à la Formation professionnelles ont effectivement été accrus de près de 4 millions d'€. Pour en prendre la pleine mesure, il faut tout simplement se reporter au budget de la Commission communautaire française mais aussi de la région bruxelloise. Il suffit d'ajouter les crédits régionaux (500.000 € du plan langues, 2,120 millions d'€ du *New Deal*, 300.000 € de l'alliance environnement-emploi) et de la Commission communautaire française (1 million d'€) pour arriver aux quatre millions d'€. La bonne nouvelle est que les moyens régionaux dégagés en 2011, afin de développer des initiatives s'inscrivant dans le futur PSFP, seront maintenus en 2012. La région a marqué son accord sur la dimension pluriannuelle de ces moyens. Ce qui signifie que la Commission communautaire française pourra intensifier cette offre d'année en année. Les allocations d'origine régionale deviennent récurrentes. Le ministre ne peut que s'en féliciter compte tenu de la situation du chômage qui poursuit sa progression en région bruxelloise. Il rappelle que Bruxelles comptait plus de 107.000 demandeurs d'emploi inoccupés inscrits à ACTIRIS en octobre 2011; 15.546 étant des jeunes de moins de 25 ans et près de 20.000 étaient des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. La formation professionnelle, et celle des jeunes en particulier, est un défi majeur pour Bruxelles. Avec le *New Deal*, signé au printemps dernier, le Collège s'est donc assigné l'objectif de relever le niveau de qualification des demandeurs d'emploi bruxellois.

Dans le cadre du CPP, une convention signée entre Actiris et Bruxelles Formation en octobre 2010 a prévu une augmentation de l'offre de formations en langues de 700 places/an.

En ce qui concerne les dispositifs *New Deal*, l'offre de formation en langues devrait pouvoir encore être augmentée de près de 500 places/an. Pour rappel Bruxelles Formation accueille déjà annuellement près de 1.500 demandeurs d'emploi pour ses formations « langues ciblées métier ». L'idée générale est de soutenir les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et ce, à travers des offres de formation en langues, avec

un accent particulier sur l'apprentissage du français langue étrangère, ou encore de renforcer l'adéquation de la formation aux défis de la construction durable. Il s'agit de renforcer le développement de l'offre de formation en construction permettant d'intégrer l'aspect « durable » dans les formations actuelles ainsi que le développement d'une offre dans le domaine de l'éco-construction (isolation, certification PEB, installateur de panneaux solaires). Plus de 180 demandeurs d'emploi bénéficieront dans un premier temps de cette offre.

Le ministre rappelle ensuite que le taux à l'emploi, dans l'année qui suit la formation, est pour ce qui concerne Bruxelles Formation, de l'ordre de 70 %. Cette statistique témoigne de la pertinence des formations de Bruxelles Formation. Le ministre se propose d'annexer au rapport la liste détaillée de l'offre de formation en 2011 ainsi que le nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une formation dans le domaine de l'éco-construction en 2011. Il souligne que les travaux relatifs à l'aménagement du nouveau pôle « Bruxelles Formation Tremplin Jeunes » seront terminés au début de l'année prochaine. Il s'agit du site de Neder-Over-Hembeek qui sera inauguré en février 2012 et qui permettra de réaliser des formations « d'accrochage » des jeunes au monde du travail, principalement dans le domaine de l'éco-construction. Le bâtiment est superbe, à la pointe des nouvelles technologies en matière d'éco-construction (toiture verte, isolation interne et externe). L'objectif est d'y former dès 2012 près de 300 demandeurs d'emploi.

Les synergies entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont excellentes, notamment en ce qui concerne le CESS. Quant à l'accord de coopération sur les politiques croisées entre les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle Bruxelles Capitale, il est en phase finale. Le décret a été adopté en première lecture en septembre dernier. Le ministre assure que l'accord fera date. Il permettra de fluidifier le parcours des demandeurs d'emploi à travers l'idée d'un dossier unique. Ce sera une grande avancée. La simplification administrative est l'une des priorités de cette législature.

Le projet de Contrat de Gestion a été approuvé en Collège. Il sera donc opérationnel assez rapidement. Sa mise en œuvre sera progressive. La concrétisation du premier Contrat de gestion entre Bruxelles Formation et le Collège, prévu pour la fin de l'année 2011, permettra de préciser quelles missions prioritaires du service public de formation devront être mises en œuvre dans les 5 ans à venir (2012-2016). Il clarifiera aussi ses rôles de régisseur et d'opérateur de formation professionnelle et définira les modalités du travail en partenariat avec les autres acteurs du champ de la

formation et de l'emploi. Ce précieux outil sera largement au service du Plan stratégique de formation.

S'agissant du Plan stratégique de Formation Professionnelle, tous les éléments sont là pour le mener à bien. Ce plan est en voie de finalisation. Le ministre rappelle que ce plan a été nourri en 2011 par l'expertise des acteurs lors d'une Journée d'étude consacrée à la place des jeunes dans le dispositif de formation ainsi que par les nombreuses auditions menées l'année dernière par le Parlement francophone bruxellois. Les commissaires ont été amenés à entendre et échanger avec de très nombreux acteurs du champ de la formation mais aussi de l'emploi. Il souligne que l'objectif de cet instrument de pilotage est de doubler l'offre de formation pour les Bruxellois d'ici 2020.

Le plan devra ainsi intégrer nombre de chantiers de l'Accord de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale sur les politiques croisées Emploi-Formation. Priorité sera donnée dans les formations « langues », l'éco-construction, la détermination professionnelle ainsi que dans les secteurs porteurs définis dans le *New Deal* : construction durable, Horeca, logistique, services aux entreprises, non-marchand, emplois publics, remédiation scolaire, accrochage social des jeunes. Faisant suite à la demande des Commissaires présents, il se propose de le présenter, en temps utiles, en commission formation.

Le ministre reconnaît le malaise général qui frappe les métiers techniques et manuels; d'où l'idée de promouvoir SKILLS Belgium et d'organiser des campagnes de sensibilisation tant à l'encontre des jeunes que de leurs parents. Ces métiers souffrent d'une mauvaise image qu'il faut absolument renverser. La promotion de SKILLS Belgium apparaît comme un outil de promotion majeur. L'idée est d'associer un maximum des jeunes Bruxellois aux différentes compétitions telles Euroskills et autres mondiaux des métiers.

Enfin, tout en acceptant l'idée que l'expression « français langue étrangère » peut apparaître choquante de prime abord, il souligne qu'il s'agit là d'une expression consacrée par les spécialistes universitaires.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) se demande, dès lors, pourquoi les fonds alloués par la région à la formation professionnelle n'ont pas été transférés directement dans le budget de la Commission communautaire française. Cette mesure serait tellement plus logique.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) voudrait voir annexer la liste des nouvelles formations ouvertes en 2011, le nombre de stagiaires qu'elles concernent

ainsi que la liste des nouvelles formations prévues pour 2012.

Elles s'interroge aussi sur la nature des actions pilotes qui seront menées en 2012. Elle demande enfin que le rapport du Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), créé en 2009, soit annexé au rapport (AB 45.25).

Se félicitant à nouveau de ce qu'à partir de 2012, les demandeurs d'emploi qui le souhaitent pourront compléter leur parcours de formation en vue du CESS, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** se demande si ce dispositif est assorti d'une limite d'âge.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, rappelle que dans le cadre de la promotion sociale, il n'existe aucune limite d'âge à l'obtention d'un diplôme. Il accepte d'annexer au rapport, le rapport relatif au SFMQ ainsi que la liste des formations ouvertes en 2011 et celles prévues pour 2012.

S'agissant des moyens régionaux dégagés en faveur de la formation professionnelle, il aurait tout autant préféré qu'il figurât désormais dans le budget de la Commission communautaire française. Cela n'a pas été possible compte tenu du blocage de certains groupes politiques régionaux.

3. Analyse des tableaux

Mme Isabelle Molenberg (FDF) souhaiterait voir annexer la liste des projets innovants et des mesures d'accompagnement pédagogiques liés à l'AB 26.01.01. Elle voudrait connaître le taux à l'emploi relatif à ces formations. Elle s'interroge ensuite sur les éventuelles difficultés à trouver les entreprises pour les stages, sur le nombre de stagiaires qui ont bénéficié des échanges et, enfin, sur les projets qui seront subsidiés en 2012.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo) souhaite des informations complémentaires sur l'AB 33.02 (Décret ISP : OISP agréés : financement de l'équipe de base). Il voudrait connaître ce qui a motivé l'augmentation conséquente des crédits qui passent de 5.702.000 à 6.057.000 d'€. De même, il se demande ce qui justifie la création l'AB 33.10 doté d'un crédit de 36.000 €.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, précise que l'AB 33.02 est destinée à financer les Organismes d'insertion professionnels agréés par la Commission communautaire française dans le cadre du décret du 27 avril 1995 selon les dispositions prévues par l'Arrêté du Collège du 18 octobre 2001. L'augmentation des crédits est destinée à couvrir à la fois le financement des équipes de

base, la progression de l'ancienneté des travailleurs subventionnés, la prise en charge de la mesure de prépension ainsi que la modification des catégories d'agrément afin de mieux prendre en charge l'évolution de l'activité formative. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des salaires due à l'ancienneté des travailleurs concernés.

La dotation de l'AB 33.10 répond à une demande de l'inspection des finances. Elle est destinée à couvrir la participation de la Commission communautaire française aux frais de personnel de l'asbl « Réduire et Compenser CP 329 » chargée de gérer l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Il annexera au rapport toutes les demandes des parlementaires.

II. Division 26 – Formation professionnelle Programme 2 – Classes moyennes

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle des classes moyennes est bien connu. Le ministre ne fera donc pas de présentation générale du dispositif pour se concentrer sur les évolutions de cette année ainsi que sur les perspectives de l'année 2012.

Le secteur de la formation des classes moyennes et ses acteurs bruxellois – le SFPME et l'EFPM – continuent à inscrire leurs perspectives de développements dans une logique de partenariat à la fois au niveau bruxellois et au niveau francophone.

Sur le plan bruxellois, il faut noter trois éléments forts :

Tout d'abord, l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la région bruxelloise relatif à l'articulation des politiques de l'emploi et de la formation comporte une partie impliquant spécifiquement la formation professionnelle des classes moyennes dans l'articulation de ces politiques à la fois avec Actiris et Bruxelles Formation en termes d'anticipation des besoins et de veille, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi, d'accompagnement vers l'emploi à la suite des formations, de partage d'infrastructures et d'échanges de formateurs, d'approfondissement du plan langue et, en fin, d'échanges de données.

Les différentes synergies avec Bruxelles Formation se retrouvent d'ailleurs dans le projet de contrat de gestion de Bruxelles Formation que le Collège vient d'approuver. Ceci démontre l'intérêt bien compris de

tous les acteurs de collaborer au bénéfice du développement socio-économique de cette région et de la volonté d'accroître le soutien et le développement des indépendants et des PME bruxelloises.

Par ailleurs, faisant suite aux demandes du ministre, la formation professionnelle des classes moyennes a répondu avec enthousiasme aux projets de la région bruxelloise et plus particulièrement à la dynamique de l'alliance emploi-environnement et du plan langue. L'EFPME a été soutenu, dans le cadre des budgets 2011 et le sera en encore en 2012, pour proposer l'organisation de formations continuées à destination des professionnels du secteur de la construction soucieux de mettre à jour leurs connaissances et compétences en matière de construction durable.

Les métiers visés sont non seulement ceux qui sont directement concernés par la problématique tels que les maçons bétonneurs, carreleurs, installateurs sanitaires, installateurs chauffage, peintres, installateurs électriciens mais aussi les métiers s'inscrivant indirectement dans le processus tels que les entrepreneurs de jardins, les décorateurs d'intérieur mais encore les métiers périphériques tels que les agents immobiliers, les experts immobiliers et les courtiers en assurance qui interviennent également, vous en conviendrez, dans le processus. L'investissement consenti en faveur de la formation continuée bénéficiera directement, comme c'est bien souvent le cas, à la formation de base puisque l'ensemble des formations à destination des apprentis et des futurs chefs d'entreprises seront également adaptées aux niveaux enjeux de la construction durable. Cela concerne plus de 400 personnes en formation. Il faut noter, par ailleurs, que l'excellente collaboration entre l'EFPME et son équivalent néerlandophone – SYNTRA – ne sera pas ici démentie puisque les deux opérateurs sont associés dans ce projet ainsi que le confédération de la construction et le CDR construction.

L'Espace Formation PME continue également à répondre présent lors de l'élaboration du plan langue co-porté par la région bruxelloise et la Commission communautaire française. Une partie des formations pratiques en vente sont données en néerlandais par des formateurs néerlandophones. Ceci est le fruit de l'excellente collaboration avec SYNTRA. Cette logique d'immersion pourra, après évaluation, être étendue à d'autres formations.

Comme on peut le constater, les acteurs de la formation professionnelle des classes moyennes sont particulièrement dynamiques. Mais cela ne se sait pas suffisamment. C'est pourquoi, un plan de communication visant la promotion du dispositif de formation en alternance et des classes moyennes est maintenant prêt et sera mis en œuvre dans les mois à venir. L'objectif sera d'améliorer la visibilité et la lisi-

bilité de la formation en alternance à Bruxelles. Ceci permettra de mieux faire connaître à la fois l'opérateur historique de la formation des classes moyennes à Bruxelles – l'EFPME – et le rôle de son régulateur – le SFPME – auprès des jeunes et de leurs parents dans une présentation plus intégrée de ces deux acteurs. Les PME et indépendants actifs à Bruxelles seront également la cible de cette campagne de communication de manière à encourager les « patrons » à accueillir et à former des jeunes en alternance. Les moyens initialement prévus en 2011 seront renforcés via l'ajustement.

Le chantier majeur de cette législature concerne la mise en œuvre de l'accord de coopération relatif à la réforme de l'alternance qui associe à la fois des entités fédérées (Région wallonne, Communauté française et Commission communautaire française) et des secteurs de formation (les classes moyennes et les CEFA).

Pour rappel, à Bruxelles, la formation en alternance est suivie par 2400 jeunes qui se répartissent de manière quasi égale entre les CEFA et l'EFPME. Si les principes généraux de cette réforme – valoriser le dispositif de formation en alternance, le simplifier, le rendre plus attractif pour les jeunes – figurent bien dans l'accord de coopération de 2008, de nombreux éléments concrets de mise en œuvre doivent toujours être précisés et sont en cours de négociation avec les acteurs.

La création de l'OFFA se heurte à des difficultés juridiques liées au contenu de l'accord de coopération. Celui-ci est incomplet en ce qu'il ne permet pas, par exemple, de définir un statut adéquat pour le personnel employé par l'OFFA. Même s'il ne devait y avoir à l'OFFA que des chargés de mission, ce statut est indispensable. Il est donc nécessaire de préparer un avenant à l'accord de coopération. Un tel avenant a été présenté en 1^{ère} lecture au gouvernement conjoint en date du 27 mai 2010. Il faudra cependant apporter des corrections à cet avenant avant de la présenter en 2^{ème} lecture. Les négociations et concertations adéquates seront menées sur le texte remanié. Idéalement, cette 2^{ème} lecture devrait avoir lieu au 1^{er} semestre 2012.

L'accord de coopération ne sera donc pas amendé avant quelques mois ce qui pourrait retarder la création de l'OFFA, au mieux au 1^{er} octobre 2012, sinon au 1^{er} janvier 2013.

Les ministres en fonction, tout en réaffirmant leur volonté commune de créer l'OFFA au plus vite, considèrent que ce nouveau retard n'est pas de nature à renforcer l'enseignement et la formation en alternance, alors que se manifestent des volontés de collaboration déjà bien réelles aujourd'hui et que les enjeux

sont importants. C'est pourquoi ils ont décidé de signer avec les opérateurs d'enseignement et de formation en alternance une convention de collaboration. Le but de cette convention est de mettre en place dès le 1^{er} décembre un groupe de pilotage chargé d'actions de support au développement et à la promotion de l'alternance d'une part et aux travaux préparatoires à la mise en œuvre du contrat unique d'alternance.

Le groupe de pilotage, sous l'égide d'Altis, sera l'occasion de créer des habitudes de travail en commun et de développer la confiance commune. La convention finira de produire ses effets au moment où l'OFFA sera créé.

Le ministre en vient maintenant au budget à proprement parler. Celui-ci est présenté dans la division 26 programme 2. Le programme 2 n'est pas lui-même ajusté. Des ajustements internes ont lieu dans le budget du Service à gestion séparé. Ils permettent notamment de financer des équipements jugés prioritaires et de renforcer les moyens destinés au plan de communication dont il a déjà parlé. Concrètement, il s'agit d'un ajustement des allocations promotion et autres prestations par des tiers vers les frais de fonctionnement du centre EFPME qui gèrera lui-même les marchés relatifs au plan de communication. Ceci représente un renforcement de 78.000 €.

On peut constater un ajustement de 600.000 € entre l'allocation frais de personnel du centre et frais de fonctionnement. Ceci est nécessaire de manière à couvrir le paiement de formateurs qui sont mis à disposition par d'autres sociétés. La diminution des charges immobilières tant en capital qu'en intérêts (87.000 €) correspond aux diminutions de ces charges qui n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget. Ceci permet de dégager des moyens supplémentaires pour l'aménagement des bâtiments existants.

En 2012, l'AB 26.20.33.01 connaît une augmentation de 50.000 € permettant de soutenir deux projets importants :

- d'une part, le projet de « commerce academy » qui comportera un volet important de renforcement des formations pour les commerçants détaillants,
- d'autre part, le financement d'un événement appelé « Village métier » qui se tiendra en février 2012 sur le site de l'EFPME avec la collaboration de Bruxelles Formation, d'Actiris, des CDR et de l'Enseignement de manière à proposer aux jeunes de 14 à 25 ans des essais métiers.

Par ailleurs, ce budget d'initiative permet de soutenir les programmes Dream de l'Ichec PME, les Jeunes

entreprises, l'asbl Cascade, l'asbl Skills ainsi que Cibu.

L'AB 26.20.41.03 ne varie pas et permet le financement d'Altis, organe de coordination commun à l'IFAPME wallonne et au SFPME bruxellois.

La dotation au SGS SFPME évolue naturellement au regard des arrêtés financiers et prend en compte l'indexation des frais de personnel en plus des moyens octroyés à l'EFPME pour le plan de communication, le plan langue et l'alliance emploi-environnement dont le ministre a déjà parlé.

2. Discussion générale

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo) voudrait revenir sur un des aspects des deux initiatives nouvelles, à savoir « Village métiers » et « Commerce académie » qui participent tout deux d'une expérience « essai-métier ». Il lui semble utile de rappeler que des « essais-métiers » ont déjà fait leur preuve en Région wallonne dans le cadre du plan Marshall2.vert. En Wallonie, on offrait aux jeunes de se tester dans trois domaines d'activités différentes pendant une période donnée. Il demande, dès lors, au ministre si l'expérience bruxelloise va s'inspirer de l'initiative wallonne et, si oui, avec quels métiers prioritaires.

M. Mohamed Daïf (PS) remercie le ministre pour la qualité de sa présentation. Sa question portera sur les grandes difficultés qu'éprouvent de nombreux jeunes à trouver des places de stages. Il s'agit là, à ses yeux, d'un problème à la fois récurrent et très interpellant. Il semblerait que certains élèves soient l'objet de discrimination. Il aimerait avoir des statistiques précises sur les jeunes ayant accès aux stages. S'agissant de l'initiative « Commerce Académie », il souhaiterait davantage d'information sur le contenu des cours, les conditions d'accès, etc. Il estime, enfin, que toutes les campagnes de communication, visant à la promotion du dispositif de formation des classes moyennes, devraient se concentrer bien davantage sur les quartiers défavorisés.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) voudrait savoir ce qui justifie, dans l'ajustement budgétaire, les glissements internes au budget du SFPME (l'AB 41.03).

Elle souhaite également obtenir davantage d'informations sur la problématique des équipements prioritaires.

Elle demande au ministre quels ont été les achats et les investissements effectués en 2011 et ses bénéficiaires.

Elle désire encore recevoir davantage d'informations sur le plan de communication qui a visé en 2011 à promouvoir le dispositif de formation en alternance à Bruxelles. Elle constate que la dotation a été revue à la hausse dans le budget 2012 et souhaite en connaître les raisons.

Elle souligne, ensuite, que l'exposé général fait état de la participation de l'Espace Formation PME au projet de la « Commerce Académie » en 2012.

Elle s'interroge aussi sur la mise en œuvre d'un premier « Village des métiers » en partenariat avec le Service de Formation PME. Elle demande au ministre s'il peut compléter ses réponses en communiquant les objectifs escomptés en termes de personnes formées et de mise à l'emploi. Dans la mesure où l'on parle d'un premier village métier, elle lui demande s'il compte en ouvrir d'autres.

Enfin, elle veut savoir si le ministre compte bien garder, malgré les rapprochements et les synergies, des réseaux bien distincts les uns des autres. Elle voudrait être rassurée à cet égard.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) s'intéresse à l'AB 33.01 (subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes). Elle souhaiterait voir annexer au rapport le bilan et la liste des actions pilotes soutenus en 2011.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des classes moyennes, précise que l'initiative bruxelloise de « Village métiers » s'inspirera bien de l'expérience wallonne. L'objectif est de permettre à des jeunes de tester des métiers, bref de créer des vocations. Les métiers prioritairement retenus touchent à la construction durable, les métiers d'artisanat, le commerce et l'Horeca. Tous les acteurs concernés (SFPME, Bruxelles Formation, CDR, etc.) seront convoqués. Il va sans dire que cette initiative est potentiellement récurrente. Tout dépendra de l'évaluation qui en sera faite. Il s'agit bien d'une première expérience.

Il tient à rassurer M. Daïf. La difficulté à trouver des stages est en constante diminution. L'accord de coopération est un outil qui permettra de coordonner l'action de tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement. Il n'en faudra pas moins continuer à sensibiliser le monde des entreprises. Il faut que les acteurs privés prennent aussi leur part de responsabilité et de travail. Le privé doit offrir davantage de places de stages. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Collège organise des campagnes de sensibilisation et d'informations qui doivent naturellement être le plus large possible. Elle doit toucher tous les quartiers, tous les publics.

Le ministre explique ensuite comment va fonctionner la « Commerce Académie ». Il est parti du constat, malgré le taux de chômage que l'on connaît à Bruxelles, qu'il existe des métiers en pénurie de demande : ainsi des métiers de l'Horeca, du commerce de grande surface ou de détail. Bruxelles manque de vendeurs. L'idée a été de mettre sur pied, avec tous les acteurs concernés, privés comme publics, une plate-forme qui veillera à la coordination, dès 2012, des formations pour vendeurs de courte durée. Il est question de quelques semaines en ce, y compris une formation linguistique, évidemment indispensable dans le cas bruxellois. Des formations plus poussées seront organisées pour les futurs gérants de magasin. Il souligne à ce propos la belle collaboration entre le secteur public et le secteur privé. En ce qui concerne la communication, elle sera lancée en 2012.

S'agissant de la question relative à l'AB 41.31 – la grosse allocation budgétaire du programme 2 – il souligne que le crédit n'est pas modifié mais qu'il concerne des glissements internes au budget du SFPME. L'ajustement 2011 a consisté notamment en une réduction de 38,000 € de l'article 523. Il concerne un transfert des moyens de promotion du plan de communication vers les frais de fonctionnement de l'EFPME, de 22,000 € de l'article 526 qui consiste en un transfert des moyens de promotion du nouveau plan de communication de nouveau vers les frais de fonctionnement de l'EFPME. Il souligne aussi une re-ventilation entre les articles 531 et 532 d'un montant de 600,000 € qui est la couverture des frais de personnel facturés principalement à des sociétés d'intérim, Il se propose d'annexer au rapport le détail de ces divers glissements.

En ce qui concerne la question relative aux équipements prioritaires, il précise que les montants inscrits au budget vont servir, notamment, à la modernisation des machines et à l'équipement des ateliers de mécanique de carrosserie et de carrelages.

Il tient, enfin, à rassurer la députée quant au maintien de réseaux distincts. Chaque opérateur a bien son public. Cela n'empêche nullement de multiplier les synergies et de renforcer les collaborations.

En réponse à Mme Molenberg, il a la liste des cinq associations soutenues en 2011 dans le cadre de l'AB 33.01 (subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes), soit l'ICHEC PME, l'asbl jeunes entreprises, l'asbl Cascades, *Skill Belgium*, l'EFPME. Il se propose de joindre au rapport l'exacte ventilation de cette AB. Il rappelle que l'augmentation de 50,000 € dans le budget 2012 est justifiée par les deux initiatives nouvelles que sont « Village métiers » et « Commerce Académie ».

M. Serge de Patoul (FDF) souhaite connaître l'identité de l'opérateur de l'initiative « Commerce Académie ».

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des classes moyennes, précise qu'il s'agit d'une coupole d'associations qui regroupe toute une série d'opérateurs dont Bruxelles Formation, l'EFPME et le secteur privé.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) se demande comment s'organisera sur le plan pratique, en ce compris le lieu et l'agenda, l'espace le « Village des métiers », s'il sera par exemple ouvert toute l'année ?

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des classes moyennes, informe que le premier « Village métier » se déroulera sur quelques jours en février 2012.

Le Président remercie le ministre en charge de la Formation professionnelle.

III. Division 24 – Tourisme
Division 29, Activité 3 – Enseignement
Division 11 – Programme 6,
Activités parascolaires
à caractère pédagogique
Division 29, Activité 2 – Complexe sportif

1. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement et du Tourisme

Division 24 – Tourisme

L'année 2011 a été une bonne année pour le tourisme bruxellois. Avec trois millions de touristes et 5,5 millions de nuitées, un nouveau cap a été franchi, qui se marque également par une augmentation du taux d'occupation des chambres d'hôtels et un meilleur revenu par chambre.

Le développement du segment des « City trip » offre des perspectives intéressantes pour le développement de la destination Bruxelles car il complète de façon opportune l'offre en matière de tourisme d'affaire.

Pour rappel, une ligne budgétaire avait été réservée en 2008 et 2009 dans le cadre du Plan Tourisme, afin de rencontrer les recommandations des Assises du Tourisme de 2005. Afin d'avoir une politique volontariste de soutien au secteur, ce budget a été augmenté l'année passée et est maintenu à 750.000 euros. Une partie significative de ce montant permettra de réaliser le programme ambitieux d'animation au cours

de l'année touristique 2012 qui sera consacrée à la Gastronomie et la mise en valeur du tourisme vert. Le Collège de la Commission communautaire française, le Gouvernement de la région bruxelloise et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ont entériné ce choix et participeront conjointement à son financement. Cette année de la gastronomie sera l'occasion de valoriser qualité, art de vivre et multiculturalité bruxelloises, à travers la cuisine et de prolonger les actions menées par les acteurs bruxellois pour développer de vraies filières pour une alimentation durable.

Ce programme très complet verra également la création de nouveaux rendez-vous touristiques pérennes, comme la création d'un tram gastronomique, l'édition d'un mondial de la bière, ou la création de festival consacré à la gastronomie des chefs bruxellois par exemple.

En vertu des recommandations des assises du tourisme, il a aussi été décidé de renforcer l'offre touristique liée à l'Europe. Ainsi, une promenade permanente entre le centre historique et le quartier européen a été mise en place et un renfort de signalisation des bâtiments européens a été réalisé à cette occasion. Ce programme sera complété cette année d'une remise à niveau de la signalétique touristique de la Commission communautaire française cela par le placement d'autocollants spéciaux permettant de recevoir les contenus informatifs via une connexion internet (QR Code et technologie RFID).

Tourisme durable

Il s'agit aujourd'hui d'être attentif à un développement harmonieux du tourisme, et ce d'autant plus que celui-ci est générateur d'emplois au bénéfice des Bruxellois. Pour cela un nouvel observatoire du tourisme bruxellois verra le jour au sein de VisitBrussels. Cet outil est indispensable pour accompagner et piloter l'objectif fixé par le secteur de doubler d'ici 10 ans le nombre de nuitées à Bruxelles. Ceci explique l'augmentation du budget à l'AB 12.01 qui devra permettre de financer des études et enquêtes statistiques.

Le tourisme durable implique aussi que les habitants puissent profiter de l'activité touristique. A cet égard, les chambres d'hôtes connaissent un succès de plus en plus marqué auprès des Bruxellois et Bruxelloises. Cette année, le budget sera reconduit afin de rencontrer les demandes de primes à la rénovation de chambres d'hôtes et le travail continu sur la promotion de l'offre sera maintenu.

Cette année verra aussi l'organisation à Bruxelles du congrès mondial du réseau des « Greeters ». Cette nouvelle forme de tourisme participatif en plein essor dans le monde est pour le ministre-président un

bel exemple de comment réussir le développement touristique de la région bruxelloise en associant et faisant participer ces habitants à celui-ci.

En partenariat avec les associations, une partie des itinéraires et visites guidées ont été adaptés aux personnes à mobilité réduite : ces visites accessibles aux personnes handicapées seront à nouveau présentes en 2012.

Bruxelles sur les marchés étrangers

Le positionnement de Bruxelles a été renforcé autour de trois axes forts : Bruxelles, comme capitale de 500 millions Européens; Bruxelles l'endroit où il se passe toujours quelque chose et Bruxelles, une ville au cœur du pouvoir.

Pour ce qui concerne la promotion de la destination à l'étranger, Wallonie Bruxelles Tourisme continuera l'exécution de son nouveau contrat de gestion. En vertu de ses statuts, les acteurs (attractions touristiques, secteur Horeca, secteur culturel, etc.) sont invités à devenir membres de l'assemblée générale de l'asbl. Un nombre important d'acteurs bruxellois ont aujourd'hui franchi le pas. Conformément au contrat de gestion, les partenariats publics privés ont par ailleurs été amplifiés.

A cette occasion une nouvelle convention liant Wallonie Bruxelles Tourisme et VisitBrussels sera également signée.

Une large réflexion avec les différents acteurs (région, ville, secteur...) sera également lancée cette année pour préparer la régionalisation du secteur du tourisme prévue pour 2014.

Tourisme des jeunes

En matière de tourisme à destination des jeunes, des actions ont été menées depuis 2008 à la fois par VisitBrussels et Wallonie Bruxelles Tourisme. Un soutien à l'asbl de coordination Loger Jeunes sera maintenu. Au niveau hébergement, Bruxelles reste en deçà de l'offre d'une ville qui souhaite développer son tourisme et sa dimension internationale.

Le Collège prévoit donc la création d'un nouveau centre d'hébergement. Cette année 2012 verra le début de sa construction. L'opération se finalise actuellement dans son montage juridique et financier.

Sur le plan budgétaire, on peut remarquer une diminution des crédits aux AB 33.02 et 33.03 (subventions). Ces diminutions, au vu de ce qui précède, ne sont en rien liées à des décisions politiques mais

s'expliquent tout simplement par le paiement anticipé d'une partie des dotations à VisitBrussels et à Wallonie Bruxelles Tourisme.

En tant que pouvoir organisateur de plusieurs établissements scolaires, la Commission communautaire française joue pleinement son rôle en matière d'enseignement. A ce titre, le budget consacré à l'enseignement augmente de 940.000 euros, soit une augmentation de près de 3 % par rapport à l'année 2011. Grâce à ces moyens nouveaux, le ministre-président entend poursuivre, avec le Collège de la Commission communautaire française, les différentes actions initiées depuis son entrée en fonction et développer de nouvelles initiatives.

Au cours de l'année 2012, différentes mesures seront prises qui s'observeront au regard des défis suivants : l'augmentation de la population scolaire, la valorisation de l'enseignement qualifiant, l'adaptation de l'offre d'enseignement pour permettre aux jeunes de capter les emplois existant au sein de la région bruxelloise et la lutte contre le décrochage professionnel des enseignants.

Le budget qui est soumis, traduit sa volonté d'inscrire l'enseignement dans ces différents axes et de l'ancrer dans les défis de ce siècle :

- Etant donné qu'en 2011, la quasi-totalité du crédit alloué au SGS bâtiment a été consommée, de nouveaux investissements en matière d'infrastructures seront réalisés. Ainsi, si les crédits d'ordonnement connaissent une légère diminution sur base d'une évaluation des travaux qui pourraient être réalisés en 2012, les crédits d'engagement augmentent, pour leur part, de 2,5 millions d'euros. Ces investissements serviront principalement à augmenter les capacités d'accueil de nos établissements et ainsi, à contribuer aux efforts nécessaires pour répondre à l'augmentation de la population scolaire de la région bruxelloise.
- En 2011, les investissements réalisés ont déjà permis d'accroître la capacité d'accueil du CERIA de plus de 550 places dans l'enseignement secondaire, supérieur et de promotion sociale.
- En 2012, une attention particulière sera portée à l'enseignement spécialisé que nous organisons. En tant que pouvoir organisateur, il nous semble en effet important de développer l'offre dans ce type d'enseignement afin d'éviter des déplacements particulièrement longs pour les enfants qui fréquentent cet enseignement ou toute forme de décrochage scolaire par manque de places dans une école de la capitale.

- A très court terme, il sera donc envisagé de créer une dizaine de classes supplémentaires dans nos implantations qui dispensent ce type d'enseignement (pour info : Institut Alexandre Herlin et Institut Charles Gheude). L'ensemble des investissements réalisés dans les établissements se feront en évitant de recourir à des infrastructures temporaires.
- Par ailleurs, la première phase des travaux entrepris sur les terrains de pratiques horticoles situés à Neerpede étant sur le point d'aboutir, de nouveaux moyens budgétaires seront dégagés pour équiper ces terrains et former les jeunes aux nouvelles pratiques horticoles. Culture maraîchère, toitures vertes, façades végétales, apiculture urbaine, potager en bacs, technique d'élagages ... sont en effet autant de modules de formations qui seront proposés aux étudiants de l'Institut Redouté-Peiffer à très court terme.
- D'autres travaux ayant trait à la sécurité des utilisateurs – en matière d'électricité, de mise en conformité des ascenseurs, de désamiantage, etc. – seront également réalisés dans le courant de cette année.
- Enfin, plusieurs pistes seront étudiées pour relocaliser toute ou partie des activités de l'École supérieure des Arts du Cirque.

En matière d'équipement et de valorisation de l'enseignement technique et professionnel, le Centre de Technologies Avancées, aboutissement d'importants investissements réalisés ces dernières années, sera inauguré en janvier prochain. Durant l'année 2012, cet outil sera développé en permettant notamment à d'autres acteurs de l'enseignement et de la formation d'y accéder. Par ailleurs, une vaste campagne de communication orientée vers les jeunes sera organisée dans le courant de l'année 2012.

Outre la capacité d'accueil de nos instituts, l'offre d'enseignement de la Commission communautaire française s'élargira durant l'année scolaire 2011-2012 puisque cette année voit le lancement de deux nouvelles sections importantes.

1. La première dans l'enseignement secondaire où une 7^{ème} professionnelle d'aboriste « élagueur-grimpier » vient d'être lancée. Une formation unique sur le territoire de la région bruxelloise et qui permettra aux jeunes de décrocher plus facilement un emploi dans ce secteur;
2. la seconde dans l'enseignement de promotion sociale où une nouvelle formation permettra à des personnes n'ayant pas leur certificat d'enseignement secondaire supérieur de suivre des cours pendant six mois en vue de son obtention. Une

formation qui permettra également à de nombreux Bruxellois de décrocher un emploi, et notamment dans la fonction publique.

Par ailleurs, les formations (médiateur, conseiller en développement durable, alphabétisation, etc.) qui ont été gelées en septembre 2011 à l'Institut Roger Guilbert, seront adaptées pour répondre au décret « Bologne » et seront à nouveau proposées aux étudiants.

Une attention particulière sera accordée à l'accueil des « jeunes enseignants » et au décrochage de ceux qui éprouvent des difficultés sur le terrain. Comme le ministre-président a déjà eu l'occasion de le dire à maintes reprises, il est essentiel de travailler sur cet enjeu si on veut que des élèves ne se retrouvent dans des classes, même neuves, sans enseignant. Pour ce faire, une dizaine d'enseignants volontaires comptant au moins 5 ans d'ancienneté ont été formés au mentorat. Avec l'appui d'une coordinatrice pédagogique, ils épauleront leurs nouveaux collègues. Plusieurs journées d'échange seront organisées à cet effet.

L'égalité femmes-hommes figure également au rang des priorités et trouve une place dans la plupart de ces articles budgétaires. A titre d'exemple, des formations seront proposées aux enseignants afin d'éviter que l'école ne véhicule ou ne reproduise une série d'inégalités en matière de genre.

Au-delà des différents événements auxquels nos établissements participeront (chocolat officiel, colloque, ...) durant l'Année de la Gastronomie, cette année permettra de réorienter progressivement certaines sections vers les principes de l'alimentation durable. Avec la Haute Ecole Lucia de Brouckère et le Centre d'information et de Recherche sur les Intolérances alimentaires, la question de l'alimentation pour les sportifs de haut de niveau sera également travaillée ainsi que sur les allergies alimentaires.

Division 11 – Programme 6 – Activités parascolaires à caractère pédagogique

Ce programme permet de couvrir l'ensemble des activités et de doter des moyens nécessaires le Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP), l'Institut Supérieur de Pédagogie de la région (ISPB) et la coordination des écoles de devoirs.

L'allocation budgétaire consacrée aux subsides aux associations augmente pour sa part de 17.000 €. Cette augmentation correspond en réalité au glissement des crédits dédiés précédemment à la revue pédagogique « l'École et la Ville » qui n'est plus publiée depuis plusieurs années. Grâce à cette augmentation, nous serons à même de soutenir davantage

les acteurs de terrain dans des projets visant la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, le respect à l'école, l'égalité femmes-hommes. Par le biais de cette allocation budgétaire, nous veillerons également à soutenir des programmes propédeutiques qui permettent à nos jeunes de se préparer à l'enseignement supérieur.

Division 29, Activité 2 – Complexe sportif

Deux ans après la réouverture de la piscine, le complexe sportif retrouve son plein régime en mettant ses infrastructures à disposition des écoles situées sur le campus du CERIA, sur la commune d'Anderlecht, aux clubs sportifs et aux habitants de la région bruxelloise. C'est également dans une logique d'ouverte et de promotion de la pratique sportive chez les jeunes que le complexe sportif met son terrain de football à disposition des équipes de jeunes du club de football Anderlecht-Milan. Un club qui est actuellement en attente de nouvelles infrastructures.

Pour 2012, le budget du complexe sportif voit une augmentation de 100.000 €. Si l'essentiel de celle-ci est consacré à la masse salariale (promotions par carrière plane ainsi qu'à l'indexation), une partie de celle-ci sera consacrée au remplacement de matériel vétuste.

En matière d'infrastructures, plusieurs investissements importants seront poursuivis afin de rendre le complexe sportif accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette année et comme le ministre-président s'y était engagé, une première tranche a été consacrée pour aménager les alentours du complexe. En 2012, des investissements seront réalisés pour l'aménagement intérieur. Un programme PLAGÉ réalisé en partenariat avec Bruxelles environnement, permettra de déterminer une série d'investissements pertinents qui seront de nature à diminuer la facture énergétique du complexe.

2. Discussion générale

Division 24 – Tourisme

Mme Isabelle Molenberg (FDF) revient sur les trois axes définis par le Collège à savoir le tourisme durable, Bruxelles sur les marchés étrangers et le tourisme jeune. En ce qui concerne le Tourisme durable, elle s'interroge sur son impact en terme d'emploi. S'agissant du Tourisme jeunes, elle ne peut que se réjouir de ce que l'on ait enfin trouvé un terrain pour la construction de la nouvelle auberge de jeunesse.

Elle voudrait recevoir d'avantage d'information sur l'année de la gastronomie et notamment sur les

projets et initiatives de la Commission communautaire française dont la contribution est loin d'être négligeable. Elle y consacra tout de même près de 750.000 €. Elle souhaite également voir annexer la liste des chambres d'hôtes ayant bénéficié des primes à la rénovation.

En conclusion, la députée s'inquiète de l'illégalité dans laquelle se trouvent plongées, malgré elles, les agences de voyage bruxelloises. En l'absence des arrêtés d'application, nécessaires à la mise en application du décret régional, elles se trouvent obligées de se tourner vers la Commission communautaire française. Elle demande au ministre-président de pousser la région à débloquer au plus vite la situation par une adoption rapide des arrêtés d'application. Il faut sortir au plus tôt la Commission communautaire française de cette ambiguïté et pousser la Région à assumer ses nouvelles responsabilités.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) revient sur l'année de la gastronomie. Elle demande au ministre-président s'il peut broser dans les grandes lignes les manifestations qui sont d'ores et déjà retenues ? Concrètement, elle voudrait connaître les partenaires de la Commission communautaire française ainsi que le calendrier des opérations.

Elle demande au ministre-président de communiquer la liste des associations qui ont d'ores et déjà été subsidiées en 2011 dans le cadre de la préparation de l'année de la gastronomie. En outre, elle aimerait obtenir des réponses aux questions suivantes :

- quel bilan peut-il être tiré de la préparation de la campagne « Brusselicious » ;
- quelle évaluation peut-elle être tirée de l'année de la bande dessinée et ce, dans une perspective de réflexion globale à même de renforcer la mise en œuvre de Brusselicious ? Elle songe notamment aux volets marketing des activités et à la promotion des manifestations à l'étranger.

Elle souhaiterait encore en savoir davantage sur le « *projet de diffusion d'information via une technologie basée sur la lecture optique d'étiquettes placées sur les supports de signalisation touristique* ». Elle voudrait savoir si cette initiative, fort onéreuse à ses yeux, s'inscrit dans la technologie des codes-barres liée à un renvoi d'informations pour les utilisateurs de smartphones et connaître le nombre de sites touristiques qui ont ou seront visés par cette opération.

Elle s'interroge sur le volume du public cible qui est escompté pour ce projet, non sans se soucier des personnes sans accès à l'internet mobile. A ce propos, elle souhaiterait que soit entièrement pensé et revu la signalétique de la gare du Midi. L'aménage-

ment de cette gare est indigne, a fortiori d'une capitale européenne.

Avant de répondre plus en avant à cette question, le ministre-président rassure la parlementaire quant au faible coût de l'initiative pour tourner autour des 8.000 € et non de 8 millions d'€.

Après avoir souligné, à la suite du ministre-président, l'excellente santé du tourisme bruxellois, l'oratrice se demande pourquoi l'on continue à soutenir un secteur aussi profitable. L'augmentation des nuitées d'hôtel est patente. La Région de Bruxelles-capitale conserve sa place dans la liste européenne des destinations de congrès d'affaires. Les maigres budgets de la Commission communautaire française ne devraient-ils bénéficier en priorité aux secteurs les secteurs fragilisés ?

Mme Rousseaux en vient ensuite à relever une contradiction apparente dans les tableaux du budget. Les justificatifs des dépenses énoncent que l'augmentation s'explique par le fait qu'un montant de 605.000 euros a été transféré vers l'AB 24.00.33.04. N'y a-t-il pas une contradiction ?

En outre, dans la justification de l'AB 24.00.33.04, on ne parle plus que d'un montant de 544.000 depuis l'AB 24.00.33.03 et pas de 605.000 euros. N'y a-t-il pas des erreurs dans le cahier budgétaire ? Elle demande au ministre-président d'apporter des précisions sur ces points.

La députée voudrait connaître les secteurs (affaires ou loisirs) qui ont le plus bénéficié de l'embellie touristique. Elle s'interroge ensuite sur la place la région bruxelloise par rapport à ses rivales européennes au niveau des classements internationaux, sur l'origine géographique des touristes et si des stratégies sont mises en œuvre concernant les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine).

Pour ce qui est du congrès mondial des Greeters, elle s'interroge sur l'intérêt financier pour Bruxelles d'accueillir un tel événement. Enfin, s'agissant de l'Observatoire du Tourisme bruxellois, elle s'interroge sur son utilité intrinsèque. Elle souhaite un complément d'informations sur ces missions. Elle se demande quelle pourrait bien être la spécificité de ce nouvel organe par rapport aux statistiques et études déjà fournies par Wallonie-Bruxelles Tourisme ?

Mme Caroline Désir (PS) s'intéresse également aux missions de l'Observatoire du tourisme bruxellois. Elle souhaiterait davantage d'information sur les 100.000 € supplémentaires inscrit à l'AB 12.01. Elle s'interroge sur leur destination. Seront-ils uniquement destinés au financement d'une seule étude ?

Elle demande, ensuite, d'annexer au rapport la liste des maisons d'hôtes ayant bénéficié d'une prime à la rénovation en 2011. L'oratrice s'interroge également sur l'objet de la nouvelle convention qui sera signée entre VisitBrussels et Wallonie-Bruxelles Tourisme. Elle en vient à sa demander si l'on en arrive pas à créer des doublons qui, bien loin de simplifier, complexifie, au contraire, le champ du tourisme bruxellois. Elle se réjouit, enfin, de la prochaine construction d'une nouvelle auberge de jeunesse.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) se réjouit à son tour de l'apparente bonne santé du tourisme bruxellois. Le nombre de nuitées est passé de 5 à 6 millions. On en prévoit d'ores et déjà plus de 10 millions de nuitées dans les 10 prochaines années. Pour sa part, il se demande sur quelles bases statistiques se construise ce type de prévision. Il voudrait connaître les intentions et projets du ministre-président du Collège en matière de tourisme durable et d'accueil des PMR. Des avancées ont-elles été réalisées s'agissant du label « clef verte » et/ou l'accès des principales institutions culturelles aux PMR ? Il se félicite, à son tour, de la future auberge de jeunesse. Le tourisme Jeunes doit être une priorité touristique bruxelloise.

M. Christos Doukeridis, ministre-président en charge du Tourisme, met en avant les trois axes essentiels de la politique du Collège en matière touristique. Ces priorités s'inscrivent dans un contexte plutôt favorable pour le secteur puisque l'année 2011 a été bénéfique en termes d'occupation de chambres d'hôtels mais aussi en termes de positionnement de Bruxelles parmi les destinations de city trips. La progression du tourisme bruxellois a été supérieure à la moyenne européenne.

Budgétairement, il confirme que si l'on prend compte de l'effet turbine – qui impute dans le budget 2011 des montants qui seront réellement dépensés en 2012 –, les crédits prévus pour le tourisme sont bien en augmentation.

Pour le ministre-président, il est évident que, quand la compétence touristique sera régionalisée, l'on gagnera effectivement en simplicité. Il reconnaît la complexité du dossier, dû à la multiplication des acteurs concernés. Le budget qu'il présente aux parlementaires ne concerne, en effet, qu'une partie des montants qui seront effectivement dévolus à la promotion et au développement du tourisme bruxellois. Sa politique et les instruments – anciens et nouveaux – qui vont avec, anticipent la régionalisation du secteur touristique. VisitBrussels en est l'illustration parfaite.

Les acteurs du secteur sont nombreux et obligent la Commission communautaire française à développer des stratégies de mutualisation. L'objectif principal est d'éviter les concurrences qu'elles soient d'or-

dre communal, régional ou communautaire. L'idée est de créer une politique régionale cohérente avec tous les acteurs concernés, de la ville de Bruxelles aux Régions. Les plates-formes de type VisitBrussels ou WBT jouent à cet égard un rôle en terme de coordination et de promotion touristique. Il lui paraît essentiel de travailler en réseau. Les résultats sur le terrain témoignent de l'excellence de cette approche et ce, en terme économique (augmentation du nombre de nuitées) comme de marketing. Bruxelles n'est plus perçue comme une capitale ennuyeuse dédiée à la fonction publique européenne. L'image de Bruxelles a été humanisée. Elle est perçue désormais comme une ville qui bouge pour être la capitale de 500 millions d'Européens où il fait bon vivre.

C'est la raison pour laquelle le ministre-président estime qu'il ne faudrait absolument pas relâcher la pression. Il faut au contraire continuer à investir et ce, d'autant plus que le retour sur investissement est sans commune mesure. Les derniers résultats démontrent qu'avec des moyens limités l'on peut créer des emplois pour les Bruxellois; des emplois d'autant plus intéressants qu'ils n'exigent pas de hautes qualifications. Doit-il rappeler combien Bruxelles compte de travailleurs peu qualifiés ?

A ses yeux, Greeters n'a rien d'un gadget. Bruxelles ne peut plus compter sur le seul tourisme de congrès. Greeters constitue l'une des pistes à même de compenser une éventuelle baisse du tourisme de congrès ou d'affaires. Le ministre-président se veut optimiste. La marge de progression de Bruxelles est importante.

S'agissant de l'année de la gastronomie, il rappelle que cette année thématique se décline en réalité sur trois années. De nombreuses initiatives sont d'ores et déjà en piste ou en phase préparatoire. Il évoque le mondial de la bière, le train gastronomique, l'exposition autour du thème de la gaufre et de la moule, etc.

L'idée des années thématiques est de construire un projet autour d'actions pérennes qui laisseront des traces. L'idée est aussi d'aider l'économie locale et de sensibiliser les touristes comme les Bruxellois à la gastronomie durable autour du bio et de ce qu'on appelle aujourd'hui le « *slow food* ». Il faut habituer les Bruxellois à consommer davantage de produits de proximité. Il faut aider les citoyens, comme le secteur, à s'inscrire dans une perspective résolument nouvelle. Le label « Clef verte » s'inscrit aussi dans ce processus de transition idéologique. Cinq hôtels et deux « Bed and Breakfast » se sont d'ores et déjà vu décerner l'éco-label en région bruxelloise.

Pour ce qui concerne les BRIC, Bruxelles ne pourra jamais dégager des budgets comparables à ceux de grands pays tels la France, l'Espagne ou l'Italie qui,

plus est, opèrent en synergie. Les budgets n'étant pas extensibles, le ministre-président plaide pour une politique souple et imaginative. Pourquoi ne pas demander aux attachés économiques des représentations de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'aider à la promotion de Bruxelles ? Il souligne que le tourisme bruxellois est principalement un tourisme de proximité. La plus grande partie des touristes viennent des pays limitrophes : Grande Bretagne, Pays-Bas, France, Allemagne mais aussi, et de plus en plus, d'Espagne. Bruxelles accueille aussi de nombreux visiteurs québécois.

Des événements phares, tels le Tintin de Steven Spielberg, ne sont pas à négliger. L'avant-première a réuni près de 200 journalistes. Il songe encore au bicentenaire de la bataille de Waterloo et aux nombreuses manifestations qui seront organisées, principalement en Flandre, dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre. Bruxelles sera forcément l'une des portes d'entrée.

S'agissant des agences de voyages, le ministre-président reconnaît que la région se doit d'agir au plus tôt. Une régularisation rapide s'impose. Le retard dans la rédaction des arrêtés d'application s'explique essentiellement par l'entrée en retraite du fonctionnaire en charge du dossier. Il souligne toutefois que ce retard n'a aucun impact budgétaire pour la Commission communautaire française.

En ce qui concerne la nouvelle auberge de jeunesse, il dévoile un scoop. Elle sera logée sur une péniche située sur le territoire de la ville de Bruxelles. Sa capacité sera de l'ordre de 60 chambres.

L'Observatoire du tourisme bruxellois n'a rien d'un gadget. Créé en coopération avec Toerism Vlaanderen et WBT, il aura pour fonction d'assurer un suivi qualitatif du tourisme à Bruxelles. L'Observatoire emploie pour l'instant une seule personne, logée à VisitBrussels. Elle sera bientôt rejointe par quatre autres. L'idée est de pouvoir dégager des stratégies et des réponses dans un délai extrêmement rapide. Le tourisme de dernière minute ne cesse de se développer.

Il insiste, ensuite, sur le fait que les PMR (Personnes à mobilité réduite) n'ont pas été oubliés et ne le seront pas davantage dans les prochaines années. Des projets sont à l'étude ou déjà en application pour faciliter leur séjour à Bruxelles.

VisitBrussels apparaît à nouveau central. Son site, qui reprend les principaux musées et sites touristiques bruxellois, sera tout autant utile pour les touristes à mobilité réduite que pour les PMR bruxellois. Le tourisme durable à caractère social ou écologique, n'est pas oublié. Le salon « Tourisme autrement » est

une pièce maîtresse à cet égard. L'idée sera de l'organiser de manière virtuelle, une année sur deux.

A la suite de Mme Désir, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** s'interroge sur l'utilisation des crédits inscrits à l'AB 12.01 (prestations de tiers, frais de missions ...). Elle voudrait savoir ce qui justifie l'augmentation de 100.000 €. Cette augmentation lui semble énorme.

M. Christos Doukeridis, ministre-président en charge du Tourisme, précise que les prestations des tiers se chiffrent à 36.000 €; le reste des crédits, soit 100.000 €, est destiné à financer différentes études et enquêtes statistiques.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'étonne de que le Collège soit obligé de sous-traiter la réalisation de ses études. Pourquoi ne pas en charger les fonctionnaires de la Commission communautaire française ?

Après avoir proposé d'annexer au rapport les détails de l'AB, **M. Christos Doukeridis, ministre-président en charge du Tourisme**, tient à rappeler, à toutes fins utiles, que le service du tourisme de la Commission communautaire française n'emploie que sept fonctionnaires. Contrairement à ce d'aucuns croient, la Commission communautaire française n'est pas dotée d'un personnel pléthorique.

M. Serge de Patoul (FDF) souhaiterait voir annexer au rapport le détail de deux articles budgétaires 01.01 (Mise en œuvre du plan tourisme) et 33.02 (subventions aux associations actives en matière de tourisme).

Division 29 – Enseignement Division 11 – Programme 6

Mme Viviane Teitelbaum (MR) revient sur la série de chantiers stratégiques que le Collège compte mettre en œuvre en 2012. A cet égard, elle demande au ministre-président s'il peut donner le nombre de places qui seront créés au niveau de l'enseignement spécialisé et, surtout, quel est le calendrier des opérations. L'exposé général fait seulement mention d'une dizaine de classes. De nouveaux investissements sont-ils également prévus pour renforcer la capacité d'accueil de l'enseignement technique et professionnel comme ce fut le cas en 2011 ? Quid de l'enseignement de promotion sociale ?

S'agissant des priorités en termes d'offre d'enseignement, elle constate qu'une nouvelle section sera lancée dans l'enseignement secondaire afin d'apprendre le métier d'élagueur(r)(se)-grimpeur(r)(se). Elle salue à ce propos le respect des genres dans

la présentation de ce point dans l'exposé général. Le ministre-président peut-il expliquer si ce métier répond à une situation de pénurie en Région bruxelloise ? Quelle est la taille de ce segment sur le marché de l'emploi et l'état des besoins des entreprises ? Pourquoi cette mesure n'est-elle pas mise en œuvre par Bruxelles Formation à l'instar de ce que fait le FOREM en Région wallonne ?

Son groupe politique accueille avec une certaine satisfaction la priorité accordée à la lutte contre le décrochage des professeurs. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, la région bruxelloise souffre d'une carence générale d'enseignants et ce, à tous les niveaux et dans tous les réseaux. Elle demande au ministre-président s'il peut expliciter comment se déroulera le projet de mentorat décrit dans l'exposé général. Elle l'interroge sur les actions qui seront menées en 2012, sur le nombre de professeurs qui pourront en bénéficier et les types d'enseignement visés.

Toujours sur cette problématique, elle demande au ministre-président s'il peut dire si des contacts sont prévus avec ses homologues de l'enseignement à la Communauté française mais aussi avec le ministre régional de l'emploi, pour prendre des mesures communes afin de promouvoir le métier d'enseignant à Bruxelles. Elle s'interroge sur les éventuelles pistes déjà retenues. Avec la hausse démographique, c'est un problème qui risque de s'aggraver et il faut pouvoir agir rapidement.

La députée s'étonne, ensuite, des apparentes lacunes de l'exposé général. En premier, elle constate l'absence de toute référence aux hautes écoles comme par exemple l'Ecole supérieure des Arts du cirque.

En second, elle s'étonne aussi de ne pas voir davantage de références aux collaborations intra-bruxelloises et francophones. On signe des accords de coopération sur les politiques croisées « *emploi-formation* » mais l'enseignement, lui, reste manifestement à quai ... On annonce depuis deux ans des synergies globales une conférence interministérielle « *Emploi Formation Enseignement* » mais on ne voit toujours rien venir. Elle se demande ce qui peut bien expliquer que le fait que le secteur de l'enseignement Commission communautaire française soit aussi mal à défendu et entendu.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) se réjouit des aspects genrés du budget présenté par le ministre-président. Pour sa part, il s'inquiète du manque de places dans les écoles spécialisées pour les élèves de types 2 (troubles auditifs) et 3 (troubles visuels). S'agissant des cours de néerlandais, il souhaiterait connaître l'institution qui en assumera le coût, la Commission communautaire française ou la Commu-

nauté française. Enfin, il s'inquiète de la diminution des crédits affectés à l'AB 61.35 (Dotation au SGS bâtiments). Il voudrait s'assurer en tout cas que les investissements prévus en 2011 sur le terrain de pratique horticole du Bon air ont bien été réalisés. Il voudrait avoir des précisions sur l'École du cirque. Des aménagements et installations avaient été prévus en 2011. Il voudrait savoir s'ils l'ont été ou vont l'être en 2012, avec quel délai et avec quels moyens. Il salue par ailleurs le fait que le Collège développe des nouvelles filières. Il songe au maraîchage biologique et au métier d'élagueur-grimpeur. Apparemment à entendre M. Mampaka, il s'agit d'un métier d'avenir.

M. Serge de Patoul (FDF) revient sur l'ajustement. Il s'interroge sur les raisons de la diminution des crédits (AB. 02.61.35 et AB 03.61.35). Il se demande si les services n'arrivent pas à assurer le suivi ou si d'autres raisons justifient ces diminutions. Dans la même logique dans le cas des complexes sportifs, il souhaiterait que le ministre-président puisse faire une distinction entre les travaux liés aux problèmes de la mobilité réduite et tous les autres types, tels les travaux pour économies d'énergie.

L'orateur rappelle que la Commission communautaire française est un pouvoir organisateur en matière d'enseignement assez particulier puisqu'extrêmement réduit. Cela signifie qu'il est confronté à des difficultés que ne connaissent pas forcément les grands réseaux tel le libre ou celui de la Communauté française. Vu ce contexte, il pose quelques questions au ministre-président. Il veut savoir ce qui a été mis en place en 2011 pour lutter contre l'échec scolaire et la violence à l'école. A ses yeux, ces deux points sont intimement liés; l'échec scolaire crée la violence et vice versa. Se réjouissant de la volonté du Collège de mettre en avant l'enseignement spécialisé, il se demande toutefois pourquoi le type 3 reste orphelin à la Commission communautaire française.

Le Collège annonçant une série de classes supplémentaires, il se demande si celles-ci seront affectées à un certain type d'enseignement et si l'intendance va suivre. La création de classes supplémentaires appelle aussi au développement des infrastructures scolaires générales (bibliothèque, cantine, sanitaires, salle de gym, etc.). Cela a-t-il été pris en compte ? Classes supplémentaires signifient aussi plus d'enseignants. Le Collège a-t-il réfléchi à la question de leur formation.

Cette question rejoint celle de la problématique, évoquée par le ministre-président, du décrochage des professeurs. Il lui paraît indispensable de les encadrer dans leur pratique professionnelle, surtout dans le cas de l'enseignement spécialisé. A cet égard, il revient sur l'idée de mentorat pour les jeunes enseignants. Il souhaite savoir s'il est prévu une coordina-

tion pédagogique et qui l'orchestrera. A ses yeux, il serait souhaitable que cette coordination soit encadrée par des chercheurs universitaires et organisée en association avec d'autres pouvoirs organisateurs. Cela lui paraît souhaitable en termes d'échange de bonnes pratiques. Il veut encore savoir s'il existe un plan d'investissement pluriannuel pour les infrastructures scolaires et dans l'affirmative s'il pourrait en recevoir communication.

Enfin, le député s'interroge sur la volonté du Collège de faire du CERIA une école de référence en termes d'alimentation durable (AB 29.03.01.01). Souhaitant savoir en quoi le programme de cours pourrait être influencé par ce concept, il demande au ministre-président s'il peut annexer au rapport la grille horaire des cours d'alimentation.

M. Mohamed Daïf (PS) revient dans un premier temps sur le programme 6 de la division 11. Il se réjouit de ce que le budget ait été augmenté de manière globale en 2012 et ce, contrairement à 2011. Il souligne que les associations qui sont soutenues dans le cadre de l'AB 33.01 jouent un rôle fondamental, notamment contre le décrochage scolaire. Il souhaite voir annexer au rapport la liste des associations subventionnées dans ce cadre de cet article budgétaire.

Il demande au ministre-président si l'augmentation des crédits, réalisée notamment par la suppression des AB 12.01 et 12.03, permettra de financer de nouvelles initiatives. Il rappelle que certaines associations, fautes de moyens, ont du créer des listes d'attentes. Il souligne une nouvelle fois l'obligation pour la Commission communautaire française d'anticiper le boom démographique qui s'annonce. Il ne peut à nouveau que regretter que la Commission communautaire française ne soit pas un PO aux niveaux maternel et primaire. Or, c'est principalement à ces deux niveaux que s'annonce dans un premier temps le défi démographique.

L'orateur s'intéresse, ensuite, à l'AB 01.01 du programme 3 de la division 29 (dépenses en toute nature dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant). Après avoir rappelé qu'il plaide depuis de longues années pour la valorisation de l'enseignement qualifiant, il s'interroge, d'abord, sur les mesures concrètes qui seront prises par le Collège dans le cadre de cette allocation budgétaire, ensuite, sur le concept d'alimentation durable.

Tout en soulignant, ensuite, le retard dans la mise en œuvre du Centre de Technologies Avancées (CTA), le député se réjouit tout de même de son ouverture prochaine prévu en janvier 2012. Il se demande, de manière générale, quelle sera l'accessibilité du CTA.

Il se réjouit ensuite de l'initiative visant à encadrer les jeunes enseignants (mentorat). Il voudrait savoir qui va se charger de cet encadrement et comment ils seront payés. Dans le même esprit, il demande au ministre-président où il compte trouver les nouveaux enseignants pour les classes supplémentaires qui seront créées dans l'enseignement spécialisé. Il souhaite, enfin, connaître le nombre et la proportion des étudiants, d'abord, issus de l'Union européenne et, ensuite, hors Union Européenne dans la filière Horeca du CERIA.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) s'intéresse pour sa part à l'ESAC où il constate que la majorité des étudiants sont des étudiants étrangers. Le fait que de nombreux étudiants étrangers viennent se former à l'ESAC démontre que Bruxelles est désormais reconnue comme une ville du cirque de niveau mondial. On ne peut que s'en réjouir. Le problème réside dans le fait que les candidats étudiants belges ne sont pas au niveau et ratent l'examen d'entrée. Ne devrait-on dès lors réfléchir à des formations pour aider les jeunes Belges à accéder à l'ESAC.

D'un côté, on a l'école du cirque, largement consacrée à la pratique amateur et qui fête ses trente ans et de l'autre une école d'excellence. Il plaide, dès lors, pour la création d'un échelon intermédiaire au sein de l'enseignement artistique secondaire qui servirait de pont entre celle-ci et celle-là. Il souhaite connaître les intentions du Collège en la matière.

Pour répondre à la question de Mme Teitelbaum sur le nombre de places qui seront ouvertes au sein de l'enseignement spécialisé, **M. Christos Doukeridis, ministre-président en charge de l'Enseignement**, ne peut pas encore répondre de manière très précise dans la mesure où cela fait l'objet de discussions qui doivent encore avoir lieu au sein du groupe Task Force démographie puisqu'on a pris la décision d'octroyer des moyens budgétaires qui viendront surtout de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a 17,37 millions d'€ qui ont été décidés lors d'un gouvernement conjoint le 10 novembre pour des classes supplémentaires. C'est ce qui avait été prévu jusqu'à présent. Dans ces 17,37 millions d'€ une attention particulière sera menée pour l'enseignement spécialisé et une partie de ces 17,37 millions d'€ viendra renforcer l'offre d'enseignement déjà disponible à la Commission communautaire française dans ce domaine. D'autres projets à l'étude devraient permettre la création de 70 places supplémentaires. Le fait de créer des places dans l'enseignement spécialisé va permettre de libérer des places pour le secondaire et ce, en cascade.

Reste à savoir quels types de places compte créer le Collège. Ce serait plutôt les niveaux 7 (déficients auditifs) et 8 (dysphasiques) pour l'institut qui se trou-

ve à Berchem; pour l'école de la rue des Tanneurs, plutôt un public de type 1 c'est-à-dire atteint de léger retard mental. Il confirme que les augmentations de places prévoient évidemment des besoins d'espaces complémentaires, consécutifs à l'augmentation de publics (salles pour des activités collectives, PMS, sanitaires, etc.). Tout cela est bien prévu dans le budget.

Pour les professeurs, il y aura bien une formation spécifique qui sera proposée aux nouveaux enseignants. Elle sera menée en collaboration avec l'Institut d'orthopédagogie Robaye. Le budget a prévu un incitatif de rémunérations de l'ordre de 15 % pour pouvoir justement attirer des enseignants après les avoir formés à la spécificité de ce métier. Cela devrait permettre d'attirer des enseignants dans ce segment de l'enseignement sensible de la Commission communautaire française.

La formation d'élagueur-grimpeur/élagueuse-grimpeuse est effectivement une première. Si quatre étudiants se sont formés lors de cette première année, le ministre-président confirme que la filière est porteuse d'emploi. La formation devrait attirer, la seconde année, une dizaine de personnes et ce, y compris de sexe féminin. C'est vraiment un métier spécialisé où les demandes sont très importantes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Cette formation se fait en collaboration avec la commune d'Anderlecht et avec l'expérience d'élagueurs-grimpeurs confirmés. La commune d'Anderlecht a l'intention d'engager deux personnes à la fin de l'année scolaire. Ces quatre jeunes auront donc la possibilité de postuler pour ces emplois. Les deux autres seront très certainement engagés ailleurs. L'objectif est d'avoir, à terme, une vingtaine d'étudiants par année.

Dans ce segment, il y a d'autres formations qui vont se lancer et qui correspondent aussi au développement de nouveaux métiers verts urbains. Il songe aux poseurs de toitures vertes et de murs végétaux. Compte tenu de la nouvelle législation, il s'agit aussi d'un métier d'avenir. Ces métiers ne sont pas encore véritablement en pénurie mais ces formations anticipent des besoins futurs réels.

Il est évident que le Collège ne néglige en rien la question de la valorisation des qualifications et ce, en améliorant sans cesse les formations par rapport aux besoins réels et futurs. C'est ainsi que dans les écoles d'alimentation, on prend d'ores et déjà le tournant vers l'alimentation durable, notamment vers ce qui concerne les allergies et le développement de filières courtes. Tout doit être pensé pour que les jeunes qui sortent de ces formations puissent répondre aux demandes présentes et futures. C'est les raisons pour lesquelles aussi des ponts sont créés depuis le début de la législature entre les différentes écoles, par

exemple entre l'école d'horticulture et l'école d'hôtellerie. Celle-ci pourra travailler avec des produits qui seront cultivés sur les terrains qui se trouvent à Neerpede.

Le CTA n'est nullement en retard. Son ouverture était prévue pour septembre 2013. Or, il va être inauguré en janvier 2012. La Commission communautaire française est en avance par rapport aux délais. En ce qui concerne les investissements dans les bâtiments scolaires de la Commission communautaire française, il confirme qu'il existe une programmation pluriannuelle pour permettre une meilleure gestion des travaux. Il se propose de la joindre au rapport; l'objectif étant d'être le plus pro-actif et efficace que possible.

Les cours de néerlandais sont pris sur le capital horaire et financés par la Communauté française. S'agissant de la question relative à l'horticulture, il confirme que la première phase des travaux sur le terrain de Neerpede est terminée. Les plantations commenceront d'ici peu en tenant compte des saisons.

S'agissant de la question relative au cirque, l'objectif du Collège était de pouvoir acheter un chapiteau pour pouvoir l'installer sur le campus du CERIA avec un objectif d'installation définitive. Les étudiants de l'ESAC sont actuellement à Auderghem dans le cadre d'une coopération avec la commune mais leur installation pose des problèmes de cohabitation en raison de l'augmentation de la population scolaire et de l'académie. Bien que la Commission communautaire française entretient de bons contacts avec la commune d'Auderghem, il est plus que probable que l'ESAC soit amenée à quitter le site d'Auderghem d'ici quelques années.

Néanmoins, compte tenu d'une première évaluation sur les coûts d'installation du chapiteau et de rénovation de l'ancienne chaufferie sur le campus du CERIA, il a été jugé préférable de lancer, dans un premier temps, une étude en termes de faisabilité et de coût. L'objectif visé est de pouvoir faire le choix le plus responsable en fonction des deniers publics.

L'ESAC forme près de 50 étudiants par an. C'est une formation effectivement de haut vol, de très grande qualité qui est reconnue à l'échelle internationale. Comme pour toute école hyper-spécialisée, elle attire naturellement un public forcément international. L'ESAC n'échappe pas à cette loi universelle. Le Collège n'en est pas moins soucieux de la voir s'ouvrir à davantage de citoyens belges.

Il existe deux pistes, d'abord, celle de l'année préparatoire lancée l'année passée et, ensuite, celle d'organiser à Anderlecht, dans le cadre des écoles sports, une septième année préparatoire spécifiquement pour cette filière. Il souligne que la plupart des

élèves formés par l'ESAC restent à Bruxelles et insiste sur son impact très positif pour la région bruxelloise.

En ce qui concerne le mentorat, le Collège a commencé avec six enseignants bénévoles motivés qui ont été formés en juin dernier. Pour l'instant, le mentorat concerne une quarantaine de jeunes enseignants très motivés. L'encadrement se fait par une coordinatrice pédagogique spécialisée puisqu'elle fait son mémoire sur cette thématique auprès d'une université. Les professeurs, quant à eux, ont un minimum de 5 ans d'ancienneté.

Sur le métier d'enseignant, il y a un groupe plus spécifique qui est en jeu et piloté par Mme Dominique Simonet dans le cadre du gouvernement conjoint qui travaille sur le métier d'enseignant; la Commission communautaire française y est associée. Le ministre-président se propose d'en faire un jour le point dans le cadre d'une interpellation ou question orale.

Sur les investissements destinés à faciliter l'accès des PMR aux complexes sportifs, il précise qu'ils concernent essentiellement la piscine du CERIA où la Commission communautaire française est Pouvoir Organisateur.

Il confirme que le Collège s'est engagé dans la question de genre. Il essaie de le faire en précurseur, en l'intégrant notamment dans les budgets. Il se déclare disposé à présenter ses projets en commission et au comité égalité femmes/hommes.

Il estime que le Collège n'a pas de constat particulier à faire en ce qui concerne la problématique de la violence. On ne constate pas de violence particulière dans les écoles qui dépendent de la Commission communautaire française. Néanmoins, celle-ci travaillera avec une association qui fait une approche préventive et qui, le cas échéant, pourra intervenir si des problèmes se présentent. Sur l'échec scolaire, il existe un projet de tutorat en collaboration avec Scola ULB.

La liste des associations soutenues dans le cadre de l'AB 01.01 du programme 3 de la division 11 sera annexée au rapport. Des moyens supplémentaires seront bel et bien affectés. Le ministre-président a lancé des appels à projets autour de trois thématiques : travailler sur l'égalité femme/homme, sur le respect et sur la maîtrise du français. Ces trois axes sont prioritaires dans le cadre de l'appel à projets.

Par rapport aux métiers qui existent et que le Collège essaie de soutenir, il y a effectivement l'Horeca mais aussi la prévention sécurité et le tourisme qui sont des métiers pour lesquels on a un lien car il est important que le Bruxellois puisse accéder à ce qui est en train d'être créé.

Sur la diminution des crédits dans le SGS Bâtiments, les travaux sont réalisés et le ministre-président a adapté les budgets aux factures qu'il fallait absolument payer cette année-ci et à la programmation des travaux. Une partie des factures viendra par la suite. Il ne s'agit donc pas de retards de travaux.

S'agissant de l'alimentation durable, le ministre-président souligne qu'il n'existait pas auparavant de cours sur la diététique, les allergies, la qualité des produits, les habitudes des consommateurs, etc. Toutes ces questions se doivent d'être intégrées dans les programmes de cours. Il se propose de donner la nouvelle grille horaire.

En réponse à M. Serge de Patoul, il confirme que les 70 à 100 places supplémentaires seront créées dans le cadre de l'enseignement spécialisé à l'Institut Alexandre Herlin. Si, dans le cadre de l'enseignement spécialisé, l'accent sera mis principalement sur le type 8 qui concerne le trouble des apprentissages, comme la dysphasie, et le type 7, c'est tout simplement parce que c'est là que les demandes sont grandes en la matière.

M. Serge de Patoul (FDF) reconnaît que c'est effectivement là que se trouve le gros besoin substantiel. Il ne peut dès lors que saluer l'initiative du Collège.

3. Analyse des tableaux

Division 11 – Programme 6 du Règlement – Activités scolaires à caractères pédagogique

Par rapport à l'ensemble des postes, **M. Serge de Patoul (FDF)** souhaiterait savoir si des moyens

financiers ont été prévus dans le processus d'inclusion d'enfants d'un des types dans l'enseignement ordinaire et ce, dans la cadre de l'application du décret de la Communauté française. Il rappelle qu'il revient au Pouvoir Organisateur d'organiser le décret.

Le ministre-président précise, qu'en dehors de l'organisation de l'institut Robaye qui est financé à 100 % par la Commission communautaire française et qui forme notamment, des enseignants en dyscalculie, dysorthographe, il n'existe rien à ce stade-ci.

IV. Votes sur les avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26 *partim*, 28, 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2011 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2012, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 7 voix pour et 3 voix contre.

V. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Caroline DÉSI

Le Président,

Vincent LURQUIN

VI. Annexes

Annexe 1

Annexe au rapport de la Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire du 21 novembre 2011

Division 26 – Formation professionnelle

1. Meures soutenues en 2011 sur AB 26.10.01.01 : Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique :

– Bruxelles Formation 185.000 €

Coût du personnel pédagogique spécifiquement chargé de l'accompagnement des stagiaires en entreprises (mise en œuvre des stages de fin de formation en entreprises et de mesures de formation professionnelle individuelle en entreprises) – cette mesure concerne annuellement ± 600 stagiaires.

– Bruxelles Formation 35.000 €

Subvention pour la promotion de l'apprentissage des langues dont l'organisation du Rallye Langues annuel en septembre et mise en œuvre de stages d'immersion au VDAB et en entreprises néerlandophones; ces échanges avec le VDAB concernent annuellement ± 50 stagiaires.

– Skillsbelgium asbl 25.000 €

Contribution de la Cocof à la promotion des métiers techniques et professionnels organisée par Skills-Belgium.

– Euroskills 70.000 €

Contribution COCOF à la préparation et à l'organisation du concours européen des métiers techniques et professionnels – Francorchamps 2012.

– Consortium de validation des compétences 38.300 €

Intervention dans le financement des épreuves de validation des compétences réalisées par les Centres de validation bruxellois agréés.

– Mission locale Ixelles 41.650 €

Modules de détermination professionnelle spécifiques pour les jeunes demandeurs d'emploi de – de 25 ans – méthodologie innovante. (3 modules x 12 stagiaires en 2011).

– Mission locale Saint-Josse 49.150 €

Filière de formation innovante de couvreur spécialisé en toitures vertes (1 groupes de 12 DE).

– Emergence Ixelles 30.000 €

Coaching sportif dans le cadre de la détermination professionnelle spécifique pour les jeunes DE (3 modules x 12) faite avec la Mloc Ixelles.

– Sireas 48.767 €

Remise à niveau de DE de moins de 25 ans spécifiquement orientée vers l'accès à des formations qualifiantes dans le secteur industriel et techniques.

– ULB – Centre de Sociologie 36.100 €

Etude sur le parcours des personnes sortant de formation.

– Appel à projets informations / jeunes 160.377 €

2. Informations relatives à la validation des compétences :

Il y a actuellement 140 titres de compétences associés à 48 métiers pouvant faire l'objet d'une validation, ainsi que 59 centres de validation des compétences agréés pour l'ensemble du dispositif.

Sur Bruxelles, nous disposons de 11 centres de validation pour 19 métiers, répartis entre Bruxelles Formation, l'Efpme, l'Enseignement de promotion sociale et les Centres de références :

– Bruxelles Formation Bureau & Services pour les métiers d'aide-comptable et d'opérateur call center;

– Bruxelles Formation Construction pour les métiers de carreleur, installateur sanitaire, maçon et installateur électricien résidentiel;

– Bruxelles Formation Industrie pour les métiers d'installateur électricien industriel et de mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers;

– Centre de validation de compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Bruxelles pour l'aide-comptable;

– Centre Région de Bruxelles-Capitale – Métiers de bouche pour l'ouvrier Boulanger-pâtissier;

- Centre Bruxellois de validation des compétences pour l'employé(e) administratif;
- Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Bruxelles Ouest pour l'aide-ménagère;
- IRIS TECH+ pour le mécanicien industriel;
- Espace Formation PME pour le carreleur, le peintre en bâtiment et le coiffeur;
- Centre bruxellois de Validations des Compétences des métiers de la Logistique pour le magasinier et le cariste;
- Centre bruxellois de validation des compétences des métiers TIC pour le technicien PC réseau.

En 2010, 233 épreuves de validation ont été organisées par les différents centres de validation bruxellois et 105 titres de compétences été délivrés, soit un taux de réussite de 45 %. Les chiffres 2011 seront disponibles début de l'année 2012.

3. Information relatives au SFMQ :

Le SFMQ n'a pas à ce jour produit de rapport d'activités.

Bien que créé en 2009, sa mise en place n'a débuté qu'en septembre 2010. Entre septembre 2010 et septembre 2011, il a produit, en phase expérimentale, des premiers référentiels métiers et formations pour 4 profils (coiffeur, animateur, mécanicien auto et installateur sanitaire). Il est entré en réelle phase de production depuis octobre 2011. 12 lignes de production ont été identifiées par les partenaires sociaux membres de la Chambre des Métiers. Les objectifs qui lui sont fixés est la production de 25 profils métiers et formations pour l'année 2012.

4. Informations relatives aux formations en éco-construction :

10 modules de formation sont ou seront mis en place rapidement :

- Un module théorique court, transversal, d'initiation à l'éco-construction (2,5 jours) est donné à toutes les sections de formation construction. Il est opérationnel depuis octobre 2011.
- Les formations en installateur sanitaire et en monteur en chauffage central sont adaptées en fonction de la nouvelle législation PEB et un module gaz est en cours d'élaboration. Les 2 formateurs ont suivi

les recyclages pour être agréés selon les nouvelles législations bruxelloise et wallonne. Un troisième formateur est en cours de recrutement.

- Un module pratique court d'étanchéité à l'air principalement orienté toiture est opérationnel depuis 2009 et donné ponctuellement à divers organismes.
- La formation de façadier/isolation de façade, déjà organisée ces dernières années, sera redéployée et proposée en 2012.
- La formation de poseurs de panneaux photovoltaïques sera poursuivie en 2012.
- Une formation de poseur de châssis sera organisée en collaboration avec la mission locale d'Etterbeek, dès avril 2012.
- Une formation d'aide-menuisier en éco-construction sera organisée en collaboration avec la mission locale de Molenbeek dès mars 2012.
- Les formations de maçon et de couvreur seront adaptées pour inclure dans leurs modules les aspects relevant de l'éco-construction.
- L'offre en maçonnerie sera également développée en offrant des formations en collage tant de briques que de blocs. En effet, le secteur du collage est en pleine expansion sur la place de Bruxelles.
- 2 modules de couvreur spécialisé en toitures vertes, mis en œuvre une première fois en 2011 seront reconduits en 2012 en collaboration avec les Missions locale de St Josse et Schaerbeek.

5. Informations relatives aux nombres de jeunes en formation et aux formations spécifiques jeunes :

Les chiffres 2011 seront disponibles dans leur intégralité en mars 2012.

A titre indicatif, à la date du 1^{er} décembre 2011, la proportion de jeunes de – de 25 ans en formation dans le dispositif de formation (Bruxelles Formation et partenariat) s'élevait à 21,5 % du total des stagiaires en formation (soit 950 sur 4.500).

En 2012, de nouvelles formations spécifiques jeunes seront organisées à partir du nouveau centre de Bruxelles Formation Tremplin Jeunes, notamment des formations de base préparatoires aux formations qualifiantes, des formations courtes en bureautique professionnelle, en vente, dans l'horeca, la logistique, les métiers de la sécurité ... pour ± 400 stagiaires

supplémentaires, ainsi qu'à partir des organismes d'insertion socio-professionnelle pour une 50-aîne de jeunes demandeurs d'emploi supplémentaires.

De plus, une attention particulière est portée à l'accueil des jeunes demandeurs d'emploi dans l'ensemble des formations « structurelles » du dispositif de formation bruxellois.

6. Informations relatives au taux d'emploi après formation :

Bruxelles Formation analyse son taux d'emploi après formation au travers d'une étude statistique auprès de ses anciens stagiaires depuis 7 ans.

Cette étude a pour objectif d'évaluer la portée de nos actions de formation, notamment en donnant les taux d'emploi des anciens stagiaires sortis d'une formation qualifiante tout au long de l'année qui suit leur sortie. Il fournit également des éléments d'explication concernant les parcours d'insertion de nos anciens stagiaires et leur processus d'accès à l'emploi.

L'enquête 2011 montre que le taux d'emploi dans l'année qui suit la formation des stagiaires sortis en 2009 est de 66,2 %. Ce même taux était de 73,1 % dans l'enquête précédente et de 74,1 % dans celle de 2009. Les effets de la crise se font nettement ressentir, alors que les résultats étaient relativement stables les années précédentes.

Annexe 2

Rapport budget ajusté 2011

SFPME

Il n'y a pas d'ajustement demandé au niveau de la dotation. Toutefois, il y a lieu de procéder à des ajustements techniques tant au niveau des recettes que des dépenses dans le budget du service à gestion séparée « Service Formation PME ».

Ajustement au niveau des recettes (+ 357 milliers d'€) :

- Il y a lieu d'inscrire une recette déjà perçue complémentaire de 43 milliers d'€ au regard de l'AB 412/01 « Frais de constitution des dossiers (part SFPME) » issue de la récupération d'arriérés de frais de dossiers à charge des patrons-formateurs qui devaient être perçus par les délégués à la tutelle.
- Il y a lieu d'inscrire une recette déjà perçue de 81 milliers d'€ au regard de l'AB 414 « Recettes exceptionnelles » qui fait suite à un remboursement exigé sur le centre de formation bruxellois suite aux modifications apportées par l'inspection de l'Agence Fonds social européen sur la clôture des dossiers de solde 2002 et 2003.
- Il y a lieu d'inscrire une recette à percevoir de 53 milliers d'€ en regard de l'AB 420/01 « Apprentissage et compagnonnage » ainsi qu'une recette à percevoir de 34 milliers d'€ en regard de l'AB 420/02 « Orientation et évaluation dans la formation en alternance » suite aux notifications de décisions d'attribution des bourses pour les actions de mobilité 2011 par l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- Il y a lieu d'inscrire une recette déjà perçue de 140 milliers d'€ au regard de l'AB 420/03 « Objec-

tif 3 » correspondant à la récupération d'un paiement indu effectué fin décembre 2010 à l'Agence Fonds social européen.

- Il y a lieu d'inscrire une recette déjà perçue de 6 milliers d'€ au regard de l'AB 420/04 « COVA1 » correspondant au montant perçu du Consortium de validation des compétences.

Aussi, il est proposé d'affecter la totalité de ces recettes complémentaires comme suit :

Ajustement au niveau des dépenses (+ 357 milliers d'€) :

- Il est proposé d'allouer un budget spécifique complémentaire de 238 milliers d'€ au regard de l'AB 533/01 « Equipement du centre » pour la modernisation des machines et de l'équipement pour les ateliers compte tenu du taux de vétusté de ceux-ci (99,95 % au bilan clôturé au 31/12/2010).
- Il est proposé d'allouer un complément de 26 milliers d'€ pour des dépenses de fonctionnement du service (dont 8 milliers d'€ réservés à l'acquisition de mobilier et équipement de bureau).
- Il y a lieu de réserver un budget complémentaire de 53 milliers d'€ et un budget de 34 milliers d'€ respectivement au regard des AB 540/01 « Apprentissage et compagnonnage » et 540/02 « Orientation et évaluation dans la formation en alternance » pour des dépenses à effectuer dans le cadre d'actions de mobilité 2011 telles que prévues et autorisées par l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- Il y a lieu de réserver un budget de 6 milliers d'€ au regard de l'AB 540/04 « COVA1 » afin de permettre au service de redistribuer aux différents intervenants la somme perçue du Consortium de validation des compétences.

Annexe 3

Informations supplémentaires sur les subventions octroyées aux initiatives en 2011

AB 26.20.33.01 – subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes

Initial 2011 : 206.000 €

Ajusté 2011 : idem

Initial 2012 : 256.000 €

Subventions pour des actions pilotes en vue de soutenir l'esprit d'entreprise et des programmes de formation continuée destinés aux indépendants :

Les asbl suivantes sont historiquement soutenues dans ce cadre :

- Ichec PME développe le programme Dream : 150 PME bruxelloises ouvrent leurs portes à 2.000 élèves du secondaire afin de les sensibiliser à l'esprit d'entreprendre. Le soutien a été augmenté en 2011 afin que le programme se développe dans trois directions : valorisation du multilinguisme, de la diversité et des métiers « verts » (+ 17.500 €) La subvention est étalée sur 2 arrêtés pour couvrir une période de 1 an 1/2. 37.700 € + 18.800 € (56.500 €).
- L'asbl Jeunes entreprises propose à des jeunes de créer des mini-entreprises dans les écoles. Durant l'année scolaire 2010-2011, 40 écoles ont été impliquées et 92 mini-entreprises ont été créées. Pour 2011-2012, l'asbl Jeunes Entreprises souhaite étendre ses activités aux jeunes des filières techniques et professionnelles non économiques tout en mettant l'accent sur le bilinguisme et la diversité: ces nouvelles initiatives justifient l'augmentation de 2.000 € par rapport à la subvention de l'année dernière. (39.000 €).
- L'asbl Cascade met à disposition des PME des étudiants en gestion de l'ULB. Ceux-ci remplissent de courtes missions de consultance au sein des entreprises. Cette initiative permet d'une part aux étudiants d'acquérir une expérience et d'autre part,

incite les entreprises à professionnaliser leur gestion (30.000 €).

Skills Belgium assure la communication et la sélection des candidats pour les concours européen et mondial des Métiers. Leurs initiatives participent ainsi à la promotion des métiers techniques et manuels (25.000 €).

- L'EFPME, en partenariat avec l'ONE, développe un programme de formation continue afin de soutenir les projets d'ouverture de maisons d'enfants. Ce programme de suivi et d'ateliers est destiné à des accueillantes après leur formation (7.000 €).
- L'EFPME s'inscrit dans l'alliance emploi environnement en proposant des formations continues à 200 personnes dans les métiers de la construction durable et l'adaptation des formations d'apprentis et de chefs d'entreprise (400 personnes) aux développements de la construction durable (39.500 €).
- Cibru, confédération des immobiliers de Bruxelles, organise une série de formations destinées aux professionnels du secteur ainsi qu'aux stagiaires de l'EFPME (9.000 €).

En 2012, l'augmentation de 50.000 € servira à

- soutenir la mise en œuvre de la commerce academy. La Commerce Academy sera composée d'une coupole qui regroupera les acteurs de la formation et de l'emploi bruxellois (Brufor – EFPME – Actiris ...), les représentants du secteur privé (Comeos, UCM ...) et les représentants des ministres concernés. L'objectif est de pallier la pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur de la vente. Différentes formations directement adaptées à la situation socio-économique de la RBC seront développées sous la houlette de cette plateforme;
- organiser un village métier en février 2012. En marge des sélections pour le concours européen des métiers qui se tiendra à Spa-Francorchamps en octobre 2012, un village d'essais métiers sera organisé en février 2012 sur le site de l'EFPME. Différents acteurs de l'enseignement et de la formation proposeront aux jeunes de 14 à 25 ans des essais de métiers manuels et techniques (10.000 €).

Annexe 4

PROGRAMME 2012 – ENSEIGNEMENT – BÂTIMENTS

CHANTIERS

Site du CERIA

- Bureau d'étude pour régularisation du permis d'exploitation
- Rénovation du système d'égouttage (avec VGC)
- Mise en conformité des ascenseurs
- Entretien des filets de protection des façades
- Études désamiantage
- Travaux de désamiantage (marché à commandes)

Porterie

- Étude construction nouvelle porterie

Bâtiment 3B

- Rénovation ateliers francophones

Bâtiment 6

- Rénovation du bar Gryzon

Bâtiment 8 + Esac

- Étude aménagement ou construction nouveau bâtiment

Bâtiment 10

- Rénovation de la toiture
- Mise aux normes cuisine, laboratoire dégustation, laboratoire formulation

Institut Alexandre Herlin

- Solde réfection façade ateliers – côté cour intérieure
- Rénovation installations électriques
- Rénovation des sanitaires de la cour arrière
- Aménagement local 2/16 en 3 classes
- Étude aménagement des combles
- Aménagement des combles

Institut Charles Gheude

- Mise en conformité installations électriques + éclairage secours
- Réglage et/ou remplacement des quincailleries des fenêtres
- Mise en conformité de la cuisine didactique
- Sortie d'indivision
- Étude rénovation
- Travaux de rénovation

Institut Redouté-Peiffer

- Étude réfection de l'entrée principale
- Réfection de l'entrée principale (phase 6)
- Remplacement du couloir vitré d'accès aux serres
- Étude installation système de co-génération
- Restructuration réseau data
- Achat de 2 hangars mobiles
- Achat de sanitaires
- Étude construction bâtiment

Divers

- Travaux de sécurité et divers
- Remplacement des installations vétustes
- Frais liés aux dossiers en cours d'exécution (révision des prix, décomptes, ...).

Annexe 5

Chambres d'hôtes agréées (mise à jour au 2 décembre 2011)

13 nouveaux propriétaires agréés en 2011
(24 chambres de 2 personnes)

2 propriétaires ont cessé leur exploitation en 2011

Au total, à ce jour, 96 exploitants de chambres
d'hôtes (170 chambres).

12 exploitants ou futurs exploitants ont demandé
une prime (pour un total de 20 chambres). Seules
10 primes seront engagées en 2011 pour des ques-
tions de budget (pour 17 chambres à rénover ou amé-
nager).

Annexe 6

Situation du crédit de l'allocation de base 24.00.33.02
«subventions aux associations actives en matière de tourisme »

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
ACCES MOBILITE POUR TOUS		20.000,00
ARAU	organisation de visites guidées publiques	45.000,00
ARAU	organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00
ARAU	colours of brussels	2.000,00
ARAU	PMR	3.593,00
ARKADIA	organisation de visites guidées publiques	45.000,00
ARKADIA	organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00
ARKADIA	colours of brussels	2.000,00
ARKADIA	PMR	2.360,00
ATTRACTIONS ET TOURISME	brochure Guide des Attractions	40.000,00
ATTRACTIONS ET TOURISME	audit relatif à l'accessibilité dans les attractions et musées	12.500,00
AXUM	salon ArtisanArt	5.000,00
BED & BRUSSELS	fonctionnement	10.000,00
BITC	fonctionnement	736.000,00
BITC	mission relative à la labellisation hôtelière	90.000,00
BITC	congrès EWEA	25.000,00
BITC	préparation année à thème 2012 sur la gastronomie	260.000,00
BITC	émission Taratata	10.000,00
BITC	promotion dans le cadre de la première de la diffusion du film	50.000,00
BITC	festival de la bande dessinée	40.000,00
BITC	site internet – application mobile	15.000,00
BITC	fonctionnement 2012	96.000,00
BRUXELLES BY WATER	promotion croisières	12.500,00
CENTRE D'AQUARIOLOGIE	promotion	12.000,00
CONSEIL BRUXELLOIS DES MUSEES	fonctionnement + nocturnes + divers	95.000,00
FESTIVAL DES MUSIQUES DE BRUXELLES	promotion du Brussels Summer Festival	10.000,00
FONDATION POUR LES ARTS	fonctionnement Arsène 50 Arenberg et Flagey	90.000,00
ITINERAIRES	organisation de visites guidées publiques	45.000,00
ITINERAIRES	organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00
ITINERAIRES	colours of brussels	2.000,00
ITINERAIRES	PMR	2.360,00
KARIKOL	organisation des Rencontres Slow Food, pour goûter Bruxelles	40.000,00
LA FONDERIE	organisation de visites guidées	10.000,00
LAEKEN DECOUVERTES	organisation de visites guidées	10.000,00
LE BUS BAVARD	organisation de visites guidées publiques	45.000,00
LE BUS BAVARD	organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00
LE BUS BAVARD	colours of brussels	2.000,00
LE BUS BAVARD	PMR	2.360,00
LOGER JEUNES	promotion	43.500,00
LUIZENMOLEN	fête du moulin	1.500,00
MAISON ARC-EN-CIEL	édition de la rainbow map	5.000,00
MONT DES ARTS	promotion de l'identité Mont des Arts	5.000,00
MUSEE DE L'EUROPE	exposition « USA-EUROPE »	20.000,00
PARTISANS DU GOUT	promotion du Brussels Urban BBQ	2.500,00
PASSAGES ET CULTURE	promotion	6.228,00
PRO VELO	organisation de visites guidées publiques	45.000,00
PRO VELO	organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00
PRO VELO	colours of brussels	2.000,00
PRO VELO	PMR	2.360,00
THEATRE ROYAL DE TOONE	promotion	12.000,00
TOURISME AUTREMENT	organisation du Salon du Tourisme autrement	50.000,00
ZIG-ZAG	organisation d'un campirig à Couleur Café	15.000,00
TOTAL		2.145.761,00
CREDIT		2.146.000,00
SOLDE		239,00

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

I. Division 22	
Programme 2 – Cohabitation des populations locales	
Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale	76
2. Discussion	77
3. Examen des tableaux	79
II. Division 22	
Programme 3 – Personnes handicapées	
Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées	79
2. Discussion	82
3. Examen des tableaux	84
III. Division 22	
Programme 1 – Action sociale	
Programme 4 – Famille	
Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille	86
2. Discussion	88
3. Examen des tableaux	90
IV. Vote de l'avis	91
V. Approbation du Rapport	91
VI. Annexes	92

Membres présents : Mme Dominique Braeckman, Mme Michèle Carthé, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Marion Lemesre, M. Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, M. Pierre Migisha, Mme Catherine Moureaux, Mme Mahinur Ozdemir, Mme Fatoumata Sidibé (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Ont également participé aux travaux : M. Michel Colson, Mme Anne Herscovici, Mme Caroline Persoons, Mme Jacqueline Rousseaux (députés), M. Charles Picqué, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en ses réunions des 22 et 30 novembre 2011, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012.

I. Division 22

Programme 2 – Cohabitation des populations locales Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, informe que l'année 2011 consacre le démarrage des nouveaux contrats quinquennaux 2011-2015.

L'analyse de ces nouveaux contrats fournit des indications intéressantes.

Le ministre constate tout d'abord une stabilité du nombre d'associations reprises dans les contrats. Elles sont aujourd'hui 231 à bénéficier d'un contrat de cohésion sociale.

Parmi ces 231 associations, 209 associations ont vu leurs subventions reconduites et 22 nouvelles associations ont été intégrées dans ces contrats.

Les associations subsidiées vont réaliser 441 actions dont 357 dans le cadre des 13 contrats communaux et 84 au travers des contrats régionaux.

Sur ces 441 actions, 319 actions se situent directement dans une des trois priorités du Collège. 52 % de celles-ci concernent des activités de « Soutien et accompagnement scolaire ». Près de 28 % s'inscrivent dans la priorité de « l'alphabétisation et l'apprentissage du français », et 16 % visent « l'Accueil des primo-arrivants ». Enfin 4 % des actions concernent plusieurs priorités simultanément.

Ce qui fait que près de 92 % des actions rencontrent, directement ou indirectement, les priorités retenues par le Collège.

Le solde est constitué par des actions dites transversales, hors priorités, qui viennent compléter la cohérence des contrats.

La politique de cohésion sociale regroupe les anciens programmes de cohabitation, d'insertion sociale et d'été jeunes.

Lorsque l'on a appliqué les nouveaux critères de répartition des moyens financiers entre les communes éligibles en 2006, il est apparu que certaines communes auraient vu leur enveloppe diminuer par rapport à ce que l'ensemble de ces associations obtenaient avant l'entrée en vigueur du décret. C'est pourquoi il fut créé une AB « compensation ».

L'augmentation de l'enveloppe « compensation » couplée à l'indexation des budgets réservés aux contrats ont permis que l'enveloppe globale disponible pour le nouveau quinquennat soit supérieure à celle du quinquennat précédent. Ce mécanisme a donc permis d'amortir très substantiellement l'impact du recalcul des enveloppes communales.

Aujourd'hui, le ministre affirme que contrairement aux craintes exprimées lors de l'annonce des priorités du Collège, les choix opérés n'ont pas entraîné un bouleversement du secteur de la cohésion sociale mais ont permis de renforcer l'efficacité de cette politique.

Ces changements se sont fait dans une logique de continuité, ce qui a permis le maintien d'une très grande majorité d'associations dans le dispositif.

L'indexation des budgets en 2012 prolonge cette dynamique.

En ce qui concerne l'application aux travailleurs du secteur des avantages liés à l'accord non-marchand 2000-2005, le mécanisme appliqué depuis 2008 sera maintenu en 2012.

Une mise en commun des informations par les administrations de la Communauté française et de la Commission communautaire française, permet aujourd'hui un contrôle efficace des subventions octroyées dans ce cadre.

L'administration de la Commission communautaire française dispose depuis cette année d'une vue plus précise des emplois affectés à la cohésion sociale.

En effet, les associations ont communiqué dès la conclusion du contrat, le nombre de travailleurs affectés aux différentes actions.

Le ministre en vient au Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI).

En 2011, les moyens disponibles ont été mis plus rapidement à disposition des associations et des communes que les années précédentes.

De plus, les réserves, accumulées au cours des années par le Centre pour l'Égalité des Chances et de Lutte contre le Racisme, ont pu être utilisées par les entités fédérées.

A Bruxelles, ces réserves ont servi à financer les projets pilotes de « bureau d'accueil » pour primo-arrivants.

La réforme institutionnelle prévoit un transfert vers les communautés des moyens attribués jusqu'à présent au FIPI.

Des changements sont donc prévisibles à moyen terme.

Le Collège va prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité du financement en 2012.

AU niveau de la Commission communautaire française, le cofinancement des actions du FIPI est prévu dans le cadre du budget 2012.

Le ministre propose de parcourir avec les commissaires le budget de la Cohésion sociale.

1. Ajustement budgétaire 2011

Il s'agit d'adaptations techniques :

- un crédit d'année antérieure de 1.000,00 € est prévu à l'AB 00.01 pour payer des droits constatés;
- un transfert de 21.000,00 € de l'AB 12.02 vers l'AB 33.08 ainsi qu'un transfert de 1.000,00 € vers l'AB 33.02, également pour payer des droits constatés;
- un transfert de 4.000,00 € de l'AB 33.03 vers l'AB 33.04 pour régulariser un projet FIPI;
- un transfert de 129.000,00 € de l'AB 43.05 vers l'AB 63.01 destinés à payer les subventions d'infrastructures ou d'équipement pour les projets FIPI communaux.

2. Budget initial 2012

Le budget ne comporte qu'une seule modification par rapport à 2011.

Il s'agit de l'inscription à l'AB 33.10 d'un montant de 200.000,00 € destiné à couvrir un certain nombre

de dépenses inhérentes à la préparation du diaporama d'accueil des primo-arrivants.

En 2011, plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre de la préparation de ce dispositif spécifique.

Tout d'abord, les trois gouvernements francophones ont adopté au mois de juin, lors d'un gouvernement conjoint, une note-cadre traçant les grandes lignes du dispositif qui sera développé en Wallonie et à Bruxelles.

Ensuite, plusieurs projets pilotes de « bureau d'accueil » pour primo-arrivants sont subsidiés à Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek, Saint-Josse et Schaerbeek et ce, jusqu'en septembre 2012, via les réserves du FIPI.

Il faut ajouter que dans le cadre de la préparation du parcours d'accueil, des outils nécessaires à sa mise en place ont été développés grâce à des financements du Fonds européen d'Intégration.

Il s'agit notamment de tests de positionnement en alphabétisation et en français langue étrangère, ainsi que d'un document relatif à la citoyenneté.

Cela permettra au Collège de proposer ensuite un décret formalisant ce dispositif d'accueil.

Pour le reste, le budget 2012 se caractérise par une évolution des allocations budgétaires en fonction de l'index là où le décret le prévoit.

En conclusion, le ministre précise que l'orientation prise dans le secteur de la Cohésion sociale par le resserrement des actions sur trois priorités répond à des besoins criants.

L'augmentation des moyens mis à la disposition du secteur, malgré les limites budgétaires de la Commission communautaire française, a permis de consolider la sécurité financière des associations actives en Cohésion sociale.

Par ailleurs, le ministre suivra avec attention l'évolution du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), et il mettra tout en œuvre pour obtenir, dès 2012, des moyens au moins équivalents à ceux de 2011.

2. Discussion

M. Alain Maron (Ecolo) se réjouit qu'au Budget initial 2012 de la Commission Communautaire Française soit inscrit un montant de 200.000,00 € à l'allocation de base 33.10 intitulée « Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompa-

gnement des primo-arrivants » pour la prise en charge de l'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise et précise, à cet égard, son interpellation sur le sujet adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale qui sera développée lors d'une prochaine réunion de la Commission. Il se félicite que cette politique soit affirmée et cofinancée par la Commission communautaire française à concurrence de 200.000,00 € et par le FIPI, dont le budget inscrit en 2012 est de 100.000,00 €, soit un budget global de l'ordre de 300.000,00 € pour l'année 2012.

M. Maron souhaite savoir comment ce budget a été déterminé et souligne que le Bureau de Liaison Bruxelles-Europe, lui, dispose d'un budget de 850.000,00 € pour l'accueil au sens large des eurocrates en région bruxelloise.

Concernant la politique dite de « lissage », il estime logique que le budget annuel soit indexé mais il pense que ce type de dispositif posera problème à l'issue du quinquennat. M. Maron demande au ministre si ce dispositif sera ou non maintenu et ce vu les remarques inscrites dans le rapport de la Cour des Comptes.

Le FIPI ne sera pas communautarisé en 2012 mais il souhaite connaître les intentions du ministre à ce sujet et quelle allocation de base sera affectée pour cette matière.

M. Maron constate que 50 pour cent du budget 'cohabitation des communautés locales' est affecté au soutien scolaire et, qu'à ce titre, une vigilance s'impose quand à la formation des animateurs et des volontaires des écoles des devoirs. Comment le ministre compte-t-il garantir la qualité de cette formation qui requière des capacités pédagogiques ?

Mme Gisèle Mandaila (FDF) demande si une évaluation du travail des bureaux d'accueil des primo-arrivants est disponible.

Relativement à la politique de lissage, elle rappelle les observations de la Cour des Comptes qui estime que cette forme de subsidiarité qui va à l'encontre de la philosophie du décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale pose problème et se demande comment le ministre compte-t-il résoudre cette difficulté pour l'avenir.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, répond que l'accueil des primo-arrivants est un chapitre important.

Il précise que les bureaux d'accueil ne doivent pas devenir des CPAS, qu'ils ont leur spécificité et qu'il ne faut surtout pas développer une politique sociale parallèle.

Le ministre précise qu'il faut continuer à expérimenter le dispositif de l'accueil des primo-arrivants ce qui n'est pas chose facile vu les divergences entre les communautés elles-mêmes.

En 2011, le Comité de gestion du FIPI avait décidé de permettre l'utilisation des réserves accumulées par le FIPI pour l'accueil des primo-arrivants. Le montant du budget de 200.000,00 € sert à financer toute une série de projets de bureaux d'accueil dont notamment Convergence à Anderlecht, Convivialité à Forest, la Voie des Femmes à Saint-Josse et le SAMPA à Molenbeek. Une évaluation n'est pas encore disponible puisque le projet a démarré en septembre 2011.

Deux autres bureaux d'accueil sont cofinancés par la Commission communautaire française, à savoir La Maison de la Solidarité à Bruxelles-Ville et Atmosphère à Schaerbeek.

Lors de l'élaboration du Budget 2013, une réflexion aura lieu sur base d'une évaluation des dispositifs mis en place et sur base du cofinancement du FIPI et de la Commission communautaire française.

Relativement à la problématique du financement de la politique de lissage, le ministre estime que le Collège dispose encore du temps nécessaire pour définir une nouvelle stratégie.

Enfin, le ministre se félicite que 50 % du budget « cohésion sociale » soit destiné à la politique de soutien scolaire.

Il estime que les écoles de devoirs ont une spécificité propre qu'il faut développer via la création de nouveaux métiers liés à la remédiation sociale des enfants sans pour autant que ces écoles de devoirs ne se substituent aux carences de l'enseignement traditionnel. L'échec scolaire n'est pas toujours imputable à la seule variable enseignement mais à d'autres vecteurs tels que l'éducation et le milieu familial. Le Collège mène actuellement une réflexion sur la mise en place d'un cycle de formation pour animateurs au soutien scolaire dans le cadre de la politique de la cohésion sociale.

Mme Marion Lemesre (MR) estime le budget de 200.000,00 € pour mener la politique de la cohésion sociale dérisoire par rapport au défi de la prise en charge des primo-arrivants. Quels sont les critères de sélection des deux cent-vingt associations ?, combien durera encore la phase test ?, des concertations auront-elles lieu avec les acteurs de la cohésion sociale ?

Il faudrait, selon elle, éviter le gaspillage par l'émiettement et se recentrer sur une meilleure collaboration avec les écoles afin de revoir les plages horaires à

l'intérieur des écoles. A ce titre, elle plaide pour une meilleure coordination avec la Communauté française et les autres pouvoirs organisateurs de l'Enseignement.

M. Pierre Migisha (cdH) souhaite connaître la position du ministre quand à l'avis du Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACs) qui plaide pour une seule politique régional d'intégration des primo-arrivants afin qu'ils n'aient pas à choisir entre deux offres de citoyenneté.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, rappelle que les trois priorités du Collège sont l'accueil des primo-arrivants, l'alphabétisation et le soutien scolaire.

L'année 2012 est une année test qui se prolongera jusqu'en octobre 2012. Des appels à projets seront lancés en concertation avec les associations. Le budget 2012 sera limité mais pourra être revu à la hausse en 2013 si nécessaire.

Il précise que le Collège est à l'écoute des recommandations des acteurs de terrain mais qu'*in fine*, le Collège doit toujours faire des choix et définir les priorités de sa politique.

M. Alain Maron (Ecolo) se réjouit de l'arrivée du décret mais il souhaite de la cohérence pour les Bruxellois car les décrets flamands et francophones divergent et plaide pour un financement bicommunautaire.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, précise qu'une stratégie commune pour la politique de la petite enfance sera mise en place.

3. Examen des tableaux

Programme 2 – Cohabitation des populations locales

Mme Gisèle Mandaila (MR) souhaite connaître les projets soutenus à l'AB 22.20. 63.01 – Subventions pour infrastructures dans le cadre du cofinancement du FIPI communal.

Elle demande que la liste de ces projets soit jointe au rapport.

Elle s'interroge sur le coût du *Welcome Pack* et sur l'article budgétaire par lequel il sera financé.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, précise que le *Welcome Pack* est financé par le Fonds d'intégration européen (FIE).

M. Pierre Migisha (cdH) constate une augmentation de budget de 24.000,00 € pour la politique de l'alphabétisation.

Il précise que les moyens budgétaires sont limités et qu'il serait utile d'avoir une évaluation en la matière.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, répond que le CRACs a déjà rédigé un rapport sur la problématique de l'alphabétisation et l'apprentissage du français et que le Collège en a pris connaissance.

Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*), AB 12.01 et 61.36

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, précise que le budget de 100.000,00 € inscrit actuellement à l'AB 20.22.52.01 relatif aux subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif a été transféré depuis deux ans au programme 2 en Cohésion sociale.

II. Programme 3 – Personnes handicapées

Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Le Collège de la Commission communautaire française a souhaité que diverses avancées concrètes soient possibles en 2012 et ce, malgré une situation budgétaire restant structurellement difficile, dans le but de répondre au mieux aux multiples besoins des personnes handicapées et plus particulièrement, des personnes handicapées de grande dépendance.

Pour cette raison, globalement, le budget 2012, consacré à la politique des personnes handicapées, couvrant déjà un tiers du budget global de la Commission communautaire française, enregistre une augmentation de quasi 4 millions d'€, soit une croissance des crédits de 3,2 %.

Ce budget permet bien évidemment le maintien de toutes les politiques menées jusqu'à présent et d'en développer davantage.

La ministre présente, tout particulièrement, dans son exposé les concrétisations de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées.

La ministre ne s'étendra donc pas sur le projet relatif au décret « Inclusion » des personnes handicapées, mais son élaboration représente un enjeu important à la fois pour les personnes en situation de handicap, pour les acteurs du secteur (familles, services, associations, ...), et pour les partenaires des autres secteurs concernés. Il s'agit d'aboutir à des réformes qui amélioreront concrètement les réponses proposées aux personnes handicapées en Région bruxelloise, et ce, dans leurs différents domaines de vie et d'action telles que l'hébergement, l'accompagnement, la formation, le travail, les loisirs, l'organisation des services et l'information.

La ministre présente trois avancées qui lui tiennent particulièrement à coeur :

1. l'accentuation de l'aide au maintien à domicile, afin d'anticiper l'esprit du décret « Inclusion »;
2. la création de places;
3. et le soutien à l'intégration scolaire.

1. L'accentuation de l'aide au maintien à domicile, afin d'anticiper l'esprit du décret « Inclusion »

L'inclusion signifie tout simplement que les personnes handicapées ont comme tout un chacun le droit de vivre dans la société, tout en recevant les aides et les soutiens nécessaires. Afin de pouvoir répondre à ce principe au sein de notre région, plusieurs fronts se présentent à nous :

- développer les aides individuelles;
- renforcer l'accompagnement,
- et soutenir l'accessibilité.

Pour répondre à la volonté de la ministre de développer les aides individuelles, depuis ces deux dernières années, le crédit des aides individuelles a été revu à la hausse et principalement à l'ajustement. Pour rappel, ce crédit couvre, par exemple de manière non-exhaustive, l'aide à la communication, le matériel pour incontinence, les coussins anti-escarres, l'aide à la mobilité, l'aménagement de voitures, l'aménagement immobiliers, les lits hydrauliques ou électriques, les soulèves-personnes et la domotique.

Il faut poursuivre également le déploiement des services d'accompagnement. Une augmentation de crédit permettra la modification de 2 agréments existants afin de permettre l'élargissement de leur panel d'offre, et permettra également l'opportunité d'un nouvel agrément. De plus, il sera également possible élargir l'offre de répit pour les personnes de grande

dépendance. Pour le concrétiser, un appel à de nouveaux projets sera lancé en 2012.

Conformément à l'esprit de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées, la ministre a permis la signature d'un protocole d'accord entre la Commission communautaire française et l'administration Service bruxellois francophone des personnes handicapées (PHARE) d'une part et l'ONE d'autre part. Son objectif est de soutenir, chacun dans leurs missions, le développement du caractère inclusif des lieux de vie pour les enfants, principalement de 0 à 12 ans, et leur famille.

Pratiquement, dès janvier 2012, une Recherche Action sera menée pour donner des réponses diversifiées et coordonnées entre les acteurs de la petite enfance en vue d'un accueil et d'un accompagnement de qualité pour les enfants ayant des besoins spécifiques dans les milieux d'accueil agréés et subsidiés par l'ONE.

Lors de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du décret « Inclusion », l'accessibilité et la mobilité ont été les thèmes les plus cités. Il s'agit d'un problème essentiel pour l'inclusion des personnes handicapées dans la société.

En effet, la notion d'accessibilité peut être un frein à l'inclusion des personnes à de multiples occasions :

- accès aux bâtiments privés et publics (ascenseurs, rampes non praticables, etc.);
- voiries non adaptées;
- parking « Handicapés » : trop peu nombreux (notamment dans les grandes surfaces) et le non-respect de la réglementation;
- accès aux lieux publics et culturels;
- accès aux transports et transports en commun (disponibilités, horaires peu flexibles, coût élevé et manque de formation spécifique du personnel).

L'accès peut également prendre de multiples formes :

- spatial (rampes, trottoirs, etc.),
- visuel (lisibilité des affiches dans les lieux publics pour les malvoyants),
- auditif (annonces dans les bus non accessibles aux personnes sourdes),
- compréhension (vocabulaire utilisé), etc.

Afin de soutenir et de développer le secteur spécialisé en matière d'accessibilité, 4 services vont être agréés par la Commission communautaire française. Ceux-ci, outre l'offre de conseils, pourront attester de la conformité de l'espace social notamment sur le plan technique, architectural, fonctionnel mais aussi comportemental.

2. La création de places

Le décret infrastructures pour l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées et son arrêté d'application ont été adoptés et publiés au *Moniteur belge* (l'arrêté est en passe de l'être), ce qui a permis l'évolution positive d'importants dossiers de ce type et de répondre en partie au besoin criant de nouvelles places, rendant encore plus pressant leur avancement.

L'enjeu de ce texte est important, plus particulièrement pour les projets de construction des centres de jour et d'hébergement « Hoppa » et « Coupole bruxelloise de l'autisme ».

Concrètement,

- Le projet de la Coupole est bien engagé et l'attribution définitive du marché financier et de travaux est en cours de concrétisation.
- Concernant le projet « Hoppa », leur dossier a été approuvé et leur marché financier est lancé. Le début de leurs travaux est prévu au printemps 2012.
- L'ASBL « Briques du Gamp » a attribué un bâtiment mis à leur disposition par la Régie des bâtiments fédéraux, à l'ASBL « Farra Bruxelles-Capitale ». Beliris prévoit un crédit pour adapter ce bâtiment aux besoins de ce projet d'accueil. Plusieurs réunions regroupant les différentes administrations (Services Phare, Beliris, Patrimoine ...) concernées sont organisées périodiquement afin de suivre l'évolution de ce projet.
- L'ASBL « La Braise » est par ailleurs et encore toujours en discussion avec la Commune d'Anderlecht afin de conclure un bail emphytéotique avec un canon viable. Plusieurs interventions auprès du Collège du Bourgmestre et échevins ont eu lieu en ce sens, mais la ministre constate qu'ils restent sourds à sa demande.

Outre ces importants dossiers d'ouverture de nouveaux centres, le déploiement de nouvelles places dans les structures existantes se poursuit.

Une part très importante du budget du Service PHARE est octroyée aux centres de jour et d'héber-

gement dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et surtout des plus dépendants et ce, par le biais d'un encadrement en personnel suffisant et de locaux adéquats.

Dans les centres de jour et d'hébergement, le nombre de places d'accueil a augmenté. Depuis 2004, le nombre de places agréées est passé de 2.585 à 2.648, soit un supplément de 63 places ce qui correspond à l'accueil d'environ 75 personnes en situation de handicap en tenant compte qu'au sein des centres de jour des accueils à temps partiel existent. En 2012, 4 places supplémentaires sont actuellement prévues.

Cette offre de places est aussi renforcée par l'augmentation de conventions nominatives et prioritaires (3 nouvelles conventions sont prévues) et par la création d'une nouvelle initiative d'hébergement telle que le projet « Les Pilotis ».

Parallèlement à cette augmentation, la ministre observe, depuis 2007, année du « défigeage » des normes en personnel, une augmentation de 43 emplois équivalent temps plein.

Le renouvellement des agréments des centres d'hébergement donnera l'occasion au Collège de prévoir un encadrement plus approprié pour les personnes handicapées vieillissantes. Cette adaptation d'encadrement concernera 28 personnes qui sont actuellement dans les centres d'hébergement.

Par ailleurs, une modification de l'arrêté relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et des centres d'hébergement pour personnes handicapées est prévue d'ici fin décembre. Elle vise à mieux soutenir les directions, à apporter d'importantes simplifications administratives, à raccourcir les délais d'adaptation de certaines normes d'encadrement, et à renforcer la maîtrise budgétaire de ce secteur par un plafonnement (adapté à l'historique de chaque centre) des taux de charges patronales.

3. L'intégration scolaire

Une Commission d'organisation de l'intégration scolaire pour l'enseignement ordinaire, fondamental, secondaire et supérieur a été mise en place en 2011. Elle a pour objectif d'évaluer de manière qualitative et quantitative la politique d'intégration scolaire et de formuler des propositions d'amélioration. Cette commission remettra un rapport d'activités dans le courant 2012.

Par ailleurs, concernant l'intégration des élèves dans l'enseignement spécialisé, la ministre a dégagé un budget de 150.000,00 € pour soutenir un projet pi-

lote : « Support à l'intégration personnalisé pour adolescents avec autisme ». Ce projet est mené par le service d'accompagnement du Susa dans le cadre de la nouvelle école d'enseignement secondaire spécialisé créée à l'initiative des « Pilifs ».

Ce service s'adresse à des jeunes atteints d'autisme et de troubles importants du comportement qui ne trouvaient pas de places dans l'enseignement secondaire spécialisé ou qui s'en sont fait exclure.

Les objectifs sont de permettre la participation scolaire et de soutenir les jeunes aussi bien dans le temps scolaire que dans le non scolaire. Il s'agit d'un projet expérimental, car la ministre ne veut en rien se substituer aux missions de l'enseignement.

En conclusion, comme je vous l'ai indiqué, des places ont été et seront créées, des services répit verront le jour, des conventions prioritaires supplémentaires seront également octroyées.

De plus, afin de favoriser le maintien à domicile et l'inclusion sociale, des montants budgétaires ont été dégagés pour l'octroi d'aides individuelles supplémentaires ainsi que pour le renforcement de services d'accompagnement.

2. Discussion

Mme Marion Lemesre (MR) se réjouit de l'augmentation du budget de la politique d'aide aux personnes handicapées à concurrence de 4.000.000,00 € mais elle regrette que la ministre ne précise pas l'affectation donnée à cette hausse budgétaire.

Elle regrette toutefois la décision de la ministre d'avoir plafonné le taux des charges patronales, tel que prévu à l'article 40 du projet d'arrêté relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et des centres d'hébergement pour personnes handicapées, qui risque fortement de mettre en péril la pérennité des centres. A cet égard, elle estime que la ministre a une grande méconnaissance du terrain et qu'elle devrait davantage écouter les responsables des associations.

Mme Nadia El Yousfi (PS), rapporteuse, s'interroge quand à la future mise en application de l'arrêté relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et des centres d'hébergement pour personnes handicapées qui prévoit l'instauration d'un forfait et donc un plafonnement des charges patronales en lieu et place du remboursement des charges réelles des centres.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handica-

pées, répond qu'un effort d'objectivation des besoins des personnes en situation de grande dépendance a été réalisé dans le secteur et qu'une mise à jour du cadastre est régulièrement mise à jour. Actuellement, 200 personnes de grande dépendance sont connues.

La ministre précise que des pourparlers ont lieu avec la commune d'Anderlecht pour l'acquisition du terrain La Braise et qu'elle espère une issue favorable à ce dossier.

La ministre rappelle que le projet d'arrêté est actuellement à l'avis du Conseil consultatif francophone bruxellois de l'Aide aux personnes et de la Santé après de longues négociations avec les représentants du secteur depuis fin 2008. Elle cite, parmi les avancées de l'arrêté, la simplification administrative, l'octroi de normes complémentaires pour personnes handicapées âgées dans plusieurs centres, l'octroi d'indemnités au personnel de direction qui n'avait pas encore fait l'objet d'une revalorisation depuis l'adoption du décret, une revalorisation donc de la norme personnelle de direction et du personnel administratif et comptable en centres de jour pour enfants scolarisés pour un centre agréé de 300 places et plus et enfin la limitation et le plafonnement des taux de charges patronales.

La ministre précise que le concept de l'inclusion ne tend pas vers une désinstitutionnalisation mais doit être plutôt compris comme étant une volonté d'adapter l'offre aux besoins et soutenir les volontés de transformation du secteur.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) estime que ce budget apporte des réponses quantitatives et qualitatives face à l'ampleur et la nature des besoins des personnes en situation de handicap. Elle se réjouit que le Collège en a fait sa priorité.

Elle estime que les avancées en termes budgétaires sont visibles car les augmentations de crédits dépassent les 3 % avec des augmentations en infrastructures, reflet sans doute du décret voté l'année passée.

La notion d'inclusion permet, selon elle, le désenclavement de la personne handicapée, des politiques spécifiques et l'intersectorialité offre des réponses à ses besoins.

Madame Braeckman rappelle pourtant les priorités du Collège dans ses compétences spécifiques à destination des personnes en situation de handicap, à savoir l'augmentation des places dans les centres de jour et les centres d'hébergement, le soutien au maintien à domicile et à l'intégration scolaire.

Concernant l'offre des places dans les centres, elle reconnaît les avancées mais que l'effort ne rencontre pas suffisamment la demande et qu'il faudra trouver d'autres alternatives.

Elle estime, qu'à ce titre, les services d'accompagnement et les offres de répit constituent une alternative au manque de places dans les centres.

Elle s'interroge sur l'augmentation du budget 2012 pour les services d'accompagnement alors que celui des services de répit est en diminution.

Concernant la problématique des personnes sourdes, elle constate une diminution de budget à l'ajusté 2011 alors que le tarif horaire est passé de 33 € à 45 €. La demande de traduction est-elle moins forte, le système est-il mal connu ou y aurait-il des difficultés à trouver des interprètes ?

La ministre s'est-elle entretenue avec son homologue de la Communauté française, Mme Marie-Dominique Simonet, ministre en charge de l'Enseignement obligatoire pour aborder le cursus des interprètes.

Elle suppose que l'année 2011 fut globalement relativement correcte pour les Entreprises de Travail Adapté (ETA), vu la hauteur des ajustements. Elle salue les objectifs du plan de relance. Elle souhaite plus de connexions avec les politiques régionales et notamment le bénéfice des clauses sociales pour les ETA.

Le système Old Timer évolue-t-il positivement ? Est-il accessible aux agents contractuels subventionnés ? Actiris a-t-il trouvé une solution à ce problème ?

Mme Caroline Persoons (FDF) rappelle que dans le cadre des futures réformes institutionnelles le secteur des allocations familiales sera probablement communautarisé et donc transféré à la Commission communautaire commune (COCOM) en région bruxelloise.

Qu'à cet égard, il faudra rester vigilant quant à l'avenir de la politique des personnes en situation de handicap plus particulièrement en région bruxelloise où le pourcentage des allocations familiales majorées pour personnes en situation de handicap est le plus élevé.

La ministre répond qu'elle sera attentive à la problématique des allocations familiales majorées dans le cadre de la communautarisation de cette politique.

Mmes Braeckman (ECOLO), El Yousfi (PS), rapporteuse et Persoons (FDF) constatent que le budget relatif aux projets de répit pour les familles en

attente de places, qui était de 823.000,00 € à l'initial 2011 passe à 105.000,00 € à l'ajusté 2011.

Mme Persoons (FDF) justifie cette nette diminution par le découragement des associations qui doivent rentrer des projets chaque année avec les lourdeurs administratives que cela implique.

La ministre répond que la diminution du budget pour les centres de répit à l'ajusté 2011 s'explique par un transfert de crédits en vue d'agréer des services d'accompagnement.

Elle souligne que tous les projets qui relèvent du secteur répit ont été tous agréés en 2010 ou en 2011, exceptée La Braise qui le sera en 2012.

Elle précise à Mme Persoons que la problématique du boom démographique est bien entendu prise en compte dans la réflexion globale qu'il faut avoir sur le thème de l'inclusion des personnes en situation de handicap, par rapport également au RRU, au PRDD et à l'aménagement des espaces publics et à l'accessibilité des lieux.

Enfin, elle précise que l'intégration sociale ne doit pas relever uniquement de la politique des personnes en situation de handicap de la Commission communautaire française mais que les communes doivent également s'investir en tant qu'acteurs de proximité.

Sur la base de l'arrêté de 2009, la Commission communautaire française est en voie d'agréer quatre services spécialisés dans le domaine de l'accessibilité des lieux aux personnes de situation de handicap.

Mmes Lemesre (MR) et Persoons (FDF) déplorent le fait que trop peu d'associations accueillent les enfants en situation de handicap avant 8 heures et après 16 heures. Le parascolaire reste une difficulté majeure pour les familles concernées. A cet égard, elle plaide pour une politique de partenariat entre la Commission communautaire française et les autres niveaux de pouvoir.

M. Pierre Migisha (cdH) souligne que la Commission communautaire française continue de mener ses politiques à haute valeur ajoutée tant sur le plan social que sur le plan humain.

Il s'interroge sur les priorités qui seront inscrites dans le décret « Infrastructures » et sur les objectifs qui seront retenus dans le protocole PHARE conclu entre la Commission communautaire française et l'ONE.

La ministre répond que l'arrêté « Infrastructures » est en voie de publication au *Moniteur belge* et que le protocole signé entre la Commission communautaire

française et l'ONE a été adopté et est en phase de pérennisation.

Elle précise à ce sujet qu'il y avait un réel besoin d'actions concrètes sur le terrain et que ce protocole est une excellente chose.

Quant au projet Old Timer, la ministre précise à Mme Dominique Braeckman qu'elle ne dispose pas encore de chiffres complets car il n'existe pas encore d'accord concernant la partie ACS.

Concernant la traduction en langage des signes, la ministre précise la poursuite des discussions sur l'établissement d'un cursus qui est actuellement à l'état de projet avec un partenaire bruxellois. La diminution du budget et du crédit budgétaire s'explique par le fait que le projet n'aura démarré qu'en juillet 2011.

Concernant la problématique des Entreprises de Travail Adapté, la ministre précise une diminution des jours de chômage économique en 2011 et propose que la liste des chiffres soit communiquée et jointe au rapport.

Concernant le plan de relance, il a été décidé d'engager un chargé de missions pour promouvoir les entreprises de travail adapté dans le secteur public.

Concernant les soldes de subsides pour les centres de jour et les centres d'hébergement, la ministre précise que ces soldes sont intégrés dans le budget 2012.

Elle rappelle à cet égard le retard qui avait accumulé depuis 2004 et elle se félicite du comblement de ce retard.

Mme Marion Lemesre (MR) regrette la décision de plafonner les taux de charges patronales des centres de jour et d'hébergement et demande que la liste des centres concernés soit jointe au rapport.

Elle s'interroge également sur le nombre de jeunes et de jeunes adultes qui se trouveraient dans des maisons de repos en situation d'attente.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, précise que le budget supplémentaire de 4 millions d'€ comprend toute une série de nouvelles mesures, à savoir l'augmentation en aide individuelle, la prise en charge de l'enseignement spécialisé, la réalisation de trois nouvelles conventions en convention prioritaire, la mise en place d'une cellule de crise, le soutien à l'ASBL Les Pilotis, l'appel à projets répit, le projet Susa-ados Pilifs, le suivi de la convention des Nations-Unies, les normes de vieillissement pour 28 person-

nes en centres de jour et en centres d'hébergement ainsi que la création de places et de répit.

Mme Marion Lemesre (MR) regrette au même titre que **Mme Caroline Persoons (FDF)** qu'un plan pluriannuel ne soit pas prévu au budget 2012 pour cette politique qui en a tant besoin et insiste sur l'importance d'avoir une politique de concertation entre la Commission communautaire française, l'Etat fédéral et les communes afin que la Commission communautaire française puisse devenir le moteur de cette politique.

La ministre précise quant à la mise en place d'un plan pluriannuel, ce qu'il importe c'est d'avoir une vision globale et très claire en la matière nonobstant le fait que tous les secteurs se retrouvent dans un seul et même tableau budgétaire.

Mme Caroline Persoons (FDF) rappelle la rencontre organisée par le Bureau du Parlement avec les représentants du GAMP qui dénoncent le manque de places d'hébergement pour les personnes en situation de handicap de grande dépendance.

Elle s'interroge sur le nombre de places qui ont été créées en 2011 et celles qui seront créées en 2012. A la demande de Mme Persoons, la liste des nouvelles places créées en 2011 et 2012 sera annexée au présent rapport.

Enfin, elle regrette que l'Etat fédéral soit le seul pouvoir organisateur à avoir affecté un bâtiment et estime que la région bruxelloise aurait pu faire un effort.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, répond que ce n'est pas toujours aisé de travailler en collaboration avec l'Etat fédéral, et en particulier avec Beliris.

La ministre précise qu'une collaboration existe bien entre la Commission communautaire française et la région bruxelloise, et plus particulièrement dans la création de logements accompagnés, dans le secteur de la rénovation de projets et des logements sociaux.

3. Examen des tableaux

Programme 3 – Personnes handicapées Activité 2 : Service à gestion séparée Centre Etoile polaire

Mme Caroline Persoons (FDF) demande au Collège d'être attentif au transfert des conventions INAMI dites « psychiatrie » et envers le centre Etoile Polaire

dans le cadre des prochaines réformes institutionnelles.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, lui répond qu'elle y sera attentive et qu'il y aura bien une communautarisation de ces conventions INAMI dans le respect de l'accord de la Saint-Quentin conclu en 1993.

Activité 3 – Service à gestion séparée SBFPH

Recettes

7.02.00 « Prestations collectives »

Mme Caroline Persoons (FDF) constate une forte augmentation au budget ajusté 2011 (1.028.000,00 €) par rapport au budget 2011 (619.000,00 €) et ensuite une diminution de 250.000,00 € au budget 2012 (869.000,00 €).

7.09.00 « Dons et legs »

Mme Caroline Persoons (FDF) déplore que cette source de financement ne soit pas exploitée.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, précise qu'elle y réfléchira à l'avenir.

Dépenses en prestations individuelles

8.01.06 « Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement généralisé »

Mmes Nadia El Yousfi (PS), rapporteuse, et Gisèle Mandaila (FDF) constatent une augmentation de 90.000,00 € du budget ajusté 2011 (219.000,00 €) par rapport au budget initial (129.000,00 €) et s'interrogent sur l'avenir de ces jeunes adultes qui doivent rester dans l'enseignement spécialisé faute de place.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, précise que vingt-deux jeunes adultes sont concernés, certains approfondissent leur formation, d'autres se trouvent en situation d'attente.

Dépenses en prestations collectives

8.02.03 « Subventions aux services d'accompagnement »

Mme Marion Lemesre (MR) souligne une augmentation de 380.000,00 € au budget 2012 (5.557.000,00 €) par rapport au budget 2011 (5.177.000,00 €) et demande quelles sont les nouvelles missions visées par cet article budgétaire.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, précise, d'une part, que les services qui ont pour mission l'accompagnement sont nombreux et se développent. L'augmentation permettra un nouvel agrément ainsi qu'une mission de loisirs et vraisemblablement de répit. Concernant la problématique de l'accès aux soins de santé et du double diagnostic, ces services peuvent accompagner en milieu hospitalier et, d'autre part, la Commission communautaire française travaille actuellement avec l'Etat fédéral : un appel à projets va être lancé pour mettre sur pied une cellule de crise en collaboration avec le milieu hospitalier psychiatrique.

8.02.06 « Subventions à l'investissement aux ETA »

Mme Gisèle Mandaila (FDF) constate une diminution de 46.000,00 € au budget ajusté 2011 (378.000,00 €) par rapport au budget 2011 initial (424.000,00 €) et se demande si toutes les subventions ont été réalisées.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, précise que les subventions sont libérées en fonction des dossiers rentrés.

Elle propose de joindre la liste des projets ETA au rapport.

La ministre précise que l'engagement d'un chargé de mission porte sur une évaluation de marchés potentiels.

Il est précisé que ce chargé de mission a déjà fait le tour de toutes les Entreprises de Travail adapté (ETA) et surtout des communes qu'il déposera bientôt son rapport.

8.02.10 « Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'Interface grande Dépendance »

Mme Nadia El Yousfi (PS) s'étonne de la diminution de 55.000,00 € au budget 2012 (45.000,00 €) par rapport au budget 2011 (100.000,00 €). Est-ce le coût

salarial de l'équivalent temps plein qui ne serait plus repris par cet article budgétaire ?

Mme Gisèle Mandaila (FDF) s'interroge également sur l'origine de cette diminution au budget 2012 et demande des précisions quant au travail accompli par l'Interface grande Dépendance

Depuis ces deux dernières années, une collaboration s'est-elle développée avec l'administration de la Commission communautaire française ?

8.02.11 « Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places »

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande quels sont les projets de répit qui ont été pérennisés en 2011.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, propose de joindre la liste de ces projets de répit au rapport.

8.03.01 « Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées »

Mmes Dominique Braeckman (Ecolo) et Nadia El Yousfi (PS) rapporteuses, s'interrogent sur la forte diminution du budget 2012 (682.000,00 €) par rapport au budget ajusté 2011 (1.179.000,00 €) et se demandent si le budget sera suffisant.

8.03.02 « Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale »

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande comment sont financés les projets dits « impulsion ».

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, répond qu'ils sont subsidiés par la Loterie Nationale. La liste de ces projets dits « impulsion » sera jointe au rapport.

8.05.07 « Mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies »

A la demande de Mmes Nadia El Yousfi (PS) et Dominique Braeckman (Ecolo), la ministre précise que le montant de 10.000,00 € inscrit au budget 2012 est destiné à la politique de mise en œuvre du protocole de collaboration avec le Centre pour l'égalité des

chances établi en collaboration entre entités fédérées et fédérale.

Enfin, toutes les entités fédérées interviendront financièrement sur base d'une clé de répartition identique à celle instaurée pour le service de lutte contre la pauvreté.

Programme 5 – infrastructures sociales (partim)

Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées

Mme Caroline Persoons (FDF) constate une forte diminution de 345.000,00 € à l'ajusté 2011. Les projets n'ont-ils pas abouti ?

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée, répond que cette diminution résulte du fait que certains dossiers ne sont pas acceptés pour des raisons administratives multiples ou les institutions reportent leurs projets. La ministre propose de joindre la liste des projets acceptés au présent rapport.

**III. Programme 1 – Action sociale
Programme 4 – Famille
Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)**

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Le ministre a le plaisir de présenter aux commissaires les ajustements apportés au budget 2011 ainsi que le budget prévu pour l'année 2012 qui se rapportent aux programmes 1 et 4 de la division 22, regroupant l'Action sociale et la Famille, ainsi qu'à une partie du programme 5 pour ce qui concerne les subventions aux infrastructures.

L'ensemble des membres du Collège de la Commission communautaire française a privilégié la solidarité et la pérennisation des acquis. Ainsi pour le budget 2011, des ajustements ont été réalisés aussi bien sur les crédits initiaux du programme 1 que du programme 4.

Ces ajustements sont soit le résultat de l'adaptation des montants aux besoins réellement exprimés, soit l'adaptation des montants en fonction des crédits nécessaires pour couvrir les subventions dues aux secteurs réglementaires. Il va de soi que ces ajustements se basent sur une étroite collaboration avec l'administration.

Plus précisément, pour le programme 1, l'article 33.06 a été diminué de 220.000,00 € suite à des transferts. Ces transferts ont été possibles vu le retard pris dans le cadre de l'agrément du projet de Maison d'accueil pour Jeunes.

De ce montant, 193.000,00 € ont été attribués sur l'article 22.10.33.01 « Subventions à des organismes d'aide sociale, famille et 3ème âge ». Ainsi, il a été possible de financer des formations pour les travailleurs des maisons d'accueil ayant trait aux violences conjugales, mais également des projets de post-hébergement au sein de deux maisons d'accueil : la maison d'accueil « Rue Verte » ainsi que la maison d'accueil « L'Îlot ». Des projets de prévention du surendettement ont pu être renforcés, problématique très préoccupante qui fait l'objet d'un groupe de travail au sein de la CIM du gouvernement fédéral « Intégration dans la société ». Enfin, pour dernier exemple, ce transfert de crédits a permis de lancer un projet pilote d'hébergement à destination des jeunes gens victimes de pressions maritales.

Les 27.000 autres euros issus de l'article 22.10.33.06 ont été transférés vers l'article 22.10.12.01 réservé aux colloques, prestations de tiers, frais d'études et frais de missions afin de financer l'étude consacrée à la programmation des services ambulatoires, qui constituera un outil pérenne visant à évaluer avec finesse les besoins de la population bruxelloise.

Enfin, toujours en ce qui concerne l'article 22.10.33.06, 165.000,00 € ont été rétrocédés au budget général.

En ce qui concerne le programme 4, seul le secteur des centres de planning familial a été ajusté (AB 22.40.33.13). Le montant de 105.000,00 € a été transféré sur l'article budgétaire 22.40.33.17, réservé aux subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge. 85.000,00 € de ce transfert ont rendu possible le financement et donc le démarrage des activités du nouveau centre de planning familial de Laeken, avant qu'il ne soit agréé provisoirement, ce qui s'est passé le 1^{er} octobre dernier. En effet, ce 27^{ème} planning ne pouvait être agréé tant que l'arrêté programmation du secteur ambulatoire n'avait été adopté.

Pour rappel, la création d'un centre de planning familial dans ce quartier pluriculturel, qui n'était encore desservi par aucun autre centre de planning familial ni par aucun centre d'action sociale globale, est une initiative judicieuse, d'autant plus qu'un centre de planning familial regroupe au sein d'une même équipe des professionnels exerçant différentes fonctions très différentes : psychologues, médecins, ou encore assistants sociaux.

Ce nouveau centre fait déjà figure de pôle important au sein du quartier, faisant lien entre les différents partenaires existants, tels que la Maison Mosaïque, le PMS, l'Association des commerçants, les Comités de quartier, les établissements scolaires des environs ainsi que les maisons de jeunes. C'est primordial quand on sait qu'il s'agit là d'une zone d'action prioritaire où les habitants sont d'origines diverses et le public socio-économiquement défavorisé.

Les 20.000,00 € restants ont permis de financer la mesure de triple protection.

En matière d'infrastructures sociales, c'est-à-dire le programme 5, sur la base de l'avancement des dossiers en cours ou annoncés en matière d'investissements dans les milieux d'accueil de la petite enfance et des services agréés, l'enveloppe budgétaire initialement prévue sera utilisée. Toutefois, un montant de 55.000,00 € a été rétrocédé après analyse des ordonnancements potentiels en 2011.

Le ministre en vient au budget initial 2012.

Pour ce qui concerne les différents secteurs de l'Action sociale et la Famille, le ministre a globalement travaillé à politique inchangée. Même s'ils ne connaissent pas de forte croissance, l'ensemble des crédits sont suffisants pour garantir la continuité des politiques sociales mises en place.

Toutefois, quelques avancées significatives peuvent être mises en exergue.

Le Collège a obtenu des moyens complémentaires pour quatre secteurs réglementaires. Il s'agit du secteur des maisons d'accueil, des centres de planning familial, des Espaces-Rencontres ainsi que des secteurs des Centres d'action sociale globale et des Services d'aide aux justiciables.

La ministre aurait souhaité lancer, cet été 2011, le projet issu du secteur des maisons d'accueil qui avait déjà été présenté l'an dernier, à savoir la création d'une maison d'accueil réservée aux jeunes gens, via la maison d'accueil « Les Petits Riens » mais un problème lié au bâtiment l'en a empêché.

Le ministre n'abandonne évidemment pas cette initiative et a redéposé au budget une augmentation des moyens pour la concrétisation de ce projet, inscrit dans l'accord de majorité de la Commission Communautaire Française. C'était primordial, car il répond à une demande spécifique qui émane du secteur.

Ce projet permettra l'hébergement en chambre individuelle de 15 jeunes âgés de 18 à 25 ans. Cette nouvelle structure sera bien distincte mais elle bénéficiera de l'aide des différentes cellules (juridique,

logement, insertion, santé, animation) de la Maison d'accueil existante. Enfin, une collaboration avec des services extérieurs tels que le SMES ou les centres de planning familial et tout autre service ambulatoire sera également envisagée. Cette structure sera mixte.

Il est important de soutenir ce genre de projet dédié aux jeunes car ces dernières années on a pu constater une augmentation de ce type de public au sein des maisons. Or ce public, généralement déstructuré, nécessite un accompagnement adapté.

En ce qui concerne le secteur des Centres de Planning familial, il s'agit tout simplement du financement sur une année complète cette fois du nouveau centre de planning familial.

Pour ce qui a trait au secteur des Espaces-Rencontres, le ministre a demandé, conformément aux recommandations d'une étude menée par l'Université de Mons, demandé l'augmentation d'1 ETP psychologue clinicien pour chacun des deux services.

C'était primordial, d'une part, au vu des statistiques qui nous indiquent que la Région bruxelloise aurait en réalité besoin de 5 services effectuant cette mission aussi délicate qu'essentielle, à savoir, celle de permettre aux enfants de grandir et de se construire au travers de leur double filiation, même quand les conflits ou les situations psychiatriques l'en empêchent *a priori*. D'autre part, parce que, sans tenir compte de ces données chiffrées, nos deux Espaces-Rencontres traitent un afflux de demandes chaque mois plus important et la population qui fait appel à eux est de plus en plus fragilisée, tant socialement que psychologiquement.

Le ministre en termine par les secteurs de Centres d'Action Sociale Globale et de l'Aide aux Justiciables pour lesquels il est très heureux d'avoir pu rehausser les frais de fonctionnement de 110.000,00 € pour le premier et de 40.000,00 € pour le second. Dans le cadre du secteur des Services d'aide aux justiciables, cette modification budgétaire fait l'objet d'un amendement déposé par le Collège. En effet, non seulement ces secteurs souffrent d'un besoin criant de refinancement, mais en plus, ils étaient et sont sans doute et d'ailleurs encore, les secteurs les moins bien lotis en termes de frais de fonctionnement au sein de l'ambulatoire.

Par ailleurs, un colloqué dédié au vieillissement actif sera organisé le 15 juin 2012 dans le cadre de l'Année européenne dédiée à cette thématique. Il s'agit là d'une politique qui lui est très chère, au vu de la réalité démographique très particulière que vit la Région bruxelloise.

Pour finir en ce qui concerne le programme 5, relatif aux infrastructures sociales, les montants sont à peu de chose près identiques à ceux de l'année passée. Les crédits d'engagements ont été alignés sur les crédits d'ordonnancement dans un souci de diminuer l'encours existant.

2. Discussion

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) rappelle les défis de la Commission communautaire française en matière d'aide sociale en région bruxelloise où la pauvreté augmente, la population croît avec un sur-représentation de la croissance des personnes âgées vu l'allongement de l'espérance de vie.

Elle constate que les besoins sont immenses tandis que l'offre des services d'aide aux personnes vient en aval et n'évolue pas suffisamment, notamment en ce qui concerne les services d'aides à domicile. Elle souhaiterait avoir une vision de l'évolution du contingent des services d'aide familiale depuis cinq ans et un plan de prévisions pluriannuel pour l'avenir.

Mme Braeckman se réjouit de l'augmentation des moyens donnés aux Espaces Rencontres et de l'utilisation de nouveaux moyens de communication pour lutter contre les violences conjugales.

Elle demande si des logements spécifiques seront créés pour les victimes de mariages forcés.

Elle estime intéressant d'avoir un nouveau lieu d'accueil pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont en décrochage social.

Elle regrette que beaucoup d'associations, comme Infor Home dont le rôle social sur le terrain n'est plus à démontrer, ne voient pas leur budget indexé.

Dans le cadre de la reconduction des réseaux social-santé mis en place par le décret ambulatoire, le ministre en charge de l'Action sociale est-il consulté quant au maintien ou à l'agrément de nouveaux réseaux ?

En matière d'aide aux justiciables, les associations SOS Viol et le Centre laïque d'aide aux justiciables seront-elles encore cofinancées par le programme social et cela compensera-t-il la diminution du côté de la santé ?

Dans le cadre du projet EVRAS, **Mmes Dominique Braeckman (Ecolo) et Jacqueline Rousseaux (MR)** estiment que l'envoi d'une circulaire aux écoles n'aura pas l'effet escompté et que cette circulaire risque de rester lettre morte.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime que le Collège doit conscientiser les professeurs d'école, les centres PMS et PSE à cette problématique.

Elle demande des éclaircissements sur l'étude portant sur l'évaluation de l'offre sociale en matière de santé. S'agit-il d'une étude transversale ?

Peut-on avoir accès à certains chapitres clôturés ou doit-on attendre fin 2012 ?

En ce qui concerne la lutte contre les violences conjugales, elle suggère d'exploiter tous les moyens de communication du Net existants tels que les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Netlog, etc.

Quant à la création d'une maison d'accueil pour les jeunes de 18 à 25 ans en difficulté sociale, elle souhaite savoir quelle population est concernée, quel type d'encadrement est prévu et quand ces jeunes seront accueillis.

Mme Gisèle Mandaila (FDF) demande si ces jeunes adultes pourront bénéficier d'un accompagnement psychosocial.

M. Pierre Migisha (cdH) souhaite savoir si la mixité a été autorisée et, dans l'affirmative, si cela ne posera pas de difficulté sur le terrain.

Mme Marion Lemesre (MR) estime qu'une maison d'accueil pour quinze jeunes ce n'est pas suffisant et qu'il faut davantage travailler en coordination avec l'école afin de déceler en amont les problèmes de décrochage scolaire.

Elle constate qu'un budget supplémentaire de 110.000,00 € a été affecté pour couvrir les frais de fonctionnement de dix centres d'action sociale globale (CASG).

Enfin, concernant l'agrément de maisons de repos, le Collège a annoncé la création de 512 places supplémentaires. Mme Lemesre demande quel article budgétaire est visé et souhaite que la ventilation des subsides, centre par centre, soit jointe au rapport.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) félicite le ministre pour les efforts budgétaires entrepris dans le domaine de l'Action sociale.

Dans le cadre de l'aide familiale, elle constate une augmentation du budget et souhaite savoir comment ces nouveaux moyens seront utilisés.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'une nouvelle étude a été demandée afin d'évaluer les besoins dans le

cadre des hébergements et des services d'aide aux personnes âgées. Il précise que les maisons de repos ne sont pas subventionnées par la Commission communautaire française mais bien par l'INAMI. Il propose de revenir sur la question lors d'une prochaine commission.

Mme Gisèle Mandaila (FDF) souligne que l'ULB a déjà réalisé des études sur la problématique du vieillissement de la population et qu'elle ne voit pas l'intérêt de financer encore de nouvelles études dans ce domaine.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que les résultats de cette étude sont attendus pour juin 2012 et que celle-ci a été cofinancée par la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la *Vlaamse Gemeenschapscommissie*.

Dans le cadre de la politique de l'aide aux détenus, **Mme Gisèle Mandaila (FDF)** précise qu'il existe un taux de récurrence de 95 % pour les détenus qui ne bénéficient pas d'un plan d'aide de réinsertion. Existe-t-il de nouveaux plans d'action en la matière ?

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'il n'est pas opposé à mener de nouvelles actions en la matière mais qu'il dénonce un réel problème d'agencement de locaux dans les établissements pénitentiaires.

Dans le cadre de la lutte contre les mutilations génitales, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** s'inquiète de cette problématique qui doit être prise en charge par la Commission communautaire française.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, précise que ce phénomène a malheureusement pris de l'ampleur sur le territoire de la région bruxelloise.

Il précise que le réseau « mariage et migration » est soutenu par le Collège et est doté d'un budget de 60.000,00 € pour lutter contre les mariages forcés.

Les réseaux prennent en charge cette problématique et tentent d'apporter une aide individuelle à chaque victime.

En ce qui concerne les mutilations génitales, le ministre soutient l'ASBL Intact en initiative et en Relations internationales, un projet d'exposition photographique qui sera diffusé en Communauté française.

Concernant les projets en initiatives, le ministre regrette que ces projets ne puissent être indexés. Il précise que, par ailleurs, cette année, le Centre d'appui

de médiation de dettes bénéficie d'une aide complémentaire de 15.000,00 €.

Quant aux associations SOS Viol et Service laïque d'aide aux justiciables, le ministre confirme que celles-ci sont subventionnées en « initiatives » en Santé et qu'elles risquent de perdre leur subside. Le ministre explique que l'augmentation budgétaire octroyée à l'aide aux justiciables à savoir les 39.000,00 € pour financer les frais de fonctionnement de ces services, pourra pour partie combler ce manque.

Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, le ministre précise qu'elles ont toujours existé, de tout temps et dans tous les milieux. Il souligne l'ampleur des violences d'ordre psychologique dont les femmes sont souvent victimes sans s'en rendre compte. Il cite, à cet égard, le film « Fred et Marie » qui a été soutenu par la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales.

Il précise la création d'un centre de planning familial à Laeken et la maison d'accueil pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation de décrochage social. Il ne peut, à ce stade, préciser la date d'ouverture de ce centre.

Le ministre précise que le Petits Riens, ont un projet de bâtiment à Saint-Gilles pour leur projets jeunes 18-25 ans. Le projet à Schaerbeek a dû être abandonné suite à des difficultés d'ordre urbanistique.

3. Examen des tableaux

Programme 1 – Action sociale

AB 22.10.12.01 « Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration »

M. Pierre Migisha (cdH) constate une augmentation du budget à l'ajusté 2011 et souhaite une ventilation de tous les projets et études menés ou en cours sous cette allocation de base.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, précise que le budget 2011 a été ajusté pour financer des études, dont celle sur la programmation des soins et de l'aide à domicile dans le secteur des services ambulatoires, à concurrence de 25.000,00 €, un colloque sur les mariages forcés à concurrence de 4.000,00 €. Une étude est en cours sur les besoins des personnes âgées en terme d'hébergement.

AB 22.10.33.06 « Subventions aux centres d'accueil »

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) s'interroge sur la nette diminution de plus ou moins 400.000,00 € à l'ajusté 2011.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, précise que 220.000,00 € ont servi à financer des projets en initiatives dont les projets post-hébergement. Des projets sur la problématique des mariages forcés se retrouvent à l'AB 22.10.33.01 « Subventions à des organismes d'aide sociale ». Enfin, un budget de 165.000,00 € a été reversé au ministre en charge du Budget pour le refinancement de la Commission communautaire française.

Le ministre répond à Mme Ozdemir que le bénévolat sera soutenu dans ce domaine.

AB 22.10.33.07 « Subventions aux services d'aide aux justiciables »

A la question de M. Migisha et de Mme Mandaila sur l'augmentation de 39.000,00 € de cette AB, le ministre précise que le Collège a déposé un amendement n° 1 qui consiste à transférer un montant de 39.000,00 € de l'AB 22.40.33.12 vers l'AB 22.10.33.07 afin de diminuer l'écart de subventionnement des frais de fonctionnement des services d'aide aux justiciables par rapport aux autres secteurs de l'ambulatorio.

Programme 4 – Famille

AB 22.40.33.12 « Subventions aux services agréés d'aide aux familles »

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, précise à M. Migisha que la Fédération des services d'aide à domicile dispose d'un budget de 36.000,00 €.

AB 22.40.33.13 « Subventions aux centres PMF »

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond toujours à M. Migisha que le montant de 245.000,00 € supplémentaires inscrit à cette AB servira à financer le nouveau centre de planning familial à Laeken.

M. Pierre Migisha (cdH) suggère une collaboration avec la Commission communautaire commune qui soutient des initiatives en la matière et cite le projet « Mère-Enfant à domicile ».

AB 22.40.33.15 « Centres de formations d'aides familiaux »

A la demande de Mme Braeckman, le ministre précise qu'à l'issue de la formation d'aide familial, l'élève reçoit une attestation de capacité d'aide familial et une carte d'immatriculation d'aide familial avec sa photo. Ces deux documents sont ensuite estampillés d'un cachet de la Commission communautaire française et de la signature de l'Administrateur général de l'administration.

AB 22.40.33.16 « Subventions aux services Espaces-Rencontres »

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) regrette qu'il n'y ait pas de nouveaux services Espaces-Rencontres.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que leurs moyens ont été renforcés en terme de personnel.

AB 22.40.33.17 « Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge »

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, précise à Mme Ozdemir que cette AB concerne des initiatives et des projets intéressants qui ne sont pas agréés par un décret et il propose de joindre la liste de ces projets en annexe au rapport.

AB 22.40.33.18 « Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées »

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) estime que le temps d'écoute trop limité.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que l'écoute est très importante et pourrait se faire dans les deux langues. Il invite les commissaires à l'interpeller sur le sujet lors d'une prochaine réunion à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

AB 22.50.63.24 « Subventions aux communes pour des terrains d'accueil pour les gens du voyage »

M. Vincent Lurquin (Ecolo) précise qu'une ordonnance, qui a été prise en considération au Parlement

de la Région de Bruxelles-Capitale, reconnaît une caravane comme logement.

Il constate que la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose que d'un terrain à Haeren et que c'est insuffisant pour la capitale de l'Europe.

Il rappelle le recours introduit par la Ligue des Droits de l'Homme contre l'Etat belge attestant de ce manquement de place en région bruxelloise pour les gens du voyage.

Mme Marion Lemesre (MR) ne comprend pas pourquoi cette subvention n'est pas utilisée pour aider la Ville de Bruxelles qui en a tant besoin. Elle estime que cette problématique doit être prise en charge par la Région et non par la Commission communautaire française.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'il n'a reçu aucune demande des communes en cette matière.

IV. Vote de l'avis

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 22 du projet de décret ajustant le Budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

V. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Nadia EI YOUSFI

La Présidente,

Fatoumata SIDIBE

VI. Annexes

Annexe 1 AB 22.20.63.01 – Subventions pour infrastructures dans le cadre du co-financement du FIPI communal au budget 2011 ajusté

Les frais couverts sont des frais d'investissement
et/ou d'infrastructure.

COMMUNES	MONTANTS
1. Commune d'Anderlecht N° dossier : 2011/FR/0021 Rue Ropsy Chaudron 7 1070 Bruxelles N° de compte : 091-0001277-45	51.034 €
2. Commune d'Etterbeek N° dossier : 2011/FR/0915 Avenue d'Auderghem 115 1040 Bruxelles N° de compte : 091-0001426-97	14.000 €
3. Commune de Schaerbeek N° dossier : 2011/FR/0741 Place Colignon 1 1030 Bruxelles N° de compte : 091-0001812-95	63.966 €
TOTAL	129.000 €

Annexe 2
Répartition des emplois pour l'attribution des
moyens du Non-Marchand en Cohésion sociale

ANNEXE à l'arrêté 2011/867 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'accord avec le non-marchand conclu en 2000, pour les associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de cohésion sociale avec la Commission communautaire française.

ASSOCIATION	ETPCS 2011	FORMA- TION	SEC. SOCIAL	AUGMENT. SAL.	TOTAL
2 bouts	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Abordage	1,75	612,50	87,50	2.799,32	3.499,32
Abraço – Association d'aide et d'information aux migrants de langue portugaise en situation précaire ou irrégulière	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Action en Milieu Ouvert à Schaerbeek	1,6	560,00	80,00	2.559,37	3.199,37
Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Jeunesse	2,37	829,50	118,50	3.791,07	4.739,07
Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Prévention	1,58	553,00	79,00	2.527,38	3.159,38
Africa Sub Sahara	0,21	73,50	10,50	335,92	419,92
Amis d'accompagner (Les)	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Amis d'Aladdin (Les)	12	4.200,00	600,00	19.195,31	23.995,31
Amis de Wetchi	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Amis des bibliothèques de la Ville de Bruxelles (Les)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
AMO de NOH Service d'aide à la Jeunesse en milieu ouvert	0,25	87,50	12,50	399,90	499,90
Amorce (L')	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Animation prévention socioculturelle – Le Pas	2,45	57,50	122,50	3.919,04	4.899,04
Animations et loisirs pour tous	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Apprenti-Sage	3	1.050,00	150,00	4.798,83	5.998,83
Arabe (Centre Culturel)	1,37	479,50	68,50	2.191,46	2.739,46
Arthis – La Maison Culturelle Belgo-Roumaine	0,7	245,00	35,00	1.119,73	1.399,73
Assembl'âge	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Association Bruxelloise d'Entraide et de Formation (ABEF)	4	1.400,00	200,00	6.398,44	7.998,44
Association de Parents pour l'Orientation et la Médiation du quartier Saint-Antoine	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Association d'Insertion, de Liberté et d'Echange – L'Aile	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Association interculturelle, sociale et sportive	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Association pour le Droit des Etrangers	2,37	829,50	118,50	3.791,07	4.739,07
Association sportive et éducative Anneessens	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Atelier des Petits Pas	6,25	2.187,50	312,50	9.997,56	12.497,56
Ateliers du Soleil	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Ateliers populaires	1,9	665,00	95,00	3.039,26	3.799,26
Atoll	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Atout Projet	26,5	9.275,00	1.325,00	42.389,64	52.989,64
Avenir asbl	2,5	875,00	125,00	3.999,02	4.999,02
Avicenne	0,92	322,00	46,00	1.471,64	1.839,64
Belgique Djibouti	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Bouillon de cultures	14,9	5.215,00	745,00	23.834,17	29.794,17

Brocoli théâtre	0,58	203,00	29,00	927,77	1.159,77
Cactus (Le)	6	2.100,00	300,00	9.597,65	11.997,65
Cairn	3,5	1.225,00	175,00	5.598,63	6.998,63
Caméléon bavard (Le)	1,83	640,50	91,50	2.927,28	3.659,28
CATI – Centre d’alphabétisation pour travailleurs immigrés	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cemome – Centre d’Education en Milieu Ouvert	16	5.600,00	800,00	25.593,74	31.993,74
Cenforgil Sport	1,1	385,00	55,00	1.759,57	2.199,57
Centre culturel Bruxelles Nord – Maison de la création	1,9	665,00	95,00	3.039,26	3.799,26
Centre culturel d’Etterbeek – Espace Senghor	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Centre d’accueil, de recherche, d’information et d’animation – Caria	3,25	1.137,50	162,50	5.198,73	6.498,73
Centre d’action sociale italien – Université ouvrière Casi-Uo	2	700,00	100,00	3.199,22	3.999,22
Centre de développement et d’animation schaarbeekois	3,75	1.312,50	187,50	5.998,53	7.498,53
Centre de jeunes d’Anderlecht	2,5	875,00	125,00	3.999,02	4.999,02
Centre de réflexion Fransisco Ferrer	0,53	185,50	26,50	847,79	1.059,79
Centre d’Entraide de Jette	2,42	847,00	121,00	3.871,05	4.839,05
Centre d’intégration socio-économique pour le travail	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Centre familial belgo-immigré	2,5	875,00	125,00	3.999,02	4.999,02
Centre Féminin d’Education Permanente	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Centre Hellénique et interculturel de Bruxelles	3,5	1.225,00	175,00	5.598,63	6.998,63
Centre Interculturel de Formation par l’Action	2,7	945,00	135,00	4.318,94	5.398,94
Centre Pédagogique Paroles asbl	5,05	1.767,50	252,50	8.078,03	10.098,03
Centre social du Béguinage	3,5	1.225,00	175,00	5.598,63	6.998,63
Centre Vidéo de Bruxelles	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Cirqu’conflex	4,9	1.715,00	245,00	7.838,08	9.798,08
Cité des Jeunes (Maison des jeunes en milieu populaire – Le Local) (La)	7,5	2.625,00	375,00	11.997,07	14.997,07
Club de jeunesse, action éducative	7,5	2.625,00	375,00	11.997,07	14.997,07
Club des Petits Débrouillards de la Région bruxelloise	2,3	805,00	115,00	3.679,10	4.599,10
Cohésion	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cohésion sociale d’Evere (La)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cohésion sociale ixelloise	4,25	1.487,50	212,50	6.798,34	8.498,34
Colombier – Centre de médiation et d’aide extra-scolaire	4	1.400,00	200,00	6.398,44	7.998,44
Conseil Jeunesse Développement	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Convergences	1,6	560,00	80,00	2.559,37	3.199,37
Convivialités	2,8	980,00	140,00	4.478,91	5.598,91
Corsaires (Les)	0,37	129,50	18,50	591,86	739,86
Couleurs jeunes	3,26	1.141,00	163,00	5.214,73	6.518,73
CréActions	0	0,00	0,00	0,00	0,00
CTL La Barricade	2,75	962,50	137,50	4.398,92	5.498,92
Darna	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Démocratie Plus	3	1.050,00	150,00	4.798,83	5.998,83
Dialogue Afrique Europe	1,68	588,00	84,00	2.687,34	3.359,34
Don Bosco – Télé service	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Double sens	0,25	87,50	12,50	399,90	499,90
Douzerome	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Dynamo	3	1.050,00	150,00	4.798,83	5.998,83
Ecole de cirque de Bruxelles	0,88	308,00	44,00	1.407,66	1.759,66
Ecole des Jeunes de la Royale Union					
Saint-Gilloise	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Entr’aide	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Entraide et Culture	1,31	458,50	65,50	2.095,49	2.619,49

Espace cré-action	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Espace de dialogue interculturel	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques EMECOJ	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Espace Ixellois	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Esperluète (L')	4	1.400,00	200,00	6.398,44	7.998,44
Evere (Centre culturel d')	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Femmes épanouies et actives	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Figuier – Service Social Musulman	2,5	875,00	125,00	3.999,02	4.999,02
Forum Koekelbergeois	0,99	346,50	49,50	1.583,61	1.979,61
Foyer des Jeunes des Marolles	0,37	129,50	18,50	591,86	739,86
Ganshoren « La Villa » (Centre culturel de)	0,06	21,00	3,00	95,98	119,98
Gerbe Santé Mentale	4,2	1.470,00	210,00	6.718,36	8.398,36
Gerbe AMO	2	700,00	100,00	3.199,22	3.999,22
Goutte d'huile (La)	3,39	1.186,50	169,50	5.422,67	6.778,67
Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées – GAFFI	7,5	2.625,00	375,00	11.997,07	14.997,07
Groupe d'entraide scolaire de Laeken	3,61	1.263,50	180,50	5.774,59	7.218,59
Groupe socialiste d'action et de réflexion sur l'audiovisuel	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Groupement pour l'Abolition des Mutilations sexuelles Féminines	2	700,00	100,00	3.199,22	3.999,22
Harmonisation sociale schaerbeekoise	4,99	1.746,50	249,50	7.982,05	9.978,05
Inférences	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Infor Jeunes – Centre d'accueil et d'information jeunesse	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Infor Jeunes Bruxelles	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Inser'action	3,76	1.316,00	188,00	6.014,53	7.518,53
Institut de la Vie	2	700,00	100,00	3.199,22	3.999,22
Institut de recherche pour le développement de l'espace culturel européen, observatoire du genre, de la féminisation et des langues – IRDECOF	0,8	280,00	40,00	1.279,69	1.599,69
Institut kurde de Bruxelles	2,5	875,00	125,00	3.999,02	4.999,02
Interpôle	1,25	437,50	62,50	1.999,51	2.499,51
IS ASBL – Idéal Stand Art	2,05	717,50	102,50	3.279,20	4.099,20
Ixelles jeunes	1,03	360,50	51,50	1.647,60	2.059,60
Jardin ensoleillé (Le)	3	1.050,00	150,00	4.798,83	5.998,83
Jette (Centre culturel de)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Jeunesse à Bruxelles asbl	7,43	2.600,50	371,50	11.885,09	14.857,09
Joseph Swinnen	7,87	2.754,50	393,50	12.588,92	15.736,92
Ligue des familles	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Lire et Ecrire	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Lutte contre l'exclusion sociale	10,63	3.720,50	531,50	17.003,84	21.255,84
Ma Maison à Toi	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Maison de la Famille	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Maison de l'Amérique latine	0,78	273,00	39,00	1.247,69	1.559,69
Maison de Quartier Saint Antoine	3	1.050,00	150,00	4.798,83	5.998,83
Maison de Turquie – EYAD	2,16	756,00	108,00	3.455,16	4.319,16
Maison d'entraide pour le développement social – MEDES	1,29	451,50	64,50	2.063,50	2.579,50
Maison des Enfants d'Anderlecht « Club Unesco »	5,1	1.785,00	255,00	8.158,01	10.198,01
Maison des Enfants de Saint-Gilles	4,3	1.505,00	215,00	6.878,32	8.598,32
Maison des Enfants Van Dijk	3,22	1.127,00	161,00	5.150,74	6.438,74
Maison des Jeunes de Forest	6	2.100,00	300,00	9.597,65	11.997,65
Maison des Jeunes l'Avenir	0,92	322,00	46,00	1.471,64	1.839,64
Maison des Jeunes Neder-Over-Heembeek	1,91	668,50	95,50	3.055,25	3.819,25
Maison en couleurs (La)	2,82	987,00	141,00	4.510,90	5.638,90

Maison en Plus (Une)	3,7	1.295,00	185,00	5.918,55	7.398,55
Maître Mot	2,4	840,00	120,00	3.839,06	4.799,06
Manguier en fleurs (Le)	1,47	514,50	73,50	2.351,43	2.939,43
Mentor Jeunes	0,25	87,50	12,50	399,90	499,90
Mes-Tissages	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Mini-Anneessens	0,55	192,50	27,50	879,78	1.099,78
Mission Locale de Saint-Gilles	5,3	1.855,00	265,00	8.477,93	10.597,93
Mondial sport	3	1.050,00	150,00	4.798,83	5.998,83
Mouvement social d'action interculturel – Mosaic	2,16	756,00	108,00	3.455,16	4.319,16
Musique plurielle	0,8	280,00	40,00	1.279,69	1.599,69
Notre coin de quartier	7,25	2.537,50	362,50	11.597,17	14.497,17
Nouveaux Disparus (Les)	3,09	1.081,50	154,50	4.942,79	6.178,79
Objectif, mouvement pour l'égalité des droits	2	700,00	100,00	3.199,22	3.999,22
Omar Khayam (Centre culturel)	0,9	315,00	45,00	1.439,65	1.799,65
Oranger (L')	3,52	1.232,00	176,00	5.630,62	7.038,62
Pavillon (Le)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Quartier et famille asbl	4,5	1.575,00	225,00	7.198,24	8.998,24
Quatre vingt-huit (Le) - Maison de jeunes	1,75	612,50	87,50	2.799,32	3.499,32
Rasquinet asbl EDD CEC	3,5	1.225,00	175,00	5.598,63	6.998,63
Recherche et Formations socioculturelles – Reform	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Réseau d'échanges de savoirs RES 59	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Réseau Mariage et Migration	0,5	175,00	25,00	799,80	999,80
Résilience et Intégration	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Ressources humaines (Centre des)	0,33	115,50	16,50	527,87	659,87
Ruche aux Livres (La)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Rue (La)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Ruelle (La)	2,22	777,00	111,00	3.551,13	4.439,13
SAFA	2	700,00	100,00	3.199,22	3.999,22
Schola ULB asbl	2,69	941,50	134,50	4.302,95	5.378,95
Scientothèque (La) – ULB	1,21	423,50	60,50	1.935,53	2.419,53
Sémaphore	3	1.050,00	150,00	4.798,83	5.998,83
Service de jeunesse des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active – CEMEA	2,72	952,00	136,00	4.350,94	5.438,94
Service de Traduction et d'Interpréariat en milieu social SeTIS	3,25	1.137,50	162,50	5.198,73	6.498,73
Service d'éducation et de formation populaire	5	1.750,00	250,00	7.998,04	9.998,04
Service d'intégration et d'insertion missions actions – SIMA	4,75	1.662,50	237,50	7.598,14	9.498,14
Service pour la Transformation, l'Innovation et le Changement Social	1,4	490,00	70,00	2.239,45	2.799,45
Service Social Juif	0,8	280,00	40,00	1.279,69	1.599,69
Sésame	2,67	934,50	133,50	4.270,96	5.338,96
Smoners	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Sociedad Hispano Belga de Ayuda Mutua	3,5	1.225,00	175,00	5.598,63	6.998,63
Société Saint-Vincent de Paul	2,55	892,50	127,50	4.079,00	5.099,00
Solidarité	0,8	280,00	40,00	1.279,69	1.599,69
Solidarité-Savoir	0,75	262,50	37,50	1.199,71	1.499,71
Synergie 14	1,5	525,00	75,00	2.399,41	2.999,41
Synergies africaines en Belgique	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TEFO (Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse)	1,75	612,50	87,50	2.799,32	3.499,32
Théâtre Maat	1,5	525,00	75,00	2.399,41	2.999,41
Théâtre Marni	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Toucan (Le)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Trait d'Union	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Tremplins asbl	0,53	185,50	26,50	847,79	1.059,79

Troisième œil (Le)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Ulysse	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Union des locataires	1,97	689,50	98,50	3.151,23	3.939,23
Videp	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Vie féminine – Maison Mosaïque	2,2	770,00	110,00	3.519,14	4.399,14
Vision	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Voix des Femmes (La)	4,5	1.575,00	225,00	7.198,24	8.998,24
Walalou	1,75	612,50	87,50	2.799,32	3.499,32
Welcome-Babbelkot	1	350,00	50,00	1.599,61	1.999,61
Winnie-Kot (Le)	1,7	595,00	85,00	2.719,34	3.399,34
Zorobabel asbl	2	700,00	100,00	3.199,22	3.999,22
TOTAL	432,19	151.266,50	21.609,50	691.335,00	864.211,00
Bazar (Le)	5,5	1.925,00	0,00	0,00	1.925,00
Bruxelles Accueil	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Bruxelles laïque	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Centre communautaire Maritime	0,6	210,00	0,00	0,00	210,00
Centre culturel Bruegel	0,95	332,50	0,00	0,00	332,50
Chôm'hier – AID	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Collectif d'alphabétisation	5,1	1.785,00	0,00	0,00	1.785,00
Collectif Formation Société	1,35	472,50	0,00	0,00	472,50
Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et les Etrangers CIRE	0	0,00	0,00	0,00	0,00
EATA Association européenne des Académiciens Turcs de Belgique	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Entraide Bruxelles	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Entraide des Marolles	2,47	864,50	0,00	0,00	864,50
Espace P	1	350,00	0,00	0,00	350,00
Football-Etudes-Familles-Anderlecht FEFA	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Formation Insertion jeunes	1,9	665,00	0,00	0,00	665,00
Formosa	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Foyer des Jeunes	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Groupe santé Josaphat	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Halte garderie de la Senne – Ribambelle	0,9	315,00	0,00	0,00	315,00
Lezarts-urbains (Fondation Jacques Gueux)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Liens de quartier petite enfance	10,5	3.675,00	0,00	0,00	3.675,00
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	9,25	3.237,50	0,00	0,00	3.237,50
Maison de quartier d'Helmet	3,93	1.375,50	0,00	0,00	1.375,50
Maison des associations de Bruxelles	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Maison des Jeunes de Ganshoren	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariat D+ de Schaerbeek et Saint-Josse	0,5	175,00	0,00	0,00	175,00
Partenariat de Cureghem	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariat Quartier Marconi	2,5	875,00	0,00	0,00	875,00
Piment (Le)	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Progrès	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Service International de Recherche, d'Education et d'Action sociale	3	1.050,00	0,00	0,00	1.050,00
Trapeze ASBL	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Turkish Lady	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Union des locataires d'Anderlecht	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Vie associative francophone d'Anderlecht	4,8	1.680,00	0,00	0,00	1.680,00
Watermael Boitsfort en plein air	2,29	801,50	0,00	0,00	801,50
TOTAL	56,54	19.789,00	0,00	0,00	19.789,00
TOTAL GENERAL	488,73	171.055,50	21.609,50	691.335,00	884.000,00

Annexe 3
A. Investissement 2011 ETA

N° ETA	Nom ETA	équipement
ETA 3	ONA	0
ETA 6	APAM	27.797,92
ETA 10	FOES	12.174,12
ETA 11	OUVROIR	8.552,83
ETA 14	M & H	15.646,20
ETA 18	APRE	1.454,22
ETA 131	RENAITRE	19.608,48
ETA 132	MANUFAST – ABP	52.652,40
ETA 172	J. JARDINIERS	18.156,00
ETA 181	TRAVAIL & VIE	60.096,36
ETA 185	SERRE-OUTIL	9.078,00
ETA 194	NOS PILIFS	28.925,00
ETA 199	TRAVCO	27.340,80
TOTAL		281.482,33
budget ajusté		378.000,00
impayé 2010		1.153,53
équipements payés 2011		281.482,33
terrain Jeunes jardiniers 2011		23.421,24
transformation (travco 2011)		71.448,12
solde		494,78

**B. Statistiques relatives à l'évolution
du chômage économique des travailleurs en ETA –
Ligne budgétaire 8.02.05**

2011 : 8.377 jours (estimation)
2010 : 13.763 jours
2009 : 17.562 jours
2008 : 5.040 jours

Annexe 4

A. Liste des places créées en 2011 dans les centres de jour et d'hébergement pour adultes

Centres de jour pour adultes :

- La Forestière : + 2 places
- Anaïs : + 3 places

Centres d'hébergement pour adultes :

- Les Bolets : + 3 places
- L'Arche : nouvel agrément 10 places.

B. Liste des nouvelles politiques pour l'année 2012

1. Aides individuelles : augmentation de l'initial.
2. Prise en charge enseignement spécialisé, pour revenir au montant maximum de la convention.
3. Services d'accompagnement : un nouvel agrément et deux extensions d'agrément.
4. Conventions prioritaires = 3 nouvelles conventions.
5. Création de places et de répit :
 - Mise en place d'une cellule de crise
 - Ouverture des Pilotis
 - Appel à projet répit
 - SUSA – Ado Pilifs
 - Création de places (4)
6. Suivi de la Convention des Nations Unies (notamment pour le protocole de collaboration, mais aussi pour des projets)
7. Centres de Jour et Centres d'Hébergement : modification de l'arrêté dont Norme vieillissement (28 personnes)

Annexe 5
Liste des projets « répit » pérennisés

En 2009 :

Susa : Support aux situations critiques

Tof services : agrément catégorie 1 puis 2 + extrasitting 2^{ème} palier + loisirs grande dépendance
Sapham : 1^{er} palier Loisirs Grande dépendance + palier 2

En 2011 :

Tof-Services : palier 2 loisirs Grande dépendance

AFrahm/Support ham Bruxelles : agrément cat 1 + support aux situations critiques

Triangle Bruxelles : agrément Halte garderie

Annexe 6
Listes des projets dits « initiatives »
et « impulsions »

Nom	Objet	montant
ACJB	Projet Scavus étude sur les types de demandes et l'offre en matière d'activités valorisantes et d'utilité sociale	30.000,00 €
AFRAHM	Événement : journée des familles le 17 septembre 2011	1.500,00 €
Altéo	Événement 50 ans d'existence mai 2011	1.500,00 €
AMT concept	Libercity journée de sensibilisation des étudiants le 19 nov 2011	2.000,00 €
ANAHM	Journée d'étude 25 février 2011 L'internement des PH mentales ou malades mentales	1.500,00 €
ASPH	Campagne 1 PH une personne	1.500,00 €
Audiosonic	Audio description de spectacle	2.500,00 €
Badje	Bruxelles intégration	15.000,00 €
Braise	Centre ressources en matière de lésion cérébrale acquise	28.500,00 €
Bruxelles Royal Yacht club	Organisation national Néo 4.94	1.500,00 €
CAP 48	Colloque annuel	1.500,00 €
Centre d'Egalité des chances Cordiante	Demande de soutien financier aux activités d'intégration de personnes handicapées bruxelloises	20.000,00 €
Coupole bruxelloise de l'Autisme	Demande de subvention en soutien au projet de création d'un centre de jour et d'hébergement	3.500,00 €
CREAHM	Spectacle avec espace catastrophe	4.000,00 €
Ecole de cirque	Frais de fonctionnement	15.000,00 €
Entre-temps	Frais de fonctionnement et de rémunération	40.000,00 €
EOP	Cap 48 festival international du film personnes handicapées	12.500,00 €
Fauteuils volants	Organisation d'activités éducatives et de loisirs	20.000,00 €
FEBRAP	Cap 48 accessibilité des messages de prévention pour les travailleurs en ETA	5.000,00 €
FEBRAP	Les 20 ans	5.000,00 €
Fédération Laïque de Centres de Planning Familial	Handicap, plaisir et sexualité : point de contact	30.000,00 €
Fondation I see	Cap 48 chien guide favorisant l'intégration des jeunes aveugles	10.000,00 €
Handicap international	Bricoleurs du cœur	1.000,00 €
HOPPA	Frais de fonct + 1/2tps	15.000,00 €
INfo-Sourds de Bruxelles	Frais de fonctionnement du service social	6.000,00 €
Inforautisme	Cap 48 boîte à outil « savoir faire »	5.000,00 €
IRAHM	Kaligrav	80.000,00 €
Jam in jette	Accessibilité festival	1.500,00 €
JEST Jamais Eux Sans Toi	Cap 48 Handicapé n'est pas un métier dans la maison Farilu	30.000,00 €
Lu.A.P.E.	Demande de subvention pour les frais de fonctionnement en 2011	6.000,00 €
Maison des Pilifs	Ateliers de transition et de préparation à la retraite	20.000,00 €
Pilotis	Demande de subvention pour la rémunération d'un chef de projet à mi-temps	26.250,00 €
Pissenlits	Santé communautaire à Cureghem volet pers Sourdes et malentendantes	5.000,00 €
POSECO	Événement MOBILISSIMO	1.000,00 €
Orchis GAPS	Favoriser l'accueil des PH de grande dépendance	15.125,00 €
Plateforme annonce du handicap	Cap 48 annonce du handicap soutien aux personnes et aux familles	5.000,00 €
SAHAM	Soutien aux activités du service d'accompagnement	5.000,00 €
Réseau MAG facultés St-Louis	Démarche inclusive pour construire le décret inclusion	36.650,00 €
SISAHM	Cap 48 salon information élèves enseignement spécialisé	12.500,00 €
SISAHM	s'approprier la convention des NU avec « vous et moi »	51.000,00 €
Spécial Olympics	30 ^{ième} édition	1.000,00 €
Théâtre de l'Eclair	Activités théâtrales avec des jeunes	8.750,00 €

The Cut Compagny SPRLU Vivre et grandir St Raphael	documentaire TV autour de la personne handicapée	6.200,00 €
	Cap 48 formation aux jeunes de 18 à 25 ans présentant un handicap mental modéré (salaires)	20.000,00 €
ZIG ZAG	favoriser l'accueil, les accès et les déplacements des personnes à mobilité réduite à l'occasion de la 2 ^{ème} édition du Festival Couleur Café en 2010	8.000,00 €
SUSA	Projet de soutien à l'intégration scolaire et aux familles de jeunes en grande dépendance	150.000,00 €
ETA		360.000,00 €
	TOTAL	1.129.085,00

Annexe 7
Liste des travaux d'infrastructure pour
personnes handicapées 2011 et 2012

A. Liste des ASBL et des travaux réalisés en 2011 :

- ASBL Centre Espoir et Joie à Ganshoren : aménagements pour faire face au vieillissement des résidents
- ASBL Facere à Anderlecht : achat d'une autolaveuse
- ASBL Société royale Le foyer des orphelins La cité joyeuse à Molenbeek :
détection incendie
câble entre la cabine haute tension et un pavillon
- ASBL HAMA III à Ixelles : détection incendie
- ASBL Les cailloux à Uccle : salle de bains et WC
- ASBL CREB à Woluwé-Saint-Lambert : sécurité incendie
- ASBL La forestière à Ixelles : nouvelle toiture
- ASBL Solidaritas-Creb à Ixelles : phase 1 nouvelle rampe d'accès au parking et à la cour

B. Liste des ASBL et des travaux qui seraient réalisés en 2012 (prévisions) :

- ASBL HAMA II à Ixelles : nouvelle toiture
- ASBL Les amis des handicapés mentaux à Anderlecht : sécurité incendie
- ASBL Société royale Le foyer des orphelins La cité joyeuse à Molenbeek :
portes Rf avec rétenteurs magnétiques
toiture pavillon Decroly
toiture pavillon Gais Lurons
équipement archivage
- ASBL HAMA III à Ixelles : placards, isolation de deux toitures, salle de bains
- ASBL Les tropiques à Uccle : chambres au 3^{ème} étage
- ASBL HOPPA à Berchem-Sainte-Agathe : construction d'un CJA et d'un CHA
- ASBL IRAHM à Woluwe-Saint-Lambert : mise aux normes de trois ascenseurs
- ASBL CREB à Woluwé-Saint-Lambert : ventilation
- ASBL Arnaud Fraiteur : chaufferie
- ASBL Solidaritas-CREB à Ixelles : phase 2 pavillon provisoire et chaufferie
- ASBL CEP à Watermael-Boitsfort : accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- ASBL La clairière à Watermael-Boitsfort : toiture et mise en conformité aux normes architecturales
- ASBL Coupole bruxelloise de l'autisme à Jette : construction d'un CJA et d'un CHA

Annexe 8
Ventilation des subventions
par CASG en 2010

Dénomination	Subvention 2010			
	Salaire	fonctionnement	DEQ	subside
Bruxelles Sud Est	280.593,21	19.500,57	1.000,00	301.093,78
CSàD	211.758,97	15.809,92	0,00	227.568,89
Entr'aide des Marolles	348.436,84	19.500,57	1.000,00	368.937,41
Ligue des Familles	200.211,32	15.809,92	1.000,00	217.021,24
Service social Juif	364.126,33	19.500,57	1.000,00	384.626,90
Espace social Télé-service	358.077,18	19.500,57	2.000,00	379.577,75
Wolu-Services	305.036,50	19.500,57	667,70	325.204,77
Tels Quels	152.587,79	13.964,60	0,00	166.552,39
Solidarité Savoir	108.380,71	13.964,60	1.000,00	123.345,31
Espace P	144.231,11	13.964,60	1.000,00	159.195,71

Annexe 9
AB 22.40.33.15 –
Centres de formation d'aides familiales

Contingent AF + AM – Services d'aide à domicile

SERVICE	Contingent AF et AM	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Centre Familial de Bruxelles	250.896,00	252.434,25	245.419,00	254.560,50	257.111,00	251.002,75	248.213,25	247.572,25	251.782,50	251.556,25
Schaerbeek	66.385,00	63.925,00	67.300,25	64.424,00	64.431,50	64.370,50	63.771,25	65.450,50	66.458,50	65.239,50
Watermael-Boitsfort	32.740,00	35.036,00	36.358,00	31.257,25	33.781,50	31.184,00	34.536,25	34.091,75	34.331,25	33.493,25
Saint-Josse	20.775,00	22.084,25	22.236,50	22.185,00	22.489,50	21.393,50	21.486,25	22.147,00	23.211,00	22.870,50
Koekelberg	18.549,00	15.310,00	14.964,50	13.096,00	11.607,50	12.752,25	12.594,25	12.414,50	12.748,00	14.651,25
Malibran	181.582,00	192.120,00	182.849,50	165.785,50	182.839,50	180.848,75	183.512,25	184.487,50	184.547,00	178.782,75
CSAD	293.640,00	271.274,25	289.141,75	290.289,25	293.061,00	289.878,50	298.881,75	291.034,00	289.325,50	284.882,50
TOTAUX	864.567,00	852.183,75	858.269,50	841.597,50	865.321,50	851.430,25	862.995,25	857.197,50	862.403,75	851.476,00

Annexe 10
AB 22.40.33.17 –
Subventions à des organismes d'aide en matière
de politique familiale et du 3^{ème} âge

INITIATIVES 2011

		Arrêté	Collège
Initial 2011	301.000		
Arrêté de transfert 2011/222 du 22.4.0.33.13	70.000	222	31/03/11
Arrêté de transfert 2011/700 du 22.4.0.33.13	35.000	700	06/07/11
Total	406.000		
ASSOCIATIONS	MONTANTS	Arrêté	Collège
Aiguillages	9.000	457	09/06/11
Centre de Planning Familial de Laeken	50.000	275	28/04
Centre de Planning Familial de Laeken	35.000	704	20/07
CEOS arianet	20.000	473	09/06/11
EMMA – Maison médicale du Nord BILOBA	51.000	146	17/03/11
Espaces Enfance	41.000	762	01/09/11
FLCPF	30.000	997	20/10/11
FLCPF	12.500	996	20/10/11
GACEHPA	6.100	1271	
La Ruelle	15.000	1270	08/12
Maison de la famille Saint-Gilles	20.000	516	16/06/11
Maison de l'Amérique Latine	8.000	1355	08/12/11
Mission locale de Molenbeek	12.000	1302	08/12
Promofor (avant en 33.01)	32.500	585	07/07/11
Sophie @	6.100	1306	
Vivre chez Soi	5.000	419	9/06
Total dépensé	353.200		
Solde	52.800		

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par M. Pierre MIGISHA

SOMMAIRE

Division 23 – Santé – programmes 1, 2 et 5	
Programme 1 – Support de la politique générale	
Programme 2 – Services ambulatoires	
Programme 5 – Infrastructures	
1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.....	108
2. Discussion.....	109
3. Examen des tableaux.....	114
Programme 1 – Support de la politique générale.....	114
Programme 2 – Services ambulatoires.....	115
Programme 5 – Infrastructures.....	118
4. Avis de la commission.....	118
5. Approbation du rapport.....	118
6. Annexes.....	119

Membres présents : Mme Dominique Braeckman, M. Bea Diallo (président), M. André du Bus de Warnaffe, Mme Béatrice Fraiteur, Mme Anne Herscovici, M. Pierre Migisha, M. Jacques Morel, Mme Catherine Moureaux, Mme Olivia P'tito, Mme Jacqueline Rousseaux.

Membres absents : M. Jacques Brotchi, Mme Martine Payfa.

Ont également participé aux travaux : M. Eric Tomas (député), M. Benoît Cerexhe (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 23 novembre 2011, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012.

M. Pierre Migisha a été désigné en qualité de rapporteur.

La commission a pris la décision de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour 2011 et du budget pour 2012.

I. Division 23

Programme 1 – Support de la politique générale Programme 2 – Services ambulatoires Programme 5 – Infrastructures

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé

Comme chaque année, le ministre présente le budget proposé par le Collège en matière de santé.

Il commencera par présenter les éléments contextuels qui ont inspiré l'élaboration de ce budget sous forme de bilan de mi-législature avant de présenter les chiffres de manière plus précise.

En matière de politique de Santé, dans la continuité de la politique menée lors de la législature précédente, le Collège s'est engagé à être particulièrement attentif à l'enjeu de l'accessibilité aux soins de santé. Cette attention est, à la lecture du rapport 2011 sur l'état de la pauvreté en Région bruxelloise, bien pertinente.

En effet, réalisé par l'Observatoire de la santé et du social, le rapport 2011 nous indique une nouvelle fois l'ampleur de la pauvreté en Région bruxelloise qui globalement ne s'améliore pas. Il fait état de l'augmentation importante de la population bruxelloise qui s'accompagne d'un nombre croissant de personnes qui vivent dans la pauvreté sur le territoire régional.

Cette pauvreté se manifeste dans le domaine des revenus, de l'emploi, du logement, du niveau d'instruction, domaines qui sont d'importants déterminants de la santé. (Toutes les tranches d'âge sont touchées

et les inégalités socio-économiques à l'intérieur de la région s'accroissent.)

Le ministre souhaite lire ici un extrait de ce rapport concernant la santé : « La pauvreté et la santé sont fortement liées l'une à l'autre. La pauvreté entraîne une dégradation de l'état de santé et une mauvaise santé peut aussi amener un appauvrissement. L'impact de la pauvreté sur la santé se marque à tous les âges de la vie et dans plusieurs aspects : la santé mentale, physique, l'exposition aux facteurs de risques pour la santé, etc. Les inégalités sociales de santé reflètent des inégalités sociales, pour la plupart des problèmes de santé. C'est un cercle vicieux qui se crée : la pauvreté augmente le risque d'avoir une mauvaise santé et une moins bonne santé augmente encore la précarité. ».

Mais que signifie augmenter l'accès aux soins dans le cadre de notre institution ?

La piste politique choisie porte sur deux axes : le premier, les commissaires le connaissent bien pour y avoir largement participé, a consisté à élaborer le décret relatif à l'offre de services ambulatoires et plus spécifiquement y inclure une perspective de programmation et une démarche d'évaluation qualitative, la deuxième est de soutenir les projets augmentant l'accès aux soins que ce soit dans le cadre du décret en agréant de nouvelles maisons médicales ou en matière d'initiatives.

Comme en 2010 et 2011, le budget 2012 sera le reflet de cette politique.

Le ministre en vient au budget proprement dit.

L'ajustement 2011

Au programme 1

Le collège a procédé par redistribution : 4.000 € compensés par un transfert de l'AB 23.10.12.01 « Promotion publication diffusion » vers l'AB 23.10.33.14 « Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé ». Ceci permettra de financer l'ensemble des projets financés depuis de nombreuses années à partir de cette allocation de base à savoir : « Bruxelles Ville-Région en Santé », le centre local de promotion à la santé et le centre de documentation santé.

83.000 € ont été déplacés de l'AB 23.10.33.01 « subvention pour recherche dans le domaine santé » vers l'AB 23.10.12.01 « Prestation de tiers, frais d'études, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration » afin de respecter les règles de marché public pour l'étude relative à

la programmation et l'étude concernant le centre de santé global et passer par un appel d'offre.

Au programme 2

Depuis plusieurs années, le collège utilise les moyens non consommés dans le budget pour financer des projets d'initiatives par le biais de transferts. Ce qui permet que les budgets annoncés à l'initial soient quasiment entièrement utilisés pour le secteur de la santé.

Donc, on peut voir dans le budget un transfert et une redistribution de 572.000 € vers l'AB 23.20.33.17 « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires » qui permet de faire face aux engagements en matière d'initiatives.

Le montant est un peu plus élevé que les autres années pour prévoir le financement de deux nouveaux projets :

- « santé et travail » qui sera porté par l'ASBL Question Santé et qui permettra notamment l'organisation de la première semaine bruxelloise « santé/travail » en concertation avec le secteur des entreprises.
- « élaboration du plan de réduction des risques » qui sera confié à la Fedito, qui travaillera prioritairement en concertation avec l'ASBL *Modus Vivendi*.

Par ailleurs, comme l'an passé, il a fallu prévoir une redistribution permettant d'augmenter l'allocation de base 23.20.33.09 « Subsidés aux services de soins palliatifs ». En effet il s'agit d'adapter le montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2011 compte tenu de l'indexation, mais surtout, compte tenu de l'entrée en vigueur du décret ambulatoire qui a prévu une augmentation d'1 ETP pour les services assurant une offre 24h/24.

Un montant de 80.000 € a dès lors été retiré à différentes allocations de base sous décret. Ces mouvements maintiennent néanmoins les montants financiers nécessaires pour chaque secteur, et ceci sans risque par rapport aux estimations de dépenses d'ici la fin de l'année.

Les commissaires pourront également constater qu'un montant important a été retiré de l'AB 23.20.33.04 « Subventions aux services de santé mentale ». Comme pour les autres secteurs présentant un ajustement à la baisse, ces sommes sont liées à des vacances d'emploi. Le secteur de la santé mentale étant pour l'instant en difficulté de recrutement pour la fonction de psychiatre, cela induit une forte non-consommation du budget prévu.

Budget initial 2012

Programme 1

Toutes les AB présentent le même montant qu'à l'initial 2011.

Par ailleurs, comme cela est repris dans le programme justificatif, les objectifs proposés en 2012 pour les initiatives en santé, restent d'actualité.

Programme 2

Dans ce programme, on retrouve toutes les allocations de base permettant de financer tous les secteurs soumis au décret ambulatoire. Pour ceux-ci, le budget prend d'office en compte une indexation et l'évolution barémique des salaires des travailleurs du cadre agréé.

Par ailleurs, comme signalé précédemment, l'AB permettant le financement des maisons médicales a été augmentée de 180.000 € pour permettre l'agrément de deux nouvelles maisons médicales.

Le ministre indique qu'il y a une erreur dans le programme justificatif concernant l'AB 23.20.33.04. En effet, les moyens ne permettront pas de renforcer « l'équipe enfant » d'un centre de santé mentale dans le nord de Bruxelles. L'espoir de trouver les moyens pour ce renforcement ne s'est malheureusement pas concrétisé.

Globalement, il s'agit d'un budget que le ministre qualifiera de positif, et particulièrement en phase avec les défis de notre Région.

2. Discussion générale

Mme Catherine Moureaux (PS) estime judicieux le processus de transferts vers les allocations budgétaires dédiées aux initiatives (754.000 € au budget ajusté pour 182.000 € au budget initial). Cela représente-t-il un engagement plus durable pour les initiatives ?

L'intervenante constate que le budget présenté est dans les normes de croissance des recettes, et qu'il est logique par rapport aux priorités choisies et par rapport à la situation financière de la Commission communautaire française.

Elle approuve la priorité donnée à l'accessibilité aux soins, qui sera concrétisée par la création de deux maisons médicales.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) constate que, malgré les difficultés budgétaires, le ministre propose la mise en place de nouveaux projets.

Ce commissaire approuve l'introduction générale faite par le ministre. En effet, il était important de faire écho au rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social, qui indique, une fois encore, l'ampleur de la pauvreté en Région bruxelloise, et l'augmentation importante de sa population qui s'accompagne d'un nombre croissant de personnes qui n'ont pas accès à la santé, tant celle-ci est déterminée par la situation socio-économique des individus.

Face à cela, un élément important est mis en avant par le ministre : la création de deux nouvelles maisons médicales, ce qui confirme bien l'importance des soins de première ligne.

M. André du Bus de Warnaffe estime en effet que les médecins généralistes sont la clef, la base de notre système de soins de santé. Ce sont eux qui ouvrent la voie vers la médecine spécialisée, voire l'hospitalisation.

Dans ce contexte, l'intervenant souhaite connaître les critères qui ont présidé à l'ouverture de ces maisons médicales, et connaître également le nombre de demandes.

Il souhaite savoir également ce qu'il en est des relations avec le niveau fédéral, notamment au sein de la CIM (conférence interministérielle) et plus particulièrement concernant les mutuelles.

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) estime que les défis à relever sont importants comme le montre le tableau de bord de l'Observatoire de la Santé et du Social, et qu'il faut dès lors mettre en place des politiques fortes. Or le budget 2012, avec une augmentation de 802.000 € par rapport à l'initial 2010, ne représente qu'une augmentation de 2,93 %.

Dans l'exposé, le ministre met l'accent sur les services ambulatoires. L'intervenante souhaite savoir ce qu'il en est de la demande d'évaluation qualitative : quel est son coût, et la cellule d'évaluation va-t-elle s'ouvrir à d'autres partenaires ?

En ce qui concerne la problématique du suicide, la commissaire estime qu'il faut absolument sensibiliser les médecins généralistes et les milieux scolaires (enseignants, étudiants, CPMS) et fait remarquer qu'il ne semble pas y avoir d'allocation budgétaire propre à ce problème. Quels moyens seront dégagés pour 2012, le délégué mi-temps a-t-il été engagé et la brochure annoncée est-elle terminée et pour quel budget ?

Lors de l'élaboration du budget 2011, le ministre avait fait observer que le grand défi à relever serait le boom démographique et une offre de service suffisante face à ce phénomène. Mme Fraiteur demande en quoi des progrès ont été faits dans l'élaboration du budget 2012.

L'intervenante intervient ensuite sur la problématique des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. En effet, le vieillissement de la population entraîne un accroissement des individus atteints de cette maladie. Quelle réponse le budget prévoit-il face à l'ampleur de la maladie d'Alzheimer ? L'offre de service s'améliore-t-elle ?

En ce qui concerne le programme 1 de l'ajustement 2011, une augmentation de 83.000 € est inscrite pour le financement de deux recherches. Pourquoi ces recherches n'étaient-elles pas prévues par le budget 2011 ?

Le ministre lui répond que ces deux recherches étaient initialement prévues en 2011 à l'AB 23.10.33.01 et qu'elles ont été financées par un transfert.

Mme Fraiteur revient sur les deux nouveaux projets évoqués par le ministre (santé et travail, élaboration du plan de réduction des risques) et souhaite en connaître le coût et le contenu.

M. Jacques Morel (Ecolo) observe qu'en faisant une lecture du budget sous l'angle d'une politique générale de santé il est intéressant de le voir se centrer sur ce qui conditionne l'état de la population bruxelloise, à savoir la pauvreté et la précarité.

Et, répondre par la question de la santé à la question de la pauvreté, paraît évident mais est néanmoins insuffisant. Il y a d'autres déterminants.

Et c'est bien le sens du « décret ambulatoire » que de rapprocher le social de la santé. Mais ce n'est pas encore suffisant. En effet, l'aménagement du territoire, le logement, l'emploi et la culture sont également des facteurs déterminants dans la situation de pauvreté. Elle pourrait être prise en compte comme une priorité dans la démarche d'évaluation qualitative.

Le commissaire revient ensuite au Centre de santé globale, qui dans la déclaration de politique générale est apparu sous l'appellation « dispositif de santé globale ».

M. Morel souhaite dès lors savoir si l'appel d'offre concerne la construction d'un centre de santé globale, ou la transformation du dispositif actuel vers une préoccupation plus globale pour la santé. Et M. Morel de rappeler l'importance du « paramètre multiculture ».

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) se dit sensible à l'introduction qu'a faite le ministre sur la situation socio-économique de la population bruxelloise.

Elle revient ensuite à l'utilisation incomplète des crédits en santé mentale, liée à des vacances d'emploi de psychiatres. La commissaire estime que, au-delà des raisons qui amèneraient les psychiatres à s'orienter vers d'autres secteurs, il faut identifier les lenteurs et imaginer peut-être d'autres formules possibles qu'un psychiatre par service. Cela permettrait d'obtenir un budget plus ajusté et moins de transferts vers les initiatives sous la forme d'ajustements, ce qui maintient les initiatives dans une inutile incertitude.

Par contre, il serait plus juste d'engager des montants plus élevés en initiatives et indexer leurs budgets, plutôt que régler les besoins par le biais des ajustements et voir les non-indexations se cumuler d'année en année.

Mme Braeckman suppose que le projet d'ajustement ne couvre pas uniquement les deux projets annoncés par le ministre. Y en a-t-il d'autres ?

Elle souhaite par ailleurs savoir si ces deux projets sont subventionnés pour un an seulement. Concernant le projet « Santé et travail », la commissaire souhaite avoir plus de précisions sur les thèmes précis et le public visé.

Pour ce qui concerne le renouvellement des réseaux, il y a-t-il eu un appel à projets et des candidats nouveaux ? Garde-t-on d'office les anciens réseaux ? Quelles sont les perspectives ?

M. Pierre Migisha (cdH) estime que les priorités fixées restent très cohérentes et souligne l'effort de la Commission communautaire française en termes de promotion de la santé : maisons médicales, réseaux de santé et sociaux, ville en santé, centre de promotion de la santé.

L'intervenant confirme qu'en effet, derrière les problèmes de santé il y a les problèmes sociaux, et que la transversalité est donc nécessaire.

A propos du nouveau Centre d'Action de Santé Globale (CASG), il souhaite savoir comment le budget prévoit d'avancer dans ce sens.

Pour ce qui concerne la réduction des risques liés à l'usage des drogues (et l'intervenant rappelle les auditions en cours), l'intervenant rappelle que les problèmes de santé mentale et d'usage de drogue sont souvent liés, or l'une des réalités peut cacher l'autre. Il estime par ailleurs qu'il ne faut pas concentrer toute l'attention sur les comportements connus, mais prendre en compte les nouvelles « tendances » telle que

la prise de médicaments et de psychotropes. Les moyens sont-ils à la hauteur ? Seront-ils discutés en CIM (conférence interministérielle) ?

M. Migisha aborde également la question de la santé des personnes migrantes : soulèvent-elles d'autres questions, exigent-elles d'autres adaptations ? Cet aspect doit être pris en compte dans l'inclusion et l'accès aux soins.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) revient à la question du manque de psychiatres dans les services de santé mentale. Manque-t-il des psychiatres ou travaillent-ils plutôt dans d'autres secteurs ? Le ministre a-t-il des contacts avec les universités (malgré les problèmes conséquents à l'instauration du *numerus clausus*) ?

En ce qui concerne le service intégré de soins à domicile (SISD), y-a-t-il des désaccords internes puisque le budget est en baisse ?

L'intervenante fait également observer que les centres de soins de jour ont une croissance faible, alors qu'il y a beaucoup de besoins et de demandes, notamment de la part des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Mme Rousseaux interroge encore le ministre sur le financement d'une équipe « enfants » en santé mentale.

Réponses du ministre

A la dernière question de Mme Rousseaux, le ministre répond qu'il espérait renforcer l'équipe « enfants » d'un centre de santé mentale du nord de Bruxelles, mais que les moyens ne permettront pas de le faire en 2012.

A la question de Mme Braeckman sur la pérennité et l'indexation des initiatives, le ministre rappelle que lors de la législature précédente, l'indexation a pu se faire trois fois. Pour répondre à la question de la pérennité, le ministre rappelle que certains projets ont une durée limitée. Les initiatives « historiques » représentent une somme de 300.000 € à prévoir en plus des budgets initiaux.

Depuis 2004, le Collège a toujours pu assurer le maintien de l'emploi dans les projets d'initiatives. Mieux, en prévoyant l'agrément des réseaux, il a pu garantir la continuité sur 3 ans de ces réseaux. Enfin en agréant des projets précédemment soutenus en initiatives le Collège stabilise ces projets – c'est par exemple le cas de l'ASBL Dune, et de l'ASBL Ulysse.

Concernant les maisons médicales, c'est un secteur que le ministre défend depuis sept ans, et leur nombre est en augmentation. Trente-quatre maisons médicales sont agréées et deux nouvelles vont se créer (pour dix demandes connues par l'administration).

C'était la volonté du Collège de programmer deux maisons supplémentaires. L'étude de programmation aura lieu en 2012, les arrêtés devraient idéalement être pris lorsque les résultats de l'étude seront connus. Néanmoins, le ministre proposera au Collège de modifier l'arrêté de programmation actuel afin d'agréer les deux nouvelles maisons médicales dès le début de l'année.

Une maison médicale ne peut exister sans le soutien fédéral, c'est le financement principal. Le fédéral soutient également l'implantation de nouvelles maisons médicales via le Fonds « Impulséo » qui vise à aider les médecins généralistes à s'installer dans les quartiers où il y a pénurie de médecins. Ce fonds pourrait être transféré dans le cadre des négociations institutionnelles et des transferts de compétences. Il faut dès lors s'y préparer et élaborer une note méthodologique en vue du transfert éventuel. Pour l'instant, le ministre n'a pas encore eu de discussions avec le pouvoir fédéral.

Pour le reste, le ministre rappelle qu'il faut travailler dans le cadre d'une enveloppe donnée, pendant que les différentes formations politiques travaillent au refinancement de la Région bruxelloise et des Commissions communautaires. Et dans le cadre de cette enveloppe, il y a quand même de nouveaux projets, comme les maisons médicales qui sont une réponse importante au boom démographique.

En ce qui concerne la démarche d'évaluation qualitative, plus de moyens ont été prévus : 40.000 € pour le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS), agréé dans le cadre du « décret ambulatoire » et les 1.000 € par association pour la démarche d'évaluation qualitative. Et des ressources humaines ont été dégagées dans l'administration également pour l'évaluation qualitative.

En 2011, des projets nouveaux sont mis en place :

- le délégué au centre de prévention du suicide (mi-temps);
- le soutien aux ASBL d'aidants proches;
- le soutien à l'ASBL SETIS, pour que les services agréés aient accès gratuitement aux prestations de traducteurs;

– le projet « bien-être au travail » (alimentation, exercices physiques, gestion du temps, relations interpersonnelles, incidences de la mobilité). Le ministre souhaite un débat avec les partenaires sociaux.

– l'élaboration d'un plan de réduction des risques en matière d'assuétudes.
Les deux nouveaux projets, travail/santé et réduction des risques, seront finalisés cette année.

– le soutien au réseau des maisons médicales : le Collège soutient la fédération des maisons médicales et l'associe aux discussions. Par exemple, le ministre soutient, complémentirement au subside de fonctionnement de la fédération :

- la réalisation d'un recueil de données sous forme de tableau de bord;
- la réalisation d'un accompagnement des maisons médicales qui souhaitent soutenir leurs bénéficiaires au sevrage tabagique;
- la réflexion sur l'accueil des personnes en très grande précarité.

En réponse à Mme Fraiteur sur la question du suicide, le ministre répond que, de mémoire, dix ACS sont dévolus aux centres de prévention, que des brochures ont été réalisées et qu'un délégué mi-temps a été engagé. Ces deux dernières actions sont financées sur 2011 et 2012.

En ce qui concerne le plan de réduction des risques liés à l'usage des drogues, la FEDITO suivra la méthode de travail proposée par Eurotox, pour la même analyse financée par la Communauté française.

Elle prévoit de travailler à partir des lieux de vie tels que la rue, la prison, les milieux festifs et sportifs. Le dossier doit encore être présenté au Collège.

A M. Morel, le ministre concède que la réponse sanitaire aux problèmes de pauvreté est insuffisante, mais que l'accès aux soins est véritablement nécessaire.

A ce propos, en 2013 aura lieu l'évaluation du « décret ambulatoire », qui permettra de mesurer l'adéquation entre les outils mis en œuvre et le défi de la pauvreté.

En réponse aux questions concernant le Centre de santé globale, le ministre donne trois éléments : premièrement, la programmation doit tenir compte de beaucoup de paramètres, la CIM peut mettre en lien les différentes politiques. Le ministre a proposé la thématique du bien-être au travail (rapport travail/santé). Le deuxième élément est que le dispositif de

santé globale devrait mettre en réseau l'offre existante en assurant un meilleur continuum dans la prise en charge de problématiques souvent multiples. Le troisième élément de réponse est le soutien aux réseaux de santé : treize réseaux étaient financés pour 634.000 € en 2011.

Actuellement, vingt et une demandes ont été adressées au Collège pour l'agrément 2013, dont douze des treize réseaux existants. Le Conseil consultatif s'est prononcé sur les douze anciens projets et examinera les autres demandes. Les montants du budget 2012 sont ceux du budget 2011 indexés.

Revenant aux questions sur la maladie d'Alzheimer, le ministre reconnaît que c'est un problème important et rappelle aux commissaires qu'il s'agit d'une maladie neurologique prise en charge par le Gouvernement fédéral (Clinique de la mémoire). Le ministre des Affaires sociales, M. Emir Kir, soutient quant à lui la ligue Alzheimer et le ministre lui-même soutient l'asbl Baluchon Alzheimer à hauteur de 40.000 € et Alzheimer Belgique à hauteur de 24.000 €.

Le SISD (Service intégré des soins à domicile) a pris un nouvel essor depuis 2010 avec l'engagement d'une nouvelle coordinatrice, et est donc prêt à recevoir le financement fédéral, puisqu'il est aujourd'hui agréé. Le subside avait été maintenu par prudence, pour pouvoir pallier, le cas échéant, le manque dû à une période intermédiaire.

Sur la question du manque de psychiatres, le ministre estime que l'on ne peut s'en passer dans le cadre du bon fonctionnement d'un service de santé mentale. Un groupe de travail (issu de la section ambulatoire du Conseil consultatif) travaille à ce problème. Les psychiatres sont en effet mieux rémunérés en service hospitalier. Mais cette discussion doit avoir lieu avec le Gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les centres de soins de jour, ce sont initialement des initiatives fédérales. Mais il y a peu de demandes à Bruxelles étant donné l'offre de soins à domicile et les problèmes de mobilité.

Revenant au « projet enfants » en santé mentale, le ministre informe les commissaires qu'il va essayer de le mettre sur pied après l'étude de programmation. En effet, il existe un manque important de structures dans le nord-ouest de Bruxelles. Le ministre espère encore pouvoir disposer de certains moyens budgétaires.

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) souhaite savoir quelle part du budget global va à l'indexation, et quelle part permet de nouvelles politiques. Elle souhaite pouvoir disposer de la liste des projets soutenus dans le cadre des initiatives.

L'intervenante souhaite également avoir des informations sur la mise en œuvre de la démarche d'évaluation qualitative. Les associations sont-elles satisfaites ? Les résultats sont-ils satisfaisants ?

Concernant le boom démographique et le vieillissement de la population, Mme Fraiteur estime que les francophones n'ont pas bien mené les discussions institutionnelles.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'en cette période de disette, il faut réfléchir au mode d'accès des maisons médicales. Si elles sont ouvertes à tous, certaines personnes démunies pourraient en perdre l'accès dans la mesure où des malades ayant les moyens viendraient gonfler le nombre de patients.

Le ministre demande à Mme Rousseaux si elle souhaite qu'on fixe des critères d'accès aux maisons médicales.

Concernant la maladie d'Alzheimer, Mme Rousseaux pense que les choses progressent légèrement mais très insuffisamment par rapport aux besoins, et demande au ministre pourquoi les financements sont partagés entre le budget affaires sociales et le budget santé.

La commissaire réfute qu'il y ait peu de demandes pour les centres de soins de jour, concernant les personnes atteintes d'Alzheimer. L'aïdant proche doit pouvoir souffler, avoir sa vie, son travail. Et le problème de mobilité n'est pas un bon argument à ses yeux. L'existence de centres de jour serait un grand soulagement et l'intervenante souhaite qu'il y ait des allocations budgétaires particulières dans les budgets.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) estime qu'il ne faut pas de critères d'accès aux maisons médicales. L'affiliation est suscitée par le médecin de famille et crée ainsi un mécanisme de solidarité qui permet de prendre en charge les personnes les plus démunies. C'est cela la force et l'honneur des maisons médicales.

Mme Catherine Moureaux (PS) dit qu'il ne faut pas confondre le payement à l'acte et le forfait.

Le ministre revient aux questions sur la démarche d'évaluation qualitative. Toutes les associations (150) ont rentré un projet sur trois ans. Un rapport annuel global est en train de s'élaborer et l'évaluation de 2013 permettra de prendre du recul. Le ministre affirme que les premiers échos sont positifs.

En réponse à la question de Mme Rousseaux sur les « subsides Alzheimer », le ministre rappelle que les politiques sociales et de santé sont étroitement liées et que dès lors les deux ministres associent leur effort, l'un dans le cadre de la politique de santé, et l'autre dans le cadre de la politique des personnes âgées.

3. Examen des tableaux

Programme 1 – Support de la politique générale

AB 23.10.12.01 – Prestation de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

Mme Catherine Moureaux (PS) remarque les 83.000 € transférés de l'AB 23.10.33.01.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, répond que, lorsque la Commission communautaire française est promotrice d'une étude, celle-ci s'inscrit dans le cadre du marché public et non des « subsides classiques ». Il s'agit donc d'un transfert au départ de l'AB 23.10.33.01, pour l'étude concernant la programmation et l'étude concernant le Centre de santé global.

M. Jacques Morel (Ecolo) demande quelles sont les échéances des deux études et si celle qui concerne la programmation couvre uniquement l'offre de la Commission communautaire française ou également celle de la Commission communautaire commune et donc celle de la Région.

Le ministre répond que la demande d'offre est globale et qu'il attend les résultats de la programmation pour la Commission communautaire française tout en tenant compte de l'offre globale.

Mme Catherine Moureaux (PS) souhaite disposer de la ventilation budgétaire sur les deux études et connaître la répartition entre les deux ministres.

M. Pierre Migisha (cdH) souhaite savoir si les universités, les centres d'études et l'Observatoire sont parties prenantes à ces études.

Le ministre confirme.

M. Jacques Morel (Ecolo) demande si l'appel d'offre est déjà lancé pour le Centre de Santé.

Le ministre répond que l'engagement est pris dans l'ajustement budgétaire 2011.

AB 23.10.12.02 – Promotion, publications, diffusions

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.10.12.03 – Fonds de participation pour les habitants

A la question de M. Jacques Morel (Ecolo), le ministre précise qu'il ne s'agit pas d'un soutien au réseau Ville Région en Santé.

AB 23.10.33.01 – Subventions pour recherches dans le domaine de la santé

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite obtenir le détail de cette allocation.

Le ministre répond qu'il s'agit du transfert pour l'appel d'offre concernant les études qui sont évoquées plus haut (en lien avec l'AB 23.10.12.01). Le montant est maintenu en 2012, même s'il n'y a pas encore de prévision.

A la question de Mme Rousseaux, le ministre précise qu'il s'agit de demandes émanant des services agréés pour la Commission communautaire française et qu'au regard des montants, il s'agit d'étude de type « recherche-action ». Les études plus importantes sont subventionnées par la Communauté française et le niveau fédéral.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) pose la question de savoir ce qu'ont fait des résultats de ces études. Quelles réponses les services ont-ils à leurs interrogations ? Il faudrait, d'après l'intervenante, systématiser une peu plus le traitement des résultats des études.

Le ministre rappelle qu'il finance les publications.

AB 23.10.33.06 – Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite savoir quel type d'études le ministre soutient.

Le ministre répond qu'il s'agit de recherche-action concernant l'exclusion sociale et de santé, l'exclusion dans le domaine de la santé mentale et également la formation de troisième cycle pour l'ASBL Le Méridien.

AB 23.10.33.11 – Subventions de l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.10.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) souhaite pouvoir disposer de la liste des projets soutenus. Elle constate, par ailleurs, que le montant est le même pour 2012 qu'en 2011. Quelle marge reste-t-il pour de nouvelles initiatives ?

Le ministre a déjà détaillé le contenu de cette allocation budgétaire, mais transmettra la liste pour l'annexer au rapport. Il répète néanmoins que certaines initiatives sont historiques, d'autres en voie de pérennisation et d'autres encore sont des « *one shot* ». Le ministre s'attache à financer les initiatives déjà existantes et à dégager des budgets pour les nouveaux projets.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande si SOS Viol et l'Aide aux justiciables seront encore financés par le budget de la Santé.

M. Jacques Morel (Ecolo) demande s'il y a un projet de centre de coordination de la santé pour les enfants.

Mme Dominique Maun (Cabinet du ministre Benoît Cerexhe) explique que l'ASBL Hospidom offre des soins à domicile aux enfants ayant des insuffisances respiratoires et que l'ASBL Aremis prend en charge l'hospitalisation à domicile des enfants atteints de pathologies lourdes.

Le ministre informe les commissaires qu'historiquement l'ASBL SOS Viol est subventionnée en partie via les initiatives santé (69.100 €) et en partie via les initiatives sociales (66.000 €).

L'ASBL a été agréée dans le cadre du décret de l'aide aux justiciables, qui, quant à elle, est soutenue par le budget Affaires sociales à hauteur de 153.295 € (+ 18.195 €).

Le ministre répète que les priorités qui avaient été énoncées pour 2011 restent d'actualité pour 2012 :

- la lutte contre la pauvreté (l'accès aux soins),
- l'accompagnement des familles dont un membre est malade,

- les projets concernant les enfants et les jeunes,
- le soutien aux professionnels,
- l'augmentation du bien-être au travail.

Les associations ont été informées de ces priorités. Pour ce qui est de l'Aide aux justiciables et des possibilités budgétaires dans la compétence Affaires sociales, des rencontres ont lieu avec les responsables des associations.

En 2011, les deux services (Justiciables et SOS viol) ont leurs subsides maintenus même s'ils ne rentrent pas dans les priorités précitées.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) estime que tous les problèmes de violence devraient figurer dans les priorités.

AB 23.10.33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la santé

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande si l'allocation reprend le soutien à Bruxelles Ville-Région en Santé et si le subside pour 2012 reste le même suite à l'évaluation. Elle souhaite connaître également l'implication des autres institutions bruxelloises.

Le ministre répond que les soutiens à ce projet sont nombreux. Il s'agit, en effet, d'agir sur les déterminants de la santé. Un représentant du ministre-président est présent au Conseil d'administration.

La *Vlaamse Gemeenschapscommissie* a supprimé son subside à Bruxelles Ville-Région en Santé et on réfléchit à donner à ce dispositif une forme administrative dans le cadre de la Commission communautaire commune.

AB 23.10.44.01 – Coopération avec l'État fédéral et/ou les entités fédérées

En réponse à M. Jacques Morel, **le ministre** informe que c'est à ce niveau qu'est soutenu la « Cellule Drogue ».

**Programme 2 – Services ambulatoires
AB 23.20.33.04 – Subventions aux services de santé mentale**

Mme Catherine Moureaux (PS) revient à la question du timing, de la programmation, des arrêtés du Collège et répète qu'attendre c'est prendre le risque d'avoir toujours plus de demandes. Cela avait déjà été dit il y a un an.

Pour ce qui concerne les critères de choix, est-ce l'ordre chronologique des demandes ? L'intervenante estime qu'à l'allocation concernant la santé intégrée, les 60.000 € auraient pu être utilisés.

Qu'en est-il pour l'année 2012 ? Le Collège avancera-t-il un peu plus vite ?

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) s'inquiète de l'équipe enfants en santé mentale. Ce projet est-il définitivement annulé ?

L'intervenante souhaite savoir si la différence entre l'ajustement 2011 et le budget 2012 représente l'indexation.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite que soit annexée la ventilation des montants ainsi que les bénéficiaires.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) revient à la difficulté de trouver des psychiatres pour les services de santé mentale. C'est une des conséquences désagréables du *numerus clausus*. Il y a trois ans, pas un psychiatre n'est sorti de l'ULB. A cela s'ajoute le fait que les médecins sont mieux payés dans le secteur hospitalier et en privé.

L'intervenante évoque également le besoin de logopèdes, qu'il n'est pas difficile de recruter mais pour lesquels aucun budget n'est prévu, alors que leur intervention est importante dans la prévention en santé mentale.

Mme Herscovici ajoute que certains services de santé mentale ont des difficultés de gestion administrative et financière : il serait intéressant de réfléchir à des formes de mutualisation, en particulier pour les petits services.

M. Pierre Migisha (cdH) précise que la pénurie de psychiatres existe dans l'ensemble de la communauté française (dans les IPPJ, par exemple) et qu'il serait dès lors utile d'interpeller le ministre de l'Enseignement supérieur.

Le ministre transmettra les annexes souhaitées pour le rapport.

A Mme Fraiteur, il répond qu'en effet la différence entre les deux budgets représente l'indexation et la barémisation et que, pour ce qui concerne l'équipe enfants en santé mentale, il espère pouvoir la mettre sur pied dans le cadre de l'ajustement budgétaire.

Le ministre retient la proposition de Mme Herscovici d'adjoindre des logopèdes aux équipes qui travaillent avec les enfants et estime que la mutualisa-

tion des dossiers administratifs sont une réelle piste de réflexion.

En réponse à Mme Moureaux, sur la rapidité dans le cadre de l'agrément des maisons médicales (pendant que la liste des demandes s'allonge), le ministre explique ceci : il travaille aussi avec la répartition des budgets non consommés. Or, quand un service est agréé, il devient pérenne et doit avoir l'assurance d'une solution budgétaire durable.

Par ailleurs, il faut développer également toutes les initiatives et donc répartir aussi la réaffectation des crédits.

En ce qui concerne les maisons médicales, l'arrêté sera prêt en septembre. Dans l'intervalle, il faut établir des critères pour la programmation.

AB 23.20.33.05 – Subventions aux centres de Télé accueil

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.06 – Subventions au service intégré de soins à domicile

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.08 – Subventions aux centres de soins de jour

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) souhaite que soit jointe au rapport la ventilation des crédits et demande si, au vu de la différence entre les montants (1.152.000 € à l'ajustement 2011 et 1.099.000 € au budget 2012), il va falloir compléter le budget ajusté pour payer ce qui doit l'être (puisque le montant de l'ajustement 2011 est le même que le montant du budget 2012).

Mme Dominique Maun (Cabinet du ministre Benoît Cerexhe) explique que l'ajustement permet l'augmentation de cadres prévue par le « décret ambulatoire » : un ETP pour les trois centres. Un ajustement sera fait si nécessaire. Mais il n'y a pas de souci

à se faire pour la pérennisation et pour une couverture 24 heures sur 24, le cas échéant.

AB 23.20.33.10 – Subventions aux centres de coordination

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) souhaite connaître le montant qui sera dégagé pour les deux nouvelles maisons médicales.

Le ministre répond qu'il s'agit de 180.000 € pour les deux.

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) demande encore ce que recouvre la « fonction de santé communautaire ».

Pour répondre à la question, le ministre reprend les termes du « décret ambulatoire » quant aux missions des maisons médicales : « les maisons médicales doivent assurer des fonctions de santé communautaire, soit développer des activités coordonnées avec l'ensemble du réseau psycho-médico-social et créer des conditions de participation active de la population à la promotion de la santé ».

Le ministre ajoute que toutes les maisons médicales font des actions qui correspondent à cette mission et que la vérification en est assurée par le service de l'inspection de la Commission communautaire française. Il sait, par ailleurs, que certains représentants du secteur des maisons médicales trouvent cette définition trop peu précise et souhaiterait la changer.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite pouvoir disposer de la liste des maisons médicales.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) rappelle qu'il existe des publications qui donnent toutes ces informations.

AB 23.20.33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite que soit annexé au rapport la ventilation du montant.

AB 23.20.33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) souhaite pouvoir disposer de la liste des bénéficiaires de ce montant et demande s'il s'agit d'acteurs de changement dans la politique de développement sanitaire.

La commissaire souhaite également avoir des informations sur le fonctionnement du SETIS (Service de traduction et d'interprétariat en milieu social bruxellois).

Mme Béatrice Fraiteur demande également où en sont les deux nouveaux projets (santé/travail et réduction des risques) et leur coût. Est-ce entre 250.000 € et 275.000 € ?

A la première question de Mme Fraiteur, le ministre répond que, en effet, la notion de développement sanitaire est un processus de diversification et d'enrichissement des activités de santé sur un territoire (quartier, commune, région) à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses charges. Le développement sanitaire est donc la possibilité, pour les acteurs de la santé, de se mobiliser à l'échelle du territoire pour devenir acteurs de changement.

Au sujet de l'ASBL SETIS, le ministre informe les commissaires que le travail d'interprétariat sera financé de façon à ce que les services agréés aient accès gratuitement aux interprètes, ce qui permettra d'alléger leurs coûts.

Le projet est de mettre un montant de 25.000 € à disposition du SETIS (ce qui correspond à un bon millier d'heures de traduction) de façon à ce que les associations qui y ont recours ne doivent pas utiliser leurs frais de fonctionnement. L'objectif est de soutenir le travail avec les personnes en situation d'exil, de migration dans des services tels que les maisons médicales, les services de santé mentale, les services d'aide aux toxicomanes, etc.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo), dans le cadre de l'ajustement 2011, demande au ministre s'il y a d'autres initiatives que les deux projets annoncés plus haut et le soutien au SETIS.

Le ministre rappelle l'engagement du « délégué suicide » à mi-temps et le soutien aux aidants proches.

Mme Catherine Moureaux (PS) demande s'il s'agit d'aidants en lien avec les personnes souffrant de maladies chroniques et souhaite connaître le timing de lancement des projets santé/travail et réduction des risques.

Mme Dominique Maun (Cabinet du ministre Benoît Cerexhe) répond que le financement de ces projets va passer au Collège et informe les commissaires que le projet « réduction des risques », qui sera réalisé avec la Fedito (et avec la participation de *Modus Vivendi*), demandera un an de préparation pour permettre une concertation avec tous les acteurs de terrain.

Le projet santé/travail demandera une année, le temps de sensibiliser les entreprises.

Ces deux projets devraient être finalisés avant la fin de l'année 2012.

Mr Jacques Morel (Ecolo) revient au CLPS (Centre local de promotion de la santé) pour demander ce qu'il en est de la contribution de la Commission communautaire française au financement, des effets de l'évaluation en cours en Communauté française et souhaiterait savoir si le ministre est associé aux discussions.

Le ministre répond qu'il n'y est pas associé mais qu'il a fait remarquer à la ministre en charge de la santé en Communauté française que les financements du CLPS Bruxelles étaient insuffisants.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) revient au renouvellement des agréments des réseaux.

Mr Pierre Migisha (cdH) demande ce que représente la différence de montant entre 2011 et 2012 (634.000 € et 651.000 €) soit une différence de 17.000 €.

Le ministre rappelle que treize réseaux étaient agréés et financés à l'entrée du « décret ambulatoire » à hauteur de 634.000 €. Les agréments vont être renouvelés en 2013 et vingt et une demandes ont déjà été introduites. Le Conseil consultatif s'est déjà prononcé sur les douze réseaux existants. La différence de 17.000 € correspond à l'indexation.

AB 23.20.33.18 – Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

Programme 5 – Infrastructures

Mme Catherine Moureaux (PS) fait observer que la différence entre l'initial 2011 et l'ajustement 2011 est de – 192.000 € (moins) et non de 192.000 €.

Le ministre confirme qu'il y a bien une erreur technique et que la différence est bien de – 192.000 € (moins).

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) et Mme Béatrice Fraiteur (FDF) souhaitent connaître la liste des travaux engagés et la ventilation des montants.

Cette liste sera annexée au rapport.

Le ministre confirme qu'il n'y a pas de construction de bâtiments neufs.

4. Avis de la commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 23 des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012, d'autre part, par 7 voix pour et 2 voix contre.

5. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Pierre MIGISHA

Le Président,

Bea DIALLO

6. Annexes

Annexe 1 Soldes par secteur

NM – Rapport

Budget initial : 2.906.000 € – 28.000 € = 2.878.000 €

Secteur : MAISONS MEDICALES 2010

Service	Totaux
Centre Africain Promotion Santé	77.879,11
Centre de Santé du Miroir	89.705,00
Centre de Santé le Goéland	91.498,04
Collectif de Santé la Perche	93.244,02
Fédération bruxelloise des maisons médicales et collectifs de santé francophones	92.186,32
Maison médicale Alpha Santé	78.249,29
Maison médicale Antenne Tournesol	76.855,53
Maison médicale Botanique	81.050,70
Maison médicale Cité Santé	78.444,82
Maison médicale d'Anderlecht	93.690,12
Maison médicale de Forest	88.082,44
Maison médicale de Laeken	73.772,18
Maison médicale de l'Enseignement	80.219,87
Maison médicale des Marolles	75.796,84
Maison médicale d'Esseghem	84.859,62
Maison médicale du Nord	96.133,85
Maison médicale Etoile Santé	79.896,95
Maison médicale Free Clinic	72.141,69
Maison médicale Galilée	91.069,68
Maison médicale Horizons	75.537,54
Maison médicale Kattebroek	90.629,40
Maison médicale la Senne	84.902,67
Maison médicale l'Aster	91.788,79
Maison médicale Le 35-ASBL Swinnen	75.185,88
Maison médicale le Noyer	92.706,09
Maison médicale le Pavillon	102.039,82
Maison médicale Marconi	66.662,25
Maison médicale Neptune	71.768,75
Maison médicale Norman Bethune	82.073,41
Maison médicale Riches-Clares	88.196,46
Maison médicale Santé Plurielle	98.566,88
Maison médicale Vieux Molenbeek	85.398,85
Maison médicale Watermael-Boitsfort-Auderghem	87.484,86
Promotion Santé	83.681,66
Total	2.871.399,38

Annexe 2
CCF SANTE : Subventions 2010

23.2.0.33.04 – Subventions aux services de santé mentale	
ANAIS	284.113,05
Centre Chapelle aux Champs	782.101,76
SSM Le Chien Vert	444.446,71
CSM – L'Adret	893.629,37
D'ici et d'Ailleurs	368.330,39
Free Clinic – SSM	363.680,57
Centre de Guidance d'Etterbeek	309.328,05
Centre de Guidance d'Ixelles	791.893,98
La Gerbe	548.785,11
Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale	233.979,55
Le Grès	546.695,94
SSM Le Méridien	559.820,30
Le Norois	405.123,97
Le Sas	364.311,46
Primavera	436.294,56
Psycho-Etterbeek	257.927,24
SSM sectorisé de St-Gilles	614.959,81
Service social juif	478.076,52
SSM CHAMP DE LA COURONNE	498.570,76
SSM ULB	1.854.275,81
Ulysse	357.341,06
Wolu-Psycho-Social	504.530,09
SSM WUF	1.178.086,53
	13.076.302,59
23.2.0.33.05 – Subventions aux centres de télé-accueil	
CENTRE DE PREVENTION DU SUICIDE ASBL	328.747,41
CENTRE DE TÉLÉ-ACCUEIL BRUXELLES ASBL	383.181,04
	711.928,45
23.2.0.33.18 Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteurs en santé	
CENTRE CHAPELLE-AUX-CHAMPS – RÉSEAU DÉPENDANCE BXL EST	52.672,48
DUNE – RÉSEAU NOMADE	21.069,59
ESPACE SOCIAL TÉLÉ-SERVICE – RÉSEAU CANAL-SANTÉ	30.900,67
MM KATTEBROEK – RÉSEAU SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRE	54.498,85
RÉSEAU HÉPATITE C BRUXELLES	48.246,79
RÉSEAU SANTÉ DIABÈTE BRUXELLES	72.688,74
SMES-B – RÉSEAU « SANTÉ MENTALE ET EXCLUSION SOCIALE »	34.131,95
SOINS CHEZ SOI – RÉSEAU MAINTIEN	59.414,39
SSM LE MÉRIDIEN – RÉSEAU « SANTÉ/PRÉCARITÉS »	45.824,84
SSM-ULB – RÉSEAU LIENS – EOLE	52.672,48
SSM-ULB – RÉSEAU SANTÉ MENTALE MAROLLES	63.207,78
ULYSSE – RÉSEAU « SANTÉ MENTALE EN EXIL »	21.069,59
WOPS – RÉSEAU BRUXELLES EST	41.752,81
	598.150,96

Annexe 3

A.B. 23.10.33.01 **58.000 € – 4.000 € = 54.000 €** **Solde : 2.000 €**

Subvention pour des recherches dans le domaine de la Santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Fédération bruxelloise des maisons médicales » (exclus)	Recherche participative sur le thème « Comment les exclus questionnent-ils nos pratiques »	10.000 €
« SSM-ULB »	Recherche sur l'accueil en ligne à PsyCampus	27.000 €
« Centre de Documentation et de Coordination Sociales »	« Bruxelles social en ligne »	15.000 €

A.B. 23.10.33.06 **76.000 €** **Solde : 0 €**

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Nom de l'association	Projet	Montant
« SMES-B »	Cellule d'appui médico-psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale	41.000 €
« Le Méridien »	Programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	35.000 €

A.B. 23.10.33.13 **824.000 €** **Solde : 6.018 €**

Subventions pour des initiatives en matière de santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Les Pissenlits »	Santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	34.260 €
« Re-Resources Enfance »	Formation des professionnels de l'enfance	15.300 €
« SUN CHILD »	« Prendre un enfant par la main »	18.000 €
« Prévention des Allergies »	conseil, information, orientation et suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies	5.000 €
« Rapa Autre Lieu »	Organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, projet de maisons communautaires et accompagnement de personnes malades mentales	74.909 €
« Liens de quartier Petite enfance »	« Lieu de rencontre Parents-enfants » dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek	6.000 €
« Cahiers de Psychologie Clinique »	Publication d'une revue de psychologie clinique	7.500 €
« SOS VIOL »	Aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	20.000 €
« La Guise »	Prévention et aide thérapeutique par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	25.490 €
« Association Française Dolto »	Fonctionnement d'un espace parentalité	18.054 €
« Service Laïque d'Aide aux Justiciables »	Fonctionnement d'un groupe de parole et d'un atelier d'écriture pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.415 €
« FOREST-QUARTIERS-SANTE »	Dépistage des chutes chez les personnes âgées	2.500 €

« Infirmiers de rue »	Développer la dimension éducative et promotion de la santé auprès des personnes en situation de précarité	18.000 €
« Erreurs médicales »	Aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €
« LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS-LA MARGELLE »	Lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« SOS Sectes »	Aide aux victimes de sectes	3.000 €
« La Maison Ouverte »	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.890 €
« Fables Rondes »	Clowns à l'Hôpital Erasme et à l'Hôpital Saint Pierre	17.700 €
« PASSAGES »	Lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« GAZOUILLIS »	action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.272 €
« Ligue Huntington Francophone Belge »	Aide, soutien moral et information pour les familles et les personnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000 €
« Espace Social Télé-Service SOS Solitude »	SOS – Solitude	6.000 €
« Entr'Aide des Marolles »	Renforcement de son équipe accueil-secrétariat-administration	45.000 €
« Maison des Enfants de Saint-Gilles »	Fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0 – 6 ans)	2.479 €
« HOSPIDOM »	Mise en place d'un Centre de Coordination spécialisé en Hospitalisation pédiatrique à Domicile	60.000 €
« Similes »	Aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches	10.404 €
« Atelier Côté Cour »	Soutien à l'expression, à la créativité de patients psychiatriques dans divers projets socio-artistiques	6.000 €
« Les P'tits Pas »	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €
« Espace P »	Consultations médicales gratuites, campagne de vaccination contre l'hépatite B et recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	32.252 €
« Alzheimer Belgique »	Projet en faveur des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles	24.970 €
« Plate-forme pour les Campagnes de Prévention du Sida »	Organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1 ^{er} décembre 2010	4.500 €
« Hopi'Conte »	Contes aux enfants hospitalisés	2.023 €
« Liaison Antiprohibitionniste »	Activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.456 €
« AREAM »	Activités en matière de musicothérapie	10.404 €
« Sauvez mon enfant »	« Parents en deuil »	22.000 €
« Jour après Jour »	Projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	31.212 €
« BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE-BELGIE »	Service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 €
« PAG-ASA »	Aide, accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.727 €
« AIDE INFO SIDA »	Aide psychologique et morale aux personnes séropositives et malades du Sida	10.000 €
« Collectif Santé Les Alevins »	Organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins-spécialistes	2.729 €

« Le Patio »	Lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000 €
« Lapsus Lazuli »	Activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 €
« Théâtre de l'éclair »	Théâtre avec des adolescents et des adultes en difficulté	6.000 €
« Maison de la Famille »	Fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés « Le Jardin Couvert »	2.975 €
« Maison Médicale Kattebroek »	Lieu de rencontres-débats destinés aux parents d'adolescents	6.000 €
« PSYMAGES »	Collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy »	6000 €
« ENTRE-DEUX »	Accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains en lien avec le milieu de la prostitution	26.010 €
« Le Pont des Arts »	Intervention artistique en pédiatrie	1.264 €
« Modus Vivendi »	Promotion de la santé et réduction des risques en milieu festif	35.000 €
« MISTRAL GAGNANT »	Activités en faveur des enfants malades	2.400 €
« JUMP »	Promotion de la santé des femmes intitulé « Woman's Health Academy »	500 €

A.B. 23.10.33.14 **105.000 € + 4.000 € (ajustement budgétaire) = 109.000 €Solde : 0 €**

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« CLPS »	Action de promotion de la santé	59.500 €
« Bruxelles, Ville-Région en Santé	Réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS	43.500 €
« Centre de documentation Santé-Bruxelles »	Activité documentaire dans le domaine de la santé	6.000 €

A.B. 23.20.33.17 **157.000 € + 300.000 € (arrêté de transfert) = 457.000 €Solde : 1.611 €**

Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Nom de l'association	Projet	Montant
« Solidarités Nouvelles-Bxl »	« Information juridique et santé »	59.243 €
« Question Santé »	Réalisation et diffusion du périodique Bruxelles-Santé, support à la conception et réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française, encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets et organisation de deux rencontres débats sur des thèmes de (promotion de la) santé intéressant les structures ambulatoires bruxelloises	50.000 €
« SeTIS » (CIRE avant)	Formation, encadrement et emploi d'interprètes dans le secteur de la santé	44.796 €
« Alias »	Actions de prévention et d'accompagnement psycho-médico-social à destination des hommes prostitués en situation de vulnérabilité	25.000 €
« Fédération bruxelloise des maisons médicales » (recueil)	Élaboration d'un système d'information dans le cadre des soins de santé primaires – Tableau de bord	22.000 €
« Fédération bruxelloise des maisons médicales » (tabac)	Accompagnement des fumeurs en milieux précarisés	35.000 €
« Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale	Exploitation d'un recueil de données pour le secteur des Services de Santé mentale	40.000 €

« LES MESSAGERS DU CŒUR »	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500 €
« Centre Chapelle- aux-Champs »	Projet « S'Acc Ados »	40.000 €
« UCL »	Formation certifiante « Pratiques de consommation et conduites de dépendances »	10.000 €
« Coin des Cerises »	Santé mentale communautaire	103.000 €
« FAMGB »	Travail de coordination et de promotion à la santé à Bruxelles	17.850 €
« 30 + 30 »	Information en matière de santé	3.000 €

Annexe 4

Services actifs en matière de toxicomanies

ASBL	AGREMENT											SUBVENTION 2010
	Accompagnement	Soins	Prévention	Réinsertion	Formation	Liaison	Projet spécifique	ETP	f.fct			
ADDICTIONS AMBULATOIRE - FOREST C.A.P.-I.T.I.	x	x		x	x	x	Mobilité dans les hôpitaux Mobilité dans les prisons Mobilité dans les prisons	5,37	26.550 €		332.499 €	
CENTRE MÉDICAL ENADEN	x	x		x			Le suivi à long terme de patients au profil très « lourd » en raison de leur situation judiciaire et/ou de la présence d'un double diagnostic.	4,217	24.790 €		305.526 €	
DEPANNAGES D'URGENCE DE NUIT ET ECHANGES	x		x				Le travail de rue	2,8	23.600 €		172.450 €	
INFOR-DROGUES	x		x	x	x		la tenue de permanences téléphoniques 24h/24 et dans le cadre du projet « Modus Fiesta »	5	34.850 €		353.749 €	
INTERSTICES CHU SAINT-PIERRE LA TRACE	x	x	x	x	x	x	Mobilité à l'hôpital Sport aventure	6,968	59.000 €		390.989 €	
LAMA	x	x	x	x	x		La tenue des co-permanences à Modus fiesta et l'accueil à bas seuil d'exigence	4,5	59.000 €		287.532 €	
LE PELICAN	x		x	x			Groupes de paroles	5,855	38.350 €		371.816 €	
L'EQUIPE	x	x	x	x	x		Double diagnostic et la permanence interdisciplinaire	2,5	20.650 €		164.418 €	
MODUS VIVENDI			x		x	x	Charte du bien-être en milieu festif - Modus Fiesta	3,75	21.840 €		272.085 €	
PROSPECTIVE JEUNESSE	x		x		x		/	4	59.000 €		300.059 €	
LE RESEAU D'AIDE AUX TOXICOMANES	x		x		x		Soutien et animation d'un réseau de médecins généralistes	2	17.700 €		146.748 €	
SANTÉ ET ENTREPRISE FEDITO BRUXELLOISE			x		x		/	4,5	55.470 €		305.578 €	
							Organisme de coordination – 15 services membres	1,5	17.700 €		115.523 €	
									128.900 €		122.071 €	
								61,08	654.700 €		4.189.150 €	

SUBVENTION : Rémunération
Fonctionnement
Formation
DEQ
Pré pension

Annexe 5

6.23.50.01 – Subventions d'investissement dans les infrastructures de santé
Plan d'ordonnancement au 14 juin 2011 (en milliers €)

2011 initial prévu CO : 474		2012 initial prévu CO : 474		encours au 01.01.11 : 317		encours au 14.06.11 : 279		encours estimé au 31.12.11 : 431		2015			
2011 initial prévu CE : 500		2012 initial prévu CE : 500		2011		2012		2013		2014			
N° DOSSIER	BENEFICIAIRE	OBJET	CODE	ESTIMATION hors TVA	N° VISA	Engagé	à engager	Ord.	à ord.	à engager	à ord.	à engager	à ord.
SSM502	WOPS à Woluwé-St-L	Aménagements	3 ou 4	234		182	22		160				
Hpr509	C.T.R. à Jette	1er ph. goe fermé bloc I 1er ph. Compte final 2e ph. Lot2 HVAC blocD	2 2 2	(à 7%) 40 (à 7%) (à 1%)	08/50106	4	11,678	80					
		2e ph. Lot3 élect blocI 2e ph. Lot4 ascenseur 2e ph. Lot5 parach.blocD 2e ph. Lot6 menui blocE 2e ph. Lot7 abords	2 2 2 2 2	(à 6%) (à 6%) (à 6%) (à 1%) 560 (partiel à 1%)	10/50107 10/50108 10/50109 11/50035		22,9 69,4 49 45,6		45 6,1 3				
		2e ph. Lot8 tentures et rails	2	30 à 1%		1			1				
		2e ph. Lot9 lève-personnes	2	115 à 1%		1			1				
		3e ph. blocs A, B et C	2	8014 (partiel à 3%)					40		96		
SSM511	Ssm sectorisé Forest Uccle, W-B à Uccle	CF - Lot 1 toiture	2		11/99999	3,2		3,2					
SSM517	La Gerbe à Schaerbeek	Stabilité	1		10/50097		14,7						
Tox524	R.A.T. à Saint-Gilles	Porte Rf CF porte Rf	1 1		09/50039 11/99999	0,2		1,6 0,2					
Mmd526	La perche à Saint-Gilles	Aménagement et extension	2	113		87,4	47,4		40				
IHP527	Entre autres à Jette	Châssis Cuisine	2 2		11/50058 11/50059	9,6 4,6							

Sté

